



POLYNÉSIE FRANÇAISE

Couverture : *Colobocentrotus pedifer*, dit « oursin tortue ». Espèce endémique du nord des Tuamotu, cet herbivore de la famille des Echinodermes est présent à faible profondeur dans les zones littorales récifales. Cet oursin est parfaitement adapté à son biotope, la forme de ses radioles n'offrant qu'une faible prise aux vagues. *Photo : IEOM*

INSTITUT D'**E**MISSION
D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue Rivoli 75001 PARIS



Polynésie
Française

Rapport annuel
2010

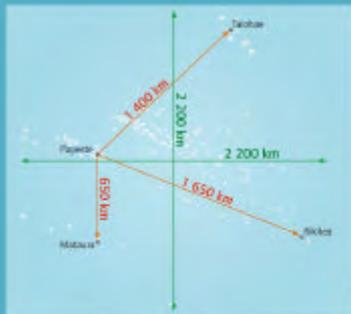
Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.



- | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------|
| Agglomération principale | Aéroport international | Route principale |
| Port de commerce | Port de pêche | Route secondaire |
| Chef-lieu | Port de plaisance | Sommet |
| Commune associée | | |
| Commune | | |





Océan Pacifique



- Chef-lieu
- Île haute
- ✈️ Aéroport international
- Île basse



Océan Pacifique

Sommaire

	Pages
Avant-propos	11
Synthèse	12
La Polynésie Française en bref	14
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	17
1. Géographie et climat	18
2. Les repères historiques	19
3. Le cadre institutionnel	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	27
Section 1 – La population	28
1. Données démographiques	28
1.1 L'évolution de la population	28
1.2 Les caractéristiques de la population	29
1.2.1 La répartition géographique de la population	29
1.2.2 Structure par sexe et par âge	30
1.3 Les perspectives	30
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	32
1. Les comptes économiques	32
1.1 Le PIB	32
1.2 L'équilibre emplois ressources	33
1.3 La valeur ajoutée par branche	34
2. L'emploi et le chômage	35
2.1 La population active	35
2.2 L'emploi	35
2.3 Le chômage	36
2.4 Les diverses formes d'emploi aidé	36
2.5 Le marché du travail	37
3. Les revenus et salaires	38
3.1 Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)	38
3.2 Les salaires conventionnels	39
4. Les prix	41
4.1 La réglementation des prix	41
4.2 L'évolution de l'indice des prix	42
5. Le commerce extérieur	44
5.1 Les importations de biens	44

5.1.1	La structure des importations	45
5.1.2	Les principaux fournisseurs	46
5.2	Les exportations de biens	47
5.2.1	La structure des exportations	47
5.2.2	Les principaux clients	48
5.3	La balance commerciale (hors services)	49
5.4	Les échanges régionaux	50
6.	La balance des paiements	50
6.1	Le compte de transactions courantes	51
6.2	Le compte financier	52

Section 3 - Les politiques et finances publiques 54

1.	Les politiques publiques et leur mise en œuvre	54
1.1	Le contrat de développement	54
1.2	Le contrat de projets (2008-2013)	55
1.3	Le Fonds européen de développement	56
1.4	Les interventions de l'Etat en Polynésie française	57
1.4.1	Les dépenses de l'Etat	58
1.4.2	La Dotation globale de développement économique	58
1.4.3	Les aides fiscales à l'investissement	60
1.4.4	Les autres dépenses de l'Etat	61
2.	Le système fiscal	61
2.1	La fiscalité directe	62
2.2	La fiscalité indirecte	63
2.3	Les prélèvements fiscaux	63
2.3.1	Prélèvements au profit de la collectivité d'outre-mer	63
2.3.2	Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics	64
2.4	Le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement de Polynésie française	66
3.	Les finances publiques locales	67
3.1	Les comptes administratifs de la Polynésie française	67
3.2	Les comptes administratifs des communes	69

CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE 73

1.	Aperçu général	74
2.	L'agriculture	75
2.1	Présentation générale	75
2.2	Le coprah	76
2.2.1	La culture du coprah	76
2.2.2	La transformation du coprah	77
2.2.3	Le monoï	77
2.3	Les autres productions agricoles	78
2.3.1	Les productions fruitières	79
2.3.2	Les productions maraichères et vivrières	80
2.4	L'élevage	81
2.4.1	L'élevage porcin	82
2.4.2	L'aviculture	82

2.4.3 L'élevage bovin	83
2.5 La forêt	83
3. La pêche, l'aquaculture et la perliculture	84
3.1 La pêche	84
3.1.1 La politique de la pêche	84
3.1.2 La crise de la pêche et la restructuration du secteur	85
3.1.3 Les résultats de la pêche en 2010	86
3.2 L'aquaculture	87
3.2.1 La production de crustacés	87
3.2.2 La pisciculture	88
3.3 La perliculture	89
3.3.1 L'organisation du secteur	89
3.3.2 Un secteur en crise	91
3.3.3 Les perspectives de la perliculture	93
4. L'industrie et l'artisanat	93
4.1 Le secteur industriel	93
4.1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel en Polynésie française	94
4.1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2010	95
4.2 L'artisanat	96
4.2.1 La structure du secteur	97
4.2.2 Les mesures récentes de soutien au secteur	97
5. L'énergie, l'eau et l'environnement	98
5.1 L'énergie	98
5.1.1 La production et la consommation d'électricité	98
5.1.2 Les énergies renouvelables	99
5.2 L'eau	101
5.2.1 La distribution d'eau potable	101
5.2.2 L'assainissement des eaux usées	102
5.3 Le traitement des déchets	103
6. La construction	104
6.1 Structure et présentation du secteur	104
6.2 Le bâtiment	105
6.3 Le génie civil et les travaux publics	107
6.4 Le logement social	109
7. Le commerce	112
7.1 La place et la composition du secteur du commerce	112
7.2 L'évolution de l'activité des entreprises du commerce	113
7.2.1 Les commerces à dominante alimentaire	113
7.2.2 Les commerces spécialisés	114
7.2.3 Le commerce automobile	114
8. Le tourisme	115
8.1 La fréquentation touristique	116
8.2 L'activité hôtelière	118
8.2.1 Hôtels et résidences de tourisme international	119
8.2.2 La petite hôtellerie familiale	120
8.3 Le tourisme de croisière	122
8.4 La navigation charter	123
9. Les transports	124
9.1 Les activités portuaires	124

9.1.1 Les échanges maritimes internationaux de la Polynésie française	124
9.1.2 La desserte maritime interinsulaire	125
9.2 La desserte aérienne	127
9.2.1 Les liaisons internationales	127
9.2.2 Le trafic intérieur	129
10. Les nouvelles technologies de l'information	130
10.1 Internet	131
10.2 La télévision par satellite	132
10.3 La téléphonie portable	132
11. Les services non marchands	133
11.1 L'éducation	133
11.2 La protection sociale	136
11.2.1 Le budget de la protection sociale généralisée	137
11.2.2 La santé	138
11.2.3 Les autres prestations sociales	141
12. Les archipels éloignés	142
12.1 Présentation générale	142
12.2 Les aides au développement	143
12.3 Les infrastructures	144
12.3.1 Les moyens de transport	144
12.3.2 Les équipements scolaires	144
12.3.3 Les équipements sanitaires	144
12.4 Les activités économiques des archipels	145
12.4.1 Les Australes	145
12.4.2 Les Marquises	145
12.4.3 Les Tuamotu-Gambier	146
12.4.4 Les îles Sous-le-Vent	147

CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE 149

Section 1 – La structure du système bancaire 150

1. Les faits marquants de l'exercice	150
1.1 Les principaux événements locaux	150
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	151
2. Organisation du système bancaire	154
2.1 Typologie des établissements de crédit	154
2.2 Liste des établissements de crédit	155
2.3 Eléments de concentration et ventilation des dépôts et crédits par catégorie d'établissement	156
2.4 Les effectifs	156
3. La densité du système bancaire	157
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	157
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	158
4. Les moyens de paiement	158
4.1 Les cartes bancaires en circulation	158
4.2 Les traitements de valeurs en compensation	160
5. La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer - SOGEFOM	161

5.1	Présentation générale	161
5.2	L'activité classique de la SOGEFOM en 2010	161
5.2.1	Les engagements de l'année 2010	161
5.2.2	Les engagements valides	162
5.2.3	Les engagements compromis	163
5.3	L'activité « plan de relance » de la SOGEFOM	163

Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire 164

1.	Les taux d'intérêt	164
1.1	Les taux directeurs	164
1.2	Les taux d'intervention de l'IEOM	165
1.2	Les taux débiteurs	166
1.2.1	Le taux de base bancaire	166
1.2.2	Le coût du crédit aux particuliers	166
1.2.3	Le coût du crédit aux entreprises	167
1.3	Les taux d'usure	167
2.	Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	169
2.1	La structure du bilan agrégé	169
2.2	L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux	171
2.3	L'évolution des risques de contrepartie	172
3.	Les performances financières des banques locales	172
3.1	La formation du PNB	172
3.2	Les soldes intermédiaires de gestion	174
3.3	Les indicateurs de rentabilité	175

Section 3 – L'évolution de la situation monétaire 176

1.	Les avoirs financiers des agents économiques	176
1.1	L'ensemble des actifs financiers	176
1.2	Les dépôts à vue	177
1.3	Les placements liquides ou à court terme	177
1.4	L'épargne à long terme	178
2.	Les crédits à la clientèle	179
2.1	L'ensemble des concours de caractère bancaire consentis	179
2.2	Les concours accordés par les établissements de crédit situés dans la zone d'émission	180
3.	La circulation fiduciaire	181
3.1	Les billets	181
3.2	Les pièces	182
4.	La masse monétaire et ses contreparties	182
4.1	Les composantes de la masse monétaire	182
4.2	Les contreparties de la masse monétaire	183
4.3	La position extérieure nette	183
5.	Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	184
5.1	Vue d'ensemble	184
5.2	Le risque sur le secteur public local	185
5.3	Le risque immobilier	186

Perspectives 2009	188
Annexes	189
Annexe 1 : Statistiques économiques	190
1. Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture - Polynésie F. (données CVS)	191
2. Indicateur du climat des affaires	191
3. Emplois et ressources de biens et services aux prix courants	191
4. Valeur ajoutée par branche d'activité	191
5. Indice des prix à la consommation	192
6. Taux de chômage au sens du BIT par sexe	192
7. Emploi total par branche	193
8. Structure des importations par produit	193
9. Structure des exportations par produit	193
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	194
1. Les actifs financiers	194
2. Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit	195
3. Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement	196
4. Le bilan agrégé	197
5. Le compte de résultat agrégé	198
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010	199
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	203
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM	205

Avant-propos

L'année 2010 s'est inscrite dans la même tonalité que 2009 avec une conjoncture globalement morose, même si le deuxième semestre a affiché une tendance plus positive avec un climat des affaires mieux orienté. Les mesures ponctuelles prises par le gouvernement polynésien en faveur du bâtiment ou du marché de l'automobile ont certes contribué à cette amélioration tendancielle mais n'ont pas suffi à atténuer durablement les effets de la crise économique. Le moral des agents économiques est en effet resté en berne, en attente de perspectives économiques et sociales plus rassurantes.

Les moteurs traditionnels de l'économie (consommation des ménages, commande publique, investissement des entreprises) ont donc continué à marquer le pas, en dépit d'un contexte inflationniste contenu et des conditions de taux des crédits bancaires relativement favorables.

Selon l'étude réalisée par l'IEOM sur l'exercice 2009¹, l'initiative privée semble s'essouffler. Les marges de manœuvre des entreprises polynésiennes sont en effet de plus en plus étroites. Seules celles qui sont les mieux structurées ou appartenant à un groupe organisé, arrivent encore à résister mais au prix d'une réduction significative de leurs marges et d'une dégradation de leur rentabilité.

Les banques sont elles mêmes confrontées à un net repli de leur production de crédits qui fragilise d'autant leur capacité à améliorer leurs performances. Même si l'on observe un léger redressement du produit net bancaire, après la baisse significative observée en 2009², elles auront des difficultés à consolider cette tendance sans une reprise significative de l'activité de crédit.

Avec une situation financière obérée par des recettes fiscales et douanières en diminution, le Pays ne semble avoir lui-même qu'une faible capacité à impulser, à brève échéance, cette relance économique tant attendue. Pour l'instant, les rares signaux encourageants sont observés dans le secteur du tourisme, en complément des bons résultats enregistrés par le secteur primaire pour certaines activités tournées vers l'exportation (pêche, monoi).

Les actions du nouveau gouvernement, visant à restaurer la confiance et à inverser durablement la tendance générale, devront donc être bien ciblées et s'inscrire dans le cadre d'un nouveau plan de développement économique pertinent et durable.



Max REMBLIN

¹ Note de l'Institut « Les entreprises polynésiennes en 2009 » publiée en mars 2011

² Note expresse de l'Institut « Le PNB des banques polynésiennes en 2009 » publiée en avril 2011

Synthèse

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

La Polynésie française s'est quant à elle inscrite en marge de cette tendance favorable. Forte et rapide en 2009, la dégradation de l'économie s'est poursuivie en 2010 mais de manière moins prononcée. Si quelques signes de stabilisation ont été observés, ils sont restés ténus et ne se sont pas confirmés en fin d'année.

Une consommation des ménages morose et un investissement pénalisé par l'absence de perspectives à moyen terme.

La détérioration du marché de l'emploi, plus modérée qu'en 2009, et une vulnérabilité financière accrue ont une nouvelle fois pesé sur le niveau de la consommation des ménages en dépit d'une inflation relativement contenue. Après la baisse sensible observée en 2009, les importations de biens de consommation non alimentaires et de produits agroalimentaires sont demeurées stables. L'investissement privé n'a pas pris le relais d'une commande publique contrainte par les difficultés budgétaires du Pays. Les carnets de commande dégarnis et l'absence de visibilité à moyen terme ont amené les entreprises à différer ou à limiter leurs investissements. Les importations de biens d'équipement se sont repliées de 1,1 %. La reconduction tardive des dispositifs d'aide à l'accession au logement a par ailleurs pesé sur l'investissement des ménages : la production de crédits à l'habitat s'inscrit en repli de près de 8 % sur un an. Pour autant, la Polynésie française a enregistré une amélioration de ses échanges commerciaux. Si une reprise des exportations locales peut être notée, les échanges de biens dans leur ensemble ont cependant davantage bénéficié d'un effet-prix et de quelques évènements ponctuels.

Une conjoncture économique globalement défavorable...

Traduisant la persistance d'un défaut de confiance généralisé de la part des professionnels du secteur marchand, **l'indicateur de climat des affaires (ICA)** est demeuré en deçà de sa moyenne de longue période en dépit d'un redressement depuis le début de l'année 2009.

Le **commerce** a une nouvelle fois pâti de la faiblesse de la demande des ménages. Pour la troisième année consécutive, les professionnels du secteur ont déploré un courant d'affaires peu dynamique. En dépit des multiples campagnes de réduction tarifaire, qui ont pesé sur les marges commerciales, le secteur a souffert de l'arbitrage des consommateurs en faveur de produits moins onéreux et parfois au détriment des biens alimentaires.

Comme l'illustre le retard pris sur le volet logement social du contrat de projets (2008-2013), l'insuffisance de chantiers structurants et l'absence de marchés significatifs ont continué à peser sur le courant d'affaires du secteur du **BTP**. La branche des travaux publics affiche des performances en retrait. La branche bâtiment, en partie soutenue par la reconduction des dispositifs bonifiés de soutien à l'investissement des particuliers, a, quant elle, nettement pâti d'un manque de visibilité à moyen terme. Le faible niveau des importations traditionnelles du secteur témoigne des difficultés des professionnels de la construction.

Dans le **secteur primaire**, l'agriculture a été affectée par des conditions climatiques peu clémentes (cyclone Oli début février, intempéries en mars) qui ont lourdement affecté les exploitations avec la perte de nombreuses récoltes. Les exportateurs de perles ont poursuivi l'écoulement massif de leurs stocks au détriment du prix de vente (en dessous de 500 F CFP le gramme contre plus de 1 500 F CFP en 2007). A la faveur de rendements satisfaisants, le secteur de la pêche a, quant à lui, enregistré une progression de ses exportations (+22%).

Tout au long de l'année les entreprises **industrielles** ont déploré la faiblesse de leur courant d'affaires. Au regard des difficultés d'écoulement sur le marché local, seuls quelques signes positifs à l'exportation ont été observés à l'instar du monoï (+39 %).

En dépit du redressement opéré au second semestre, l'année 2010 s'est soldée par une nouvelle baisse de la **fréquentation touristique**. La Polynésie française a accueilli 153 919 touristes (- 4,1 %). Alors que le segment de la croisière a accusé un net repli (- 18,4 %), celui du tourisme terrestre a bénéficié de la reprise économique mondiale et d'un effet taux de change €/ \$ favorable. La baisse de l'offre de chambres (- 22 %) a par ailleurs contribué à la restauration des performances des unités hôtelières classées qui ont résisté à la crise. De son côté, la petite hôtellerie demeure dans une situation délicate.

... qui impacte les performances du système bancaire.

L'activité des établissements de crédit de la place polynésienne a enregistré de timides performances, au demeurant teintées de fragilité.

Le rythme annuel de croissance de **l'épargne** des agents économiques est demeuré atone en 2010 (+ 1,7 %). Cette évolution modeste est pour une large part portée par les ménages dont les encours ont progressé de 3,2 % sur un an sous l'effet d'arbitrages en faveur de placements à long terme (+17,4 %, constitués de contrats d'assurance-vie), jugés plus rémunérateurs. Pour sa part, l'encours des dépôts des entreprises a enregistré une hausse de 5,4 % sur l'année, à la faveur d'une augmentation de leurs dépôts à vue (+4,1 %) et de leurs placements liquides ou à court terme (+ 7,6 %). En manque de visibilité sur l'évolution de leur activité, les sociétés ont semblé privilégier des liquidités immédiatement disponibles.

L'encours sain des **crédits** de l'ensemble des établissements de crédit s'est inscrit en hausse de 1,6 %. Les difficultés de trésorerie des entreprises ont stimulé l'encours des crédits à court terme (+ 10,6 % pour les crédits de trésorerie et + 20,4 % pour les comptes ordinaires débiteurs). A l'inverse, l'atonie de l'activité et l'attentisme des chefs d'entreprises se sont traduits par une diminution des demandes de financement de moyen et long termes, ce qui a fortement pesé sur l'encours des crédits d'équipement (-6,2 %). Dans le même temps, la dégradation du marché de l'emploi est venue impacter négativement les encours de crédits des ménages. L'encours des crédits à la consommation a diminué de près de 5 % tandis que celui des crédits à l'habitat a affiché son plus faible taux de croissance annuel (+2,5 %) depuis plusieurs années.

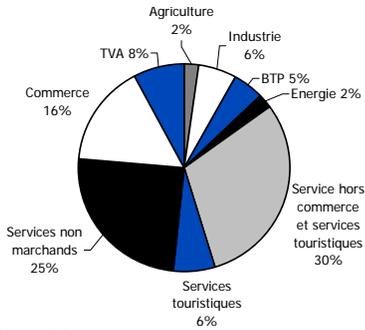
Dans le prolongement de la tendance engagée en fin d'année 2008, la place bancaire a assisté à une augmentation continue des créances douteuses brutes (+36 %) qui représentent désormais 11 % de l'encours total des crédits. Cette dégradation de la **qualité des risques** a concerné aussi bien les entreprises que les particuliers.

Néanmoins, les établissements de crédit locaux ont enregistré une légère hausse de leur produit net bancaire en 2010 (+1,7 %), à la faveur d'une progression de la marge nette d'intérêt résultant d'un effet taux¹.

¹ La faiblesse des taux du marché monétaire observée tout au long de l'année 2010 a rendu le coût de la ressource (intérêts versés) moins onéreux pour les banques et a entraîné une diminution du coût du crédit (intérêts reçus) mais de moindre ampleur.

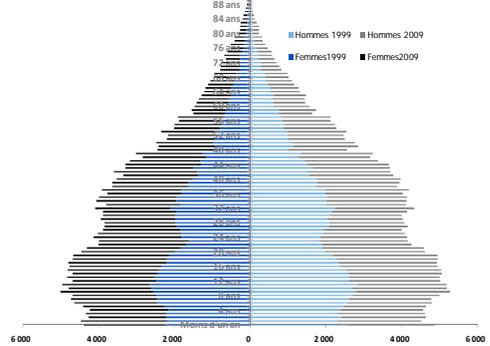
La Polynésie française en bref

Répartition du PIB en 2006

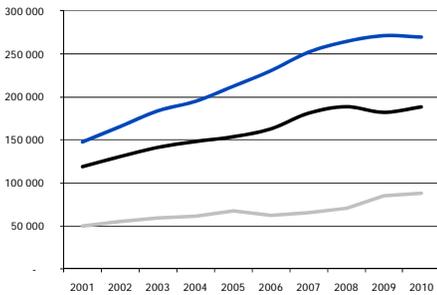


Source : ISPF

Pyramide des âges de la population polynésienne

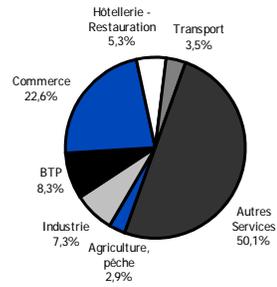


Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière (M FCFP)



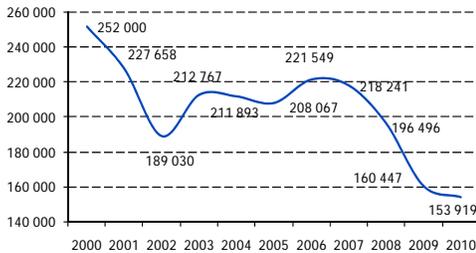
Source : BCGM

Risques sectoriels au 31 décembre 2010



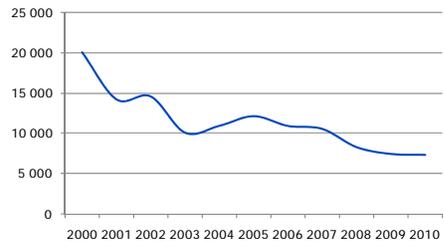
Source : Service Central des Risques

Evolution du nombre de touristes



Sources : Service du tourisme, ISPF

Evolution de la valeur des exportations de perles brutes (en M FCFP)



Source : ISPF

Les chiffres clés de la Polynésie française

	2000	2010	Métropole 2010
Population			
Population totale au 1 ^{er} janvier (en milliers)	233	267	62 799 (e)
Taux de croissance moyen de la population entre 1999 et 2010	-	1,4%	0,7%
Solde migratoire	213 (2002)	103 (2007)	75 000 (e)
Taux de natalité (‰)	21,1 (2002)	17,0 (2009)	12,7 (p)
Indicateur conjoncturel de fécondité (‰)	2,6 (2002)	2,1 (2009)	2,0
Taux de mortalité (‰)	4,5 (2002)	4,3 (2009)	8,5 (p)
Espérance de vie des hommes	72,1 (2002)	74,4	78,1 (p)
Espérance de vie des femmes	77,2 (2002)	78,5	84,8 (p)
Nombre de médecins pour 100 000 habitants*	nd	193	372 (2009)
Taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans	92,7%	93,3%	100%
Taux de réussite au baccalauréat	71,9%	83,7%	86,2%
Environnement			
Superficie totale	-	3 251 km ²	549 087 km ²
Surfaces agricoles utilisée totale (% surface totale)	-	5,3% (2008)	53,3% (2009)
Economie			
PIB à prix courant (en milliards d'euros)	3,7	4,5 (2006)	1907,1 (2009)
Taux de croissance du PIB en volume (glissement annuel)	5,1%	-0,4% (2006)	-2,6%
PIB / habitant en 2008 (en euros)	15 757	17 512 (2006)	29 371 (2009)
Consommation électrique (kW/hab/an)	1 929	1 921	7 745 (2009)
Evolution moyenne des prix	1,0%	1,3%	1,5%
Taux de chômage (au sens du BIT)	11,7% (2002)	11,7% (2007)	9,2%
	2000	2010	Variation
Indicateurs sectoriels			
Nombre de touristes	252 000	153 919	-38,9%
Exportations de perles brutes en valeur (millions de F CFP)	20 073	7 357	-63,3%
Importations de ciment (milliers de tonnes)	108	104	-4,1%
Immatriculation de voitures	6 042	5 525	-8,6%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 894	3 513	21,4%
Nombre d'habitants par guichet automatique	3 617	1 648	-54,4%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	1,43	13,5%
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC (millions de F CFP)	310 898	487 925	56,9%
Encours sains des crédits accordés par les EC locaux (millions de F CFP)	239 229	428 174	79,0%
Taux de créances douteuses brutes	5,6%	11,0%	+5,4 points

(e) estimations

(p) provisoire



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

1. Géographie et climat

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest, d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²). La distance entre Papeete et Hiva Oa (archipel des Marquises) est similaire à celle séparant Paris de Stockholm. Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 15 800 km de Paris, 8 800 km de Tokyo, 6 600 km de Los Angeles, 6 000 km de Sydney, 5 000 km de Nouméa. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3 600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1 600 km² à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maïao et Mehetia), les îles Sous-le-Vent (Raïatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;

- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km², se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;

- **l'archipel des Marquises**, 1 040 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;

- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;

- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 150 km² : Tubuai, Rurutu, Raïvavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société, les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles «hautes» d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2 241 mètres. Les îles «basses», situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique¹ : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete (25,5°C sur l'ensemble de la Polynésie française).

La pluviométrie annuelle peut varier sensiblement selon la topographie des îles et l'exposition au vent : de 1 350 mm d'eau (côte est de Tahiti) à 3 550 mm (côte Ouest de Tahiti). Enfin, le taux d'humidité au niveau de la mer oscille entre 79 % et 80 %.

¹ Les madrépores jouent un grand rôle dans l'édification des récifs coralliens. Ce sont des invertébrés à squelette calcaire à l'origine de la formation des récifs coralliens.

2. Les Repères historiques

Le peuplement de la Polynésie s'est effectué par des vagues migratoires successives. Selon certaines hypothèses, le peuple polynésien serait aux origines (vers 1 500 avant J.C.) issu des côtes d'Asie du sud-est (îles Samoa, Fidji et Tonga) où il a forgé son identité, en particulier sa langue et ses croyances, avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaï (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800). Puka Puka, dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme la première île polynésienne « découverte » par les Européens en 1521 (Magellan), suivi des Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, puis des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société ne furent quant à elles révélées que bien plus tard, le 19 juin 1767, lorsque le capitaine anglais Wallis atteignit Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « Nouvelle Cythère », puis par Cook (en 1769, 1773 et 1777).

Du statut de protectorat à celui de colonie...

Au début du XIX^{ème} siècle, les Pomare, famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu, d'où ils étaient originaires, et aux îles Sous-le-Vent. L'histoire des liens unissant la France et la Polynésie débute avec le traité de protectorat de 1842. En 1880, le roi Pomare V cède à la France la souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. Ces possessions forment, avec les autres archipels, les "Etablissements français de l'Océanie".

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. Au cours de la seconde guerre mondiale, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Par ailleurs, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

Le franc CFP, monnaie ayant cours légal dans les territoires français du pacifique, a été créé par un décret du 26 décembre 1945 à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. Il s'agissait alors de permettre le maintien de la parité de la monnaie de ces territoires avec le dollar américain qui avait pris une place très importante dans leur économie durant la Seconde guerre mondiale. De ce fait, la parité du franc CFP avec le dollar américain sera conservée jusqu'en 1949 sur la base de 1 dollar US = 49,6 F CFP alors que sa parité avec le franc métropolitain sera modifiée à chacune des dévaluations du franc français par rapport au dollar américain. La parité du franc CFP avec l'euro a été fixée par le Gouvernement français en application du « Protocole sur la France », annexé au Traité de Maastricht qui stipule que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ». Celle-ci est fixe sur la base de 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

... puis territoire d'outre-mer à statut particulier...

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Etablissements Français d'Océanie (EFO) prennent le nom de « Polynésie française » en 1957. Le rattachement à la France fut confirmé par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésiennes. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne.

L'année 1996, date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, est marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République Française et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences recentrées sur ses missions régaliennes

En application de cet article, le Territoire peut désormais, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en Métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

... dotée d'une autonomie politique renforcée en 2004.

De son côté, l'autonomie politique de la Polynésie française a été renforcée par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004. Cette loi a introduit des modifications dans le processus électoral et dans la composition de l'Assemblée de la Polynésie française, en portant de 49 à 57 membres le nombre de représentants élus pour 5 ans au suffrage universel direct.

Cette réforme a conduit à une période d'instabilité institutionnelle en dépit de deux modifications successives apportées au mode de scrutin : (i) la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 entérinant l'abandon de la prime majoritaire instituée en 2004 et (ii) la loi de décembre 2007 instaurant une nouvelle réforme du mode de scrutin, clarifiant le mode d'élection du président et renforçant les conditions de renversement du gouvernement en vue de rétablir la stabilité politique.

Ainsi, depuis 2004, la Polynésie française a connu 10 changements de président, dont notamment celui intervenu le 1^{er} avril 2011, consécutif au dépôt d'une motion de défiance le 24 mars 2011, permettant à Oscar Temaru de devenir président de la Polynésie française pour la 5^{ème} fois depuis 2004, succédant à Gaston Tong Sang élu en novembre 2009.

Face à ce constat, et à l'occasion de ses vœux à l'outre-mer en janvier 2010, le Président de la République a manifesté son souhait d'engager une nouvelle réforme électorale garante de la stabilité institutionnelle. Initié dès février 2010, à l'occasion de la visite de la ministre en charge de l'outre-mer, un nouveau texte de loi¹, pour une large part inspiré des recommandations du rapport Barthélémy, devrait être voté au Parlement d'ici la fin de l'année 2011.

¹ Transmis pour avis à l'Assemblée de Polynésie Française en mars 2011, le projet de réforme électorale vise à restreindre le recours à la motion de défiance et au renouvellement du bureau de l'Assemblée ainsi qu'à privilégier une représentation de chaque archipel en fonction de leur poids démographique. Aussi, l'archipel de la Société (87 % de la population) pourrait être regroupé en une unique circonscription, divisée en 4 sections (3 pour les îles du Vent et 1 pour les îles Sous-Vent), avec un mode de scrutin proportionnel à deux tours, assorti d'une prime majoritaire. Pour les autres archipels, à configuration inchangée, un scrutin majoritaire à deux tours pourrait être instauré.

3. Le cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie.

La Polynésie française est un *pays d'outre-mer* au sein de la République Française. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut dès lors disposer de représentations (non diplomatiques) auprès de tout Etat reconnu par la République française.

Le principe de fonctionnement de ce statut a consisté à confier une compétence de droit commun à la collectivité territoriale, l'Etat conservant une compétence d'attribution. En application de ce principe, la Polynésie française est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'Etat. Elle peut alors, à travers les actes de l'Assemblée ou *lois de Pays* et sa commission permanente, définir ses propres règles dans un grand nombre de domaines. L'Etat exerce quant à lui des compétences recentrées sur ses missions régaliennes : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'Etat, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle. Le Haut-commissaire de la République est le délégué du gouvernement de la République française. Il a la charge des intérêts nationaux tels qu'ils sont énumérés dans le statut.

Ce statut donne la possibilité, selon des règles fixées par la loi organique, d'une participation de la Polynésie française, sous le contrôle de l'Etat, à l'exercice des compétences régaliennes¹.

La Collectivité (ou pays) d'outre-mer est structurée autour de cinq institutions : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil économique, social et culturel et le Haut-conseil de la Polynésie française.

Le Président est élu par l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres, qu'il peut révoquer, et dirige l'action des ministres. Il promulgue les lois de pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale. Son mandat est compatible avec celui de député, de sénateur ou de maire, et peut être écourté par le vote d'une motion de défiance par l'Assemblée ou en cas de dissolution de cette dernière.

¹ Par exemple, l'article 34 de la loi organique du 27 février 2004 autorise les autorités locales « à participer à l'exercice des missions de police incombant à l'Etat en matière de surveillance et d'occupation du domaine public de la Polynésie française, de police de la circulation routière, de police de la circulation maritime dans les eaux intérieures et des missions de sécurité publique ou civile... ».

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté, suivant le cas, par le Ministre chargé de l'outre-mer ou par le Haut-commissaire dans les domaines de compétence de l'Etat.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au Conseil des ministres ou au Président du gouvernement. Elle adopte les lois de pays, sur lesquelles le Conseil d'Etat exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement. Ce dernier peut ainsi être renversé par une motion de défiance et, inversement, l'Assemblée peut être dissoute par décret du Président de la République à la demande du gouvernement local.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il est obligatoirement saisi pour avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel ou consulté sur les propositions d'actes élaborées par le gouvernement ou l'Assemblée de Polynésie française. Il peut également réaliser de sa propre initiative et après un vote à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence. Le CESC est composé de 51 membres désignés par leurs pairs pour une durée de quatre ans et répartis en trois collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs et des travailleurs indépendants et des secteurs socioculturels). Son président est élu pour deux ans.

Enfin, **le Haut-conseil de la Polynésie française** est une instance consultative chargée de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans l'élaboration des lois de pays, des actes réglementaires et des délibérations.

Transfert des compétences issu de la loi organique du 27 février 2004

	Etat	Polynésie française	Communes
Droit	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité ; • Actes d'état-civil ; • Droits civils, état et capacité des personnes ; • Garanties des libertés publiques ; • Droit du travail applicable aux salariés exerçant leur activité dans les établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Droits civiques, droit électoral ; • Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat à l'exclusion de toute autre profession juridique ou judiciaire ; • Aide juridictionnelle ; • Droit pénal ; • Commissions d'office ; • Service public pénitentiaire; services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire ; • Procédure administrative contentieuse ; • Frais de justice pénale et administrative ; • Attributions du médiateur de la République et du défenseur des enfants dans les relations entre les citoyens, les collectivités publiques et les services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions matérielles d'exploitation et de mise à disposition de la population des registres d'état civil ; • Droit civil : toute matière du droit civil non réservée à l'État. • Possibilité de participation pour tout ce qui concerne l'état et à la capacité des personnes, à l'autorité parentale, successions et libéralités ; • Principes fondamentaux des obligations commerciales ; • Droit du travail en dehors des établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Réglementation des professions juridiques ou judiciaires autres que celle d'avocat ; • Les infractions aux actes des autorités de la Polynésie française peuvent être sanctionnées de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu par les lois et règlements métropolitains. • Les infractions aux lois du pays peuvent être sanctionnées de peines d'emprisonnement sous réserve d'une homologation par la loi ; • Possibilité de participation en matière de jeux de hasard ; • Ediction des contraventions de grande voirie ; • Possibilité de participation en matière de recherche et de constatation des infractions ; • Exercice du droit de transaction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des registres et délivrance des actes.
Défense	<ul style="list-style-type: none"> • Importation, commerce et exportation de matériel militaire, d'armes et de munitions de toutes catégories ; • Matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République, à l'exception des hydrocarbures liquides et gazeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures liquides et gazeux à l'exception des produits nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et de défense. 	
Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> • Monnaie, crédit, change, Trésor, marchés financiers; obligations relatives à la lutte contre la circulation illicite et le blanchiment des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Placement des fonds libres de la Polynésie française en valeurs d'État ou garantis par l'État ; • Autorise le placement des fonds libres des établissements publics locaux ; • Participation dans le cadre des services financiers des établissements postaux. 	

	Etat	Polynésie française	Communes
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique civile et militaire de l'État, statut des autres agents publics de l'État ; • Domaine public de l'État ; • Marchés publics et délégation de services publics de l'État et de ses établissements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique de la Polynésie française ; • Domaine public de la Polynésie française et exploration et exploitation de la zone économique exclusive ; • Marchés publics et délégation de services publics de la Polynésie française. 	
Ordre et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et ordre public, notamment maintien de l'ordre ; • Police et sécurité de la circulation maritime ; • Sécurité de la navigation et coordination des secours en mer ; • Surveillance de la pêche maritime ; • Francisation des navires ; • Sécurité des navires de plus de 160 tonnes de jauge brute et des navires destinés au transport des passagers ; • Police et sécurité en matière d'aviation civile ; • Mise en oeuvre des installations aéroportuaires d'intérêt national ; • Préparation des mesures de sauvegarde, élaboration et mise en oeuvre des plans opérationnels de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes ; • Coordination et réquisition des moyens concourant à la sécurité civile ; • Prohibitions à l'importation et à l'exportation de produits qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux ratifiés par la France (contrôle des contrefaçons, stupéfiants). 	<ul style="list-style-type: none"> • Information des mesures prises • Sur demande du haut-commissaire, des agents des services de la Polynésie française peuvent être associés à des missions de sécurité publique ou de sécurité civile. • Sécurité de la circulation et de la navigation dans les eaux intérieures et territoriales ; pilotages des navires ; conduite des navires: activités nautiques. • Immatriculation des navires. • Sécurité des navires de moins de 160 tonnes de jauge brute. • Conditions d'agrément des aérodromes privés. • Ouverture des aérodromes territoriaux à la circulation publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale ; • Mise en œuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte aérienne entre la Polynésie française et tout autre point du territoire de la République à l'exception de la partie de ces liaisons située entre la Polynésie française et tout point d'escale situé en dehors du territoire national. Approbation des programmes d'exploitation et des tarifs correspondants ; • Liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; • Réglementation des fréquences radioélectriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des licences de transporteur aérien pour les entreprises établies en Polynésie française ; • Approbation des programmes, des tarifs et délivrance des autorisations d'exploitation pour les vols autres que ceux relevant de la compétence de l'État ; • Consultation pour les autres dessertes ; • Toute autre liaison et communication en matière de postes et télécommunications ; • Assignation des fréquences radioélectriques relevant de la compétence de la Polynésie française. Fixation de la redevance de gestion de ces fréquences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie communale ; • Cimetières ; • Transports communaux ; • Distribution d'eau potable ; • Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux ; • Collecte et traitement des eaux usées.

	Etat	Polynésie française	Communes
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Règles relatives à l'administration, à l'organisation et aux compétences des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Coopération intercommunale ; • Contrôle des actes des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Régime comptable et financier et contrôle budgétaire de ces collectivités ; • Fonction publique communale ; • Domaine public communal ; • Dénombrement de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'apporter un concours technique ou financier ; • Possibilité de délégation de certaines compétences (interventions économiques, aide sociale, urbanisme, culture et patrimoine, production et distribution d'électricité) ; • Règles relatives aux marchés publics et aux délégations de service public des communes ; • Institution d'une fiscalité communale ; • Constitution et extension du domaine des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les maires peuvent recevoir délégation de la Polynésie française pour prendre des mesures individuelles.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement universitaire, recherche ; • Collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux. • Règles applicables aux personnels habilités des établissements d'enseignement privés liés par contrat à des collectivités publiques pour l'accomplissement de missions d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Association à l'élaboration de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche ; • Enseignement supérieur et BTS ; • Enseignement des langues locales ; • Bourses et allocations d'enseignement ; • Enseignement primaire et secondaire ; • Création de filières et de services propres ; • Diplômes autres que nationaux ; • Affiliation aux régimes de protection sociale. 	
Audiovisuel	<ul style="list-style-type: none"> • Communication audiovisuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'entreprises de production et de diffusion d'émissions audiovisuelles ; • Association à la politique de communication audiovisuelle ; • Consultation sur toute décision réglementaire ou individuelle ; • Participation à l'exercice des compétences conservées par l'Etat. 	



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Polynésie Française

Section 1

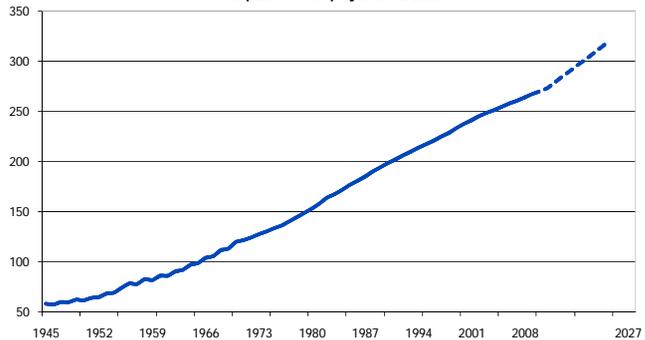
La population

1. Données démographiques

1.1 L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Les résultats du dernier recensement général de la population réalisé en 2007 font état de 259 596 habitants en Polynésie française. Entre 2002¹ et 2007, la population s'est accrue de 14 750 habitants, résultant d'un excédent naturel de 16 000 personnes et d'un déficit migratoire de 1 250 personnes. Sur cette période, la croissance de la population a été de 1,2 % en moyenne par an, en ralentissement continu depuis le début des années 80².

Evolution de la population de la Polynésie française depuis 1945 et projection à 2027



Principaux indicateurs démographique	1990	2007	2008 (1)	2009 (1)	2010 (1)
Population au 1 ^{er} janvier	194 200	257 600	260 600	263 800	267 000
Nombre de naissances	5 569	4 431	4 626	4 551	-
Nombre de décès	982	1 215	1 179	1 147	-
Excédent naturel	4 587	3 216	3 447	3 404	-
Taux de natalité (‰)	28,1	17,0	17,5	17,0	-
Indicateur conjoncturel de fécondité (‰) (2)	3,44	2,12	2,20	2,14	-
Taux de mortalité (‰)	4,9	4,7	4,5	4,3	-
Taux de mortalité infantile (‰)	11,5	6,8	4,8	5,5	-
Espérance de vie des hommes	66,9	72,1	73,0	74,4	-
Espérance de vie des femmes	72,6	77,1	78,2	78,5	-

Source : ISPF

(1) Estimations

(2) Nombre d'enfants par femme en âge de procréer.

Selon les dernières estimations, la population de la Polynésie s'établirait à 267 000 personnes au 1^{er} janvier 2010 (+ 1,2 % par rapport au 1^{er} janvier 2009). L'année 2009 marquerait une contraction de l'excédent naturel, principal contributeur à la croissance totale de la population polynésienne³, de l'ordre de 1,2 % en l'espace d'une année. Le taux d'accroissement naturel est passé de 13,1 ‰ à 12,8 ‰ entre 2008 et 2009. Il serait relativement comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie (11,5 ‰) et demeurerait nettement supérieur à celui de la métropole (4,5 ‰).

Après une année 2008 caractérisée par une reprise de la natalité polynésienne, 4 551 nouveaux-nés ont été recensés sur l'ensemble de la Polynésie française au cours de l'année

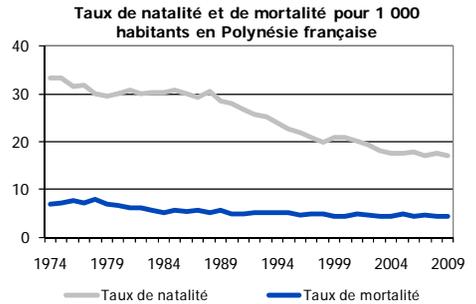
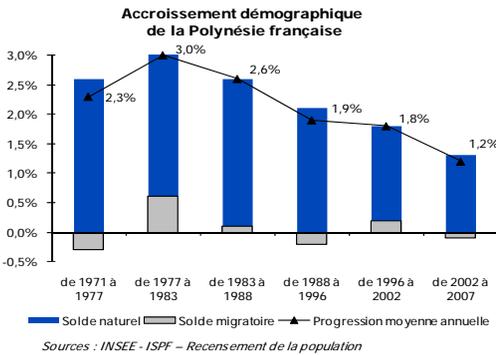
¹ 2002 est l'année du précédent recensement général de la population polynésienne.

² + 3 % entre 1977 et 1983, + 2,6 % entre 1983 et 1988, + 1,9 % entre 1988 et 1996 et + 1,8 % entre 1996 et 2002.

³ Sous l'hypothèse d'un prolongement de la tendance observée entre les deux recensements de 2002 et 2007, le déficit migratoire (-260 personnes) pèse peu sur le nombre d'habitants.

2009, soit une baisse de 1,6 % sur un an. Le nombre de naissances est relativement stable depuis 2003, au dessus de 4 500 naissances par an. Ce maintien des naissances s'explique par l'augmentation de la population féminine de 15 à 49 ans alors que la fécondité globale se stabilise autour de 2,1 à 2,2 enfants par femme, contre près de 2 enfants au plan national sur la période sous revue. Parallèlement, le nombre de décès s'est inscrit en baisse de 2,7 % en 2009 pour s'établir à 1 147.

Globalement, la durée de vie moyenne a augmenté régulièrement sur les 10 dernières années (de 4,4 mois par an). Entre 2007 et 2009, l'espérance de vie est passée de 72,1 à 74,4 ans chez les hommes (77,7 ans en France métropolitaine) et de 77,1 à 78,5 ans chez les femmes (84,4 ans dans l'Hexagone).

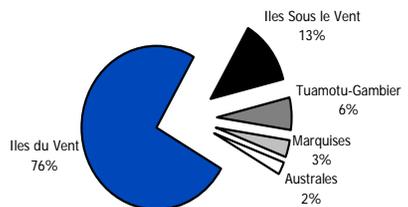


1.2 LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1.2.1 La répartition géographique de la population

La répartition de la population par archipel montre une grande concentration des Polynésiens aux îles du Vent. Avec 178 133 habitants en 2007, Tahiti regroupait 69 % de la population de la Polynésie française, proportion qui est restée sensiblement la même que celle relevée lors du recensement de 2002. L'archipel de la Société rassemblait à lui seul 89 % des habitants (227 807). A Tahiti, la périurbanisation s'est poursuivie des villes les plus proches de Papeete¹ vers des communes de plus en plus éloignées.

Répartition de la population de la Polynésie française en 2007



Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

Les îles Sous-le-Vent ont enregistré la plus forte progression de leur population, à + 1,9 % en moyenne par an entre 2002 et 2007. Cette subdivision administrative est la seule à

¹ La zone urbaine du grand Papeete, réunissant les communes de Punaauia, Faa'a, Pirae, Arue ainsi que Papeete, concentre moins de la moitié de la population de Tahiti.

avoir un solde migratoire positif pendant cette période, stimulé par l'attractivité de Bora-Bora (+ 4 % par an) qui contribue, pour moitié, à l'augmentation globale. Néanmoins, Raiatea (12 008 habitants) est demeurée l'île la plus peuplée avec 36 % de la population des îles Sous-le-Vent.

16 847 habitants étaient recensés aux Tuamotu-Gambier, soit 6 % des Polynésiens. Après un ralentissement de la croissance de la population entre 1996 et 2002 (+ 0,4 % par an), celle-ci a poursuivi sur un rythme semblable à l'ensemble de la Polynésie (+ 1,2 % par an).

La population des îles Marquises n'a augmenté que de 0,2 % par an entre 2002 et 2007, reflétant un déficit migratoire important à peine compensé par l'accroissement naturel. Ce phénomène est également constaté dans l'archipel des Australes dont le dépeuplement s'explique en grande partie par un exode important de sa population en raison d'une dynamique économique insuffisante.

1.2.2 Structure par sexe et par âge

Le dernier recensement (2007) met en exergue un vieillissement tendanciel de la population polynésienne. En effet, les tranches d'âge ayant enregistré la plus forte hausse du nombre d'hommes et de femmes entre 2002 et 2007 sont celles des 50 à 59 ans et celles des plus de 60 ans (+ 27 %). En revanche, le nombre de personnes âgées de moins de 10 ans a reculé de 7,5 % et celui des 10 à 19 ans de 1,2 %. En 2007, seule une personne sur quatre a moins de 15 ans, contre 30 % en 2002 et 36 % en 1988.

Le vieillissement des Polynésiens a pour corollaire la diminution de la part de la population active en âge de travailler. Il contribue à réduire le besoin en création d'emplois, mais génère des besoins supplémentaires en prestations sociales.

Malgré une progression plus importante du nombre de femmes entre 2002 et 2007 (+ 6,4 %), la proportion d'hommes (+ 5,8 % sur la même période) demeure plus élevée, avec un poids de 51,3 %.

1.3 PERSPECTIVES

Selon les projections¹ de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), la Polynésie française compterait 320 000 habitants en 2027, soit 60 000 personnes de plus qu'en 2007. L'ISPF prévoit notamment un vieillissement rapide de la population : ainsi, 17 % des habitants auraient plus de 60 ans en 2027, soit une personne sur six.

Ces changements démographiques, s'ils étaient avérés, ne seraient pas sans conséquences sur l'économie polynésienne. Ils auraient en effet un impact direct sur le coût de la santé mais aussi sur le financement des régimes de retraite. Dans le même temps, le nombre d'actifs devrait continuer d'augmenter, entraînant une demande d'emplois supplémentaires très importante sur les dix prochaines années. Pour absorber le seul flux des nouveaux entrants sur le marché du travail et ainsi contenir le chômage à son niveau actuel, il faudrait créer, selon l'ISPF, au moins 2 000 nouveaux emplois par an au cours des cinq prochaines années. En outre,

¹ Projection de la population sur les vingt prochaines années en s'appuyant sur les résultats du dernier recensement de la population (2007) et sur les tendances démographiques observées sur la période 1998-2007.

le besoin en logements devrait augmenter deux fois plus vite que la population. En effet, la décohabitation, la baisse de la natalité et l'augmentation du nombre de personne âgées vivant seules contribueraient à la baisse régulière du nombre de personnes par logement¹. Compte tenu de cette évolution, 1 800 logements nouveaux par an seraient nécessaires pour accueillir les futurs ménages.

¹ Selon le scénario de référence retenu par l'ISPF, le nombre moyen de personnes par logement en 2027 ne serait plus que de 3 personnes, contre 3,9 en 2007.

Section 2

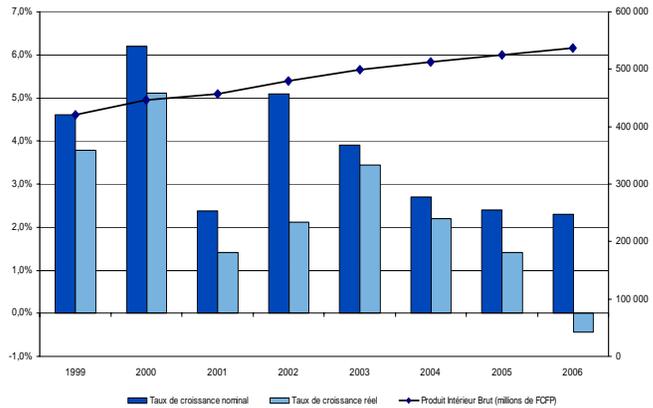
Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

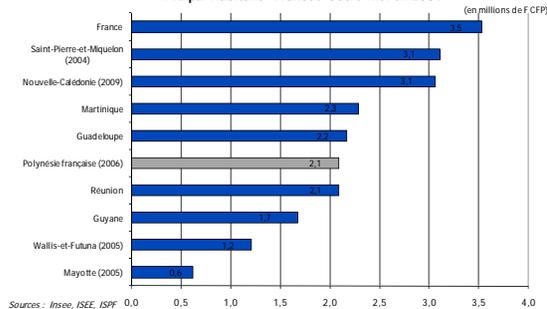
En 2006¹, le produit intérieur brut (PIB) courant de la Polynésie française était estimé à 536,4 Mds de F CFP. Il a enregistré une progression de 2,3 % sur un an, soit - 0,1 point par rapport à 2005. Ce taux de croissance nominal se situe nettement au-dessous de la croissance annuelle moyenne observée sur la période 1996-2006 (+ 3,4 %), confirmant la tendance au ralentissement de l'économie observée depuis 2003.

PIB et taux de croissance de la Polynésie Française



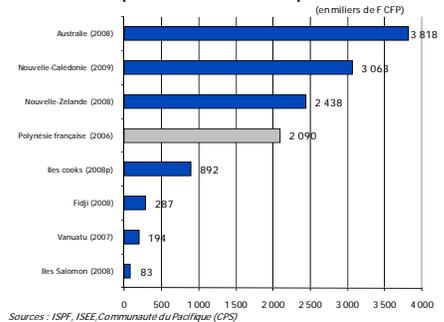
Pour la première fois depuis 1988, le taux de croissance du PIB réel² s'est affiché en repli de 0,4 % sur un an, au regard de la forte inflation intervenue entre 2005 et 2006. L'inflation moyenne sur un an atteignait 2,75 % en 2006 contre 1,9 % en 2005.

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2009



Sources : Insee, ISEE, ISPF

PIB par habitant - Zone Pacifique



Sources : ISPF, ISEE, Communauté du Pacifique (CPS)

En 2006, le PIB par habitant estimé pour la Polynésie française atteignait 2,09 millions de F CFP (17 512 euros). Il progressait de 1,5 % sur un an et de 2,1 % en moyenne par an sur

¹ Dernières données disponibles à la date de rédaction de cette monographie.

² PIB corrigé de l'inflation.

la décennie. Il représentait près de 59 % du PIB par habitant métropolitain et avoisine ceux de la Guadeloupe et de La Réunion, mais ressort nettement en deçà de celui de la Nouvelle-Calédonie, cette dernière disposant du niveau de richesse produite par habitant le plus élevé de l'Outre-Mer français¹. Dans la zone Pacifique, la Polynésie française se classait en 2006 en quatrième position en termes de PIB par habitant.

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Les ressources mises à disposition dans le système économique polynésien étaient composées à 694 millions de F CFP en 2006 en valeur (+ 0,6 %). Le PIB correspond à 77 % des ressources économiques de l'île et les importations à 23 %. Cette part a tendance à progresser depuis une dizaine d'années (+ 3 points). La baisse de la production locale tend ainsi à être compensée par un recours accru aux importations en vue de satisfaire les besoins de l'économie polynésienne.

L'équilibre emplois ressources (en milliards de F CFP)

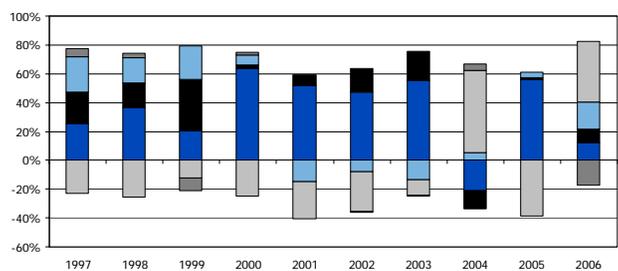
	1996	part	2005	2006	part	Evol 2006/2005
Ressources	466,2	100%	689,6	693,9	100%	0,6%
Produit intérieur brut	371,6	80%	524,2	536,3	77%	2,3%
Importations (biens et services)	94,6	20%	165,4	157,5	23%	-4,7%
Emplois	466,2	100%	689,6	693,9	100%	0,6%
Consommation finale des ménages	230,0	49%	376,2	370,6	53%	-1,5%
Consommation finale des administrations	37,7	8%	32,3	34,6	5%	7,0%
Salaires des administrations	96,9	21%	126,6	132,1	19%	4,3%
Salaires domestiques	0,7	0%	1,1	1,2	0%	16,0%
Formation brute de capital fixe	44,9	10%	89,4	91,2	13%	2,0%
Variations de stocks	-0,1	0%	1,1	-2,2	0%	-303,2%
Exportations	55,9	12%	62,8	66,4	10%	5,6%
<i>dt dépenses des touristes</i>	32,5	7%	42,0	44,0	6%	4,7%

Source : ISPF

La consommation finale absorbe la plus large part des ressources (58 %) et demeure essentiellement composée de celle des ménages (91 %) pourtant en repli sur un an (- 1,5 %). Il s'agit d'une évolution relativement récente dans la mesure où la consommation des ménages absorbait à peine 49 % des ressources dix ans auparavant. La Formation brute de capital fixe (FBCF), bénéficiant d'un rythme de croissance annuel moyen de 8 % sur les dix dernières années, concentre désormais 13 % des emplois (contre 10 % en 1996) au détriment des exportations (10 %, -2 points).

Sur un an, l'amélioration du déficit de la balance commerciale participe le plus largement à la croissance du PIB. La consommation finale (+ 0,4 %) et l'investissement (+ 2 %) ne contribuent quant à eux que marginalement à l'évolution d'ensemble.

Contributions à l'évolution du PIB de la Polynésie Française



Source : ISPF

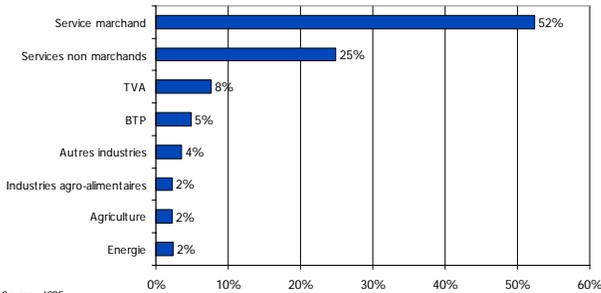
■ Consommation finale ■ FBCF ■ Exportations ■ Importations ■ Variation de stocks

¹ Exception faite de Saint-Pierre et Miquelon, dont le PIB est largement défini par le secteur non marchand.

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

La Polynésie française présente les caractéristiques d'une économie moderne : les services constituent la principale source de création de richesse. L'ensemble des services représentait ainsi les trois quarts de la valeur ajoutée totale en 2006.

Part des secteurs à la valeur ajoutée totale de la Polynésie française en 2006



Source : ISPF

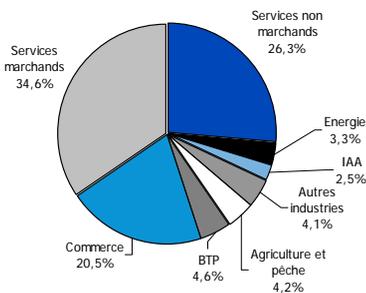
Sur un an, la croissance de la valeur ajoutée du secteur marchand (+ 1,6 %) a été essentiellement portée par la branche de l'industrie agro-alimentaire (+ 8,9 %) et celle des services hors commerce (+ 8,4 %) dont notamment les services aux entreprises et l'hôtellerie. Les autres branches ont, quant à elles, enregistré des évolutions négatives à l'instar de celles de l'énergie (- 10,5 %), du

primaire (- 6,9 %), du commerce (- 3,3 %) ou du BTP (- 1,5 %). De leur côté, les services non marchands (ou composante publique du PIB), ont progressé de plus de 4 % venant atténuer le ralentissement de la croissance globale.

En dix ans, la structure de l'économie polynésienne s'est quelque peu transformée. En lien avec le développement de l'hôtellerie, la part des services marchands (hors commerce) s'est considérablement renforcée, passant de près de 35 % en 1996 à près de 40 % en 2006. Cette évolution s'est faite au détriment du secteur primaire (- 1,8 point) et du commerce (- 3,3 points).

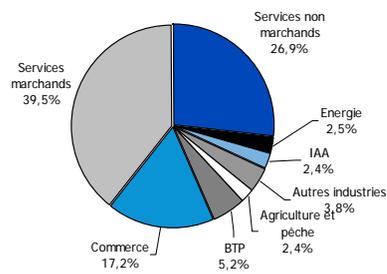
Evolution de la part des secteurs dans la valeur ajoutée totale¹

1996



Source : ISPF

2006



Source : ISPF

¹ Pour des besoins de comparaison, les proportions présentées sont retraitées de la TVA s'agissant de l'année 2006. Ceci explique le différentiel de pourcentage avec le graphique « Part des secteurs à la valeur ajoutée totale de la Polynésie française en 2006 ».

2. L'emploi et le chômage

Le 1^{er} janvier 2011, l'Inspection du travail et le Service du travail ont été fusionnés afin de créer la Direction du travail. La création de cette nouvelle entité devrait permettre des synergies en matière de moyens humains et financiers.

Le marché du travail est dominé par le secteur des services qui représente les deux tiers des emplois salariés déclarés à la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

Entre 2002 et 2007, dates des derniers recensements, le taux de chômage est resté stable à 11,7 %. Il serait depuis passé à environ 20 %¹, le marché du travail s'étant considérablement dégradé à partir de 2008.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active polynésienne s'élevait à 107 926 personnes en 2007, progressant en moyenne annuelle de 1,7 % depuis 2002, soit un rythme inférieur à celui de la population de plus de 15 ans (+ 2,4 %). Quant à la population inactive, elle a augmenté de 3,3 % par an en moyenne sur la période, un inactif sur deux étant étudiant ou retraité.

Entre 2002 et 2007, le taux d'activité² a diminué de près de 2 points (56,2 % contre 58 %). Il se situe en dessous de 20 % pour les jeunes de moins de 20 ans et pour les personnes de la tranche d'âge 50-59 ans, dont un sur deux se déclare à la retraite ou indisponible pour occuper un emploi, en raison de dispositions incitatives de départs anticipés à la retraite³.

Le taux d'emploi, qui mesure le rapport entre les actifs ayant un emploi et la population totale en âge de travailler est de 54,8 %⁴ pour la tranche d'âge 15-59 ans et de 51,8 % pour la tranche 15-69 ans.

2.2 L'EMPLOI

En 2010, l'emploi salarié s'est de nouveau inscrit en recul, - 2,6 % entre septembre 2009 et septembre 2010 (dernière donnée disponible à la parution de ce rapport), après - 2,7 % sur l'année 2009. La baisse reste très significative pour le BTP (- 6,5 % entre septembre 2009 et septembre 2010) et les services hors hôtellerie et commerce (- 3,6 %). En revanche, les effectifs progressent de 4 % dans le secteur primaire (- 12,7 % en 2009), grâce à l'emploi dans la pêche (+ 9,8 %).

¹ Selon les Etats généraux de Polynésie française (septembre 2009).

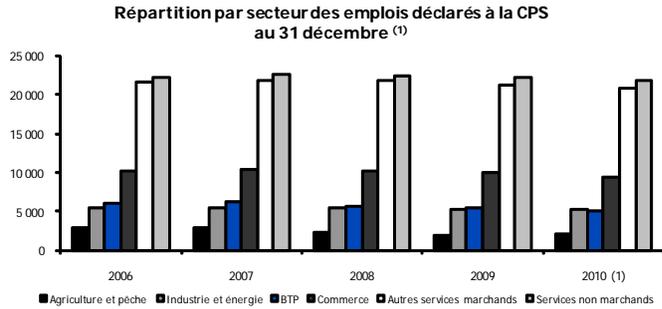
² Le taux d'activité mesure le rapport de la population active sur la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus).

³ Le système actuel prévoit l'ouverture des droits à la retraite à taux plein à partir de 35 annuités de cotisations (40,5 ans en France) et une décote annuelle sur les pensions de 1 % par année manquante (10 % en France).

⁴ En France métropolitaine, le taux d'emploi pour la tranche d'âge 15-64 ans est de 64,8 % en 2008.

Depuis 2008, le nombre d'emplois qui disparaissent annuellement s'est accéléré, passant de 1 705 en 2008 à 1 825 en 2009. Entre décembre 2009 et octobre 2010, la perte d'emplois atteignait 1 668 postes. Cette tendance semble s'être confirmée sur la fin de l'année, quoiqu'à un rythme moins marqué¹.

L'indice de l'emploi salarié² s'est replié de 2,6 % en 2010, soit un rythme inférieur à celui de 2009 (- 3,1 %). Le BTP (- 8,3 %) et l'hôtellerie (- 4,3 %) sont demeurés les secteurs les plus touchés par la crise économique. Seuls les services autres que l'hôtellerie et le commerce se sont stabilisés.



La progression globale de 2,1 % des personnels rémunérés par l'Etat en 2010 tient aux effectifs de l'Education nationale qui représentent près de 60 % du total.

Personnels rémunérés par l'Etat

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Forces armées (1)	2 455	2 485	2 217	2 290	2 272	-0,8%
Personnel civil (2)	9 351	9 503	8 873	8 995	9 248	2,8%
Total	11 806	11 988	11 090	11 285	11 520	2,1%

Source : Haut-Commissariat

(1) Militaires uniquement.

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

2.3 LE CHOMAGE

Stable entre les deux derniers recensements de la population (2002 et 2007), à 11,7 % (12 668 personnes), le taux de chômage, atteindrait environ 20 % de la population active, niveau supérieur à celui de la métropole (9,2 % en décembre 2010), mais sans doute inférieur à celui des DOM³.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDE

Le SEFI⁴, qui dépend du ministère de l'emploi, du travail, de la fonction publique et de la formation professionnelle, a deux missions principales : d'une part, l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, d'autre part, la coordination des aides à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles.

¹ Sur les deux derniers mois de l'année, l'indice de l'emploi salarié progressait de + 0,1 % en novembre et + 0,9 % décembre 2010 après dix mois de repli consécutifs.

² L'indice de l'emploi est un indicateur calculé par l'ISPF à partir de séries statistiques sur l'emploi salarié dans le secteur marchand provenant des déclarations mensuelles à la Caisse de prévoyance sociale.

³ 24,4 % au deuxième trimestre 2009 (dernières données disponibles).

⁴ Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Principales mesures d'aides à l'emploi (en nombre)

		2009	2010
Contrat pour l'emploi durable (CED)	Aide financière de 125 000 F CFP par trimestre durant 2 ans pour toute entreprise qui embauche en contrat à durée indéterminée (CDI).	745	678
Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA)	En contrepartie d'une indemnité mensuelle variable plafonnée à 85 000 F CFP, le bénéficiaire est placé dans un organisme d'accueil pour une durée de huit à douze mois pour y apprendre ou exercer une activité de 30 heures par semaine.	3 283	4 145
Stage d'insertion en entreprise (SIE)	Indemnité de 74 000 F CFP à toute personne âgée de 18 à 55 ans à la recherche d'un emploi depuis plus de 3 mois ne possédant aucune qualification ou expérience professionnelle	291	247
Convention relance emploi (CRE)	Aide financière plafonnée à 25 350 F CFP pour un temps plein (169 h) durant 4 mois maximum pour toute entreprise qui embauche en contrat à durée déterminée (CDD).	268	569
Insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA)	Le bénéficiaire qui créé ou reprend une entreprise reçoit une aide mensuelle de 90 000 F CFP durant un an et, à l'issue du dispositif, une prime de transition de 200 000 F CFP.	85	32

Source : SEFI

Son action est complétée des mesures d'incitation fiscale à l'emploi :

Mesures d'incitations fiscales à l'emploi (en nombre)

		2009	2010
Incitation fiscale pour l'emploi durable (IFED)	Réduction d'impôt octroyée à toute entreprise ayant au moins 2 ans d'existence et n'ayant effectué aucun licenciement dans les 12 mois précédents qui embauche et conserve l'emploi créé sur plusieurs exercices.	173	163
Incitation au maintien de l'emploi (IME)	Prise en charge variable, plafonnée à 20% du SMIG (58 122 F CFP), de la perte de salaire subie par les salariés concernés par des réductions de temps de travail sur une durée de 3 mois	122	206

Source : SEFI

Instauré par la loi du pays n° 2010-3 du 15 mars 2010, le chèque emploi service a été mis en place en septembre pour limiter le recours au travail clandestin¹ et favoriser les emplois de services aux ménages. A fin décembre 2010, 8 831 chèques avaient été utilisés par plus de 500 nouveaux employeurs.

2.5 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les statistiques d'offres et de demandes d'emploi diffusées par le SEFI ne représentent pas la totalité du marché du travail polynésien car nombre d'employeurs ne respectent pas l'obligation légale de dépôt de leurs offres d'emploi à ses guichets.

¹ Sur la base des entreprises contrôlées par le comité opérationnel de lutte contre le travail illégal, la Direction du travail estime le travail clandestin à 25 % des salariés. Les principaux secteurs concernés sont le BTP, la restauration, les services de sécurité et de gardiennage, les services aux particuliers ainsi que la perliculture.

Après deux années de baisse, les offres d'emploi proposées par le SEFI progressent de 10 % en 2010. Les offres d'emploi normal s'accroissent de 7,6 % et concernent surtout le secteur tertiaire qui représente 60 % du total. Dans le secteur secondaire, en revanche, elles diminuent de 22 %. Le fort recul des offres de stages de formation (- 23,2 %) tient pour une part importante à l'arrêt de formations destinées aux stagiaires CPIA. En hausse constante depuis 2005, les demandes d'emploi enregistrent + 7,7 % en 2010.

Evolution de l'emploi

	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Offres d'emploi enregistrées	7 474	6 349	5 830	6 411	10,0%
- dont offres d'emploi normal	3 800	3 618	2 633	2 833	7,6%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	3 674	2 731	3 197	3 578	11,9%
Offres de stage de formation	3 661	2 016	2 326	1 786	-23,2%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	2 915	1 388	1 771	2 917	64,7%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	5 988	7 520	7 277	7 839	7,7%
Demandes d'emploi (1)	27 468	29 440	30 735	34 208	11,3%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

(1) Nombre total de demandes faites au cours de l'année.

La dégradation du marché du travail se reflète à travers la progression des demandes d'emplois, + 7,6 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2010, par rapport à l'évolution des offres d'emploi (- 5 % en moyenne annuelle). Elle se mesure également à l'essor du recours à l'IME qui a contribué à la sauvegarde de 9 047 emplois de juin à décembre 2009 et de 21 996 en 2010, notamment dans l'hôtellerie et l'industrie qui ont totalisé la moitié des conventions conclues sur l'année.

3. Les revenus et salaires

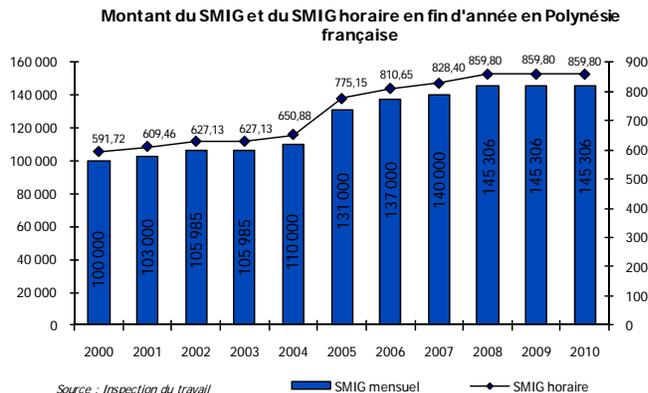
3.1 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI (SMIG)

Evolution du SMIG en fin d'année (en francs CFP)

	2006	2007	2008	2009	2010
Salaires horaires	810,65	828,4	859,8	859,8	859,8
Salaires mensuels	137 000	140 000	145 306	145 306	145 306
Progression annuelle	4,6%	2,2%	3,8%	0,0%	0,0%
<i>Variations de l'indice des prix de détail</i>	<i>2,4%</i>	<i>1,9%</i>	<i>3,4%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>1,7%</i>

Sources : Inspection du travail, ISPF

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion. Le montant du SMIG au 1^{er} janvier 2011 était de 145 306 F CFP



pour 169 heures travaillées, soit un salaire horaire de 859,8 F CFP. Le SMIG n'a pas fait l'objet de revalorisation depuis septembre 2008, en raison d'une inflation contenue en 2010 après un recul des prix en 2009.

3.2 LES SALAIRES CONVENTIONNELS

Dans un contexte d'inflation modérée et de dégradation prononcée du marché de l'emploi, les négociations entre patronat et syndicats ont débouché sur un gel des revalorisations salariales pour l'année 2011, les partenaires sociaux s'inscrivant dans une démarche visant à préserver les emplois.

Salaires mensuels par secteurs d'activité (en francs CFP)

	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010	Janvier 2011	Variations 2011/2010
Industrie						
Ouvrier 1ère catégorie	137 000	140 000	145 306	145 306	145 306	0,0%
Employé 1er échelon	137 000	140 000	145 306	145 306	145 306	0,0%
Bâtiment						
Manœuvre	137 000	140 000	147 306	147 306	147 306	0,0%
OS 1	137 000	141 000	147 306	147 306	147 306	0,0%
OP 1	158 957	161 182	164 406	166 050	166 050	0,0%
Chef d'équipe 1er échelon	176 594	178 537	182 107	183 928	183 928	0,0%
Commerce						
Employé 1ère catégorie - échelon A	137 000	140 000	145 306	145 306	145 306	0,0%
Agent de maîtrise 1ère catégorie	154 900	154 900	154 900	154 900	154 900	0,0%
Hôtellerie (1)						
1ère catégorie	137 000	140 000	145 306	145 306	145 306	0,0%
10e catégorie	163 814	164 314	164 314	164 314	164 314	0,0%
Banque						
Employé 1ère catégorie	137 000	140 000	145 306	145 306	145 306	0,0%
Gradé	152 962	153 650	155 801	156 268	156 581	0,2%
Cadre	251 120	252 250	255 780	256 548	257 061	0,2%

Source : Inspection du travail

(1) Grande hôtellerie de Tahiti.

Les approches de la pauvreté en Polynésie française : résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie 2009¹

L'Agence française de développement (AFD) et l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) ont réalisé en août 2009 une étude sur les conditions de vie en Polynésie (ECVPF-2009) afin de déterminer le niveau de vie des ménages et d'identifier les déterminants de la pauvreté.

Selon les résultats de cette enquête, menée sur la population des îles du Vent (Tahiti et Moorea), 19,7 % des ménages (contre 7,1 % en France métropolitaine) ont un revenu situé en deçà du seuil de pauvreté monétaire relatif de 2009, établi à 48 692 F CFP par mois et par unité de consommation (UC). Si l'enquête sur les budgets des familles (EBF) de 2000-2001 avait estimé cette part à 18 %, l'incidence de la pauvreté serait en réalité de 32 % des ménages en 2009 avec un seuil de pauvreté corrigé de l'inflation. Dans un contexte de ralentissement général de l'activité économique, les inégalités sociales se sont renforcées.

Par ailleurs, si les ressources de certaines familles sont suffisantes pour les situer au-dessus du seuil de pauvreté, les tensions ressenties sur leur trésorerie les rendent vulnérables à la pauvreté. Ainsi, plus d'un ménage sur cinq (21,6 %) se trouve dans une situation de stress financier, confronté à des difficultés chroniques pour équilibrer son budget.

L'ECVPF-2009 a également mis en exergue la distribution très inégalitaire des revenus entre les ménages. En effet, les 20 % des ménages polynésiens les plus riches captent près de la moitié du revenu total alors que les 20 % les moins aisés en reçoivent à peine 6 %. Ces inégalités s'expliquent en grande partie par la faiblesse des mécanismes monétaires de redistribution des revenus. Ainsi, les prestations sociales comptent pour moins de 10 % des revenus des 10 % des ménages les plus pauvres (35 % en France métropolitaine pour ces mêmes ménages). La faiblesse des transferts sociaux ainsi que l'importance des revenus de l'activité des ménages (77,5 % du total des revenus) exposent fortement ces derniers, particulièrement les plus pauvres, à l'évolution de la conjoncture économique et notamment à celle du marché du travail.

Le déterminant le plus significatif de la pauvreté est le manque d'instruction. De ce fait, les inégalités de revenu s'expliquent également par des différentiels très marqués dans les niveaux éducatifs. Ainsi, chaque niveau d'éducation supplémentaire atteint réduit de moitié le risque de pauvreté monétaire. Si le baccalauréat divise par deux le risque de pauvreté pour leurs détenteurs, ce dernier reste néanmoins sept fois supérieur à celui des personnes ayant suivi des études supérieures.

L'ECVPF-2009 a également abordé les aspects non monétaires de la pauvreté à travers l'analyse des conditions de vie des ménages, complétée par une approche subjective s'appuyant sur leur propre perception de la pauvreté.

Aux îles du Vent, 28,2 % de la population souffrent d'au moins trois des 13 privations de biens ou d'usages jugés essentiels dans le contexte local et, à ce titre, sont considérés comme pauvres en termes de conditions de vie. En outre, un individu sur 20 se trouve confronté à l'exclusion sociale, caractérisée par une situation de pauvreté objective (monétaire ou en conditions de vie) et d'isolement social. De surcroît, ces personnes perçoivent peu d'aides publiques, à peine 8 % de leurs revenus.

Les ménages souffrent également de l'instabilité de leurs revenus, particulièrement les moins aisés ainsi que ceux qui ne bénéficient pas d'un statut de salarié. Ainsi, près de la moitié d'entre eux considèrent que leurs revenus sont instables (voire « très instables » pour 22 %). Les ménages les plus pauvres sont les premiers concernés par cette précarité qui touche près des trois quarts d'entre eux (et 50 % de manière sévère). Elle est très marquée pour les travailleurs indépendants et les chômeurs dont l'instabilité des revenus est préjudiciable, dans la mesure où ils ne disposent pas de réserves financières permettant d'atténuer les chocs sur la consommation.

¹ Cette étude est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/103-document-travail.pdf>

4. Les prix

4.1 LA REGLEMENTATION DES PRIX

La Polynésie française est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004)¹. Les prix et les marges sont réglementés à différents stades : à l'importation, à la production et à la commercialisation. Le régime général des prix a été fixé par un arrêté du gouvernement polynésien².

La réglementation des prix répond à un triple objectif : pallier le manque de concurrence quand elle ne peut s'exercer dans des conditions normales pour le consommateur, maintenir les prix des biens de première nécessité à un niveau socialement acceptable, contrôler les prix des produits entrant dans l'élaboration de certaines productions locales.

Elle s'appuie sur la distinction entre quatre catégories de produits et définit un régime particulier pour chacun d'entre eux :

- les produits de première nécessité (PPN) bénéficient de la prise en charge du fret maritime relatif à leur acheminement dans les îles et de l'exonération des droits et taxes, à l'exception de la taxe de développement local (TDL). La réglementation sur ces produits fixe en valeur absolue une marge maximale de commercialisation ;
- les produits de grande consommation (PGC) sont soumis à un régime similaire. Il s'agit de produits d'utilisation courante pour lesquels les marges sont encadrées ;
- les produits dont la marge est plafonnée sur le prix de vente au détail ;
- les prix de tous les autres produits n'entrant pas dans les catégories précitées sont fixés librement.

Dans les îles autres que Tahiti, ce dispositif est assorti de coefficients qui diffèrent en fonction de la nature des produits et de la zone géographique³.

Le Service des Affaires économiques est en charge du contrôle de l'application de la réglementation ; il procède ainsi à des vérifications inopinées des prix réglementés auprès des importateurs, grossistes et détaillants.

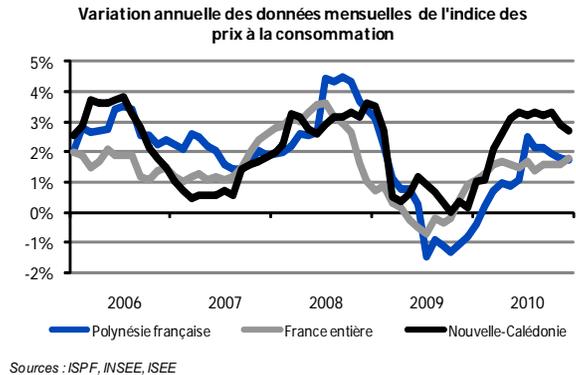
¹ Sous réserve du domaine des actes prévus par l'article 140 dénommés « lois du Pays », le Conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de prix, tarifs et commerce intérieur.

² Arrêté n°171 CM du 7 février 1992 fixant le régime général des prix et des marges des produits aux différents stades de la commercialisation en Polynésie française.

³ A titre d'exemple, au 26 mars 2010, les coefficients de majoration applicables pour certains produits de grande consommation tels que l'eau, le lait frais, les légumes secs ou encore les conserves sont les suivants : 1,05 pour Moorea, 1,08 pour Maiao, Huahine, Raiatea, Tahaa et Bora Bora, 1,15 pour Maupiti, 1,22 pour Mopelia...

4.2 L'EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

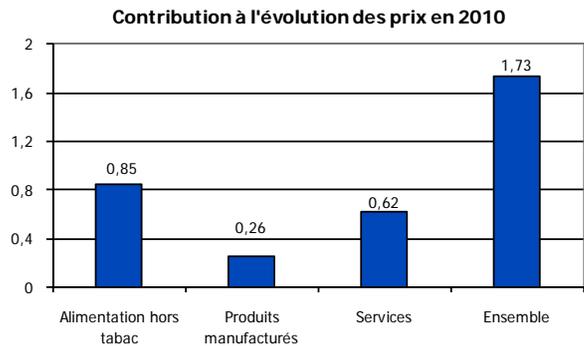
Après une année 2009 marquée par une baisse généralisée des prix en Polynésie française, avec - 0,8 % en glissement annuel, les prix sont repartis à la hausse en 2010 : le taux d'inflation s'affichait ainsi à + 1,7 % en décembre 2010. Tandis que le premier semestre a été marqué par une augmentation rapide des prix, allant jusqu'à + 2,5 % en glissement annuel en juillet, le second semestre se caractérise par une décélération du rythme de progression.



Si la Métropole a connu une inflation comparable à celle de la Polynésie française en 2010 (+ 1,8 %), la Nouvelle-Calédonie a enregistré une hausse des prix plus marquée, de l'ordre de + 2,7 %.

Toutes les grandes catégories de produits ont participé à cette orientation inflationniste observée en Polynésie en 2010. La principale contribution à l'inflation provient toutefois des produits alimentaires, représentant la moitié de cette évolution des prix. En outre, près d'un tiers de cette hausse résulte des prix des services.

Les prix des produits d'alimentation ont enregistré une augmentation sensible en 2010 (+ 3,3 %). Une large part de ces denrées alimentaires étant importée des Etats-Unis, de Nouvelle-Zélande et d'Australie, l'orientation haussière du taux de change de ces monnaies en 2010 a nettement pesé sur la variation des prix¹. L'enchérissement des produits de la pêche (+ 25,6 %) et de la viande de boucherie (+ 12,4 %), a nettement contribué à ce mouvement inflationniste. En revanche, le prix des légumes (- 4 %) et des boissons non alcoolisées (- 3,3 %) s'est replié.



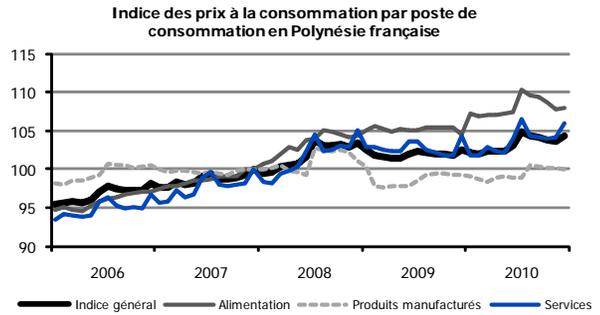
Pour leur part, les produits manufacturés ont enregistré une hausse plus modérée de leur prix de vente (+ 0,7 %), résultant d'évolutions différenciées. D'une part, un grand nombre de ces produits a observé une orientation baissière de leurs prix, tels que les articles d'habillement (- 5,7 %), les appareils ménagers (- 4,5 %) et les articles chaussants (- 1,5 %). Par ailleurs, les prix des produits technologiques ont fortement diminué en 2010, notamment les équipements audiovisuels (- 37,9 %), téléphoniques (- 18,5 %) et informatiques (- 12,3 %),

¹ Les cours du dollar américain, néozélandais et australien ont respectivement augmenté de 7,5 %, 15 % et 22 % en 2010 par rapport au franc pacifique.

profitant des offres promotionnelles ayant accompagné la mise en service du câble à fibre optique Honotua et le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT) en Polynésie.

D'autre part, la hausse des cours des produits pétroliers sur les marchés mondiaux, conjuguée à l'enchérissement du dollar, a fortement impacté le prix du carburant (+ 7,1 %) et de l'électricité (+ 5,2 %) en Polynésie. Au 1^{er} février, une baisse des prix à la pompe, de 3 F CFP pour le litre d'essence sans plomb et de 4 F CFP le litre de gazole, avait été consentie par le Conseil des Ministres. Néanmoins, consécutivement à la remontée des cours mondiaux au second trimestre 2009, le gouvernement a entériné deux hausses successives du prix des carburants, en mai et en août¹.

Ces ajustements se sont également répercutés sur les tarifs de l'électricité dont la production est principalement assurée par des centrales thermiques, occasionnant dans un premier temps une baisse du prix de référence de l'électricité de 0,65 F CFP le kWh en février puis une augmentation de 1,44 F CFP le kWh en août.



Pour leur part, les tarifs des services ont augmenté de 1,6 % en glissement annuel, en lien avec l'enchérissement des primes d'assurances et des frais de restauration (+ 3,4 %), ainsi que les loyers (+ 1,8 %). A l'inverse, certains tarifs ont fait l'objet de révisions à la baisse, notamment ceux du transport aérien international (- 1,4 %) ; il en est de même pour les frais d'installation et de communication téléphonique (- 1 %).

Comparaison des prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine en mars 2010²

En 2010, a été réalisée une enquête pour effectuer une comparaison spatiale des prix entre la France métropolitaine et la Polynésie française. Afin de mesurer les différentiels de prix pour un consommateur métropolitain et pour un consommateur polynésien, cette étude a confronté le prix d'un même panier de biens et services représentatifs de la consommation moyenne des ménages sur les deux territoires, en gommant ainsi toute différence de mode de vie existante.

Il en ressort qu'en moyenne les prix en Polynésie sont 26 % plus élevés qu'en France métropolitaine. Les écarts de prix s'expliquent en partie par la cherté des produits alimentaires, compte tenu de la part importante que représente l'alimentation dans le budget des ménages polynésiens (près du quart, contre 15 % pour les consommateurs métropolitains). Ainsi, les prix de l'alimentation en Polynésie française seraient supérieurs de 75 % à ceux pratiqués en Métropole. Ces écarts, bien qu'importants, seraient moindres pour les DOM (45 % pour la Martinique, 34 % pour la Guadeloupe, 49 % pour la Guyane et 37 % pour La Réunion).

En gardant son mode de vie, le budget de consommation d'un ménage métropolitain augmenterait de 51 % en moyenne en Polynésie française. En revanche, pour un ménage polynésien s'installant en France métropolitaine et conservant ses habitudes de consommation, son budget diminuerait de 5 %.

¹ Le litre d'essence sans plomb a augmenté de 3 F CFP en mai, puis de 10 F CFP en août, celui du gazole de 6 F CFP puis de 10 F CFP.

² Cette étude est consultable et disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.ieom.fr/IMG/pdf/cerom_-_comparaison_des_prix_entre_pf_et_france_metroplitaine.pdf

Indice des prix par groupe de produits

	Pondération		Glissement	
	2009	Fin 2009	Fin 2010	10/09
Indice général	1000	102,59	104,35	1,7%
Indice général hors tabac	990	102,62	104,40	1,7%
Indice hors transport aérien international	969	101,94	103,89	1,9%
Alimentation	255	104,44	107,91	3,3%
boulangerie, pâtisserie	33	104,64	105,79	1,1%
produits de la pêche	26	106,34	133,61	25,6%
légumes	21	99,74	95,79	-4,0%
boissons alcoolisées	25	104,03	103,68	-0,3%
autres boissons	24	100,83	97,48	-3,3%
Produits manufacturés	348	99,20	99,93	0,7%
véhicules	96	99,27	101,43	2,2%
carburants	28	94,53	101,28	7,1%
électricité	44	106,98	112,55	5,2%
Services	397	104,37	105,99	1,6%
loyers et services rattachés	110	102,19	104,00	1,8%
services de santé	5	102,64	103,28	0,6%
transport aérien international	31	115,85	114,25	-1,4%
postes et télécommunications	47	102,54	101,64	-0,9%
hôtels et restaurants	86	105,50	108,50	2,8%
Indice France entière		119,96	122,08	1,8%
Indice Nouvelle-Calédonie		132,30	135,90	2,7%

Sources : INSEE, ISEE, ISPF

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres géographies de l'outre-mer républicain et de la majorité des économies insulaires, l'économie de la Polynésie française a largement recours à l'importation pour ses approvisionnements en biens et matières premières. En raison de l'étroitesse de son territoire, de la taille réduite de son marché intérieur, la Polynésie française peine à développer une production locale en substitution aux importations, de même que des exportations compétitives. Sa balance commerciale est structurellement déficitaire. En 2010, les échanges commerciaux en Polynésie française ont renoué avec la croissance. Pour autant, le solde de sa balance commerciale s'est détérioré résultant d'une progression plus importante de la valeur absolue des importations comparativement à celle des exportations.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Après une année 2009 caractérisée par un repli de l'ensemble des postes, conséquence du net ralentissement de l'activité économique, les importations de biens se sont redressées en 2010 (+ 5,6 % sur un an contre - 16,4 % en 2009) pour atteindre 155,3 milliards de F CFP.

5.1.1 La structure des importations

Cette évolution concerne l'ensemble des postes d'importations à l'exception notable des biens d'équipement et de ceux de l'industrie automobile. Les progressions les plus marquées sur un an ont concerné les biens intermédiaires et les produits énergétiques qui expliquent, à eux seuls, 85 % de la croissance globale.

	Importations en valeur (Millions de F CFP)		
	2009	2010	Var. 10/09
Agriculture, sylviculture, pêche	2 749	2 827	2,9%
Industries agricoles et alimentaires	32 209	34 089	5,8%
Industries des biens de consommation	24 918	25 038	0,5%
Industrie automobile	11 881	11 332	-4,6%
Industries des biens d'équipement	27 335	27 034	-1,1%
Industries des biens intermédiaires	31 417	34 941	11,2%
Energie	16 617	20 073	20,8%
TOTAL	147 126	155 333	5,6%

Sources : Douanes- ISPF

Les biens intermédiaires (+ 3,5 milliards de F CFP) ont bénéficié du développement de l'équipement du territoire en matériels afférant aux nouvelles technologies¹ et aux énergies renouvelables². De leur côté, les importations de produits énergétiques (+ 3,4 milliards de F CFP) ont été soutenues par l'envolée des cours du pétrole en 2010³, les volumes correspondant accusant pour leur part une baisse de 3 % sur un an.

Troisième contributeur à la tendance globale, les biens agroalimentaires progressent de 23 % sur un an pour atteindre leur plus haut niveau historique (34 milliards de F CFP en 2010). Alors que les quantités importées demeurent relativement stables (+ 1,4 %), les produits importés ont subi un double effet prix : l'enchérissement du prix des matières premières et l'appréciation des taux de change des principaux pays fournisseurs (Australie et Nouvelle Zélande dont les cours moyens des devises ont augmenté de 20 % vis-à-vis du franc pacifique en un an).

Depuis deux ans, les importations de biens de consommation non alimentaires stagnent autour de 25 M F CFP (+ 0,5 %). Celles-ci souffrent notamment de l'atonie de la demande intérieure. Confrontés à la dégradation du marché de l'emploi et à des difficultés de trésorerie plus vives, les ménages ont été amenés à opérer des arbitrages dans leurs modes de consommation, voire à renoncer à l'acquisition de biens non indispensables.

Dans le prolongement de la tendance observée depuis 2008, les importations de biens d'équipement ont continué à pâtir de la morosité de la conjoncture économique et de l'attentisme des entreprises. Après une diminution de 20 % en 2009, elles accusent une baisse de 300 M de F CFP sur un an (- 1,1 %) en dépit d'une hausse sensible des biens issus de l'industrie navale (+ 44 %⁴).

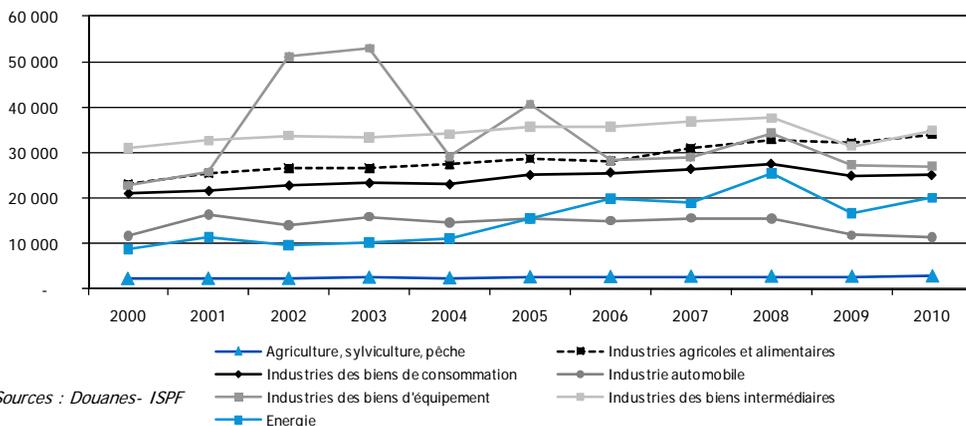
¹ Dans le prolongement du déploiement du câble Honotua, les importations de câbles de fibres optiques atteignaient 316 M F CFP contre 34 M FCFP un an auparavant.

² Les achats de matériels relatifs aux panneaux solaires ont triplé sur un an.

³ Le cours du baril de Brent a progressé de 29 % en moyenne par rapport à 2009.

⁴ Hausse à rapprocher de l'importation d'un bateau destiné aux transports de personnes et de marchandises pour assurer les liaisons inter-îles.

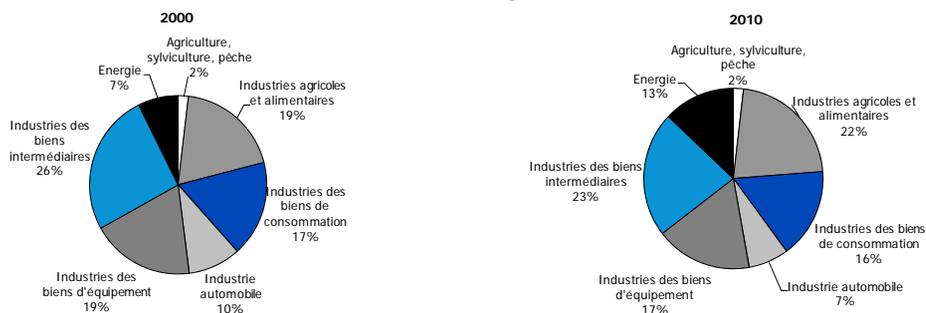
Importations en valeur (en millions F CFP)



Sources : Douanes- ISPF

Au cours des dix dernières années, la structure des importations a peu évolué et demeure dominée par les produits des industries agroalimentaires, les biens d'équipement et les biens intermédiaires. Le poids des produits énergétiques s'est par ailleurs sensiblement renforcé (+ 6 points par rapport à 2000) en lien avec le développement économique et la croissance de la population mais également avec l'évolution du cours du pétrole.

Structure des importations



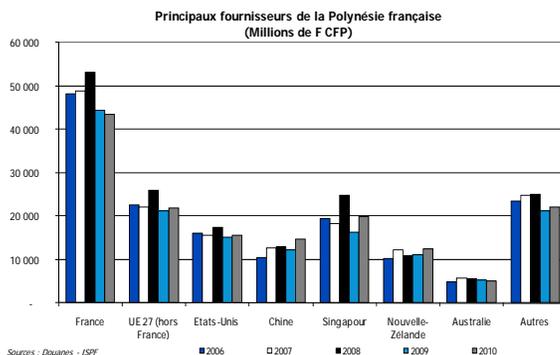
Sources : Douanes- ISPF

5.1.2 Les principaux fournisseurs

Concentrant 28 % des importations totales en valeur, la France (43,6 milliards de F CFP) demeure le premier partenaire commercial de la Polynésie française (principalement en biens intermédiaires et agroalimentaires), suivie des 26 autres pays membres de l'Union européenne (14,1 %¹). Cette prédominance de la France tend toutefois à s'éroder sur la décennie (- 18,2 points) au profit de la Chine (+ 6,6 points) et, dans une moindre mesure, des Etats-Unis (+ 1 point).

¹ Pour l'essentiel l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires) et la Belgique (métallurgie et transformation des métaux).

Si depuis 2005, Singapour s'est imposé comme un fournisseur privilégié de la Polynésie française (12,7 % de la valeur totale importée en 2010 contre 0,5 % au début des années 2000), son poids s'est nettement renforcé sur un an (1,6 point). Cette évolution s'explique par la hausse des cours du pétrole, plus de 90 % de la valeur des importations de produits énergétiques de la Polynésie française provenant de Singapour¹.



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les exportations, constituées pour près de 60 % des produits issus du secteur primaire, ont significativement progressé en l'espace d'un an : 13,8 milliards de F CFP en 2010 contre 12,5 milliards en 2009, soit + 10,8 % en rythme annuel après - 22,7 % un an auparavant.

5.2.1 La structure des exportations

L'orientation positive des exportations résulte essentiellement d'une opération exceptionnelle concernant un navire de croisière, suite à la revente d'une des unités de la société Bora Bora Croisèe², mais quelques résultats encourageants ont été enregistrés pour les produits locaux en 2010. A la faveur

Exportations en valeur (Millions de F CFP)

	2009	2010	Var. 10/09
Agriculture, sylviculture, pêche	8 068	8 093	0,3%
Industries agricoles et alimentaires	1 683	1 821	8,2%
Industries des biens de consommation	964	1 028	6,6%
Industrie automobile	98	94	-4,7%
Industries des biens d'équipement	1 486	2 486	67,2%
Industries des biens intermédiaires	204	342	67,4%
Energie	7	5	-27,1%
Total	12 511	13 868	10,8%

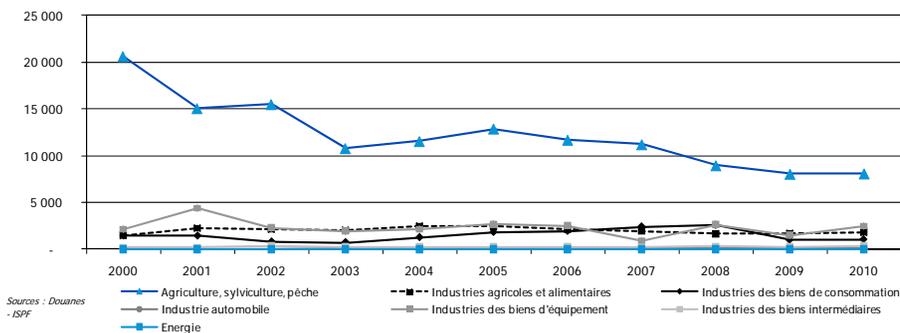
Sources : Douanes - ISPF

d'une amélioration des rendements, les exportations de produits de la pêche, principalement à destination de la France, ont progressé de 26 % sur un an. Les exportations d'huile de coprah et de Monoï ont également progressé respectivement de 51 % et de 39 % en valeur. Ces bons résultats ont toutefois été pénalisés par les contreperformances des exportations de perles brutes. En dépit d'un tonnage orienté à la hausse (+ 4,6 %), pour atteindre son plus haut niveau depuis 15 ans, la valeur des expéditions de perles brutes (7,5 Mds F CFP) s'est affichée en recul de 1,5 %. Dans ces conditions, le prix moyen annuel de la perle brute a atteint son plus bas niveau historique pour désormais s'établir à 460 F CFP le gramme.

¹ En 2004, suite à la fermeture d'une raffinerie en Australie, la compagnie Shell a décidé de servir la Polynésie française à partir de ses unités de Singapour. Pour mémoire, les gaz de pétrole liquéfiés (butane, propane) viennent pour les trois quarts d'Australie et le reste de Nouvelle Zélande.

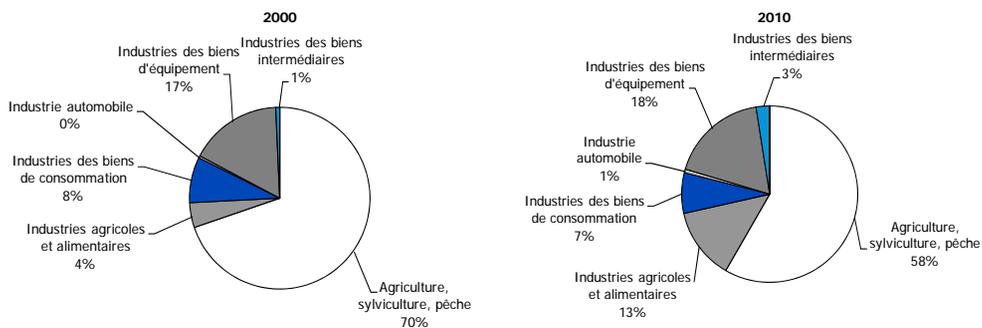
² Exportation vers la Grande Bretagne pour une valeur de 1,5 Md de F CFP en octobre 2010.

Exportations en valeur (en millions de F CFP)



Sur dix ans, si les produits du secteur primaire concentrent toujours la majeure partie des ventes à l'extérieur (58 %), la structure des exportations polynésiennes traduit une propension de plus en plus forte à la valorisation des ressources locales. Ainsi, le poids des produits agroalimentaires s'est sensiblement renforcé au sein des exportations totales par rapport à l'année 2000 (+ 7 points).

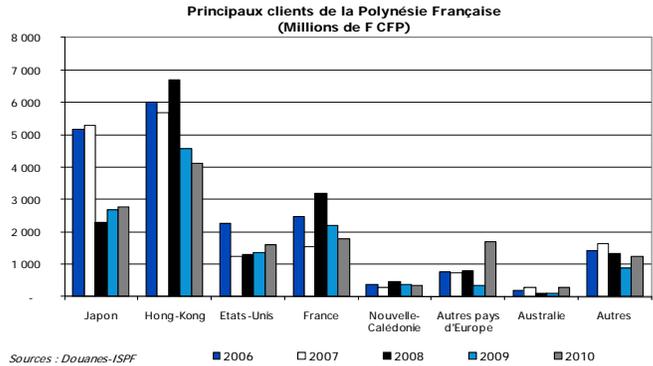
Structure des exportations



5.2.2 Les principaux clients

Bien qu'en retrait sur l'année, Hong Kong et le Japon concentrent à eux seuls près de 50 % des exportations polynésiennes, essentiellement constituées de perles brutes représentant en 2010 plus de 95 % de la valeur totale de leurs importations en provenance de Polynésie française. Pour la seconde année consécutive et en dépit d'une progression des volumes, les achats des Hong-Kongais se sont repliés en valeur (- 9,9 % en glissement annuel après - 32 % en 2009). A l'inverse, ceux des Japonais ont progressé de 4,1 % (après + 16 %) à volumes quasiment inchangés. Depuis 2005, les premiers (avec 29,8 % du total des achats en valeur) tendent ainsi à supplanter les seconds (20 %) comme premier client de la Polynésie française.

Rétrogradé au troisième rang des clients de la Polynésie française en 2009, les exportations à destination de la France métropolitaine se sont une nouvelle fois repliées en 2010 (- 18,5 % à 1,8 milliard de F CFP), en raison de la non reconduction d'opérations exceptionnelles. Exception faite d'opérations ponctuelles ayant trait aux flottilles des compagnies aériennes locales ou de bateaux¹, les achats de la France demeurent principalement constitués de produits du secteur primaire ou semi transformés (huile de coprah brute, monoï, poissons, perles...).



5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (hors services)

En 2010, la progression de la valeur des importations ayant été moins rapide que celle des recettes d'exportations, le taux de couverture gagne 0,4 point pour désormais atteindre 8,9 %.

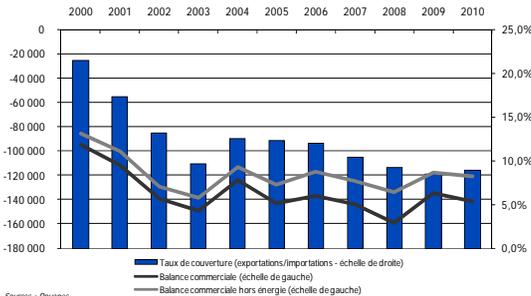
Le déficit du commerce extérieur polynésien s'est creusé entre 2009 et 2010 pour atteindre - 141,5 milliards de F CFP (+ 5,1 %). Cette orientation défavorable s'explique autant par l'alourdissement de la facture énergétique, à hauteur de 3,5 milliards de F CFP, que par la détérioration du solde commercial des biens intermédiaires (3,4 milliards de F CFP).

Balance commerciale hors services (en millions de F CFP)

	2009	2010	Variations 10/09
Importations	147 126	155 333	5,6%
Exportations	12 511	13 868	11%
Taux de couverture (exportations/importations)	8,5%	8,9%	0,4 pt
Agriculture, sylviculture, pêche	5 319	5 266	-1,0%
Industries agricoles et alimentaires	- 30 526	- 32 268	5,7%
Industries des biens de consommation	- 23 954	- 24 010	0,2%
Industrie automobile	- 11 783	- 11 238	-4,6%
Industries des biens d'équipement	- 25 848	- 24 549	-5,0%
Industries des biens intermédiaires	- 31 212	- 34 599	10,8%
Energie	- 16 610	- 20 067	20,8%
TOTAL	- 134 614	- 141 465	5,1%

Sources : Douanes-ISPf

**Balance commerciale hors services de la Polynésie française
(en millions de F CFP)**



Hormis pour les échanges avec ses proches voisins (Nouvelle Calédonie, Iles Cook, Vanuatu), la Polynésie française a affiché, comme les années précédentes, des soldes commerciaux négatifs avec ses principaux partenaires, à l'exception de Hong Kong dont le solde positif s'est toutefois contracté de 15 % en glissement annuel (3,4 milliards de F CFP en 2010 contre 4 milliards en 2009).

¹ Les exportations vers la France avaient été élevées en 2008 et 2009 en raison de la cession par Air Tahiti d'un ATR et du départ d'un voilier.

5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

A l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les échanges commerciaux de la Polynésie avec sa zone d'appartenance géographique, l'Océanie, demeurent marginaux sur les dix dernières années. Ils représentent moins de 1 % des importations et à peine 4 % des exportations en 2010. La Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et les îles Fidji concentrent l'essentiel (près de 90 %) des flux de marchandises avec la Polynésie française qui sont principalement composés, à l'import, de produits aquacoles et agro-alimentaires (crevettes, céréales) et de biens intermédiaires (papier et cartons) et, à l'export, de biens d'équipement (bateaux à voile notamment) et de consommation (habillement et équipement du foyer).

Un renouveau du processus d'intégration régionale au sein du Pacifique depuis le début des années 2000

Plusieurs initiatives ont récemment relancé la coopération régionale au sein du Pacifique : l'accord-cadre PACER (Pacific Agreement on Closer Economic Relations) signé en 2001 entre les principales petites économies insulaires ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande et, dans le prolongement, l'accord PICTA signé en 2002 entre 12 petites économies insulaires, qui prévoit la libéralisation progressive du commerce de marchandises. Dès 2009, des négociations ont été par ailleurs engagées pour étendre l'accord PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande (« PACER plus »). Ces initiatives tranchent avec l'approche jusqu'alors adoptée, en associant une grande partie des pays du Pacifique (contre des initiatives plus ciblées par le passé comme par exemple l'accord Melanesian Spearhead Group -MSG- et en favorisant le libre-échange (contre des accords préférentiels non réciproques auparavant privilégiés comme l'accord SPARTECA par exemple).

La coopération régionale dans la zone Pacifique est aussi encouragée par l'Union Européenne (UE) via les Accords de Partenariat Economique (APE) en cours de négociation depuis 2002 (qui devraient succéder au régime de Lomé). Ces accords visent, de façon générale, à favoriser le libre-échange entre l'Union Européenne et les pays ACP, regroupés au sein de blocs régionaux. Plusieurs éléments sont toutefois venus freiner ces négociations et en 2009, seul un APE intérimaire avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji a pu être conclu.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, qui se situent largement en dehors de ces initiatives, marquent toutefois un intérêt accru pour leur environnement régional. En outre, dans le cadre de l'autonomisation croissante des deux territoires, les gouvernements locaux sont désormais habilités à négocier directement des accords régionaux. Les deux collectivités sont ainsi devenues membres associés du Forum des Îles du Pacifique en 2006 et ont engagé en 2005 des négociations pour une éventuelle adhésion au PICTA.

6. La balance des paiements¹

Les évolutions de la balance des paiements de Polynésie française pour l'année 2009² sont à rapprocher d'un contexte marqué par la poursuite de la dégradation de l'activité économique locale. Dans ces conditions, l'amélioration apparente des comptes courants résulte pour l'essentiel d'une contraction historique des importations. De son côté, le solde du compte financier révèle de nouvelles sorties nettes de capitaux alimentées par l'augmentation des

¹ La balance des paiements est un état statistique, présenté sous forme comptable, qui récapitule les transactions, financières ou non, entre les résidents d'un territoire et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Pour la Polynésie française, elle prend en compte l'ensemble des flux entre les résidents de la Collectivité et les non-résidents (l'étranger et le reste de la France).

² Le rapport annuel de la Balance des paiements 2009 est disponible en ligne sur www.ieom.fr.

avoirs nets détenus à l'extérieur de la collectivité par les entreprises et les ménages et par des achats de titres émis par des non-résidents supérieurs aux ventes recensées l'an passé.

<i>En millions de F CFP</i>	2007 (1)	2008 (1)	2009
Compte des transactions courantes (I) dont	23 660	-4 361	17 587
Biens	-142 666	-159 360	-132 934
Services	50 932	41 515	31 625
Revenus	51 780	54 720	53 492
Transferts courants	63 614	58 764	65 405
Compte de capital (II)	0	1	0
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	23 660	-4 360	17 587
Compte financier dont	-29 099	-11 797	-35 600
Investissements directs (IV)	3 885	-1 310	207
Investissements de portefeuille (V)	1 718	-9 487	-10 897
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	29 262	-15 157	6 897
Autres investissements	-34 702	-1 000	-24 909
Erreurs et omissions	5 439	16 156	18 013
<i>Pour mémoire PIB (2006)</i>	<i>536 344</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

(1) Chiffres révisés

Sources : IEDM, ISPF

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

En Polynésie française, le solde des transactions courantes¹ est redevenu excédentaire en 2009 (à près de 18 Mds de F CFP contre - 4,4 Mds de F CFP en 2008). La forte contraction des importations de biens et, dans une moindre mesure, la hausse des transferts courants ont principalement contribué à cette amélioration. La France demeure en 2009 le principal partenaire de la Polynésie française, concentrant 63 % des transactions courantes et 29 % des échanges de biens. Les autres pays de l'Union européenne (respectivement 9 % et 13 %) et les Etats-Unis (respectivement 9 % et 10 %) constituent les deux autres partenaires privilégiés. Au sein de sa zone géographique, les relations commerciales de la Polynésie française se font plus particulièrement avec la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Chine.

Le déficit commercial (solde des **biens**) s'est contracté en 2009 pour atteindre 133 Mds de F CFP (après 159 Mds de F CFP en 2008). La réduction de la facture énergétique a contribué en grande partie à ce redressement (à hauteur de 9 Mds de F CFP). Par ailleurs, le ralentissement de la demande intérieure s'est traduit par de moindres importations (de biens de consommation et d'équipement notamment). Toutefois, la Polynésie française accuse dans le même temps une baisse des exportations en valeur, traduisant à la fois un effet prix (recul du cours de la perle) et l'affaiblissement de la demande mondiale.

En 2009, le solde des échanges de **services** en Polynésie française s'est nettement amoindri (à 31,6 Mds de F CFP contre 41,5 Mds de F CFP en 2008). La réduction du solde des services découle principalement de la baisse de la fréquentation touristique (- 18 % en 2009) qui a pesé sur les recettes touristiques (- 4,8 Mds de F CFP).

A l'inverse, la progression du solde des **transferts courants** a été particulièrement soutenue en 2009 (+ 6,6 Mds de F CFP), en lien avec le rattrapage des retards de versements

¹ Le compte de transactions courantes se divise en biens, services, revenus et transferts courants.

des crédits de paiement de la Dotation générale pour le développement économique (DGDE) au titre de l'exercice 2008.

Les **versements publics nets** (solde des services des administrations publiques, des rémunérations des salariés du secteur public et des transferts courants du secteur des administrations publiques) se sont élevés à 136 Mds de F CFP en Polynésie française en 2009 (après 133 Mds de F CFP un an auparavant). Le poids de ces versements dans le PIB a légèrement crû pour atteindre environ 25 % rapportés au PIB de 2006 (dernières données disponibles).

6.2 LE COMPTE FINANCIER¹

En 2009, les flux financiers entrants sont restés inférieurs aux flux sortants (- 36 Mds de F CFP après - 12 Mds de F CFP en 2008). Ces sorties, particulièrement élevées, résultent des investissements de portefeuille et des « autres investissements ». Le solde des investissements directs marque quant à lui une légère progression.

La Polynésie française a enregistré de légères entrées nettes d'**investissements directs étrangers (IDE)** d'environ 200 M de F CFP en 2009, contre des sorties nettes de 1,3 Md de F CFP en 2008. Cette évolution est le résultat d'importantes reventes de biens immobiliers détenus par des résidents polynésiens sur le territoire français. En revanche, les flux d'investissements entrants se sont légèrement contractés, limitant quelque peu l'amélioration du solde des IDE, sous l'effet principal d'une hausse des ventes de biens immobiliers détenus en Polynésie française par des non-résidents, en particulier américains.

Dans un contexte financier peu favorable, les transactions sur titres émis par des non-résidents ont été moins importantes en 2009 que l'année précédente. Le total des achats et des ventes recensés a été divisé par deux. Les achats de titres émis par des non résidents sont demeurés supérieurs aux ventes de sorte que le solde des **investissements de portefeuille** s'est une nouvelle fois révélé négatif (à près de -11 Mds de F CFP, proche du niveau atteint en 2008).

S'agissant des **autres investissements**, le solde des opérations de prêts et emprunts avec l'extérieur a été négatif en 2009 (à près de - 25 Mds de F CFP). Ce résultat provient principalement des « autres secteurs » (entreprises et ménages) dont les avoirs nets à l'extérieur se sont sensiblement accrus (+ 25 Mds de F CFP). Parallèlement, la position extérieure nette du secteur bancaire s'est dégradée (de près de 4 Mds de F CFP), traduisant un besoin croissant de financements extérieurs.

¹ Le compte financier se décompose notamment entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : facteurs de frein et éléments de soutien¹

Les échanges de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont très faibles, que cela soit en termes de biens, de services ou de flux financiers. Côté recettes comme côté dépenses, les flux de transactions courantes des deux collectivités françaises avec leurs « voisines » représentent moins de 1 % du total de ces flux. Les flux financiers échangés avec ces économies, qui couvrent notamment les investissements directs étrangers (IDE) et les investissements de portefeuille (IP), sont quant à eux quasiment inexistantes. En outre, les échanges de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française avec les PEI du Pacifique se font en grande partie entre elles (et avec Wallis-et-Futuna). Le Vanuatu et Fidji ressortent néanmoins comme les autres petites économies voisines avec lesquelles les deux collectivités françaises échangent le plus. Les échanges de la Polynésie française avec les deux puissances régionales que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également limités : environ 5 % des transactions courantes polynésiennes et 7 % des IDE.

Les échanges de biens de la Polynésie française, isolée géographiquement au sein même de la région Pacifique, ressortent moins sensibles à la distance que ceux de la Nouvelle-Calédonie et des autres PEI du Pacifique. En effet, la distance qui sépare la Polynésie française de ses « voisines » n'est pas significativement inférieure à celle qui la sépare de certaines autres régions du Monde (Amérique du Nord, Asie). Les échanges de services des deux collectivités françaises seraient le plus négativement affectés par la distance. Pour ce type de flux immatériels, la distance ne mesure pas stricto sensu des coûts de transport, mais recouvre différents « coûts de transfert » : coûts culturels, coûts informationnels, coûts d'opportunité du temps de transport dans le secteur du tourisme.

Les petites économies insulaires du Pacifique, qui combinent à la fois, à quelques exceptions près (Fidji, Guam par exemple), petite taille et niveau de développement économique limité, sont, selon ces critères, peu enclines à être des partenaires commerciaux ou financiers clés de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. A l'opposé, un potentiel d'échanges conséquents avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande existe de ce point de vue, en particulier en termes d'IDE.

La relative faiblesse du flux de commerce des deux collectivités françaises avec les pays et territoires de leur région et, a contrario, l'importance de leurs échanges avec l'Union Européenne (même hors France) traduit le rôle clé joué par les « accords de coopération ». Via leur statut de collectivité française et de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-mer), la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont de fait davantage intégrées avec l'Union Européenne qu'avec les pays de leur région. Elles exhibent ainsi une protection tarifaire et non-tarifaire relativement soutenue vis-à-vis des autres pays de la zone et se situent largement en dehors des principaux accords commerciaux régionaux en vigueur.

¹ Pour plus d'information, les note expresse et note de l'Institut sur le sujet sont disponibles en ligne sur www.ieom.fr, rubrique « Publications »

Section 3

Les politiques et finances publiques

En vertu de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, cette Collectivité d'outre-mer bénéficie des dispositions de l'article 74 de la Constitution. A ce titre, la Polynésie française a tous pouvoirs en matière fiscale et budgétaire.

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

Prenant le relais du premier Contrat de développement (1994-1999), le second contrat (2000-2005¹) prévoit un effort d'investissement conjoint, entre l'Etat et la Polynésie française, de 40,75 milliards de F CFP.

Il s'articule autour de quatre axes prioritaires : (i) favoriser le développement économique de la Polynésie française par la promotion de l'emploi et l'amélioration de la formation professionnelle ; (ii) aménager le territoire en préservant l'environnement et en mettant en valeur les ressources naturelles ; (iii) renforcer la couverture sanitaire, la cohésion sociale et le développement culturel ; (iv) poursuivre la déconcentration administrative et le développement des archipels.

Il lie l'Etat et le gouvernement polynésien sur des objectifs communs avec des moyens financiers de même montant : plus de 20 milliards pour chacune des deux parties. Au 31 décembre 2010, l'Etat² avait engagé 83 % de sa quote-part et le taux de liquidation (dépenses liquidées sur dépenses engagées) s'élevait à 92 %.

Bilan du Contrat de développement 2000-2005 à fin décembre 2010 (Part Etat)

en millions de F CFP	Engagements			Liquidation	
	Prévus	Réalisés	Taux d'engagement	Liquidés	Taux de liquidation
Développement économique	10 919	9 637	88,3%	9 010	93,5%
Agriculture	896	495	55,3%	495	100,0%
Ressources marines	109	69	63,5%	69	100,0%
Appui aux entreprises	446	371	83,0%	371	100,0%
Enseignement et formation professionnelle	9 215	8 525	92,5%	7 899	92,7%
Recherche	253	177	69,8%	177	100,0%
Aménagement du territoire	1 726	1 486	86,1%	1 485	100,0%
Infrastructure et communication	1 460	1 348	92,3%	1 348	100,0%
Prévention des risques naturels	246	133	54,1%	133	100,0%
Assainissement	19	4	20,5%	4	100,0%
Couverture sanitaire et cohésion soc	8 070	6 254	77,5%	5 543	88,6%
Adduction d'eau potable	1 542	1 431	92,8%	1 392	97,3%
Equipements sanitaires	728	348	47,8%	348	100,0%
Logement social	3 875	3 059	78,9%	2 414	78,9%
Culture	337	87	26,0%	72	81,9%
Politique de la ville	1 590	1 328	83,6%	318	23,9%
Evaluation et communication	153	2	1,6%	2	100,0%
Total	20 868	17 379	83,3%	16 042	92,3%

Source : Haut-commissariat

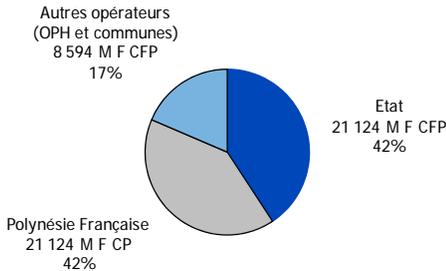
¹ Couvrant initialement la période 2000-2003, le second Contrat de développement a été prorogé en raison de la faiblesse du taux d'engagement.

² Les données relatives à la part du Pays n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage.

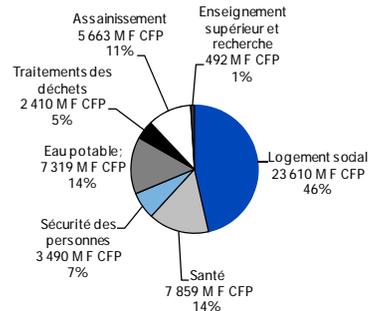
1.2 LE CONTRAT DE PROJETS (2008-2013)

Dans sa séance du 23 mai 2008, l'Assemblée de Polynésie française a approuvé le premier contrat de projets (CdP) qui fait suite aux précédents contrats de développement mis en œuvre avec le soutien financier de l'Etat. Le nouveau contrat pluriannuel a été signé le 27 mai 2008 par le Haut-commissaire de la République et le Président du gouvernement polynésien, en présence du Président de la République, après plusieurs mois de reports liés à l'instabilité politique. Il représente une enveloppe budgétaire de 52 milliards de F CFP.

Répartition des contributions au CdP



Répartition des crédits par programmes



Source : Haut commissariat

Il se décline en cinq axes majeurs : (i) le logement social (construction de 1 800 logements), (ii) la santé (offre de soins de proximité dans les archipels éloignés, service d'urgence, santé mentale et sécurité sanitaire), (iii) l'environnement (assainissement, adduction d'eau potable, traitement des déchets), (iv) la protection de la population face aux catastrophes naturelles (création d'abris de survie), (v) l'enseignement supérieur et la recherche (extension de l'Université de Polynésie française, structuration de la recherche).

Plusieurs principes de gestion ont été retenus pour la mise en œuvre du CdP (article 9) : une programmation prévisionnelle sur trois ans, un examen annuel des opérations inscrites avec proposition de retrait ou de remplacement possible pour celles dont le montant engagé est inférieur à 10 % des crédits programmés au cours des 18 derniers mois, un retrait automatique des engagements de l'Etat pour les projets qui ne sont pas suffisamment préparés pour être engagés à temps.

Ces principes ont conduit à la signature de cinq avenants visant notamment à :

- redéployer des crédits ouverts en faveur de l'axe assainissement des eaux usées et de la sécurité des personnes (abris de survie) ;
- élargir le bénéfice du volet environnement à l'ensemble des communes de l'archipel ;
- permettre à l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) de réaliser des acquisitions foncières et d'inclure les coûts résultant des activités pour la maîtrise foncière ;
- autoriser la fongibilité des crédits alloués par objectif.

La surveillance de l'exécution du contrat est assurée par un comité de pilotage, composé à parité de représentants de l'Etat et de la Polynésie française. Selon le Comité de pilotage du 4 novembre 2010, le taux de programmation du CdP atteignait 30 % au 15 octobre 2010 (16,6

milliards de F CFP). A peine plus de la moitié de ces opérations avait été engagée, soit un taux d'engagement de 55,1 % pour un taux de liquidation de 10,5 %.

Bilan du Contrat de Projets au 15 octobre 2010 (en millions de F CFP)

	Prévus	Engagements		Taux d'engagement
		Programmés	Réalisés	
Logement social	25 971	5 278	891	16,9%
Santé	8 645	1 530	1 257	82,1%
Sécurité des personnes	3 839	3 899	3 399	87,2%
Environnement	16 929	5 730	3 421	59,7%
dont : Eau potable	8 050	3 577	1 268	35,4%
Assainissement	6 229	2 103	2 103	100,0%
Déchets	2 651	50	50	100,0%
Recherche	492	186	186	100,0%
TOTAL	55 925	16 623	9 154	55,1%

Sources : Haut-Commissariat - Agence française de développement

A cette date, certains volets (abris de survie, enseignement et recherche) présentaient un rythme d'exécution soutenu, laissant présager un achèvement des programmes avant la fin du CdP. De son côté, le volet « Environnement » affichait un avancement satisfaisant grâce notamment aux axes relatifs à l'adduction en eau potable et à l'assainissement tandis que l'axe déchets souffre d'une carence de projets matures. Le volet « Santé » a connu un démarrage difficile eu égard au manque de clarté de la stratégie en la matière et à certains désaccords sur l'affectation des crédits entre les partenaires. Le volet « Logement social » présentait, quant à lui, un retard d'exécution qualifié de « préoccupant ». Concentrant à lui seul près de la moitié de l'enveloppe du CdP, seuls 20 % des crédits avaient fait l'objet d'une programmation et moins de 1 milliard de F CFP avait été engagé. Cette situation traduit une maturité parfois insuffisante des opérations programmées mais également l'importance des obstacles au démarrage des projets, notamment en matière d'accès au foncier.

1.3 LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide communautaire en faveur du développement des États ACP ainsi que des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). La Polynésie française est associée à l'Union européenne en application de la quatrième partie du Traité instituant la Communauté européenne et d'une décision d'association du Conseil périodiquement renouvelée. Le régime d'association implique l'éligibilité des PTOM au Fonds européen de développement (FED).

Dotée de 2,5 milliards de F CFP (incluant les reliquats des FED précédents), l'enveloppe territoriale du 9^{ème} FED a essentiellement été affectée au financement de l'assainissement de la commune de Punaauia (Côte Ouest de Tahiti) et de la professionnalisation de la

Etat d'avancement du 9^{ème} FED territorial (en millions de F CFP)

	Montant	Calendrier initial	Etat d'avancement
Ressources	2 492		
Dotation du 9 ^{ème} FED	1 581		
Reliquats FED 6 à 8	505		
Révision mi parcours	406		
Emplois	2 492	Octobre 2005 à décembre 2011	Phase de clôture
Assainissement "Punaauia 2"	989	Jun 2008 à jun 2014	Non démarré
Assainissement "Punaauia 3"	670	Jun 2008 à jun 2014	Non démarré
Assainissement "Moorea 2"	340	décembre 2004 à décembre 2010	Phase de clôture
Pericuture	435		
Divers/Imprévus	58		

Source : Haut-commissariat

perliculture. A fin novembre 2010 (dernières données disponibles), le taux d'engagement des fonds au titre du 9^{ème} FED atteignait 57 % pour un taux de liquidation de 48 %.

Dans la perspective de l'expiration le 31 décembre 2013 de la décision d'association Outre-mer liant les PTOM à la Communauté européenne, les membres de l'OCTA¹ ont présenté, à l'occasion du Forum UE – PTOM de mars 2011, une position commune définissant le cadre d'une relation nouvelle et durable avec l'UE.

Ce forum a été également été l'occasion d'aborder la programmation du 10^{ème} FED, couvrant la période 2008-2013. A ce titre, la Polynésie française s'est vue dotée d'une allocation territoriale de 2,36 milliards de F CFP qui couvrirait les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce cadre, une fiche d'identification de projets et une fiche d'action ont été établies. Sur cette base, la signature du document unique de programmation (DOCUP) devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2011. De plus, en matière d'aides d'urgence, la Polynésie française a bénéficié de 240 millions de F CFP pour participer aux travaux de réhabilitation du réseau routier, suite aux dégâts occasionnés par le cyclone Oli.

Pour la première fois, la Polynésie française a été désignée en qualité d'ordonnateur pour les programmes régionaux du FED, dont notamment le programme environnemental INTEGRE doté d'un budget de 1,4 milliard de F CFP.

1.4 LES INTERVENTIONS DE L'ETAT EN POLYNESIE FRANCAISE

A l'arrêt définitif des essais nucléaires, le gouvernement avait lancé, dès 1991, une réflexion avec la société civile pour dessiner les contours d'un nouveau mode de développement, aboutissant au Pacte de progrès. Dans la loi d'orientation du 5 février 1994, l'Etat s'est engagé sur une durée de dix ans à aider « *le territoire de la Polynésie française à réaliser une mutation profonde de son économie, dans le sens d'un meilleur équilibre, d'une moindre dépendance à l'égard des transferts publics, d'un plus grand dynamisme local et du progrès social* » (article 1).

Cette solidarité s'est exprimée au travers de deux Contrats de développement (1994-1999 et 2000-2005) et par une Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française avec pour objectif de : (i) créer un environnement macroéconomique favorable au développement des secteurs productifs ; (ii) développer les infrastructures de base ; (iii) maintenir une cohésion sociale en répondant au défi du chômage et de la pénurie d'habitat social ; (iv) garantir les conditions d'un développement géographique harmonieux dans l'ensemble des archipels.

Ainsi, au-delà de ses missions régaliennes, des dépenses en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, du versement des pensions et des dépenses nécessaires au fonctionnement de ses services en Polynésie française, l'Etat a maintenu son engagement comme en témoignent la Dotation globale de développement économique (DGDE) et le Contrat de projets 2008-2013.

Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se répartissent en trois catégories : les interventions budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux, la défiscalisation et le reversement des frais médicaux. Au total, la dépense globale de l'Etat

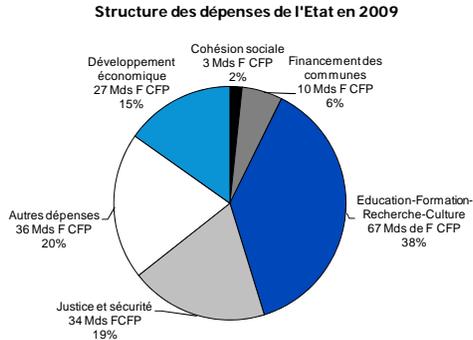
¹ Association des Pays et Territoires d'outre-mer de l'Union Européenne.

atteignait 239 milliards de F CFP en 2009¹ soit un niveau stable par rapport à 2008 (240,6 milliards de F CFP).

1.4.1 Les dépenses directes de l'Etat

En 2009, les dépenses budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux se sont établies à 175,6 milliards de F CFP, en hausse de 4,6 % par rapport à 2008.

Les dépenses directes de l'Etat représentaient 657 507 F CFP par habitant à cette même date.



Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

L'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la formation, la recherche et la culture constituaient la première dépense directe de l'Etat en Polynésie française. A hauteur de 66,6 milliards de F CFP, niveau équivalent à celui de 2008, celles-ci concentraient 38 % de l'effort financier de l'Etat. Les dépenses consacrées à l'exercice des missions régaliennes de l'Etat (justice et sécurité²) avoisinaient les 34 milliards de F CFP, soit 19,1 % du montant total des dépenses, tandis que les engagements relatifs au développement économique de la Polynésie française (12,8 % du total), qui proviennent pour l'essentiel de la convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française (cf. DGDE et ex-FREPF), s'établissaient à 26,5 milliards de F CFP.

De leur côté, les dépenses dédiées aux communes, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF, 7,6 milliards de F CFP), le fonds intercommunal de péréquation (FIP, 1,1 milliard de F CFP) et d'équipement des communes (328 millions de F CFP), ont atteint 9,7 milliards de F CFP (5,5 % du total). A hauteur de 2,9 milliards de F CFP, les dépenses de cohésion sociale et de santé ont soutenu les actions de solidarité et le secteur de la santé, le financement du service militaire adapté, les chantiers de développement local, la dotation de continuité territoriale, les bourses et le passeport mobilité.

1.4.2 La Dotation globale de développement économique

La fermeture du centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), principal moteur économique de la Polynésie française jusqu'en 1995, a conduit l'Etat à compenser la diminution des transferts publics par la signature d'une convention relative au versement d'un fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF) pour une durée de 10 ans, ce

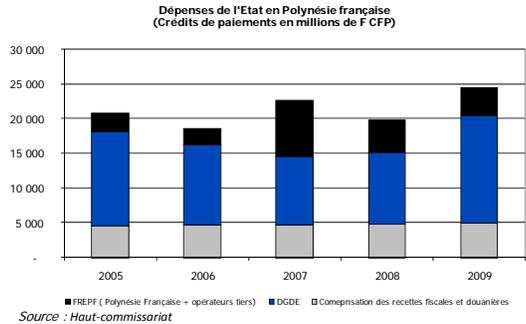
¹ Données 2010 non disponibles à la date de rédaction de cet ouvrage.

² Dont les dépenses militaires (22 milliards de F CFP, stables sur un an). Depuis la fin des essais nucléaires, les dépenses de l'Etat dans le domaine militaire ont été progressivement réduites, compensées par l'accroissement significatif des dépenses à caractère civil. En outre, le gouvernement français a annoncé en 2008 son intention de repositionner ses forces armées dans la zone Pacifique. Pour la Polynésie française, cette décision devrait se traduire par une réduction d'effectifs d'environ 60 %, étalée jusqu'en 2015.

denier ayant été remplacé par la Dotation Globale de Développement économique (DGDE) en 2002¹.

De fait, les flux financiers issus de l'activité du CEP ont été maintenus à hauteur de 18 milliards de F CFP directement versés au budget de la Polynésie française et destinés à compenser les pertes de recettes douanières et fiscales et à assurer le financement de dépenses ayant un impact économique.

En 2010, plus de 28 milliards de F CFP de crédits de paiement ont été versés au titre des compensations de recettes douanières et fiscales (17 % du total), de la DGDE (68 %) et du FREPF (15 %). Ce montant tient compte du rattrapage des retards de versements de crédits de paiements de la DGDE au titre de l'exercice 2009.



En 2009, l'Etat et la Polynésie française ont engagé la modernisation de cet outil. En effet, initialement destiné à concourir au financement des investissements de la Polynésie française, son texte, ses objectifs et ses modalités ont été modifiés par cinq avenants en sept ans.

La déclaration commune de l'Etat et de la Polynésie française, signée le 4 février 2010, prévoit ainsi la suppression de la DGDE à la fin de l'année 2010 pour lui substituer trois nouveaux instruments financiers définis dans la loi de finances pour 2011. Le montant annuel serait maintenu à hauteur de 18 milliards de F CFP.

Afin de pérenniser le concours financier de l'Etat, le nouveau dispositif est désormais inscrit dans la loi de finances pour permettre une stabilité et une revalorisation annuelle dans les mêmes conditions que celles dont bénéficient les autres collectivités territoriales de la République par le biais des dotations globales de fonctionnement et d'équipement.

¹ Création de la DGDE par la convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française signée le 4 octobre 2002 par le Premier ministre et le Président de la Polynésie française, en remplacement de celle de 1996, pour une durée d'exécution de 10 ans. Cette convention a ainsi réaffirmé la volonté de l'Etat de poursuivre la stratégie de reconversion de la Polynésie française en participant à son développement économique et social.

	Dispositif instauré depuis 2002	Nouveau dispositif à partir de 2011
Montant	18 Milliards de F CFP	18 Milliards de F CFP
Fondement juridique	Convention du 4 octobre 2002 modifiée par 5 avenants entre 2003 et 2010	Articles de la loi de finances
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation des recettes fiscales et douanières (25 %), soit 4,5 Mds de F CFP en 2010 - DGDE scindée en deux types de dépenses <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 5,6 Mds en 2010 • Investissements : 7,5 Mds en 2010 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation globale d'autonomie pour la Polynésie française (60 %) versée par douzième et indexée selon les mêmes règles que la DGF - Dotation territoriale d'investissement pour les communes (6 %) versée par le FIP et indexée selon les mêmes règles que la DGE - Dispositif contractualisé relatif aux investissements prioritaires de la Polynésie française (34 %) encadrée par une convention pluriannuelle.

1.4.3 Les aides fiscales à l'investissement

Le dispositif national de défiscalisation vise à promouvoir, par la mise en œuvre d'incitations fiscales, les investissements productifs neufs réalisés dans les secteurs jugés prioritaires. Cette aide indirecte accordée aux entrepreneurs installés dans les collectivités d'outre-mer a pour objectif d'encourager la création d'emplois, de favoriser la relance de l'investissement privé et de renforcer la continuité territoriale entre les collectivités d'outre-mer et la métropole.

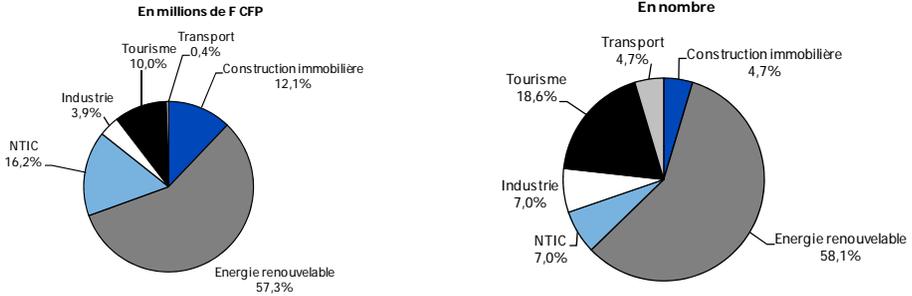
Le régime d'aide fiscale métropolitain est inclus dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons » ; il a été modifié par plusieurs lois de finances successives et par la loi de programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »).

L'année 2009 a été marquée par une nouvelle modification du régime porté par la LOPOM pour tenir compte des enseignements des missions d'évaluation de la loi de 2003. Cette réforme, qui émane de la Loi pour le développement économique de l'outre-mer – LODEOM – promulguée le 27 mai 2009, vise en particulier à moderniser et à rationaliser certains biais relevés dans les dispositifs en place. Elle réoriente, par ailleurs, la défiscalisation en matière de logement en faveur du logement social. La LODEOM institue, comme préalable à la poursuite des agréments accordés en outre-mer, l'effectivité d'une collaboration en matière fiscale. Cette dernière a été concrétisée par la signature le 29 décembre 2009 d'un accord d'assistance mutuelle entre l'Etat et la Polynésie française. Cette coopération administrative permet à la Polynésie française, dans le cadre de ses compétences en matière fiscale, et à l'Etat, au titre de l'application des impôts de compétence métropolitaine (notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés s'agissant des dispositifs de défiscalisation), d'échanger des renseignements et de s'entraider dans le recouvrement des créances de caractère fiscal.

En 2010, 43 projets intéressant la Polynésie française, représentant un montant global d'investissement de 27,1 milliards de F CFP, ont été soumis à l'agrément de la DGFIP et

transmis pour avis au Haut-commissaire¹. Pour mémoire, 40 dossiers pour un montant global de 58,1 milliards de F CFP avaient été enregistrés en 2009. Le nombre escompté d'emplois induits (85 postes) est également en nette diminution par rapport à 2009. La réduction d'impôt sur le revenu accordée aux investisseurs représentait 50 % de cette somme.

Répartition des agréments



Source : Haut-Commissariat

L'année 2010 se caractérise par un accroissement des investissements soumis à agrément en matière d'énergie renouvelable, ce secteur concentrant près de 60 % du nombre comme du montant de l'ensemble des projets. Ce dynamisme a été favorisé localement par l'instauration d'un dispositif de défiscalisation cumulatif et l'assouplissement de la réglementation afférente à l'utilisation et au prix de rachat de l'énergie produite².

La faible part représentée par les projets à caractère industriel fait écho à la dégradation de la conjoncture économique. Une inflexion similaire est observée dans le secteur touristique, notamment s'agissant de la construction et la rénovation hôtelière. Le secteur du logement reste également peu plébiscité par les investisseurs privés depuis 2008.

1.4.4 Les autres dépenses de l'Etat

Le dispositif de reversement des frais d'assurance maladie par la Caisse nationale de sécurité sociale à la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française, mis en place depuis le 1^{er} janvier 1995, a permis de rembourser 4,8 milliards de F CFP de frais médicaux.

Enfin, les autres dépenses (35 milliards de F CFP ; 20,9 % du total) ont principalement concerné le versement des pensions civiles et militaires (à hauteur de 27 milliards de F CFP, + 4,6 % sur un an). Néanmoins, la réforme de l'indexation des retraites des fonctionnaires résidant outre-mer devrait inverser la tendance dans les années à venir.

2. Le système fiscal

Source de revenus nécessaire à la mise en œuvre des compétences dévolues au Pays, la fiscalité en Polynésie française s'est densifiée au fil des années pour devenir multiple et

¹ A noter que les programmes inférieurs à 29,8 M FCFP ne sont pas soumis à agrément. Ce critère peut être apprécié selon la durée d'activité de l'entreprise et son secteur d'appartenance.

² L'arrêt du dispositif de défiscalisation métropolitaine en faveur du photovoltaïque, intervenu en fin d'année 2010, est de nature à peser sur l'activité du secteur dont le développement est récent en Polynésie française.

complexe. Elle peut être appréhendée selon deux grands axes : la fiscalité directe et la fiscalité indirecte.

2.1 LA FISCALITE DIRECTE

La fiscalité directe est principalement composée de :

- **L'impôt sur les transactions** : il concerne tous les bénéficiaires de revenus autres que salariaux et agricoles, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales dès lors que ces dernières ne sont pas assujetties à l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Les taux d'imposition sont progressifs selon la tranche de chiffre d'affaires déclaré¹ et s'appliquent distinctement à deux catégories de revenus : les revenus de prestataires de services (taux compris entre 1,5 % et 11 %) et les revenus des commerçants (taux compris entre 0,5 % et 9 %) ;

- **L'impôt sur les bénéfices des sociétés** : il est assis sur l'ensemble des bénéfices ou revenus réalisés par les sociétés de capitaux (SA, SARL...) et autres personnes morales (établissement publics...). Le taux de l'impôt est compris entre 32,5 % et 42,5 % selon la tranche du résultat imposable déclaré à l'administration fiscale ;

- **La contribution de solidarité territoriale (CST)** : cet impôt a été institué pour financer la protection sociale généralisée. Sont concernées par cette contribution toutes les catégories professionnelles confondues (salariés, retraités, rentiers, dirigeants de sociétés, personnes morales ou physiques assujetties à l'impôt sur les transactions, bénéficiaires de revenus des capitaux mobiliers, pêcheurs, agriculteurs, etc...). A chaque type de revenu est associé un régime de contribution², les taux applicables oscillant entre 0,5 % et 5 % des montants bruts déclarés ;

- **L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers** : il s'applique à toutes les sommes ou valeurs distribuées (dividendes...) par les sociétés ou personnes morales. Le taux diffère selon la nature des revenus (entre 4 % et 12 %) ;

- **La contribution des patentes** : y sont assujetties toutes les personnes exerçant une activité économique autre que salariée ou agricole à titre permanent ou temporaire. La patente se compose d'un droit fixe correspondant à l'activité exercée et d'un droit proportionnel lié à la valeur locative des locaux professionnels.

- **L'impôt foncier sur les propriétés bâties**³ : cet impôt s'applique aux constructions de toute nature ainsi qu'aux terrains à usage commercial et industriel à l'exception de certains bâtiments (bâtiments publics...) disposant d'une exonération.

D'autres taxes sont également prévues par le Code des impôts de Polynésie française : taxe sur les activités ou convention d'assurance, taxe sur le Produit net bancaire, contributions des licences, taxe d'apprentissage, retenue à la source sur les revenus des non résidents...

¹ Le chiffre d'affaires déclaré au titre de l'impôt sur les transactions sert également de base au calcul de la Contribution de solidarité territoriale sur les professions et activités non salariées.

² CST sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses, CST sur les professions et activités non salariées, CST sur les revenus de capitaux mobiliers et CST sur les produits et activités agricoles et assimilées.

³ Il n'existe pas d'impôts sur les propriétés non bâties en Polynésie française.

2.2 LA FISCALITE INDIRECTE

La fiscalité indirecte en Polynésie française revêt principalement les formes suivantes :

- **La taxe sur la valeur ajoutée** : assise sur la consommation, elle est due pour toute importation d'un bien ou tout achat local d'un bien ou d'un service. Les entreprises redevables ont toutefois la faculté de récupérer la TVA versée dans le cadre de leur activité. Il existe trois taux de TVA en Polynésie française : le taux réduit¹ (5 %), le taux intermédiaire (10 %) et le taux normal (16 %);

- **Les taxes à l'importation** : des taxes douanières sont assises sur toutes les marchandises importées, à l'exception des produits d'origine européenne qui en sont exonérés, par tout importateur qu'il soit résident permanent ou non de la Polynésie française. Elles concernent principalement le droit de douane *stricto sensu*, dont le taux est compris entre 0 % et 15 %, la Taxe sur les grands travaux routiers (8 % ou 18 % selon le type de véhicule importé), la Taxe pour l'Environnement et la Pêche (2 %), la Taxe statistique (50 F CFP/100 kg), le péage portuaire (1,25 %), le péage aéroportuaire (4,66 F CFP/kg) ou la participation informatique douanière (85 F CFP/article). Par ailleurs, certains produits concurrençant les productions locales sont assujettis à la Taxe de développement local (entre 2 % et 82 % selon le type de produit). A noter qu'il existe une franchise postale à hauteur de 30 000 F CFP ;

- **Les taxes à l'exportation** : destinées principalement au financement des groupements interprofessionnels en charge de la promotion des produits polynésiens, elles sont principalement composées du Droit spécifique sur les perles exportées² (50 F CFP/perle) et de la Taxe parafiscale assise sur les exportations de monoï et d'huile de coprah raffinée (50 F CFP/kg pour le monoï et 200 F CFP/kg pour le coprah).

Cette fiscalité est par ailleurs complétée de taxes sur consommations spécifiques (boissons alcoolisées et produits sucrés...) ainsi que d'autres droits indirects (taxe de solidarité...).

2.3 LES PRELEVEMENTS FISCAUX

2.3.1 Prélèvements au profit de la collectivité d'outre-mer

Selon les données provisoires, les recettes fiscales se seraient inscrites une nouvelle fois en baisse en 2010 (- 1,7 % après - 10,6 % en 2009), illustrant la poursuite du ralentissement de l'activité économique.

Comme en 2009, l'atonie de la conjoncture économique en général, et de la consommation des ménages en particulier, a induit une diminution des recettes fiscales indirectes de près de 5 %, en raison de la chute des recettes provenant des taxes à l'importation (- 7 %) qui représentent en cumul 90 % des recettes totales, mais également de celles relatives à la TVA (- 3 %) ou aux droits intérieurs de consommation (- 23 %).

¹ L'assiette du taux réduit est strictement encadrée par une liste nominative de biens et services comme par exemple toute transaction ayant trait à l'eau, aux produits alimentaires, à l'électricité, médicaments ou crèches, garderie et certaines prestations touristiques.

² Le DSPE devrait être remplacé au cours du premier semestre 2010 par la Contribution à l'organisation de la periculture (COP).

A l'inverse, les recettes fiscales directes ont renoué avec la croissance sur la période sous revue (+ 6,8 %), en partie sous l'effet des efforts en matière de recouvrement¹. Les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés progressent de 9,6 %, tandis que celles de l'impôt sur les transactions se replient de 2 %. En outre, les crédits d'impôt au titre de la défiscalisation ont affiché une nette diminution (- 36,3 %) pour atteindre 5,4 milliards de F CFP en 2010 contre 8,5 en 2009).

Recettes fiscales de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	1999	2009	2010*	Variations 2010/2009
Fiscalité indirecte	52 650	69 011	65 700	-4,8%
- Taxes à l'importation (1)	30 329	22 473	20 895	-7,0%
- Taxes sur consommations spécifiques	2 698	3 446	2 662	-22,8%
- Taxes sur la valeur ajoutée	10 680	39 471	38 290	-3,0%
- Autres droits indirects	8 252	3 589	3 278	-8,7%
- Taxes à l'exportation	692	33	485	ns
Fiscalité directe	14 875	24 642	26 318	6,8%
- Impôt sur les bénéfices des sociétés (2)	9 094	9 523	10 436	9,6%
- Impôt sur les transactions (2)	2 494	3 533	3 460	-2,1%
- Patentes et licences	1 581	-	-	-
- Divers	1 706	11 585	12 422	7,2%
Total	67 525	93 653	92 018	-1,7%

Source : Ministère des finances

* données provisoires, hors écriture d'ordre

(1) hors exonérations de droits et taxes à l'importation

(2) hors crédit d'impôt défiscalisation, ces derniers étant évalué à 5 393 M FCFP en 2010 (-36,3 % sur un an)

2.3.2 Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics

Un ensemble de taxes et de redevances est perçu par le Service des douanes au profit d'établissements publics ou parapublics. En lien avec la poursuite de la dégradation de la conjoncture économique, les recettes globales se sont inscrites en recul de 13,4 % pour atteindre 15,7 milliards de F CFP en 2010.

Au cours de l'année 2010, certaines taxes ont connu des changements d'affectation, soit au profit d'établissements publics, soit au profit du budget de la Polynésie française. Ces modifications ont eu pour objectif d'affecter directement les recettes au profit du régime de solidarité territoriale (RSPF), confronté à des difficultés de financement, mais également d'affecter ou reverser tout ou partie des recettes au budget du Pays à la suite des recommandations de la mission d'assistance des corps d'inspection de l'Etat (cf. Rapport Bolliet).

A la manière d'un impôt sur le revenu des personnes physiques prélevé automatiquement à la source, la Contribution de solidarité territoriale (CST) est versée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) pour abonder le régime de solidarité de Polynésie française (RSPF). Selon les compte prévisionnels, les recettes y afférentes se sont repliées de 4,5 % sur un an.

La taxe de péréquation sur les hydrocarbures et la taxe spécifique de consommation, pour leur part, alimentent des comptes spéciaux de la Collectivité d'outre-mer, respectivement, le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures et le compte d'aide aux victimes des calamités.

Enfin, la redevance de promotion touristique, payée par les navires de croisière et les hôtels², est affectée au budget du GIE Tahiti Tourisme. En 2010, elle avoisinait 690 millions de

¹ Les efforts opérés en matière de recouvrement des impôts depuis deux ans ont généré des résultats supérieurs aux attentes. Alors que le gouvernement avait inscrit 6,5 milliards de F CFP dans les recettes du budget 2010, le montant d'impôts recouverts a atteint 7,7 milliards de F CFP.

² Code des impôts – article 2 : L'assiette de la redevance est constituée par le prix de vente réel des chambres.

F CFP, un niveau relativement stable par rapport à 2009, aucune embellie de la fréquentation touristique n'étant intervenue depuis cette date.

Impôts et taxes non versés au budget de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	Bénéficiaires	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
CST	C.P.S.	8 883	8 800	8 400*	-4,5%
Taxes liquidées par le Service des douanes :					
		17 331	18 071	15 654	-13,4%
Taxe de péage sur les marchandises	Port autonome de Papeete	1 712	1 390	1 456	4,8%
Redevance d'usage de la gare de fret de Faaa	Concessionnaire de l'aéroport (SETIL et/ou Aéroport de Tahiti)	30	25	25	-1,4%
Taxe pour le développement du sport	IJSPF (1) jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	450	442	437	-1,1%
Taxe de péréquation des hydrocarbures	Fonds de péréquation des hydrocarbures	1 293	1 271	1 274	0,3%
Taxe sur le monoi	GIE Monoi de Tahiti	51	33	49	49,3%
Taxe spécifique de consommation	Aide aux vict. des calamités	1 511	1 464	1 453	-0,8%
Droit spécifique sur les perles exportées**	GIE Perles de Tahiti jusqu'au 31/12/08 Budget général depuis le 01/01/09	617	2 894	493	ns
Taxe de consommation sur les autres boissons alcoolisées	EPA grands travaux du 01/01/08 au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	58	65	56	-14,6%
Taxe spécifique grands travaux et routes	Jusqu'au 31/07/10, 45 % versés à EPA grands travaux et 55 % au budget général Totalité versée au budget général depuis le 01/08/10	2 071	1 523	1 544	1,4%
Taxe spécifique sur la conso. de boissons viniques	EPA grands travaux jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	296	277	264	-4,8%
Taxe de consommation tabacs et alcools importés	EPA grands travaux jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	416	398	395	-0,6%
Droit spécifique spécial consommation sur la bière	IJSPF (1) jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	180	177	175	-1,1%
Taxe de consommation pour la prévention	EPA prévention jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	467	481	481	0,1%
Taxe de solidarité aux personnes âgées et handicapées	CPS	490	476	481	1,0%
Taxe de solidarité sur les alcools et tabacs	CPS	2 174	1 947	1 956	0,5%
Droit de consommation à l'importation	Budget général jusqu'au 31/08/09 CPS pour le compte du RSPF (3) depuis le 01/09/09	4 701	4 496	4 370	-2,8%
Droit intérieur de consommation	Budget général jusqu'au 31/12/09 CPS pour le compte du RSPF depuis le 01/01/10	608	529	566	7,0%
Taxe de statistique	Budget général jusqu'au 31/12/09 ISPF (2) du 01/01/10 au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	206	183	179	-2,2%
Redevance de promotion touristique GIE Tahiti Tourisme		924	689	690	0,1%

Sources : Ministère de l'économie, Service des douanes, Caisse de Prévoyance Sociale

* Chiffres provisoires ; ** Le DSPE a été suspendu du 01/10/08 au 31/12/08. Le taux de la taxe a été fixé à 0 F CFP du 01/01/09 au 30/11/09 date à laquelle une modification de taux et d'assiette est intervenue (taxation au nombre de perles sauf pour les Keshis, cf. loi du pays n°2009-18 du 28/10/09. L'année 2009 marque l'annulation de la décision de suspension du DSPE par le Conseil d'état ce qui explique la forte hausse des montants liquidés.

(1) Institut de la jeunesse et des sports en Polynésie française, (2) Institut de la statistique de Polynésie française; (3) Régime de solidarité de Polynésie française

2.4 LE DISPOSITIF D'INCITATION FISCALE A L'INVESTISSEMENT DE POLYNESIE FRANCAISE

Par la délibération n° 95-55 APF du 24 mars 1995, le gouvernement local a créé un dispositif d'incitation fiscale destiné principalement à favoriser les projets de construction immobilière et hôtelière. Ce dispositif a connu de nombreux aménagements, dont la révision du régime des exonérations fiscales intervenue en 2004¹, visant à élargir la « délibération Flosse » à de nouveaux secteurs, et la loi de Pays n° 2009-7 du 1^{er} avril 2009 portant refonte du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement.

Cette dernière loi a notamment permis une meilleure visibilité du dispositif s'appliquant aux agréments délivrés, une modification des mécanismes de financement des projets, un nouvel élargissement des secteurs éligibles et un renforcement des obligations des porteurs de projets, offrant de ce fait une plus grande sécurité juridique aux Pays et aux investisseurs. Ce nouveau dispositif distingue dorénavant trois types de régimes² :

- **Le régime des investissements indirects** : il correspond à une aide à l'investissement sous forme de réduction d'impôt à toute personne physique ou morale, redevable de l'impôt sur les transactions ou de l'impôt sur les sociétés en Polynésie Française, participant au financement d'un programme d'investissement dans un secteur d'activité économique éligible à l'exception du logement, de la santé et des autres constructions immobilières ;

- **Le régime des investissements directs** : se substituant au régime de l'aide fiscale à l'exploitation et à celui des bénéfices réinvestis, ce régime correspond à une exonération d'impôt sur les transactions ou de l'impôt sur les sociétés pour toute personne morale qui finance son programme d'investissement dans un secteur d'activité économique éligible à l'exception de ceux du logement, de la santé ou de la construction immobilière. Le cumul des régimes d'investissements directs et indirects est possible sous réserve du respect de certaines obligations dont notamment celle du dépôt d'une demande d'agrément ;

- **Le régime des investissements dans les fonds communs de placements à risques** : l'actif des fonds communs de placements à risques doit être constitué exclusivement de titres participatifs ou de titres de capital de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés en Polynésie française ne bénéficiant pas d'exonération expresse permanente à cet impôt et ayant une activité relevant de l'un des secteurs d'activité éligibles au régime des investissements indirects.

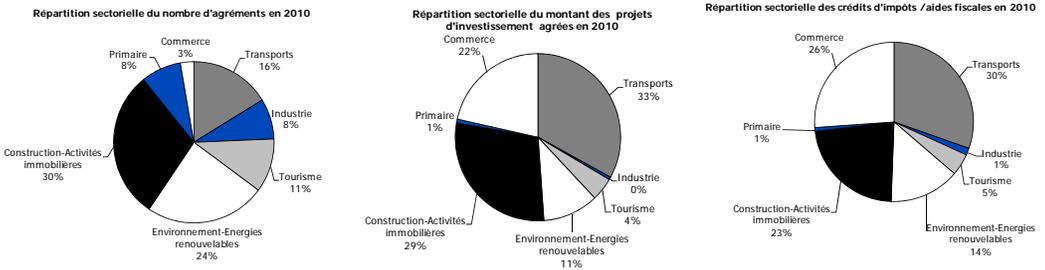
Les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément en Conseil des ministres de Polynésie française après avis de la Commission consultative des agréments fiscaux (CCAF).

En 2010, tous régimes confondus, 37 projets d'investissements ont reçu l'agrément de la CCAF (23 en 2009), dont 33 au titre du seul régime des investissements indirects. Ces agréments représentent une base globale défiscalisable de 24,7 milliards de F CFP

¹ La délibération n°2004-33 APF du 12 février 2004 a réaménagé l'ensemble des incitations fiscales à l'investissement et modifié le Code des impôts.

² Pour plus de détails : www.contributions.gov.pf / Code des impôts / 3^{ème} Partie - Incitations fiscales à l'investissement.

(13,8 milliards de F CFP un an plus tôt) et des crédits d'impôt ou aides fiscales de 12 milliards de F CFP (4,1 milliards de F CFP un an auparavant).



Source : Service des contributions

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

La situation financière de la Polynésie française connaît une dégradation progressive depuis 2003. L'année 2009 marque la poursuite de cette tendance défavorable.

Depuis 2005, la Polynésie française est confrontée à une décreue progressive de son niveau d'épargne conduisant en 2009 à une épargne nette (capacité du pays à financer ses investissements sur fonds propres) négative pour la deuxième année consécutive (- 350 millions de F CFP en 2009 après - 903 millions de F CFP un an auparavant). Cette contre performance est à rapprocher de la contraction de l'épargne de gestion découlant d'une faible progression des recettes de fonctionnement¹ (constituées à 90 % de recettes fiscales) comparativement à la croissance sensible des dépenses de même nature.

La collectivité a atteint cependant un niveau satisfaisant de réalisation des dépenses d'équipement en 2009 (30,9 milliards de F CFP, soit un niveau globalement comparable aux années précédentes) essentiellement grâce à un recours accru à l'emprunt (17,4 milliards de F CFP, contre 11,7 milliards de F CFP en 2008 et 11,5 milliards de F CFP en 2007). L'analyse du financement de l'investissement met en exergue une diminution significative du fonds de roulement dont disposait la Polynésie française à la clôture de l'exercice 2008 (11,4 milliards de F CFP contre 18,2 milliards de F CFP en 2007). Si ce niveau peut apparaître encore satisfaisant, il demeure toutefois gagé par un besoin de financement des reports d'investissement évalué à 5,2 milliards de F CFP, portant le niveau de fonds de roulement réellement disponible à 6,2 milliards de F CFP (contre 10,8 milliards fin 2007 et 18,6 milliards fin 2006).

Pénalisée par la dégradation de l'épargne, la capacité de désendettement de la collectivité s'élevait à 11,3 années (+ 2 mois par rapport à 2008). Pour mémoire, elle atteignait 3,2 années en 2006.

¹ Constituées à 84 % de recettes fiscales, ces dernières révèlent une grande sensibilité à l'orientation de la conjoncture économique (cf. TVA, droits à l'importation...). En 2009, elles accusaient une baisse de l'ordre de 11 % au regard du net ralentissement de l'activité économique.

Evolution des comptes de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	2007	2008	2009	Var. 2009/2008	Var. 2008/2007
Recettes réelles de fonctionnement (A)	117 866	116 492	111 719	-4,1%	-1,2%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers) (B)	103 376	107 621	102 465	-4,8%	4,1%
Epargne de gestion = (A) - (B) = (C)	14 490	8 871	9 254	4,3%	-38,8%
Frais financier (D)	2 505	2 505	2 117	-15,5%	0,0%
Epargne brute = (C) - (D)	11 984	6 366	7 137	12,1%	-46,9%
Remboursement en capital - (F)	6 811	7 269	7 495	3,1%	6,7%
Epargne nette = (E) - (F) = (H)	5 173	-903	-358	-60,4%	-117,5%
Recettes d'équipement (I)	25 247	26 529	29 576	11,5%	5,1%
dont Dotations de l'Etat (yc DGDE)	13 445	14 551	12 090	-16,9%	8,2%
Emprunts	11 153	11 767	17 387	47,8%	5,5%
Autres recettes	649	211	99	-53,1%	-67,5%
Dépenses d'équipement (J)	31 799	30 605	30 961	1,2%	-3,8%
Variation annuelle du fonds de roulement = (H) + (J) - (I) = (K)	-1 379	-4 980	-1 743	-65,0%	261,1%
Fonds de roulement du début d'exercice (L)	19 551	18 172	13 192	-27,4%	-7,1%
Fonds de roulement en fin d'exercice = (K) + (L) = (N)	18 172	13 192	11 449	-13,2%	-27,4%
Report d'investissements en dépenses (N1)	44 403	39 744	40 900	2,9%	-10,5%
Report d'investissements en recettes (N2)	97 056	28 677	35 666	24,4%	-70,5%
Fonds de roulement après reports d'investissements = (N) - (N1) + (N2) = (N3)	10 825	2 125	6 215	192,5%	-80,4%
Report de la dette au 31/12	66 238	70 580	80 472	14,0%	6,6%
Ratio d'endettement	5,7	11,1	11,3	1,8%	94,7%

Source : Ministère des finances - Agence française de Développement

Mission d'assistance à la Polynésie française – Rapport Bolliet

A la suite des difficultés budgétaires et financières rencontrées par la collectivité de Polynésie française, son président a demandé à l'Etat, à l'automne 2009, l'assistance d'une mission interministérielle pour identifier les marges de manœuvre et formuler des recommandations tant sur le budget proprement dit de la collectivité et de ses démembrements que sur la Caisse de Prévoyance sociale. Après un déplacement en Polynésie française intervenu du 26 avril au 7 mai, le rapport de cette mission, dit « Rapport Bolliet », a été remis en septembre 2010. Les principales recommandations de la mission concernent la réduction du poids des pouvoirs publics dans la vie économique, celle des dépenses, notamment de personnel, et le renforcement de l'efficacité du système fiscal (accroissement des rentrées fiscales, modernisation de la fiscalité...).

Les comptes administratifs provisoires pour 2010 laissent entrevoir des performances budgétaires du Pays plus favorables. Une meilleure maîtrise des charges obligatoires (comme celles de personnel) et une diminution de l'effort d'investissement, conjuguées à des produits exceptionnels (dividendes, reste de TVA à recouvrer), devraient permettre à la Polynésie française de dégager une épargne nette à nouveau positive. La persistance d'une conjoncture défavorable devrait cependant peser une nouvelle fois sur les recettes fiscales et, par voie de conséquence, sur la trésorerie. Ces tendances, qui pourraient s'accroître en 2011, faute de stabilité politique, ont conduit Standard & Poor's à abaisser, en mars 2011, la note de la Polynésie française de BBB- à BB+, avec une perspective stable compte tenu du soutien de l'Etat français¹.

¹ Standard & Poor's avait déjà abaissé la note de la Polynésie française de BBB+ à BBB-, avec une perspective négative en avril 2010.

3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

Les 48 communes de Polynésie française étaient, jusqu'à la loi organique statutaire du 27 février 2004¹, totalement dépendantes des transferts de l'Etat et de la Collectivité d'outre-mer. Le nouveau statut, découlant de l'ordonnance du 5 octobre 2007, a renforcé leur cadre d'action juridique. Elles disposent désormais d'une véritable autonomie de gestion, comparable à celle des communes de Métropole ou des départements d'outre-mer, pour exercer leurs compétences.

Réforme communale

Conformément à l'ordonnance du 5 octobre 2007, qui étend aux communes de Polynésie française certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGTC), une vaste réforme de l'administration communale a été initiée en 2010. Cette réforme comporte **trois volets** visant à doter progressivement les communes d'outils qui leur permettront de renforcer leur autonomie, leur capacité à assumer leurs missions et leur efficacité.

- La création de la **fonction publique communale** : jusqu'alors régis par une diversité de statuts (code du travail polynésien, Convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration, statuts communaux individuels), les agents communaux, groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs, relèveront progressivement, à compter du 1^{er} janvier 2011, d'un statut unique. Ce premier volet de la réforme doit s'accompagner d'une réorganisation des services, d'une amélioration des compétences par un recrutement des agents sur concours ou sur titres ou encore par la formation professionnelle et la mobilité ;

- La prise en charge de l'ensemble des **compétences** prévues dans la loi organique de 2004 : si certaines attributions sont effectives depuis 2004 (police municipale, voiries...), l'ordonnance du 5/10/2007 fixe un échéancier obligatoire pour celles, non prises en charge pour l'heure, qui relèvent de la compétence communale. Elles concernent le traitement des déchets (date butoir le 31/12/2011), la distribution d'eau potable (31/12/2015) et l'assainissement (31/12/2020) ;

- Des communes désormais **collectivités territoriales de plein exercice** : ce 3^{ème} volet de la réforme confère davantage d'autonomie aux communes. Le contrôle de la légalité et le contrôle budgétaire des actes communaux seront, progressivement et au plus tard d'ici le 12/01/2012, exercés « a posteriori » (37 communes concernées fin 2010). Les actes seront rendus exécutoires dès transmission au Haut-Commissaire sans qu'un avis ne soit attendu de sa part. Le texte prévoit également une extension du champ d'action des communes en matière sociale, économique et financière (garantie d'emprunts, participation au capital d'une SEM...).

L'enjeu de ces réformes est celui du financement des attributions désormais à la charge, pleine et entière, des communes de Polynésie française. Disposant pour l'heure de ressources propres limitées, le chantier relatif à la fiscalité communale, ouvert fin 2010, constitue autant d'opportunités pour une refonte des modes de gestion en vue de garantir l'équilibre financier. Celle-ci pourrait notamment s'appuyer sur le développement de l'intercommunalité à l'instar de la communauté de communes des îles Marquises, première du genre en Polynésie française, créée en décembre 2010.

Les communes disposent d'une autonomie financière relativement limitée. Ainsi, les ressources provenant des transferts (DGF et FIP) concentrent une part significative des produits de fonctionnement (66 % en moyenne depuis 2006). De la même manière, les subventions d'investissement représentent en moyenne près de 77 % des dépenses d'investissement sur la période sous revue.

¹ Puis ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} parties du CGCT aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, et décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{èmes} parties du Code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics.

Comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie Française (en milliards de F CFP)

	2007	2008	2009	Var 2009/2008	Var 2008/2007
Produits de fonctionnement (A)	30,4	31,7	32,0	1,1%	4,1%
dont :					
Fiscalité reversée	3,6	3,8	3,9	2,7%	6,2%
Autres impôts et taxes	2,7	2,7	2,7	2,4%	-1,6%
Dotation globale de fonctionnement	7,2	7,6	7,6	-0,8%	6,2%
Autres dotations et participations (dont FIP)	12,9	13,3	13,5	1,5%	2,7%
Charges de fonctionnement (B)	29,0	30,7	31,3	2,1%	5,6%
dont :					
Charges de personnel	16,9	17,7	18,1	2,7%	4,8%
Autres charges courantes	8,7	9,1	9,2	0,6%	5,0%
Charges financières	0,2	0,3	0,2	-10,4%	27,4%
Subventions vet participations	2,8	2,9	3,0	5,3%	0,3%
Épargne brute = A - B = Eb	1,4	1,0	0,7	-27,2%	-27,6%
Remboursement en capital = D	0,4	0,5	0,9	90,8%	8,1%
Épargne nette = C - D = En	1,0	0,6	- 0,1	-122,6%	-42,8%
Ressources d'investissement = Ri	8,5	9,4	7,8	-17,3%	9,8%
dont :					
Emprunts	1,0	1,2	0,5	-60,2%	20,6%
Subventions reçues	3,8	3,9	3,3	-16,3%	2,4%
Autres fonds globalisés d'investissement	2,3	2,4	2,3	-2,8%	4,5%
Emplois d'investissement = Di	8,9	8,2	7,6	-7,2%	-8,0%
dont :					
Dépenses d'équipement	8,2	7,3	6,6	-10,2%	-11,1%
Variation du FDR = En+Ri-Di = F	0,6	1,7	0,9	-49,5%	183,2%
Encours de la dette en fin d'exercice=Enc	4,2	5,0	4,6	-7,7%	18,2%
Taux d'épargne brute	4,6%	3,2%	2,3%	-0,9 pt	-1,4 pt
Dépenses de personnel / produits de fonctionnement	58,1%	57,6%	56,7%	-0,9 pt	0,5 pt
Annuité de la dette/produits de fonctionnement	2,0%	2,2%	3,4%	1,2 pt	0,2 pt
Capacité de désendettement en années	3,0	5,0	6,3	1,3 an	2 ans
Effort d'investissement	29,3%	25,9%	20,6%	-5,3 pts	-3,4 pt
Taux de subvention des dépenses d'investissement	68,5%	76,8%	84,7%	7,9 pts	8,3 pts
Cout moyen de la dette	6,4%	5,3%	4,9%	-0,4 pt	-1,1 pt
Fonds de roulement au 31/12 en jours de dépenses totales	84,0	91,5	91,5	-	7,5 j

Sources : Trésorerie générale - Agence française de développement

Les comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française pour l'année 2009 marquent une poursuite de la détérioration de leur situation financière. Cette tendance rend toutefois compte de situations financières propres à chaque archipel.

L'excédent de fonctionnement dégagé (épargne brute) a poursuivi sa décline. Pour la première fois depuis 2006, cet excédent n'a pas été suffisant pour rembourser le capital de la dette (épargne nette négative à hauteur de 100 M F CFP en 2009). Dans ces conditions, le financement des dépenses d'équipement a été assuré par les seules recettes d'investissement. Celles-ci étaient essentiellement assurées par les subventions reçues et couvrent les dépenses de même nature à hauteur de 84 %, soit le ratio le plus élevé observé depuis 2006. Si la diminution de l'autofinancement peut expliquer en partie cette situation, il convient également de souligner la montée en puissance, dans les budgets communaux, des réalisations au titre du Contrat de projets financées conjointement par le Pays et l'Etat. Cette situation peut également expliquer la diminution de l'encours de dette à hauteur de 7,7 % en 2009. Au regard d'un taux d'endettement (encours / produits de fonctionnement) relativement faible (14 %) comparé à celui des collectivités métropolitaines, les communes polynésiennes disposent d'une marge de manœuvre significative leur permettant d'envisager la souscription de nouveaux emprunts pour

le financement des futurs projets d'investissement sous réserve d'une consolidation de leur autofinancement.

Cependant, la crise économique actuelle accroît le risque financier sur les budgets communaux, notamment par une contraction de leur principale ressource que constitue le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Dans un contexte marqué par une vaste réforme (cf. encadré ci-dessus), les communes se trouvent dans l'obligation de privilégier des choix de gestion à même d'assurer la maîtrise de leurs dépenses réelles de fonctionnement. Cette contrainte nouvelle constitue également une opportunité pour l'échelon communal d'optimiser sa gestion financière et budgétaire sur les exercices à venir.



CHAPITRE III

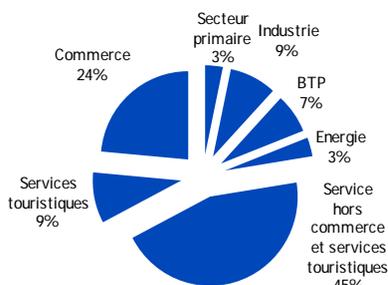
Les secteurs d'activité

1. Aperçu général

A l'instar de l'outre-mer français, la part de la valeur ajoutée du secteur marchand représentait en 2006 les deux tiers du PIB (78 % en France).

Le secteur tertiaire est prédominant (78 % du PIB marchand en 2006), la place essentielle des activités de service dans la création de richesse étant liée à la consommation des ménages et à l'exportation de services touristiques. Par conséquent, les principaux contributeurs à la valeur ajoutée du PIB marchand étaient, en 2006, le commerce (24 %) et le tourisme (9 %).

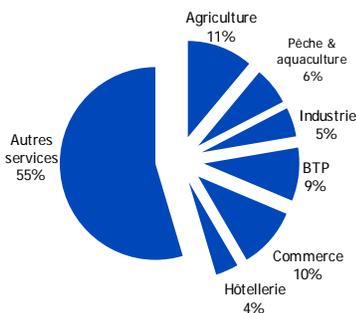
Répartition du PIB marchand par secteur en 2006



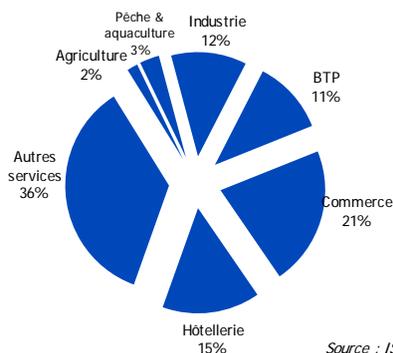
Source : ISPF

En termes d'emplois, le secteur tertiaire concentrait, en 2010, les deux tiers des effectifs totaux du secteur marchand et représentait un ratio similaire au sein des entreprises recensées au Répertoire territorial des entreprises (RTE). Le tissu des entreprises polynésiennes demeurait dominé par les petites unités : 94 % des entreprises employaient deux salariés au maximum et 98 % moins de dix.

Nombre d'entreprises en activité au 31/12/2010



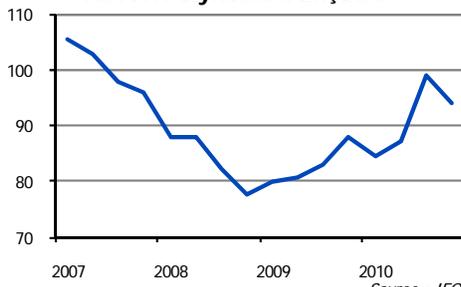
Effectifs salariés au 31/10/2010



Source : ISPF

En 2010, l'activité économique est restée globalement déprimée ainsi qu'en témoigne l'Indicateur de climat des affaires (ICA), qui a continué d'évoluer en deçà de sa moyenne de longue période. Les quelques signaux positifs perçus au premier semestre n'ont en effet pas permis de renverser la tendance, la confiance des entrepreneurs demeurant affectée par l'absence de perspectives économiques plus favorables.

ICA en Polynésie française



Source : IEOM

En 2010 comme en 2009, le commerce a subi l'impact de la dégradation de la situation financière des ménages qui ont réduit leurs achats tant en valeur qu'en volume, certains d'entre eux ayant été touchés par les suppressions d'emplois. En témoignent les immatriculations de véhicules neufs qui, en dépit de la mise en œuvre d'une prime à la casse, n'ont progressé que de 2 %, après une chute de 25 % en 2009.

Le tourisme, en repli de 4 % sur l'année, a affiché des résultats décevants, la fréquentation touristique s'établissant à 153 919 visiteurs étrangers, soit à un niveau légèrement supérieur à celui de 1993 (147 847). La Polynésie française n'a pas profité de la reprise économique mondiale, alors que sa zone d'appartenance géographique, l'Océanie, a bénéficié d'un accroissement de 6 % des arrivées de touristes internationaux en 2010 (- 1,6 % en 2009).

Pour le secteur secondaire (BTP et industrie), qui comptait pour 16 % du PIB marchand en 2006, la conjoncture s'est avérée particulièrement difficile. Le BTP est sans réelles perspectives à moyen terme en raison de l'atonie de la commande publique et de l'investissement privé. Malgré les mesures gouvernementales en faveur des ménages prises au second semestre 2010¹, la production de crédits à l'habitat par les banques de la place a diminué de 7,7 % en glissement annuel. L'industrie, de son côté, a vu son chiffre d'affaires global régresser de 2,8 % sur l'année². Cependant, la branche agroalimentaire a mieux résisté (+ 1,2 %), enregistrant une augmentation de 8,2 % de ses recettes d'exportation en 2010.

Avec seulement 3 % du PIB en 2006, le secteur primaire occupe une place marginale dans l'économie polynésienne. L'agriculture, rudimentaire, ne permet pas d'assurer l'autosuffisance du pays et doit être complétée par des importations de produits alimentaires (environ 150 000 tonnes annuelles). Le secteur a, en outre, été affecté par le cyclone Oli en février 2010, qui a pénalisé plus particulièrement la récolte de coprah qui a baissé de 46 % par rapport à 2009. En dépit de leur potentiel, la pêche et la perliculture souffrent de handicaps structurels (manque d'organisation des professions, problèmes de trésorerie et de commercialisation,...). Dans la perliculture, la hausse des volumes exportés a pesé sur les recettes, le prix moyen au gramme s'établissant à 459 F CFP contre 487 F CFP en 2009, soit - 6 % en glissement annuel (- 47 % en 2009). La pêche, pour sa part, a enregistré des résultats plus favorables, notamment sur les marchés à l'export : après avoir doublé en 2009, les exportations se sont accrues de 24 % en valeur en 2010.

2. L'agriculture

2.1 PRESENTATION GENERALE

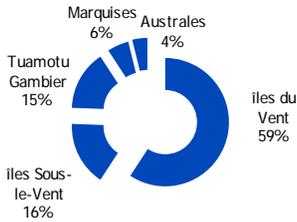
Avec seulement 1 % des effectifs salariés du secteur marchand, 7,1 milliards de F CFP de recettes en 2009 et 0,5 % du chiffre d'affaires total déclaré pour le paiement de la TVA en 2010, l'agriculture n'occupe pas une place majeure dans l'économie polynésienne. Ces données ne reflètent que partiellement la réalité dans la mesure où une partie de la production échappe aux statistiques (autoconsommation, vente hors du circuit commercial classique). Néanmoins, la couverture des besoins alimentaires dépend largement des importations agroalimentaires, qui

¹ Prêt d'accès à la propriété (PAP), Prêt incitatif au logement (PIL), Prime à l'investissement des ménages (PIM).

² Données provisoires.

ont atteint 34,1 milliards de F CFP contre 32,2 milliards en 2009, soit + 5,8 % en glissement annuel.

Répartition de la production agricole commercialisée en 2009 (en valeur)



Source : SDR

L'agriculture polynésienne est dominée par les petites exploitations et peine à se développer, en raison de nombreux problèmes fonciers (manque de terres arables, indivision) et de l'absence d'un mode de commercialisation organisé¹.

L'archipel de la Société, qui regroupe 88 % de la population, est la première région agricole. Dans les autres archipels, l'activité y est plus spécialisée : coprah aux Tuamotu et les Marquises, cultures maraîchères aux Australes.

Les trois axes prioritaires de la politique agricole sont la couverture des besoins alimentaires, le maintien des populations dans les archipels et la promotion des exportations. Sa mise en œuvre dépend du Service du développement rural (SDR), département du ministère de l'agriculture.

En repli depuis 2007, la production agricole commercialisée s'est accrue de 6,4 % en 2009 (7,1 milliards de F CFP contre 6,6 milliards en 2008). Elle devrait se contracter en 2010, le cyclone Oli de février ayant altéré les cultures. Cependant, les agriculteurs constatent une situation de surproduction sur l'année ; ils l'expliquent par la durée de la crise économique qui pousse les consommateurs à développer l'autoproduction et à se reporter vers des produits de substitution moins chers (conserves, produits congelés).

2.2 LE COPRAH

2.2.1 La culture du coprah

Couvrant environ les deux tiers de la surface agricole utilisée, le cocotier est une ressource essentielle qui favorise le maintien des populations dans les archipels éloignés. Il bénéficie, à ce titre, du soutien des pouvoirs publics. L'Huilerie de Tahiti, société anonyme qui appartient à la Collectivité d'outre-mer, est l'unique acheteur de la récolte de coprah. Le prix de la matière première, fixé par décision du Conseil des ministres, a fait l'objet d'une revalorisation en novembre 2010 : la première qualité est passée de 130 à 140 F CFP/kilo (dont 50 F CFP réservés exclusivement au cultivateur, le reliquat étant partagé avec le propriétaire de la cocoteraie), la seconde qualité restant à 65 F CFP/kilo aux Marquises et à 55 F CFP pour les autres archipels.

La Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC)² verse à l'Huilerie de Tahiti une compensation financière qui correspond à la différence entre le prix d'achat du coprah en

¹ En décembre 2010, la SA Kai Hotu Rau, détenue à 51 % par le Pays et 49 % par des actionnaires privés, a été créée afin de participer à la structuration de la filière agricole. Dotée d'un capital de 200 millions de F CFP, elle aura notamment pour mission de gérer l'ensemble de la chaîne, de la production (tri, nettoyage et calibrage des produits...) à la commercialisation.

² Etablissement public créé en 1967 et doté de l'autonomie financière.

Polynésie française et son cours international. La baisse de ce dernier en 2009 (38,85 F CFP/kg contre 62,85 F CFP en 2008), conjuguée à l'accroissement de la production de coprah, avait induit une forte progression de la subvention, de 964 millions de F CFP en 2008 à 1,45 milliard de F CFP en 2009. Prévue pour un montant de 1,6 milliard de F CFP par le gouvernement en mars 2010, elle doit être ajustée à la baisse en raison de l'essor des prix des matières premières sur les marchés mondiaux (le cours moyen du coprah en 2010 avoisine 100 F CFP/kg) et de la contraction de la récolte en Polynésie française.

En février 2010, le cyclone Oli a fortement endommagé la cocoteraie, provoquant une chute de 45,7 % de la production sur l'année (6 187 tonnes contre 11 384 en 2009).

Coprah en silo (tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Iles du Vent	305	300	387	326	243	-25,7%
Iles Sous-le-Vent	1 280	1 174	1 552	1 540	763	-50,5%
Marquises	1 740	1 920	1 451	1 369	1 324	-3,3%
Australes	139	109	202	204	64	-68,4%
Tuamotu-Gambier	6 204	5 535	6 831	7 945	3 793	-52,3%
Total	9 668	9 038	10 423	11 384	6 187	-45,7%
dont première qualité	97%	97%	97%	98%	98%	
dont deuxième qualité	3%	3%	3%	2%	2%	

Source : SDR

2.2.2 La transformation du coprah

L'usine de traitement de l'Huilerie de Tahiti est l'unique unité de transformation du coprah local en huile brute ou raffinée, en tourteaux et en coprah trituré. Sur l'année 2010, la baisse de la récolte de coprah et la fermeture de l'usine pour réfection au troisième trimestre ont pesé sur ses productions : - 31,3 % pour le coprah trituré, - 35,2 % pour l'huile brute et - 32,8 % pour les tourteaux. En revanche, l'huile raffinée, destinée à la fabrication du monoï, a progressé de 97,1 %.

Production d'huile et de tourteaux de coprah (tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Coprah trituré	9 662	9 246	9 699	11 466	7 879	-31,3%
Huile brute	5 624	5 285	5 595	6 879	4 461	-35,2%
Huile raffinée	314	426	360	198	390	97,1%
Tourteaux	2 885	2 756	2 921	3 513	2 359	-32,8%

Source : Huilerie de Tahiti

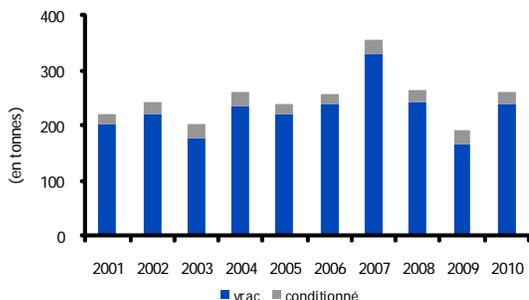
Jusqu'à-là presque totalement exportée, l'huile brute est depuis 2010 partiellement exploitée localement par l'Huilerie de Tahiti en tant que biocarburant pour alimenter une chaudière et un groupe électrogène. La société espère atteindre l'autosuffisance énergétique à l'horizon 2012.

2.2.3 Le monoï

Le monoï est une huile parfumée au tiare Tahiti (*gardenia taitensis*), protégée depuis 1992 par une appellation d'origine. Son processus de fabrication et ses intrants sont définis par

le décret 92-340 du 1^{er} avril 1992. Le Groupement interprofessionnel du monoï (GIMT), qui réunit la majorité des professionnels du secteur et l'Institut du monoï qu'il a créé, assurent la promotion du produit tant auprès du public que de l'industrie cosmétique. Dans le cadre de leur projet stratégique, « Vision 2015 », ils soutiennent des programmes de recherche et investissent dans la communication (création de la semaine du monoï à Tahiti et de la route du monoï, édition d'un guide pour les utilisateurs, mise en ligne d'un site consacré au monoï,...).

Evolution des exportations de monoï sur dix ans



Sources : Douanes, ISPF

L'activité du GIMT est financée par une taxe assise sur les exportations de monoï¹. Ce dernier, qui est exporté à environ 90 %, a bénéficié de la reprise économique sur ses marchés traditionnels (Amérique du nord, France), mais également du potentiel de nouveaux clients (Europe de l'est, Amérique latine) et de quelques marchés de niche (maquillage, produits d'ambiance). En 2010, la taxe parafiscale à l'exportation est ressortie en hausse de 72 % par rapport à l'année précédente (46,9 millions de F CFP contre 27,2 millions en 2009).

En volume, les exportations ont progressé de 35,4 % (260 tonnes contre 192 en 2009), grâce au monoï en vrac (239 tonnes contre 166), celles de monoï conditionné reculant de 18,8 % (21 tonnes contre 26). Les recettes globales à l'export se sont établies à 203 millions de F CFP contre 147 millions en 2009, soit + 38,7 % en glissement annuel.

2.3 LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

En matière de produits végétaux, l'agriculture assure une couverture satisfaisante du marché local. En effet, sont surtout importés des produits peu ou pas cultivés en Polynésie française (pommes, oranges...).

Importations (tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Fruits	3 981	4 064	4 122	4 170	3 630	1,2%
Légumes	7 869	8 437	8 259	8 109	8 303	-1,8%

Source : ISPF

En 2009, le recul des productions est général : - 5,5 % sur les productions vivrières, - 4,4 % sur les fruits et - 3,9 % sur les légumes. En termes de chiffre d'affaires, les légumes (1,30 milliard de F CFP contre 1,29 milliard en 2008) et les produits vivriers (198 millions contre 181 millions) ont progressé, à l'inverse des fruits (1,10 milliard contre 1,14 milliard).

¹ 200 F CFP par kilo sur le vrac et 50 F CFP sur les produits finis.

2.3.1 Les productions fruitières

Production de fruits (en tonnes)					
	2007	2008	2009	Variations 2009/2008	Part relative 2009
ananas	2 874	4 014	4 052	0,9%	48,3%
banane	567	192	120	-37,5%	1,4%
citron	492	435	397	-8,7%	4,7%
orange	519	330	374	13,3%	4,5%
pamplemousse	423	398	219	-45,0%	2,6%
mandarines	121	150	137	-8,7%	1,6%
melon	572	249	432	73,5%	5,2%
pastèque	1 386	1 554	1 309	-15,8%	15,6%
papaye	634	356	402	12,9%	4,8%
divers	1 332	1 089	939	-13,8%	11,2%
Total	8 920	8 767	8 381	-4,4%	100%

Source : SDR

Les trois quarts de la production fruitière sont issus des îles du Vent. Les variétés les plus cultivées sont l'ananas (48 % du total en 2009), la pastèque (16 %) et les agrumes (13 %). La baisse de la production en 2009 est générale, à quelques exceptions près, comme l'ananas (+ 1,4 %) et le melon (432 tonnes contre 249 tonnes en 2008, soit + 73,5 %).

LE NONI

• L'essor du noni en Polynésie française

Produit de la pharmacopée traditionnelle, le noni (*morinda citrifolia*) doit sa notoriété internationale à une société américaine, Tahitian Noni International, qui en a fait la promotion aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Son représentant en Polynésie française, Morinda, réalise la collecte de la production locale pour la transformer dans son usine de traitement de Papara (Tahiti) avant son exportation.

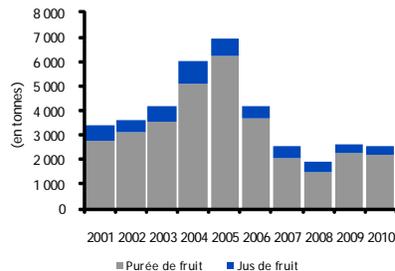
• La production

En 2009, la hausse de la production de 60,7 % (2 879 tonnes contre 1 792 tonnes en 2008) a concerné l'ensemble des archipels, les Marquises (986 tonnes) et les îles-Sous-le-Vent représentant 70 % de la production totale. En 2010, elle devrait s'inscrire en retrait, les statistiques des transports maritimes interinsulaires faisant apparaître une diminution de 15,7 % des volumes de noni en provenance des archipels (1 997 tonnes contre 2 370 en 2009).

• Les exportations en 2010

En 2010, les exportations de noni ont atteint 2 546 tonnes, en repli de 3,4 % par rapport à l'année précédente (2 634 tonnes en 2009), la baisse des exportations de purée (2 185 tonnes contre 2 299 tonnes) n'ayant été que partiellement compensée par celles de jus (361 tonnes contre 335 tonnes).

Exportations de noni



Source : ISPF

2.3.2 Les productions maraîchères et vivrières

Située à proximité du vaste marché de consommation de la conurbation de Papeete (de Pajara à Mahina), Tahiti est la première zone maraîchère de Polynésie française. Elle comptait en 2009 pour 74 % de la production totale de légumes. En deuxième position, les Australes sont spécialisées dans les cultures tempérées (pommes de terre, carottes), en raison de leur climat plus frais.

En 2009, la baisse de la production tient largement à la récolte de tomates (- 13,8 %), qui compte pour 22,7 % du total.

Production de légumes (en tonnes)

	2007	2008	2009	Variations 2009/2008	Part relative 2009
tomate	1 241	1 242	1 070	-13,8%	22,7%
salade	691	565	547	-3,2%	11,6%
concombre	846	767	724	-5,6%	15,4%
chou vert	530	490	443	-9,6%	9,4%
chou de Chine	445	327	497	52,0%	10,5%
pomme de terre	240	217	225	3,7%	4,8%
carotte	319	173	273	57,8%	5,8%
navet	195	169	188	11,2%	4,0%
divers	959	954	746	-21,8%	15,8%
Total	5 466	4 904	4 713	-3,9%	100%

Source : SDR

En 2009, la baisse de la production vivrière a concerné l'ensemble des zones de culture, hormis les îles du Vent (+ 3,3 %), qui représentent la moitié du total.

Produits vivriers (en tonnes)

	2007	2008	2009	Variations 2009/2008	Part relative 2009
taro	581	583	572	-2%	65,5%
patate douce	123	107	104	-3%	11,9%
banane fei	131	140	115	-18%	13,2%
divers	101	94	82	-13%	9,4%
Total	936	924	873	-6%	100%

Source : SDR

LA VANILLE

• Evolution de la production

Depuis les années soixante où la Polynésie française figurait parmi les premiers producteurs mondiaux, avec un tonnage annuel de 200 à 300 tonnes de vanille mûre, la culture de la vanille a considérablement reculé, parallèlement à l'extension de l'usage de la vanille de synthèse dans l'agroalimentaire. Néanmoins, depuis le dernier plan de relance initié par le gouvernement en 2003, elle tend à progresser de nouveau¹. En 2009, elle s'est élevée à 74 tonnes, en hausse de 51 % par rapport à l'année précédente (49 tonnes en 2008), et les producteurs polynésiens ont conservé 6 tonnes d'inventus.

Afin de ne pas décourager la production, il a été décidé, en Conseil des ministres du 5 mai 2010, de fixer un prix plancher pour la vanille mûre, de 2 500 ou 3 000 F CFP la gousse selon sa taille, et de contraindre l'établissement « Vanille de Tahiti » à absorber une partie de la surproduction, à hauteur de 7,5 tonnes.

• Potentiel de la vanille de Tahiti à l'export

Le marché mondial, pour sa part, est mal orienté, la baisse des cours mondiaux de la vanille en 2008 et 2009² ayant incité les importateurs à constituer des stocks. De fait, les exportations locales de vanille oscillent entre 9 et 13 tonnes annuelles depuis 2002.

Mais les qualités gustatives de la vanille de Tahiti lui permettent de viser un marché de niche, la haute gastronomie, qui comporte moins de cinq cents acheteurs dans le monde. En novembre 2009, l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) « Vanille de Tahiti », chargé de promouvoir la vanilliculture, a commandé une étude de marché à la société Demeter, spécialiste mondial de la vanille. Cette dernière a conclu à la nécessité de miser sur trois marchés cibles, la France, l'Allemagne et l'Amérique du nord.

Selon le SDR, la floriculture polynésienne aurait pâti des mauvaises performances du tourisme, à laquelle elle est indirectement liée. Elle a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 387 millions de F CFP, enchaînant une deuxième année de baisse (448 millions en 2008 et 468 millions en 2007). Ce repli tient surtout au « tiare Tahiti » (*gardenia taitensis*), espèce endémique qui représente 25 % du total et dont les recettes ont diminué de 33,1 % (95 millions de F CFP en 2009 contre 142 millions en 2008). En revanche, la culture du lys, développée aux Australes, a progressé (23 millions de F CFP en 2009 contre 20 millions en 2008), de même que celle des plantes en pots dont les ventes sont passées à 65 millions de F CFP contre 15 millions.

Quant aux exportations, marginales par rapport à la production, elles ont atteint 3,6 millions de F CFP en 2010, progressant de 8,8 % par rapport à 2009 (3,3 millions).

2.4 L'ELEVAGE

Stable autour de 2 milliards de F CFP par an, le chiffre d'affaires de l'élevage représente un tiers du revenu de l'agriculture. La production s'est établie à 5 801 tonnes en 2009, en progression de 5,6 % par rapport à 2008 (5 494 tonnes).

La production de viande (1 494 tonnes en 2009 contre 1 418 tonnes en 2008), largement insuffisante pour satisfaire la consommation locale, est complétée par des

¹ A l'heure actuelle, la Polynésie compte un peu plus de 700 producteurs, dont les trois quarts installés aux îles-Sous-le-Vent, berceau de la vanille de Tahiti.

² De 15 à 20\$/kilo contre 150\$ au début des années 2000.

importations. En 2009, le taux de couverture de la consommation par la production locale était de 6 %¹.

Importations de viande (tonnes)						
	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	Part relative 2010
Viande bovine	8 378	7 599	7 226	6 702	-7,3%	27,7%
Viande porcine	1 584	1 848	1 925	1 888	-1,9%	7,8%
Volaille	13 155	12 883	13 186	13 456	2,0%	55,6%
Autres	2 401	2 324	2 393	2 136	-10,8%	8,8%
Total	25 518	24 655	24 731	24 182	-2,2%	100%

Source : ISPF

Elle provient à 90 % de Tahiti, où se trouve l'unique abattoir industriel de Polynésie française, géré par la SAEM² Abattage de Tahiti à Papara (côte ouest de Tahiti). Les travaux de rénovation de l'entreprise ont favorisé la progression de son activité en 2010. Les abattages ont augmenté de 16 % pour la volaille (58 410 bêtes contre 50 260 en 2009), de 94 % pour les bovins (1 254 contre 646). Ceux de porcins se sont stabilisés (14 921 contre 14 946).

2.4.1 L'élevage porcin

L'élevage porcin se partage entre une vingtaine d'exploitations industrielles et de petites unités artisanales. La production de porcs charcutiers, destinée principalement à la consommation en produits de boucherie, s'est établie à 1 184 tonnes en 2009 contre 1 143 en 2008, soit + 3,6 % en glissement annuel. Elle est soumise à une réglementation visant à la promotion de la qualité³. L'activité de transformation agroalimentaire, pour sa part, est alimentée par des importations dont les quotas sont fixés annuellement en Conseil des ministres. En 2010, elles se sont élevées à 1 888 tonnes, en repli de 1,9 % par rapport à 2009 (1 925 tonnes).

2.4.2 L'aviculture

Avec environ 90 % du total, Tahiti est la première zone de Polynésie française de production d'œufs⁴. En 2009, cette dernière s'est inscrite en hausse de 10,3 % (4,3 millions de douzaines contre 3,9 millions en 2008). Mais si la Polynésie française est autosuffisante pour les œufs, les producteurs ont déploré un accroissement de leurs invendus en 2010 et ont, par conséquent, limité l'alimentation des poules pondeuses afin d'ajuster leur production à la baisse.

La production de poulets de chair provient d'une unique exploitation, à Papara (Tahiti). En 2009, elle s'est établie à 81 tonnes, en progression de 20,9 % sur l'année (67 tonnes en 2008). Elle reste cependant marginale par rapport aux importations dont les coûts d'achat sont

¹ En 2009, il atteignait 39 % pour la viande porcine, 2 % pour la viande bovine et 1 % pour les autres productions.

² Société anonyme d'économie mixte.

³ Les prix payés aux éleveurs sont fixés par arrêtés ministériels et différenciés selon la qualité des carcasses, classées par des lettres (A, B, C ou D).

⁴ Comme pour la viande porcine, le prix des œufs est fixé en Conseil des ministres.

plus attractifs pour le consommateur¹. Celles-ci ont augmenté de 2 % en 2010 (13 456 tonnes contre 13 186 tonnes en 2009).

2.4.3 L'élevage bovin

La production laitière est presque entièrement située à Tahiti (Taravao) et ne concerne qu'une seule exploitation qui regroupe un cheptel d'environ 300 vaches laitières. En 2010, sa production s'est affichée en baisse de 9,2 % (10 473 hl contre 11 532 hl en 2009). Il existe également une petite unité de production aux Marquises, destinée à couvrir les besoins de l'archipel.

Soumise à la concurrence des laits stérilisés longue conservation issus d'importation et non soumis à la taxe de développement local (TDL), la production locale est vendue au rayon frais et couvre moins de 20 % des besoins des consommateurs.

La production de viande bovine a progressé de 37,3 % en 2009 (162 tonnes contre 118 tonnes en 2008). Tahiti, qui représente les deux tiers du total, fournit le marché de Papeete. Les importations de viande bovine ont diminué de 7,3 % en 2010 (6 702 tonnes contre 7 226 tonnes en 2009).

2.5. LA FORET

La forêt polynésienne se trouve principalement sur les îles hautes dont elle couvre les versants des montagnes et les vallées. Aux espèces endémiques (aito ou arbre de fer, badamier, fara ou pandanus...) se sont mêlées, au fil des immigrations humaines, de nouvelles essences, choisies pour leurs divers usages : industrie du bois et menuiserie (teck, pin des Caraïbes...), alimentation (arbre à pain, variétés fruitières comme le manguier...), médecine (tamanu, kava...) ou encore écologiques (lutte contre l'érosion des vents et l'appauvrissement des sols). Certaines, comme le myconia, sont nuisibles.

La politique de la forêt, mise en œuvre par le FOGER², est axée sur deux objectifs, la préservation de la ressource et sa mise en valeur.

Dans les années 1980, la priorité a été donnée au reboisement en pin des Caraïbes, en raison de son potentiel de substitution aux importations de bois de construction, et en essences nobles comme le teck ou l'acajou, menacées par la surexploitation. A partir du milieu des années 1990, la politique sylvicole a privilégié l'entretien du massif plutôt que son extension. Dans cette optique, a été mis sur pied un programme de sauvegarde du santal, en partenariat avec le CIRAD, le Laboratoire des substances chimiques naturelles (LSCN) et l'Université de Polynésie française.

La filière bois dispose désormais d'un potentiel de développement. En effet, environ 40 % des plantations de pins des Caraïbes sont arrivées à maturité et peuvent être utilisées pour la construction ou la confection de caisses et de palettes. Néanmoins, la production de pin s'est inscrite en baisse de 18,4 % en 2009 (691 m³ contre 847 m³ en 2008), le SDR invoquant le manque d'investissements et d'initiatives privées dans le secteur. Quant aux variétés

¹ Certains produits, telles les cuisses de poulet congelées, sont classés en produits de première nécessité (PPN).

² FOGER : Département de la forêt et de la gestion de l'espace rural au sein du Service du développement rural.

destinées à la menuiserie ou l'ébénisterie, elles restent encore insuffisantes pour couvrir la demande (10 m³ contre 15 m³ en 2008).

3. La pêche, l'aquaculture et la perliculture

3.1 LA PECHE

Grâce à sa zone exclusive économique étendue sur plus de 5 millions de km², la Polynésie française dispose d'un potentiel de pêche conséquent. A la pêche traditionnelle, côtière ou lagonaire, s'est ajoutée, à partir des années 1990, une activité de pêche industrielle tournée vers l'export, soutenue par les pouvoirs publics.

Le secteur connaît cependant des difficultés, tant conjoncturelles que structurelles. La raréfaction de la ressource halieutique dans les années 2003-2006 due au phénomène climatique El Niño a pesé sur la rentabilité des armements. En proie à des tensions de trésorerie, ces derniers sont également confrontés au manque de professionnels qualifiés et à l'inadaptation de certains de leurs bateaux.

3.1.1 La politique de la pêche

Afin de promouvoir le développement de la pêche hauturière, le gouvernement local a créé en 2000 une société d'économie mixte, Tahiti Nui Rava'ai (SEML TNR), avec pour mission de financer la construction de thoniers et de les proposer aux professionnels de la pêche en location-vente.

Un dispositif d'aide et de soutien à la pêche (DASP) a été instauré en 2005¹. Financé par une partie des recettes de la taxe de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche, il s'articule autour de :

- la compensation de la perte de change constatée sur les transactions à l'exportation des produits de la pêche hauturière réalisées en dollar US, entre une parité de référence (110 F CFP/US\$) et le cours réel ;
- l'aide pour les frais de transport aérien des produits bruts ou transformés de la pêche hauturière vers les Etats-Unis (80 F CFP/kg) ou l'Europe (147 F CFP/kg) ;
- la prise en charge d'une fraction de la redevance de fourniture de glace au port de pêche de Papeete ;
- la fourniture de petits matériels de pêche, dans la limite d'un plafond de 100 000 F CFP, aux détenteurs d'une carte professionnelle de pêcheur lagonaire.

La pêche artisanale est en outre soutenue par des aides financières publiques provenant du Fonds d'investissement à la mer (FIM) et du Fonds de développement des archipels (FDA).

Par ailleurs, un programme de Dispositifs de concentration de poissons (DCP)¹ a été mis en place par le Service de la pêche. La plupart est située autour de Tahiti et Moorea².

¹ Délibération n°2005-10 APF du 7 janvier 2005, modifiée en juin 2007.

La formation aux métiers de la pêche est dispensée par l'Institut de formation maritime, pêche et commerce (IFMPC) ainsi que par divers organismes agréés (CEFOR, CETAD, GSMA...).

Quant au statut de marin pêcheur, en gestation depuis nombre d'années, il devrait prendre forme en 2011. Après avoir obtenu un avis favorable du Conseil économique social et culturel (CESC) en janvier, il a été présenté début mars en Conseil des ministres pour une transmission à l'Assemblée de Polynésie française (APF).

Le futur statut concerne toutes les personnes physiques embarquant sur des navires de pêche définis (bonitiers, thoniers...). Il prévoit d'une part, l'adaptation du code du travail aux spécificités du métier, d'autre part, la couverture sociale des pêcheurs (affiliation au régime général des salariés de la Caisse de prévoyance sociale). Enfin, il met en place un « salaire plancher pêche ».

3.1.2 La crise de la pêche et la restructuration du secteur

A partir de 2003, les armements ont été confrontés à une baisse de la production, le rendement nominal moyen passant de 55 kilos de poissons pour 100 hameçons lâchés dans les années 2000-2002 à seulement 23 dans les années 2004-2005. La détérioration de la situation financière du secteur a également touché la SEML TNR qui n'a, selon le rapport de la Chambre territoriale des Comptes de 2007, pas ralenti « la cadence de lancement des commandes de navires de pêche ». Nombre d'entre eux, en provenance de Chine, étaient de surcroît inadaptés aux conditions de navigation en Polynésie française et non conformes aux normes françaises. Le gouvernement local, actionnaire principal de TNR, a dû, à plusieurs reprises, consentir une aide financière à la SEML, afin d'assurer la remise en état des navires chinois et éviter la perte du bénéfice de la défiscalisation métropolitaine.

Fin décembre 2009, les pouvoirs publics polynésiens ont incité les banques de la place à accepter un moratoire en faveur des professionnels de la mer (perliculture, pêche, aquaculture). Ces derniers ont ainsi obtenu le gel pour un an de leurs dettes professionnelles, le gouvernement s'engageant à payer à hauteur de 250 millions de F CFP une partie de leurs intérêts différés.

La pêche industrielle souffre par ailleurs d'un manque de professionnels, notamment de capitaines et de mécaniciens, et de motivation des pêcheurs pour s'embarquer pour des campagnes de plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle nombre de thoniers congélateurs ont été reconvertis en navires de pêche fraîche, plus rémunératrice et moins coûteuse en charges d'exploitation, venant concurrencer la pêche artisanale.

¹ Dispositifs d'action de concentration des poissons pélagiques, dont les thonidés. Les DCP sont constitués de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Rapidement, la partie inférieure des DCP est colonisée par des algues, à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement.

² Le passage du cyclone OLI en février 2010 a occasionné la perte de plusieurs DCP.

3.1.3 Les résultats de la pêche en 2010

1) L'effort de pêche

La contraction de la flotte de pêche palangrière active en 2010 (60 unités contre 68 en 2009), s'est traduite par une baisse de l'effort de pêche, avec un recul de 2 % du nombre d'hameçons lâchés.

Evolution de la flotte palangrière

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Thoniers de pêche fraîche	40	38	35	34	33	30
Thoniers mixtes & congélateurs	32	32	29	34	35	31
Total	72	70	64	68	68	60

Source : Service de la pêche

La flotte de pêche côtière en activité, en revanche, est passée à 366 navires contre 360 en 2009.

2) La production

Pour la pêche industrielle, les rendements nominaux se sont inscrits en léger repli, 34 kilos de poisson pour 100 hameçons contre 36 en 2009. Le volume de captures s'est élevé à 5 618 tonnes contre 6 017 l'année précédente, soit - 6,6 %.

Production et exportations des produits de la pêche (en tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Production de la pêche	8 065	8 681	7 563	8 790	8 639	-1,7%
- Pêche hauturière (1)	5 258	6 309	5 101	6 017	5 618	-6,6%
- Pêche côtière (2)	2 807	2 372	2 462	2 773	3 021	9,0%
Exportations	598	830	402	769	920	19,6%

Source : Service de la pêche

(1) Bonitiers palangriers, thoniers de pêche fraîche, thoniers congélateurs.

(2) Poti marara et bonitiers classiques.

La production de la pêche artisanale, au contraire, a progressé de 9 % sur la période (3 021 tonnes contre 2 773 en 2009).

3) Les exportations des produits de la pêche

Après une forte progression en 2009, les exportations de produits de la pêche se sont accrues de 20 % en volume (920 tonnes en 2010 contre 769 tonnes) et de 24 % en valeur (626 millions de F CFP contre 507 millions).

Les produits exportés sont en majorité peu transformés. En effet, les poissons entiers constituaient en 2010, 80 % du volume total exporté, enregistrant une hausse de 41,5 % sur l'année (739 tonnes contre 522 tonnes en 2009). En outre, la pêche polynésienne est dominée par le frais (69 % du total exporté en 2010) : les exportations de produits frais ou réfrigérés ont augmenté de 34,5 % sur la période (631 tonnes contre 469 tonnes en 2009). Certains thoniers congélateurs convertis à la pêche fraîche, viennent concurrencer la pêche artisanale qui tente de s'organiser. Les exportations de pêche congelée (poissons entiers et filets), pour leur part, se sont inscrites en repli de 4,4 % (285 tonnes en 2010 contre 298 tonnes en 2009).

Les principaux clients des exportations polynésiennes sont les Etats-Unis (44 % du volume en 2010), la France (31 %) et les Samoa américaines (14 %), dont l'activité phare est la pêche au thon et sa transformation (thon en boîte).

Exportations des produits de la pêche (en tonnes et en millions de F CFP)								
	2008		2009		2010		Variations 2010/2009	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais	123	67	341	210	504	351	47,9%	67,3%
<i>dont : - Etats-Unis</i>	<i>123</i>	<i>66</i>	<i>293</i>	<i>178</i>	<i>406</i>	<i>280</i>	<i>38,6%</i>	<i>57,2%</i>
- France	0,5	0,3	24	24	52	46	113,2%	87,5%
- Japon	-	-	-	-	33	18	-	-
- Samoa américaines	-	-	21	5	-	-	-	-
Poissons entiers congelés	68	15	181	59	235	79	29,5%	33,7%
<i>dont : - Samoa américaines</i>	<i>51</i>	<i>11</i>	<i>130</i>	<i>24</i>	<i>129</i>	<i>27</i>	<i>-1,1%</i>	<i>12,3%</i>
- Thaïlande	-	-	-	-	29	7	-	-
- France	-	-	41	33	63	41	53,3%	25,1%
- Espagne	-	-	-	-	13	4	-	-
Filets de poisson congelés ou frais	211	174	245	235	177	192	-27,7%	-18,2%
<i>dont : - France</i>	<i>202</i>	<i>167</i>	<i>230</i>	<i>218</i>	<i>169</i>	<i>181</i>	<i>-26,6%</i>	<i>-17,3%</i>
- Etats-Unis	9	7	3	1	2	2	-44,3%	148,3%
- Espagne	-	-	9	14	6	8	-34,4%	-40,7%
Poissons séchés ou fumés	0,2	0,3	2	3	3	4	85,6%	37,1%
Total	402	255	769	507	920	626	19,6%	23,6%

Sources : Service des douanes, ISPF

3.2 L'AQUACULTURE

L'aquaculture en Polynésie française est représentée par six fermes, spécialisées dans la crevetticulture, l'élevage de poissons ou l'aquaculture récifale. Selon le Service de la pêche, son chiffre d'affaires annuel est d'environ 110 millions de F CFP et elle procure entre 15 et 20 emplois directs. Le développement de la filière demeure conditionné à celui de la transformation, du conditionnement et de la commercialisation¹.

3.2.1 La production de crustacés

La production de crevettes dépend de trois fermes privées (Tahiti, Moorea) et de l'Ecloserie polyvalente territoriale (EPT) de Taravao (Tahiti), leur source d'approvisionnement en post-larves.

En dépit du programme de recherches mené par l'IFREMER pour développer l'aquaculture des crevettes (programme 1986-1993), la production de crevettes n'a pas véritablement pris son essor. En 2009, la production plafonnait à 40 tonnes, en recul de 8,3 % par rapport à l'année précédente. Les importations sont donc nécessaires à la satisfaction des besoins des consommateurs locaux² : principalement en provenance de Thaïlande, elles ont atteint 600 tonnes en 2010 contre 633 tonnes en 2009, soit - 5,3 %.

¹ La production, non transformée, est écoulée dans les grandes et moyennes surfaces mais également dans divers magasins de proximité.

² 6% de la consommation totale de crevettes en Polynésie française provient de fermes locales.

En 2010, les pouvoirs publics ont décidé d'apporter leur soutien à la filière. Tout d'abord, l'EPT doit être remplacé, courant 2011, par le Centre technique aquacole (CTA)¹, une fois sa construction achevée. Il comprendra une salle dédiée aux larves de crevettes. Par ailleurs, le

gouvernement a pris des mesures de protection zoosanitaires² et prône la collaboration avec les professionnels pour organiser le secteur. Ainsi, la production de post-larves a été confiée à la Coopérative des aquaculteurs de Polynésie française (CAPF), sous l'égide du Service de la pêche.

A l'occasion de la conférence sur l'aquaculture organisée conjointement par l'Etat, le Pays et le Secrétariat de la communauté du Pacifique (CPS) à Tahiti en décembre 2010, le ministre des ressources maritimes a affiché un objectif de production de 200 tonnes de crevettes à l'horizon 2015.

3.2.2 La pisciculture

Les différents programmes pisciculture, lancés par le Service de la pêche, en coopération avec l'IFREMER depuis le premier Contrat de développement (1994) n'ont pas réussi à faire émerger une véritable filière. La production reste marginale, inférieure à une tonne annuelle depuis 2008.

Si l'activité tournée vers l'élevage de poissons comestibles peine à démarrer, la production de poissons vivants pour l'aquariophilie (platax) paraît plus porteuse. Les post-larves prélevées du lagon sont élevées afin d'être exportées. Les exportations, destinées uniquement aux Etats-Unis, ont atteint 24 tonnes (27 tonnes en 2009), rapportant 9,4 millions de F CFP (9,5 millions en 2009).

Suite à la perte des reproducteurs après le passage du cyclone Oli, et compte tenu de l'avis défavorable du Ministère des ressources marines à maintenir la filière loup de mer, toute la production de poissons a été arrêtée, les deux espèces de poissons (Loups tropicaux et Sunfishes) introduites pour leur facilité d'élevage étant peu prisées sur le marché local, car peu connues et sensiblement plus chères que les poissons lagunaires en provenance des îles.

Evolution de la production locale et des importations de crustacés (en tonnes)

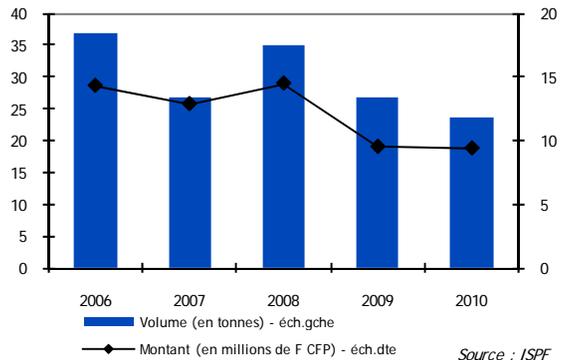
	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Production locale de crevettes	49,1	44,5	43,6	38,7	nd	-
Importations de crustacés (1)	595	742	587	703	649	-7,7%
dont : - crevettes	496	662	521	633	600	-5,3%

Sources : Service de la pêche, ISPF

(1) Non compris les produits préparés (salés, séchés, en conserve ou en saumure).

nd : non disponible

Evolution des exportations de poissons d'ornement



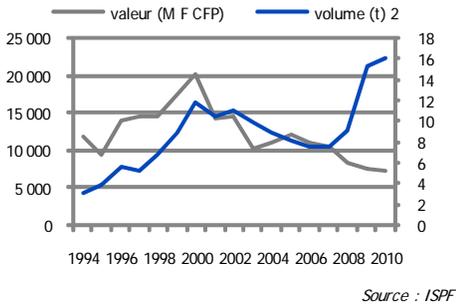
¹ Il représente un investissement de 534 millions de F CFP cofinancé par l'Etat (59 %) et le Pays (41 %).

² L'arrêté n° 317CM du 12 mars 2010 protège les crustacés de Polynésie française contre les risques d'importation de virus. Par conséquent, l'importation de crevettes ou gambas crues est totalement prohibée depuis le 18 septembre 2010.

3.3 LA PERLICULTURE

La perle de Tahiti est issue de l'huître dénommée *pinctada margaritifera*. Cette dernière, traditionnellement recherchée pour sa nacre, a fait l'objet de tests de greffes dans les années soixante par des experts japonais sous la houlette du Service de la pêche. Mais la perliculture ne s'est vraiment développée qu'à partir des années quatre-vingt.

Exportations de perles brutes 1994-2010



Dans les années quatre-vingt dix, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique de soutien au secteur (libéralisation des concessions maritimes, création d'un CMNP¹, aides diverses, notamment sur le carburant). La perle de Tahiti est devenue un pôle majeur de l'économie polynésienne. Elle représentait en 2000 un peu plus des trois quarts des recettes d'exportation du pays (hors services). En outre, elle est investie d'un rôle social dans la mesure où elle participe au maintien de l'activité économique de l'archipel des Tuamotu Gambier, limitant ainsi l'exode des populations vers Tahiti.

L'essor de la perliculture s'est accompagné d'un accroissement des exportations de perles brutes : entre 1993 et 2000, les volumes expédiés à l'étranger ont progressé de 26 % en moyenne annuelle et les recettes de 15 %. Mais depuis le tournant des années 2000, ces dernières s'amenuisent. Le secteur de la perle traverse une grave crise que les tentatives successives de réglementation et de structuration n'ont pu enrayer.

3.3.1 L'organisation du secteur

1) La réglementation

La réglementation relative à la qualité de la perle est fondée sur quatre critères majeurs, la forme, la taille et l'épaisseur de la couche de nacre (0,8 millimètre au minimum). Le classement des perles distingue cinq catégories par ordre de qualité décroissante, de « top gem » ou perle parfaite à A, B, C et D, selon leur lustre et le nombre de défauts qu'elles comportent. Toutes les perles non conformes sont qualifiées de rebuts interdits à la vente et indemnisées au perliculteur².

La délibération n°2002-51 APF du 27 mars 2002 régit la profession de perliculteur. Son exercice est soumis à l'obtention d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture, valable pour une durée de cinq ans renouvelable et accordée sous réserve d'avoir les compétences et l'équipement requis.

¹ Le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture, situé à Rangiroa, a pour mission de former aux différents métiers de la perliculture (plongée, greffe, élevage, gestion...).

² L'arrêté n°1027 CM du 17 novembre 2005 accorde 50 F CFP le gramme avec un plafond annuel de 500 grammes par an et par hectare de nacres greffées.

Quant au négoce de perles, il est régi par la délibération n°98-63 APF du 11 juin 1998, qui dispose que tout négociant doit posséder une carte professionnelle, délivrée pour une durée de deux ans et soumise à des conditions d'aptitude, ainsi qu'une garantie financière¹.

2) L'évolution des structures d'encadrement du secteur

Créé en 2001, le Service de la perliculture est rattaché au ministère de la mer et chargé de la mise en œuvre de la politique de la perliculture et veille au respect de la réglementation. Il exerce sa fonction de contrôle sur les exploitations au moyen d'un système informatique géographique (SIG)² et sur la qualité des perles, grâce à cinq machines à rayons X. Toutes les perles destinées à l'exportation doivent être examinées par ses agents qui conditionnent les lots en sacs scellés avec un certificat de qualité d'exportation.

La promotion de la perle de Tahiti a été assurée de 1993 à 2009 par le GIE Perles de Tahiti, constitué de représentants des pouvoirs publics et des professionnels. Financé par une partie des recettes du Droit spécifique sur les perles exportées (DSPE)³, il a subi l'impact de la crise du secteur, puis de la suspension de la taxation des perles à l'export d'août 2008 à novembre 2009 qui a conduit à sa liquidation judiciaire en décembre 2009.

En marge des actions du gouvernement, les professionnels ont également voulu fédérer leurs efforts. En décembre 2008, quatre syndicats de producteurs et d'exportateurs⁴, qui représenteraient 80 % des perles exportées, ont formé le Tahiti Pearl Consortium (TPC) pour une durée de dix ans dans le but de « mutualiser les moyens et les actions destinés à mieux défendre les intérêts de tous les perliculteurs, à mieux distribuer commercialement et à promouvoir un produit de qualité sur le plan international dans le respect de chacun et des valeurs inhérentes à cette profession ».

Partie intégrante du plan de restructuration de la perliculture, la Maison de la perle, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), a été créée en janvier 2010 pour encadrer le secteur, depuis la distribution des nuclei, au contrôle de la production (qualité), de sa commercialisation, jusqu'à sa promotion. Composée de seize membres (5 membres du gouvernement, un représentant de l'Assemblée de Polynésie française, le chef du Service de la perliculture, le chef du Service des affaires économiques et 8 professionnels représentant les intérêts des perliculteurs), son budget doit, à terme, être abondé par la Contribution à l'organisation de la perliculture (COP)⁵. En 2010, il s'est élevé à 313 millions de F CFP (193 millions issus de la DGDE et 120 millions provenant de la taxe à l'export perçue par le gouvernement). Définies par arrêté en Conseil des ministres⁶, les missions de la Maison de la perle ne sont pas encore toutes opérationnelles (avitaillement en nuclei...) et certaines, comme la commercialisation, sont contestées par une partie des professionnels.

¹ Cautionnement à consigner au Trésor Public ou caution obtenue d'un établissement de crédit local ou d'une compagnie d'assurances de la place.

² Outil servant à organiser des ensembles de données référencées dans l'espace afin d'établir, entre autres, des cartes.

³ Fixé à 200 F CFP/gramme jusqu'en 2008, il est actuellement à 50 F CFP.

⁴ Le Syndicat professionnel des producteurs de perles (SPPP), le Syndicat des petits et moyens producteurs de Polynésie française (SPMPPF), le GIE Poe o Tahiti Nui et le Syndicat des exportateurs de perles de Tahiti (SEPT).

⁵ Elle doit remplacer le DSPE.

⁶ Arrêté n°1440 CM du 1er septembre 2009, modifié par l'arrêté n°2064 CM du 12 novembre 2009.

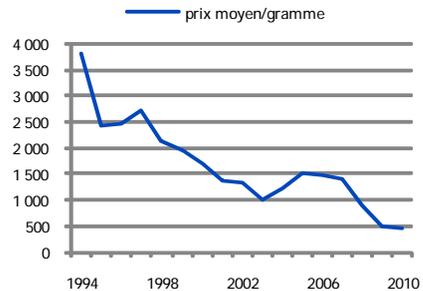
3.3.2 Un secteur en crise

1) L'évolution des exportations en 2010

La reprise économique mondiale a dynamisé le marché du luxe en 2010. D'après l'étude du cabinet Bain & Company¹, ce dernier aurait progressé de 10 % sur l'année, porté par l'Asie, notamment la Chine, et l'Amérique du nord. La perle polynésienne ne semble pas avoir pleinement profité de cette embellie.

En effet, le recul des recettes d'exportation de la perle brute s'est poursuivi, - 1,5 % en glissement annuel, quoiqu'à un rythme moins rapide que les années précédentes (- 10,2 % en 2009 et - 21,4 % en 2008). La progression du volume a entraîné une nouvelle réduction du prix moyen au gramme exporté qui s'est établi à 459 F CFP contre 487 F CFP en 2009, soit - 5,9 %.

Prix moyen à l'exportation 1994-2010



Source : ISPF

Exportations de produits perliers*

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Volume (en kg)	9 349	15 887	16 315	2,7%
- dont perles de culture brutes	9 122	15 331	16 042	4,6%
Valeur (en millions de F CFP)	8 473	7 675	7 478	-2,6%
- dont perles de culture brutes	8 316	7 471	7 357	-1,5%
Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)	912	487	459	-5,9%

Source : ISPF

*perles de culture brutes et travaillées, bivas, mabes, keshis

Premier acheteur de la perle polynésienne, avec 55 % de la valeur totale des exportations des perles brutes, Hong Kong s'est affiché en retrait pour la deuxième année consécutive (- 7,8 % en 2010 et - 19,6 % en 2009), influant fortement sur la tendance globale.

Exportations de perles brutes en valeur (millions de F CFP) par pays

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	Part du total 2010
Hong Kong	5 438	4 373	4 032	-7,8%	55%
Japon	1 861	2 373	2 575	8,5%	35%
Etats-Unis	351	167	232	39,5%	3%
France	117	137	149	9,2%	2%
Nouvelle-Calédonie	222	74	98	31,6%	1%
Nouvelle Zélande	41	84	67	-21,0%	1%
Australie	29	62	67	7,4%	1%
Autres pays	256	200	137	-31,5%	2%

Source : ISPF

En revanche, les autres marchés se sont révélés plus porteurs. Ainsi, le Japon, qui représentait 35 % des achats de perles en 2010, a continué sa progression, enregistrant + 8,5 % en glissement annuel, après + 27,5 % en 2009. De même, les autres marchés d'importance comme les Etats-Unis (+ 39,5 %), la France (+ 9,2 %) ou la Nouvelle-Calédonie (+ 31,6 %) ont été bien orientés.

¹ Bain & Company est un des principaux cabinets en stratégie et réalise chaque année depuis 2000 une étude sur le marché du luxe.

Portées par les entreprises franches¹, les exportations d'ouvrages en perles avaient fortement crû en 2007 et en 2008, dépassant 1 milliard de F CFP de recettes annuelles. Elles sont retombées à 241 millions de F CFP en 2010 (207 millions en 2009), la baisse de la taxation à l'export sur la perle ayant considérablement réduit leur attrait en termes de rentabilité par rapport aux perles brutes.

Parmi les principaux acheteurs étrangers des ouvrages en perles, se distinguent les Etats-Unis (88 millions de F CFP en 2010, soit 36 % des recettes à l'export), la Chine, nouvelle venue (63 millions de F CFP en 2010), la France (39 millions de F CFP) et Hong Kong (33 millions contre 50 millions en 2009, soit - 35 % en glissement annuel).

Exportations d'ouvrages en perles

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Volume (en kg)	1 589	525	430	-18,1%
Valeur (en millions de F CFP)	1 228	207	241	16,5%

Source : ISPF

2) Les raisons de la crise

De l'étude sur le marché international de la perle de Tahiti commandée par le Service de la perliculture auprès d'un expert, Italtrend, il ressort que le marché mondial de la perle est un micro-segment représentant 2 % à 5 % de celui de la joaillerie. Or, la perle de Tahiti y subit la concurrence d'autres perles des mers du Sud (Australie, Indonésie) et des perles d'eau douce.

A cette contrainte extérieure se superposent, pour la perle polynésienne, des handicaps internes. Le morcellement du secteur est un obstacle majeur tant au contrôle de la production qu'à sa commercialisation. Historiquement, cette situation s'explique par la politique incitative des pouvoirs publics, accommodante dans l'attribution des concessions². L'accroissement significatif du nombre de fermes perlières a contribué à amplifier la production. A partir de 2000, le volume des exportations s'est établi au-dessus de 10 tonnes annuelles, alors que, dans le même temps, le cours de la perle se réduisait de moitié (de 1 957 F CFP/gramme en 1999 à 1 016 en 2003). Pour compenser la diminution de leurs revenus, les perliculteurs ont continué d'augmenter leur offre, souvent au détriment de la qualité. Le manque d'organisation dans la commercialisation et l'existence de fraudes, tant à la production qu'à l'export, ainsi que l'insuffisance des moyens de contrôle, ont favorisé la chute du cours de la perle de Tahiti.

En octobre 2008, le gouvernement a réuni les professionnels de la perle pour un séminaire de réflexion sur la restructuration de la perliculture, dégagant trois axes principaux, la production, la commercialisation et la promotion. Mais l'instabilité politique a entravé la mise en place d'une réforme d'ensemble.

¹ La délibération n° 2004-29 APF du 12 février 2004 relative au régime des entreprises franches dans le secteur de la perliculture en Polynésie française prévoit l'exonération des droits et taxes à l'importation sur les produits et matériels entrant dans le processus industriel ainsi que du Droit spécial sur les perles exportées (DSPE).

² En mars 2010, le Service de la perliculture recensait 524 fermes sur une surface globale de 7 958 hectares, soit une superficie moyenne de 15 hectares par ferme.

3.3.3 Les perspectives de la perliculture

La réforme de la perliculture, entamée en 2010, se heurte à des retards, dus au manque de stabilité politique et de consensus au sein de la profession.

La modification annoncée du DSPE en COP, prévue pour le premier semestre 2010, n'a pas encore été actée. Quant au projet de loi de pays relatif à l'élargissement du contrôle des perles, présenté en Conseil des ministres le 1^{er} septembre 2010, il n'a toujours pas été validé par l'Assemblée de Polynésie française.

Par ailleurs, la Maison de la perle (MDP) ne fait pas l'unanimité auprès des professionnels. En juin 2010, le SPPP (Syndicat professionnel des producteurs de perles), un des plus importants producteurs de Polynésie française, a déposé un recours devant le Tribunal administratif de Papeete, visant à abroger l'arrêté constitutif de la MDP, mais a été débouté. En avril 2011, le SPMPF (Syndicat des petits et moyens perliculteurs de Polynésie française) a adressé un courrier au président du Pays, dénonçant les dysfonctionnements de la MDP. Nombre de producteurs souhaiteraient modifier son statut pour en faire une chambre consulaire, davantage maîtrisée par les professionnels.

La vente aux enchères organisée par la MDP en octobre 2010 à Bora Bora a réuni une dizaine d'acheteurs, dont seulement cinq étrangers. 45 % des perles proposées ont été cédées, pour un taux de surenchère moyen de 8 %, avec un prix moyen de 1 588 F CFP par perle, la plupart en catégorie supérieure.

En revanche, celle menée par un collectif de quatre GIE de perliculteurs des Tuamotu Gambier à Tahiti a attiré 45 acheteurs et marqué le retour des négociants étrangers (80 % selon les organisateurs), notamment des Japonais malgré les événements qui ont frappé leur pays (tremblement de terre et tsunامي de mars 2011). Plus de 52 % des perles ont été vendues, avec un prix moyen de 1 608 F CFP l'unité. Les perliculteurs se sont montrés relativement satisfaits, estimant que les invendus concernaient principalement des lots de perles baroques pour lesquelles le marché est globalement peu demandeur. D'autres ventes devraient être programmées en 2011 et 2012.

4. L'industrie et l'artisanat

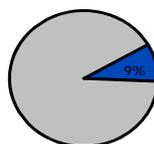
4.1. LE SECTEUR INDUSTRIEL

La Polynésie française connaît des contraintes structurelles fortes : un marché intérieur restreint qui limite les possibilités d'économies d'échelle pour les activités tournées vers le marché local, un coût de la main d'œuvre relativement élevé qui pénalise la compétitivité des produits polynésiens, ainsi qu'une forte dépendance en matières premières et en produits énergétiques.

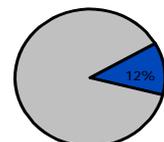
Elle a pourtant réussi à faire naître une industrie fondée sur trois pôles majeurs, l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2006)



... les effectifs salariés du secteur marchand (oct. 2010)



Source : ISPF

bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation (fabrication de meubles, industrie textile, imprimerie...). Selon les derniers comptes économiques publiés par l'ISPF, le secteur industriel contribuait à hauteur de 9 % à la formation du PIB en 2006. Il concentrait également 12% de l'effectif salarié du secteur marchand à fin octobre 2010.

Le développement de l'industrie locale repose sur l'existence d'une protection douanière matérialisée par la taxe de développement local à l'importation (TDL). Instituée en 1997, la TDL a pour objet de préserver l'écart de compétitivité existant entre produits locaux et produits importés. Elle s'applique à une liste de produits importés concurrençant les productions locales, répertoriés par positions tarifaires. Son taux varie entre 2 % et 82 % en fonction du type de produit.

4.1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel en Polynésie française

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités. En effet, 90 % des entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises (RTE) de l'ISPF en 2010 employaient deux salariés au maximum. Le secteur manufacturier concentre l'essentiel de ces entreprises (94 %), parmi lesquelles l'industrie agroalimentaire (24 %) ainsi que l'industrie textile et de l'habillement (18 %).

Nombre d'entreprises industrielles par nature d'activité

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Industrie manufacturière, dont	2 325	2 429	2 433	2 357	2 294	-2,7%
Industries alimentaires	601	596	592	586	580	-1,0%
Industrie textile et habillement	503	503	482	464	432	-6,9%
Travail du bois et fabrication d'art. en bois	113	114	108	99	95	-4,0%
Métallurgie et travail des métaux	100	99	99	91	91	0,0%
Industrie du papier et du carton, imprimerie	97	111	117	126	123	-2,4%
Fabrication de matériel de transport	90	87	86	76	44	-42,1%
Industrie chimique	37	38	39	38	40	5,3%
Autres industries manufacturières	784	881	910	877	889	1,4%
Industrie extractive	33	36	43	40	41	2,5%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	42	50	56	63	102	61,9%
Total industrie	2 400	2 515	2 532	2 460	2 437	-0,9%

Sources : ISPF, RTE

Pour la seconde année consécutive, le nombre d'entreprises industrielles a baissé en 2010 : 2 437 contre 2 460 en 2009, soit - 0,9 % en rythme annuel. L'industrie manufacturière a été affectée par la perte de vitesse de l'économie polynésienne (- 2,7 %), notamment la construction navale qui a perdu une trentaine d'unités en 2010. En revanche, un grand nombre d'entreprises de production et de distribution d'électricité solaire a vu le jour. Ce dynamisme a été favorisé localement par l'instauration d'un dispositif de défiscalisation cumulatif et l'assouplissement de la réglementation afférente à l'utilisation et au prix de rachat de l'énergie produite.

4.1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2010

Selon les données provisoires, le chiffre d'affaires des entreprises industrielles s'élèverait à 101,9 milliards de F CFP en 2010, en baisse de 2,8 % par rapport à 2009. Le repli de l'activité de l'industrie manufacturière (- 3,5 %), qui constitue près de deux tiers du courant d'affaires du secteur, a nettement contribué à cette contraction.

Chiffre d'affaires dégagé par les entreprises industrielles (en millions de F CFP)

	2006	2007	2008	2009	2010 (1)	Variations 2010/2009
Industrie manufacturière	67 767	71 829	75 401	69 248	66 852	-3,5%
Industrie agroalimentaire	28 035	30 088	31 860	32 325	32 718	1,2%
Métallurgie et travail des métaux	8 852	9 326	9 475	7 958	7 076	-11,1%
Industrie du papier et du carton, imprimerie	6 271	6 475	6 221	5 970	5 894	-1,3%
Fabrication de matériel de transport	4 751	5 492	6 625	5 334	4 590	-13,9%
Industrie chimique	3 791	3 977	3 953	3 726	3 224	-13,5%
Travail du bois et fabrication d'art. en bois	2 210	1 953	2 113	1 726	1 306	-24,3%
Textile et habillement	998	1 002	1 276	1 178	1 084	-8,0%
Autres	12 860	13 516	13 878	11 031	10 961	-0,6%
Industrie extractive	1 877	2 009	2 120	2 382	2 023	-15,1%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	25 808	26 529	31 031	33 214	33 009	-0,6%
Total	95 452	100 366	108 552	104 844	101 884	-2,8%

Sources : ISPF, Service des contributions

(1) Données provisoires

* Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA du régime réel

L'industrie agroalimentaire semble avoir mieux résisté que les autres branches professionnelles. Son chiffre d'affaires, qui compte pour un tiers du courant d'affaires total, a progressé de 1,2 % par rapport à 2009.

L'industrie du monoï a connu un regain d'activité,, enregistrant à nouveau une hausse de ses ventes après deux années de forte baisse : les exportations d'huile de coprah et de Monoï ont augmenté respectivement de 51 % et de 39 % en valeur. Confrontés à la dégradation de la conjoncture économique mondiale, les principaux acheteurs avaient adopté une stratégie prudente de gestion des stocks en flux tendus avant de se réapprovisionner en masse consécutivement au redressement de l'économie de ces marchés. En outre, cette industrie a bénéficié des actions de promotion de l'Institut du Monoï, qui a inauguré en juin 2010 la « Route du Monoï », parcours touristique à travers l'île de Tahiti autour de ce produit.

Pour sa part, l'industrie du nono n'a pas confirmé en 2010 les bons résultats enregistrés en 2009 : les exportations de nono ont ainsi reculé de 3 % en 2010 après avoir progressé de 37 % en 2009.

Les autres industries manufacturières ont pâti de l'atonie de la conjoncture économique polynésienne. Ainsi, les difficultés du secteur de la construction ont rejailli sur les entreprises auxiliaires du bâtiment : - 24,3 % sur le chiffre d'affaires de l'industrie du bois et - 11,1 % pour les métaux. Par ailleurs, la construction navale a souffert de la faiblesse des commandes de navires civils, l'activité se réduisant désormais à la réparation et l'entretien de bateaux polynésiens ou de passage.

Les sociétés de production et de distribution d'électricité ont enregistré un recul de leur niveau d'activité en 2010 (- 0,6 %), la suppression de la défiscalisation nationale pour la mise

en place d'installations photovoltaïques, en octobre 2010, ayant freiné l'engouement des ménages pour l'énergie solaire, en raison du coût élevé de l'investissement.

Confrontés à une baisse perceptible de leur activité en 2010, les professionnels du secteur industriel ont été contraints de procéder à une réduction de leur personnel afin de maîtriser leurs charges d'exploitation. A fin octobre 2010, les entreprises industrielles employaient 5 205 personnes, soit 12 % des salariés du secteur marchand. Leurs effectifs ont fléchi de 2,3 % par rapport à décembre 2009, atteignant leur plus bas niveau depuis 2003.



Source : ISPF

(1) Données au 31 octobre 2010.

Les soutiens financiers à l'industrie

La Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) a pour objectif d'aider au renforcement des fonds propres des PME, grâce à des prises de participations ou des prêts à redevances, et facilite l'accès aux crédits bancaires. Les montants octroyés vont de 2 millions à 60 millions de F CFP dans la limite des fonds propres de l'entreprise.

Le fonds de garantie SOGEFOM (Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer), géré par l'Agence française de développement (AFD), apporte des garanties aux établissements bancaires lorsqu'il s'agit de financer des entreprises dont l'activité comporte des risques jugés trop importants. En 2010, 12 garanties ont été accordées au secteur de l'industrie pour des investissements de 115,6 millions de F CFP (16 dossiers pour 159,6 millions de F CFP en 2009).

De manière complémentaire à la SOGEFOM, l'AFD intervient dans le financement de projets par l'intermédiaire du Prêt aidé à l'investissement (PAI). Grâce à des ressources bonifiées mises à leur disposition par l'AFD, les banques sont en mesure de proposer des taux préférentiels inférieurs aux taux de marché. Lors de son conseil d'administration du 30 septembre 2010, l'AFD a octroyé une enveloppe de 1,8 milliard de F CFP au titre de ce dispositif.

4.2. L'ARTISANAT

A la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur est dominé par l'artisanat traditionnel et participe au maintien des populations dans les archipels en leur procurant des emplois.

Dans l'objectif de mieux organiser le secteur, le Service de l'Artisanat a engagé, sous l'égide de son ministère de tutelle, un travail de réflexion afin de définir les principaux axes de développement et les actions à conduire dans l'artisanat traditionnel, aboutissant en 2009 à l'instauration d'une carte professionnelle de l'artisan. Le service de l'artisanat a également créé quatre labels, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets.

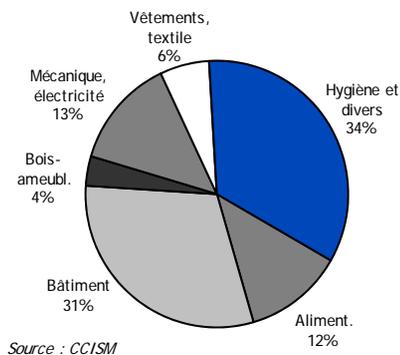
4.2.1 La structure du secteur

L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est difficile à appréhender au moyen de cette classification car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou exercent au sein d'associations. D'après le Service de l'artisanat traditionnel, ce secteur représente environ 13 000 personnes, soit près de 10 % de la population en âge de travailler. 92 % des effectifs sont regroupés sous forme associative. L'âge moyen des artisans est relativement élevé puisque la moitié des effectifs a plus de 40 ans. Enfin, 81 % des artisans d'art traditionnel sont des femmes.

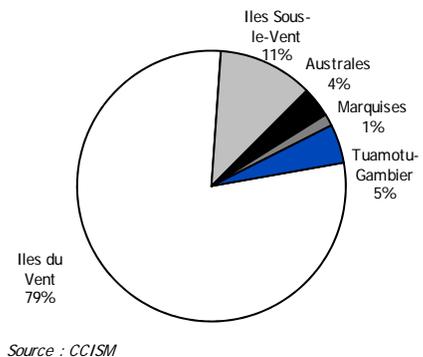
La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a enregistré une baisse de 2,2 % du nombre d'entreprises artisanales entre 2009 et 2010 (8 347 contre 8 539), cette évolution ayant concerné tous les métiers.

Concentrant 30 % du total recensé, le nombre d'entreprises artisanales dans le bâtiment s'est inscrit en retrait de 2,4 %. Les autres branches professionnelles ont observé un repli plus sensible du nombre d'unités : - 9 % pour les artisans du textile et - 7,1 % pour les artisans du bois.

Répartition par secteur d'activité en 2010



Répartition par zone géographique en 2010



La répartition géographique souligne la prédominance des Iles-du-Vent (79% du total), malgré la perte d'une centaine d'entités en 2010. Les Australes et les Marquises ont enregistré la plus forte baisse de leurs unités artisanales avec respectivement - 9 % et - 7 %.

4.2.2 Les mesures récentes de soutien au secteur

En septembre 2009, les autorités locales ont décidé l'instauration d'une carte professionnelle pour les artisans de Polynésie française, préalablement à la mise en place d'un véritable statut de l'artisan traditionnel. Jusqu'à ce jour, les artisans recensés en Polynésie étaient regroupés au sein d'associations organisées autour de différentes cellules familiales. Selon le Ministère de l'Artisanat, le chiffre d'affaires annuel généré par ce secteur dépasserait les 500 millions de F CFP.

L'identification plus précise des professionnels du secteur doit leur permettre de bénéficier d'un programme de réformes destinées à encadrer et valoriser le métier d'artisan. En 2010, le Service de l'artisanat traditionnel a délivré 454 cartes professionnelles.

En 2010, le gouvernement polynésien a consacré 44 millions de F CFP à la promotion et à la commercialisation de l'artisanat, soit un montant en nette diminution par rapport à 2008 et 2009 (respectivement 73 et 61 millions). Les aides financières ont contribué à l'organisation de salons et d'expositions tout au long de l'année. Le chiffre d'affaires généré par les associations d'artisans dans le cadre de ces manifestations s'est élevé à 254 millions de F CFP, inférieur aux 290 millions de recettes enregistrées en 2009 (- 12 %).

5. L'énergie, l'eau et l'environnement

Dans un contexte de réchauffement climatique qui menace de nombreuses îles du Pacifique sud, la prise de conscience des enjeux environnementaux est grandissante pour la Polynésie française. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le gouvernement polynésien s'est fixé comme objectif d'utiliser 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

Afin de réduire la forte dépendance énergétique de la Polynésie française, l'avènement d'énergies alternatives aux hydrocarbures est un enjeu essentiel. D'autres opérations sont prioritaires pour l'amélioration des conditions de vie de la population comme la finalisation de la mise en place de l'adduction en eau potable et l'assainissement des eaux usées ainsi que la structuration de la filière de traitement des déchets.

Ainsi, l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007, conformément au statut d'autonomie de la Polynésie française du 27 février 2004, a étendu aux communes certaines compétences pour la mise en œuvre desquelles des dates butoir ont été fixées, notamment pour le traitement des déchets (fin 2011), la généralisation de l'eau potable (fin 2015) et l'assainissement des eaux usées (fin 2020).

5.1 L'ENERGIE

5.1.1 La production et la consommation d'électricité¹

En Polynésie française, l'énergie consommée provient pour les trois quarts des hydrocarbures (pétrole et gaz) et pour un quart de l'électricité. Cette dernière est produite à Tahiti par deux centrales thermiques (Vairaatoa, Punaruu) et cinq centrales hydrauliques (Papenuo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Dans les îles, elle est principalement d'origine thermique.

La production et la distribution d'électricité sont de compétence communale. Les municipalités assurent ce service en régie ou le délèguent, sous forme de concession ou de contrat de gérance, à des entreprises privées. Sur l'ensemble du territoire, la production thermoélectrique est largement concédée, directement ou par le biais de ses filiales, à l'Electricité de Tahiti (EDT), qui appartient au groupe GDF - SUEZ.

¹ Données disponibles exclusivement pour Tahiti, sachant qu'en 2010, la production et la consommation dans les îles représentaient moins de 20 % du total produit et consommé en Polynésie française.

La production d'électricité a conservé son orientation haussière en 2010, s'élevant à 569 millions de kwh, soit + 0,5 % par rapport à 2009. La production hydroélectrique a connu une forte hausse (+ 43,4 %), favorisée par des précipitations

Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti (en millions de kwh)

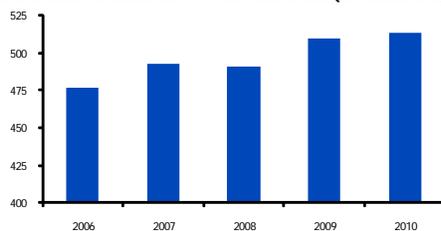
	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Production	548	566	569	0,5%
- thermique	393	414	351	-15,3%
- hydroélectrique	155	152	218	43,4%
Ventes	490	510	513	0,7%
Nombre total d'abonnés	57 506	58 765	59 400	1,1%

Source : EDT

abondantes en 2010. L'hydroélectricité représentait 38 % de la production électrique à Tahiti en 2010, une part record. A l'inverse, la production thermique s'est repliée de 15,3 % en un an.

A la faveur d'une augmentation du nombre d'abonnés (+ 1,1 %) et en dépit d'une légère hausse des tarifs de l'électricité en 2010¹, la consommation s'est inscrite en hausse de 0,7 % en glissement annuel (513 millions de kWh contre 510 en 2010). La progression a été plus forte pour l'électricité moyenne tension (+ 1,2 %) que pour la basse tension (+ 0,4 %).

Consommation d'électricité à Tahiti sur 5 ans (en millions de kwh)



Source : EDT

Afin de faire face à l'augmentation continue de la consommation d'électricité à Tahiti et de mieux appréhender le développement des énergies renouvelables, la société Transport d'énergie électrique de Polynésie (TEP) s'est engagée depuis septembre 2009 dans un vaste programme d'investissement, d'un montant global de 1,6 milliard de F CFP, visant à améliorer le réseau de transport électrique. Ainsi, des travaux d'enfouissement du réseau ont été entrepris depuis juin 2010 sur les côtes Est et Ouest de Tahiti. L'enterrement des câbles de raccordement permettra ainsi de se prémunir des incidents liés aux aléas climatiques et d'assurer la sécurité des populations.

5.1.2 Les énergies renouvelables

En août 2008, un séminaire portant sur la problématique de l'énergie a été organisé par le gouvernement local au terme duquel il a été confirmé la nécessité de diminuer la dépendance énergétique de la Polynésie française, notamment vis-à-vis des énergies fossiles, par la promotion des énergies renouvelables. La part de ces dernières est évaluée à près du tiers de la production d'électricité de l'ensemble des îles de la Polynésie française, essentiellement grâce à l'hydroélectricité. Une programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI) a été élaborée en mai 2009 afin d'atteindre à l'horizon 2020, une production composée à moitié d'énergies renouvelables.

Afin de favoriser la mise en œuvre d'une politique générale de l'énergie, une convention pluriannuelle 2010-2013 a été conclue en janvier 2010 entre la Polynésie française et l'Agence

¹ En 2010, le prix du kWh a augmenté de 1,44 F CFP pour la basse tension domestique et la basse tension professionnelle. Au 1^{er} août 2010, leurs tarifs variaient respectivement entre 17,35 F CFP et 51,85 F CFP et entre 38,75 F CFP et 42,45 F CFP.

de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Cet accord cadre permet au Pays de bénéficier, dans le cadre de sa politique énergétique, d'un appui technique et financier de l'ADEME, sur une durée de quatre ans. Doté d'un budget global de 760 millions de F CFP (190 millions de F CFP par an) établi à parts égales entre le Pays et l'ADEME, le programme des actions prévues dans le cadre de cette convention portent sur trois domaines distincts : la connaissance des potentiels énergétiques, la maîtrise de l'énergie et l'accompagnement opérationnel des projets.

Ainsi, les perspectives de développement de l'énergie solaire sont nombreuses en Polynésie française où la durée d'ensoleillement est propice à ce type d'installations. A cet effet, des programmes publics de soutien ont été initiés, PHOTOM¹ en site isolé et Connectis en connexion au réseau², favorisés par un dispositif de défiscalisation cumulatif³.

Depuis juin 2009, les particuliers et les petites entreprises peuvent revendre sur le réseau public l'électricité qu'ils auront produite grâce à leurs panneaux solaires, à un tarif de 45 F CFP le kWh. En outre, un cadre fiscal incitatif a été mis en place en avril 2010 en faveur des futurs producteurs d'électricité photovoltaïque qui seront exonérés de TVA, de patente, d'impôts sur les transactions et de Contribution de solidarité territoriale (CST). A la faveur des dispositions prises pour permettre le développement de l'énergie solaire, 137 contrats de rachat d'électricité photovoltaïque ont été conclus avec l'EDT en 2010. En outre, des projets d'envergure se sont concrétisés par l'équipement d'un très grand nombre de panneaux photovoltaïques⁴.

En avril 2010, le Conseil des ministres a autorisé la réalisation de 27 projets de centrales de production solaire photovoltaïque totalisant une puissance installée de 10 520 Mwc, soit près de 10 % de la puissance appelée durant les pics de consommation quotidiens. Ces installations doivent être implantées, pour l'essentiel, dans la zone avoisinante de la presqu'île de Tahiti en raison d'une plus grande disponibilité foncière.

En août 2010, une centrale hybride thermique/photovoltaïque a été inaugurée sur l'atoll de Ahe, permettant à sa population de disposer d'une alimentation électrique pérenne, moins dépendante de l'énergie fossile et moins polluante. Financée par le 9^{ème} FED, cette centrale est la première d'une série de trois centrales hybrides qui associeront aux moyens thermiques traditionnels de production électrique la technologie photovoltaïque. Ainsi, deux autres centrales doivent être prochainement installées sur les atolls de Fakahina et de Napuka, dont la gestion sera suivie et analysée afin qu'elles puissent constituer un modèle de transition énergétique.

Pour ce qui est de l'énergie éolienne, six éoliennes ont été installées à Makemo. Toutefois, l'expérience se révèle relativement décevante en raison de l'irrégularité des vents tant en force qu'en disponibilité.

¹ En 1997, une convention a été signée entre la collectivité d'outre-mer, l'Etat, le FEI, le FADIP, l'ADEME ainsi que les sociétés Tenesol (ex Soler énergie) et BP Solar pour le développement de l'énergie solaire dans les îles isolées.

² Réinjectée dans le réseau, l'électricité produite par le particulier contribue à l'allègement de sa facture auprès d'EDT.

³ Cependant, depuis octobre 2010, la défiscalisation nationale pour les investissements de nature industrielle dans le secteur photovoltaïque a été supprimée par le gouvernement central au titre de l'effort national de maîtrise de la dépense publique.

⁴ Les hypermarchés Carrefour Punaauia et Arue, les supermarchés Champion, les nouvelles agences de la Banque de Polynésie ainsi que certains établissements scolaires.

La Polynésie française envisage également de développer l'utilisation des énergies marines. Ainsi, la force de la houle est exploitée depuis 2008, à titre expérimental, sur le récif de Papara (côte ouest de Tahiti) où a été construite une centrale d'une capacité de 500 kwh. D'un coût global de 350 millions de F CFP, le projet a été mené à bien par la SEDEP (Société d'études et de développement polynésienne) et pourrait, à terme, répondre aux besoins de 500 à 600 foyers.

Depuis juin 2010, l'IFREMER, en partenariat avec la Polynésie française et l'ADEME, mène une opération pilote dans la passe de l'atoll de Hao afin de déterminer le gisement hydrolien potentiel, s'appuyant sur la force du courant. En effet, compte tenu de leurs configurations géologiques et océanographiques, les passes des atolls des Tuamotu bénéficient de courants violents susceptibles d'être convertis en énergie hydrolienne.

Enfin, lors de sa visite en février 2010, la ministre de l'Outre-mer Marie-Luce Penchard a signé avec la Polynésie française et les sociétés Pacific Otec et DNCS une convention de financement concernant l'étude de faisabilité d'un projet de centrale d'énergie thermique de mer (ETM). Cette étude, d'un coût de 120 millions de F CFP, est financée à hauteur de la moitié par l'Etat, de 20 % par le Pays, le solde étant réparti à parts égales entre les deux entreprises privées. Ce partenariat financier constitue la première étape d'un grand projet industriel à réaliser à Tahiti : la construction d'une centrale électrique flottante pouvant produire 5 à 10 mégawatts/h. Ce projet s'appuie sur un système de production d'énergie utilisant le différentiel de température des eaux pour la convertir en électricité, les mers du Pacifique fournissant les conditions idéales pour ce procédé.

5.2 L'EAU

Privilégiées par des pluies et des réserves naturelles abondantes, les îles hautes de Polynésie française sont approvisionnées en eau par différents modes : forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources. Les eaux distribuées sont captées à partir de cinq grands types d'ouvrages : les captages en rivières qui constituent 80 à 90 % de la production, les sources, les drainages et les forages verticaux ou horizontaux.

Pour leur part, les atolls, beaucoup moins bien pourvus, tirent leur ressource du pompage de lentilles d'eau douce et du stockage des eaux de pluie dans des citernes.

5.2.1 La distribution d'eau potable

La gestion de la distribution de l'eau est de la compétence des communes qui choisissent généralement de la déléguer soit à des syndicats intercommunaux, comme à Punaauia (Tahiti), soit à des sociétés privées par concession ou affermage¹, comme à Bora Bora, Moorea et Papeete.

Une délibération prise en octobre 1999, portant réglementation de l'hygiène des eaux destinées à la consommation humaine et distribuées par les réseaux, prévoyait une généralisation de l'eau potable à l'horizon 2009, exposant les exploitants contrevenants à des sanctions pénales. S'agissant des communes, le code général des collectivités territoriales

¹ Dans le cas de l'affermage, la commune conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

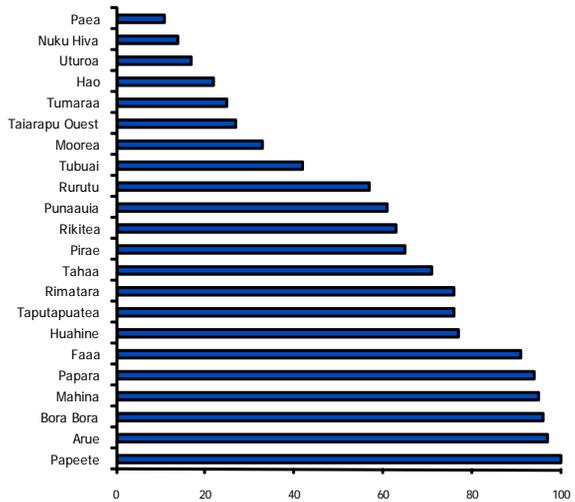
(CGCT), applicable en Polynésie, leur impose la mise en place d'un service d'eau potable avant le 31 décembre 2015.

Le constat de la situation actuelle révèle néanmoins un retard conséquent puisqu'à ce jour, moins de 15 % des communes fournissent une eau de « bonne qualité » à leurs administrés (c'est à dire plus de 80 % des résultats d'analyse conformes) et 60 % de la population n'y a pas accès.

La mauvaise qualité de l'eau distribuée résulte de l'absence d'installations de traitement des ressources en eau. L'entretien insuffisant des réseaux existants et leur inadéquation aux besoins d'une population en forte croissance accentuent cette situation négative.

Par ailleurs, d'importants gaspillages de la ressource sont à déplorer, du fait de la vétusté des réseaux, mais également de la prodigalité des consommateurs. Un groupe de travail « environnement » tripartite (Etat, Polynésie française et communes) réuni de novembre 2006 à juin 2007 a pu ainsi observer que la consommation moyenne en eau potable des ménages qui paient la ressource au forfait est en moyenne de 300 litres par jour et par personne, contre 200 litres par jour pour ceux équipés d'un compteur individuel.

Classement des eaux de consommation par commune en 2009
(en % de conformité)



Source : CHSP

5.2.2 L'assainissement des eaux usées

Alors que les communes sont responsables de l'assainissement des eaux usées, leur traitement est le plus souvent laissé à l'initiative individuelle. Les particuliers s'équipent de fosses septiques ou de stations d'épuration collectives et souscrivent auprès de sociétés spécialisées des contrats d'entretien pour être en conformité avec la réglementation.

Alors que les communes doivent assurer le service de l'assainissement des eaux de leurs administrés au plus tard le 31 décembre 2020, conformément au Code général des collectivités territoriales, les situations rencontrées à l'heure actuelle révèlent un retard important.

A ce jour, seuls 25 % de la population est raccordée à une station d'épuration. En outre, sur les 240 stations d'épuration individuelles et de petite taille existantes, l'efficacité est très limitée puisque 50 % des rejets n'est pas conforme aux normes en vigueur. A ce titre, le défaut d'assainissement des eaux usées est l'une des causes majeures de la pollution des lagons et des rivières. Ainsi, à Tahiti, près de la moitié des embouchures des rivières est impropre à la baignade (48 %), selon les contrôles sanitaires effectués par le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CSHP).

Devant ce constat, les pouvoirs publics ont été sensibilisés sur la nécessité de développer le réseau d'assainissement des eaux usées. Le programme de construction de stations publiques d'épuration a pris son essor avec le Contrat de développement 2000-2003¹, privilégiant des zones à forte densité démographique et à vocation touristique. La première commune de Polynésie française à posséder un réseau collectif d'eaux usées, en 2006, a été Bora Bora : outre le réseau de tout à l'égout qui couvre toute l'île, elle dispose également d'une usine de traitement qui recycle entièrement les eaux rejetées pour arroser les jardins et les terres agricoles.

La commune de Punaauia (côte ouest de Tahiti) dispose aussi de son unité de traitement qui ne fonctionne encore que partiellement : les hôtels ont été reliés en priorité dès fin 2001 et les particuliers sont raccordés progressivement au réseau. A Moorea, la première station d'épuration a été inaugurée en mars 2011 dans la commune de Haapiti, à laquelle seront reliés quelques 23 usagers professionnels, dont les principaux hôtels de l'île, ainsi que 450 particuliers.

Par ailleurs, la zone urbaine de Papeete est également une priorité dans le projet d'assainissement collectif des eaux usées, compte tenu du nombre important d'habitants et de sa capacité d'accueil touristique. Dès 2006, la ville de Papeete avait programmé la réalisation d'une première zone pilote du projet. Afin de réaliser l'extension de ces travaux, deux conventions de financement pour un montant de 1,9 milliard de F CFP ont été signées en septembre 2010 dans le cadre du contrat de projets 2008-2013.

Le financement de l'ensemble des projets est conjointement assuré par plusieurs sources, le Fonds européen de développement (FED)², l'Etat et la Polynésie française. Pour la période 2008-2013, le contrat de projets, signé entre la Polynésie française et l'Etat, consacre une enveloppe de 5,7 milliards de F CFP à l'assainissement des eaux usées, 7,3 milliards à l'eau potable et 2,4 milliards au traitement des déchets.

5.3 LE TRAITEMENT DES DECHETS

Avec une production annuelle de déchets estimée à 130 000 tonnes (dont 75 % à Tahiti), la gestion des déchets en milieu insulaire représente un défi de taille pour la Polynésie française. La contrainte liée à l'insularité se trouve renforcée par des caractéristiques géographiques particulières, notamment la dispersion du gisement et l'éloignement des îles.

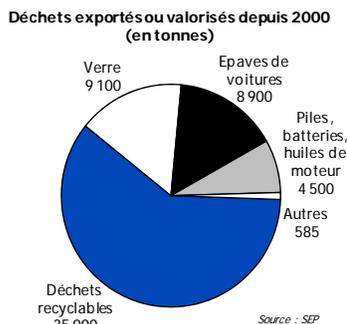
Longtemps incertaine, la compétence sur cette question a fait l'objet d'un long débat entre l'Etat et le Pays, avant d'être transférée aux communes qui devront assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères au plus tard de 31 décembre 2011. A ce jour, douze communes des îles-du-Vent pratiquent la collecte sélective des déchets.

A partir de 1997, des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été établis sur chaque île avec l'objectif d'installer des centres d'enfouissement technique (CET) pour les déchets ultimes et de valoriser les déchets recyclables (fabrication de compost, exportation). La SEP (Société environnement polynésien), société d'économie mixte, a été créée fin 1997 pour organiser la collecte et le recyclage des déchets.

¹ 1,3 milliard de F CFP alloués au traitement des eaux usées.

² Le IX^e FED (2000-2007) a partiellement financé l'assainissement de Punaauia et de Moorea à hauteur de 1,4 milliard de F CFP, soit 77 % du total ; le reste a été apporté par la Polynésie française. Le X^e FED sera prioritairement orienté vers la préservation de l'environnement, plus précisément dans le domaine de l'eau et de l'assainissement des eaux usées.

En 2000, la SEP a mis en service le Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro (Tahiti) pour le traitement des déchets non recyclables de Tahiti et de Moorea. Pour le traitement des déchets recyclables, la SEP a construit le Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Motu Uta (Papeete) où les déchets issus du tri sélectif sont classés par catégories et compactés avant d'être exportés. Mais pour l'heure, moins de 5 % des déchets produits font l'objet d'un recyclage. S'agissant des produits toxiques, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), du verre, des piles, des huiles et batteries usagées, la SEP les expédie à l'étranger. Depuis la mise en place du tri sélectif en 2000, 58 000 tonnes de déchets ont fait l'objet d'un traitement spécifique de la part de la SEP.



2010 constitue une année record pour le tri sélectif puisque plus de 4 500 tonnes de déchets recyclables ont été collectés par la SEP, soit + 17 % par rapport à 2009 (3 800 tonnes).

En outre, dans le cadre du dispositif de la prime à la casse¹ instaurée par le gouvernement en novembre 2009, la SEP a récupéré puis traité 710 voitures. Ces véhicules ont été débarrassés de leurs matières polluantes puis compactés avant d'être envoyés en Nouvelle-Zélande pour leur recyclage. Depuis le début de l'exploitation de cette filière de recyclage en 2005, 7 000 automobiles ont fait l'objet de ce traitement.

Par ailleurs, la SEP a collecté 69 000 tonnes de déchets putrescibles et inertes en 2010 (70 600 tonnes en 2009), destinés à être enfouis au CET de Paihoro.

6. La construction

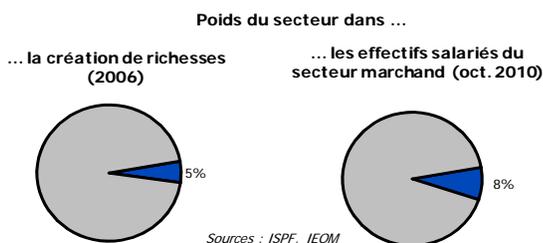
En 2010, le BTP a une nouvelle fois pâti de la faiblesse de la commande publique et d'une crise de confiance des investisseurs. L'insuffisance de chantiers structurants et l'absence de marchés significatifs ont continué à peser sur le courant d'affaires du secteur de la construction. La mise en place de dispositifs de soutien à l'investissement des ménages a permis une relance de la demande privée qui est toutefois restée limitée.

6.1 STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

Contribuant à hauteur de 5 % à la formation du Produit intérieur brut de la Polynésie française en 2006, le bâtiment et les travaux publics constituent le troisième secteur d'activité en termes de richesse produite après les services marchands et non marchands.

¹ Cette mesure incitative a permis aux automobilistes détenteurs d'un véhicule de plus de huit ans et désireux d'en changer de bénéficier du soutien financier du Pays et d'un rabais du concessionnaire de leur choix, pouvant atteindre 400 000 F CFP. Ce rabais était déterminé sur la base de la quantité de dioxyde de carbone émise, par kilomètre, par le véhicule neuf acheté.

Le secteur du BTP est composé d'une multitude d'unités de petite taille : 95 % des entreprises du secteur emploient moins de cinq personnes et 98 % d'entre elles comptent moins de dix salariés. Ce secteur concentre près de 8 % de l'emploi salarié marchand en 2010¹.



Les tensions observées sur le marché du travail du BTP, très fluctuant au gré des commandes publiques et privées, ont renforcé l'atomicité du secteur. En effet, comme alternative à l'inactivité, de nouvelles entreprises artisanales ont vu le jour, notamment dans le domaine des travaux de construction spécialisés (+ 2 %).

Evolution du nombre d'entreprises du BTP par secteur d'activité

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Construction de bâtiments	1 045	1 144	1 197	1 185	1 159	-2,2%	-1,0%
Génie civil	33	36	37	30	39	30,0%	-18,9%
Travaux de construction spécialisés	2 152	2 229	2 324	2 247	2 293	2,0%	-3,3%
Total	3 230	3 409	3 558	3 462	3 491	0,8%	-2,7%

Source : Institut statistique de Polynésie française - Répertoire territorial des entreprises

En 2010, le BTP est resté un secteur actif en termes d'inscription et de radiation d'entreprises. Le Répertoire territorial des entreprises (RTE) recensait 3 491 entreprises du BTP, contre 3 462 en 2009. Toutefois, la création nette d'entreprises semble s'être faite au détriment de l'emploi salarié (- 7,7 %)².

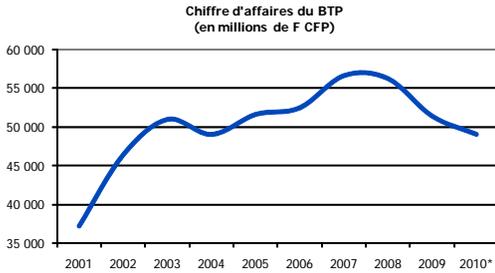
6.2 LE BATIMENT

Déjà ternie en 2009, l'activité du secteur du bâtiment s'est une nouvelle fois contractée en 2010. Les données provisoires font état d'un recul du chiffre d'affaires des entreprises du secteur de près de 4 % sur un an, après un repli de 11 % en 2009. La baisse d'activité a été plus sensible dans la branche du gros œuvre (- 6 %) que dans celle du second œuvre (- 1 %), en l'absence de nouveaux projets d'ampleur.

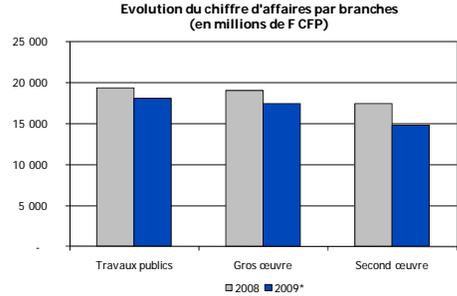
Pour leur part, les travaux publics ont également connu une baisse significative de leur courant d'affaires (- 6,4 %) en lien avec le repli de la commande publique.

¹ Salariés déclarés à la Caisse de Prévoyance Sociale à fin octobre 2010.

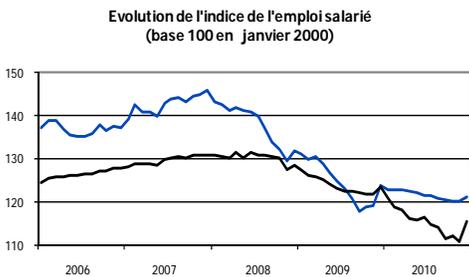
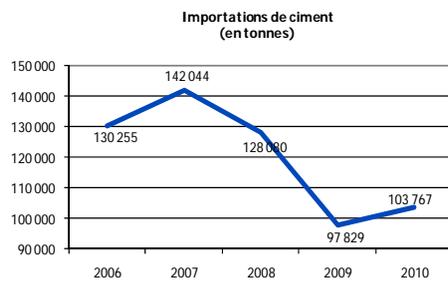
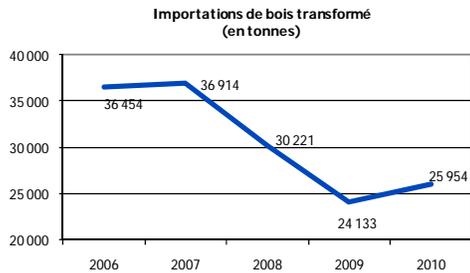
² Evolution des effectifs entre décembre 2009 et octobre 2010.



Sources : Service des contributions - ISPF
* chiffres provisoires



Illustrant la perte de vitesse du secteur, les importations de ciment et de bois transformés avaient atteint leur plus bas niveau de la décennie en 2009. En 2010, elles ont respectivement crû de 6,1 % et de 7,5 % mais restent néanmoins nettement inférieures à leur moyenne de longue période.



Sources : CPS, ISPF

L'atonie du courant d'affaires a pesé sur l'emploi dans le secteur. A fin octobre 2010, le secteur du BTP accusait une baisse de 7,7 % de ses effectifs, représentant une perte de plus de 400 emplois. L'indice de l'emploi salarié, élaboré par l'ISPF, laissait apparaître un rebond de l'emploi dans le secteur sur le mois de décembre 2010 après six mois consécutifs de baisse. Toutefois, ce sursaut saisonnier ne laisse pas présager de reprise durable de l'emploi dans le secteur dans l'immédiat. Par rapport à décembre 2009, l'indice de l'emploi de la construction s'est inscrit en retrait de 6,6 %.

Afin de stimuler le secteur du bâtiment, le gouvernement a décidé de mettre en place en septembre 2010 trois nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement des ménages : le Prêt d'accès à la Propriété (PAP) a pour but de faciliter l'accès à la propriété des ménages aux revenus modestes par un prêt bonifié de 20 millions de F CFP maximum sur une durée de 25 ans, le prêt incitatif au logement (PIL) vise, par la bonification du taux de l'emprunt, à inciter les ménages à mobiliser leur épargne afin de l'investir dans des constructions nouvelles. Quant à la Prime à l'investissement des ménages (PIM), elle correspond à une subvention versée directement à tout emprunteur réalisant un projet d'acquisition ou d'aménagement de l'habitat existant, dont le montant est équivalent à 10 % du prêt, plafonné à 1 million de F CFP.

En raison d'une mise en place tardive et d'une enveloppe insuffisante par rapport à la demande¹, ces mesures ont produit des effets limités sur le secteur. Ainsi, la production de prêts à l'habitat a connu un net fléchissement en 2010 : 1 306 prêts ont été octroyés par les banques de la place en 2010 représentant un encours de 14,2 milliards de F CFP, enregistrant des baisses respectives de 22,4 % et de 7,7 % (1 684 crédits pour un montant total de 15,4 milliards de F CFP en 2009). Dans ces conditions, l'encours des crédits à l'habitat, s'élevant à 164,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, n'a progressé que de 2,5 % en un an, soit un rythme nettement inférieur à sa moyenne de longue période.

Evolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux (en millions de F CFP)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Habitat personnel							
Nombre de prêts	937	903	522	721	653	-9,4%	38,1%
Montant des prêts	14 314	11 823	8 221	11 485	10 635	-7,4%	39,7%
Aménagements, réparations							
Nombre de prêts	759	1 277	924	963	653	-32,2%	4,2%
Montant des prêts	4 758	5 075	3 882	3 881	3 551	-8,5%	0,0%

Sources : IEOM et établissements de crédit

Du côté des opérateurs privés, les investisseurs ont semblé faire preuve d'un certain attentisme, inhibés par le manque de visibilité à moyen terme dans un climat d'instabilité politique. Cette crise de confiance des investisseurs est illustrée par le report du lancement de certains projets immobiliers malgré l'obtention de l'agrément de défiscalisation locale. Dans ce contexte, les perspectives de relance du bâtiment sont demeurées incertaines.

6.3 LE GENIE CIVIL ET LES TRAVAUX PUBLICS

Le niveau d'activité du BTP est intimement lié à l'investissement public : pour un chiffre d'affaires du secteur de l'ordre de 68 milliards de F CFP en 2010, les dépenses publiques liquidées en matière de constructions et de travaux publics se sont élevées à 19 milliards de F CFP.

Dépenses liquidées par la commande publique (en millions de F CFP)

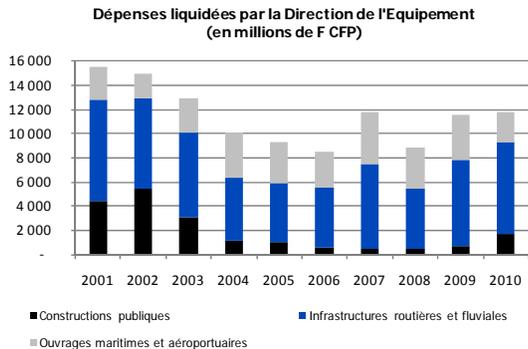
	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Direction de l'Equipeement	8 459	11 776	8 814	11 572	11 811	2,1%	31,3%
Etablissement d'aménagement et de développement	6 067	8 564	7 984	10 585	4 969	-53,1%	32,6%
Direction de l'enseignement secondaire	511	265	354	860	980	14,0%	142,7%
Direction de l'Aviation civile	1 615	2 636	1 938	2 409	1 203	-50,1%	24,3%
Total	16 652	23 242	19 091	25 426	18 963	-25,4%	33,2%

Sources : Directions de l'équipement, de l'aviation civile et de l'enseignement secondaire, EAD

¹ Ces différents dispositifs de relance ont été adoptés début août 2010 mais sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre, à la suite de la signature des conventions avec les établissements bancaires. A l'issue du premier mois, l'enveloppe allouée au Prêt d'accès à la propriété a été entièrement consommée. L'enveloppe globale de 3 milliards de F CFP en septembre 2010 a été complétée de 3 autres milliards de F CFP à fin décembre 2010.

Après une année 2009 caractérisée par la mise en œuvre d'un plan de relance de l'économie, 2010 a été marquée par un recul significatif de la commande publique (- 25,4 %). La forte baisse des dépenses liquidées est en grande partie liée à l'achèvement du chantier de l'hôpital du Taaone, mis en service en octobre 2010. Si le nombre de marchés publics attribués aux entreprises a augmenté de 11 %, passant de 164 à 182 entre 2009 et 2010, leur montant global a été divisé par deux, s'élevant à 5,1 milliards de F CFP (10,5 milliards en 2009). En outre, une large part des appels d'offres a concerné des travaux très spécifiques limitant le nombre d'intervenants potentiels qui, de surcroît, ont réduit leur recours à des sous-traitants compte tenu du faible volume d'activité.

Les dépenses liquidées par la Direction de l'équipement se sont élevées à 11,8 milliards de F CFP, atteignant leur plus haut niveau depuis 2003. A la faveur d'un meilleur taux de consommation des crédits sur le budget général (76 % contre 70 % en 2009), elles se sont inscrites en hausse de 2,1 %. Les îles du Vent (48 %), les Tuamotu Gambier (23 %) et les Marquises (12 %) concentrent l'essentiel des dépenses liquidées.



Source : Direction de l'Équipement

Les opérations liquidées pour les infrastructures routières et fluviales constituent à elles seules près de deux tiers des dépenses de la Direction de l'Équipement. A 7,6 milliards F CFP, elles ont progressé de près de 6,9 % sur un an et ont principalement été destinées aux travaux sur le réseau routiers¹ (revêtements, signalisation, giratoires...), aux travaux d'aménagement et de protection des berges des rivières et du littoral ainsi qu'aux acquisitions d'engins et matériels lourds.

Pour leur part, les dépenses liquidées au titre des ouvrages portuaires, maritimes et aéroportuaires se sont inscrites en baisse de 33,6 %, s'établissant à 2,5 milliards de F CFP en 2010. Parmi les plus importants ouvrages réalisés, sont recensés les travaux d'aménagement de plusieurs débarcadères à Tahaa (228 millions de F CFP), la construction d'une aérogare à Manihi (68 MF CFP) et les travaux de protection du littoral à Huahine (33 millions de F CFP).

Enfin, concentrant 14 % des dépenses liquidées en 2010 (contre 6 % en 2009), les opérations en matière de constructions publiques se sont accrues ; le montant des liquidations a plus que doublé, passant de 663 millions de F CFP à 1,7 milliard de F CFP entre 2009 et 2010. La direction de l'Équipement a lancé en 2010 plusieurs chantiers dont les travaux de restauration de la cathédrale de Rikitea (540 millions de F CFP), le programme de construction d'abris paracycloniques aux Tuamotu (500 millions de F CFP) et la construction de plusieurs Maisons de l'Enfance (Faa'a, Taravao, Uturoa et Taiohae) d'un coût total de 472 millions de F CFP. Par ailleurs, d'autres projets se sont poursuivis et achevés en 2010, tels que la construction de l'unité du centre de formation professionnelle pour adultes de Taravao (1,3 milliard de F CFP) ainsi que la rénovation et l'extension de l'unité de soins de longue durée de l'hôpital de Taravao (197 millions de F CFP).

¹ Dont notamment la poursuite des chantiers de mise en 2x2 voies du col de Taharaa et la réalisation du tunnel du Trou du Souffleur.

Parallèlement, les dépenses liquidées en matière d'investissement par l'Etablissement d'Aménagement et développement (EAD), s'établissant à 5 milliards de F CFP en 2010 (10,6 milliards en 2009), ont diminué de moitié, en lien avec l'achèvement du chantier de l'hôpital de Taaoone ainsi que celui des Jardins de Paofai. Les dépenses effectuées ont concerné :

- Opérations propres à l'EAD : 1,5 milliard de F CFP (2,2 milliard en 2009) dont la construction de l'hôtel des familles (115 millions de F CFP) et du centre 15 (606 millions de F CFP), l'achèvement du Parc "Jardins de Paofai" (135 millions de F CFP), l'aménagement d'un centre aquacole à Vairao ;

- Opérations conduites par l'EAD pour le compte du Pays : 3,3 milliards de F CFP dont la construction (2,2 milliards de F CFP) et les équipements (1,1 milliard de F CFP) du nouvel hôpital du Taaoone.

6.4 LE LOGEMENT SOCIAL

Le marché du logement se caractérise par une inadéquation entre l'offre et la demande : alors que cette dernière connaît une croissance rapide, notamment en raison du phénomène de décohabitation, une pénurie d'offres de logements adaptés aux besoins¹ et aux ressources des Polynésiens est observée. Les logements sociaux regroupent toutes les constructions, en habitat groupé et en habitat dispersé, réalisées par l'Office polynésien de l'habitat (OPH), chargé de leur construction et de leur aménagement. Son action vise à résorber l'habitat insalubre et à faire face aux besoins nés de la croissance démographique.

La Polynésie française dispose de plusieurs opérateurs pour mener à bien la politique de l'habitat social :

- l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) pour le logement social : chargé de l'exécution des programmes de construction de logements sociaux en habitat groupé sur toute la Polynésie et de l'habitat dispersé sur les Îles du vent uniquement ;
- le Fonds de Développement des Archipels pour l'habitat dispersé (Fare MTR hors îles du Vent), et aux îles du vent pour la partie sinistrée ;
- la Société d'Aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP) : chargée de la préparation des terrains et de l'aménagement des zones pouvant accueillir des logements sociaux.

¹ Les besoins sont estimés à 2 000 logements par an.

L'Office Polynésien de l'Habitat (OPH)

L'OPH a été créé en 1979 par la délibération n° 79-22 du 1^{er} février 1979. Ses missions ont été modifiées par 5 délibérations entre 1984 et 2001. Depuis cette date, l'OPH est un EPIC disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière permettant la réalisation de missions destinées à mettre en application la politique de l'habitat social en Polynésie française.

L'article 6 de la délibération n° 79-22 du 1^{er} février 1979 définit les ressources « théoriques » de l'établissement qui devraient permettre de lui garantir son autonomie financière:

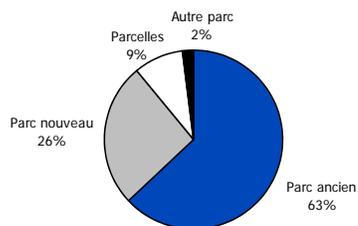
- la cotisation patronale de 1 %, prélevée par l'intermédiaire de la Caisse de prévoyance sociale, qui a été substituée en 2006 par une subvention de fonctionnement du Pays destinée à combler le déficit de la gestion locative (montant annuel : 700 millions F CFP);
- les taxes parafiscales dans des conditions déterminées par délibération de l'assemblée de la Polynésie française;
- les loyers des logements construits ou gérés par l'établissement (montant annuel quittancé : 750 millions F CFP à comparer au montant recouvré : 350 millions F CFP) ;
- les subventions de fonctionnement ou d'investissement alloués par l'État ou le Pays: (i) d'une part en compensation de la prise en charge par l'organisme d'un « passé » (subvention CAH, subvention grosses réparations, relogement en urgence.... pour un montant annuel cumulé : 620 millions F CFP), (ii) d'autre part, pour la réalisation d'opérations de constructions en habitat groupé et dispersé, subventions tendanciellement en baisse depuis la fin des contrats de développement (montant annuel moyen : 2 milliards F CFP) mais qui devraient s'accroître avec les opérations prévues au contrat de projet ;
- de la rémunération de ses prestations de maître d'ouvrage, sur la base d'un montant proportionnel au coût de ses programmes (montant annuel moyen : 250 millions F CFP) ;
- du produit des cessions de logements ou kits de matériaux ; activité de vente de kits concurrentielle au secteur privé (chiffes d'affaires moyen annuel : 300 millions F CFP pour un résultat net de 40 millions F CFP).

La politique menée par la Polynésie française en matière d'habitat social, définie par la délibération n° 99- 217 APF du 13 janvier 2000, s'adresse aux ménages qui ne trouvent pas à se loger décemment dans les conditions normales du marché. Cette politique se traduit notamment par : (i) la constitution de réserves foncières ; (ii) la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement ; (iii) la construction de logements sociaux ; (iv) l'octroi de subventions à des organismes œuvrant pour la construction et l'amélioration de l'habitat et (v) l'attribution d'aides au logement.

Au 31 décembre 2010, l'OPH gérait un ensemble de 3 100 logements répartis dans trois types de parcs hétérogènes :

- Le parc ancien : il comprend tous les logements construits avant la mise en place de la réglementation de 2000 sur la politique de logement ; le logement était financé à 100 % par des subventions publiques (« aides à la pierre »). La destination de ces logements est depuis l'origine la création d'un parc locatif ;
- Le parc « nouveau » : il résulte de la mise en application de la politique du logement de 2000. Le logement est financé pour partie par des subventions publiques¹ ;
- Le parc « géré pour compte de tiers » : correspondant au lotissement financé par la défiscalisation Loi Pons ;

Etat du parc au 31 décembre 2010

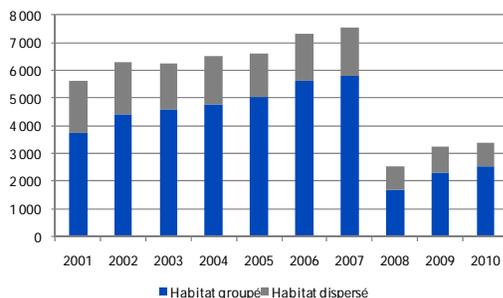


Source : OPH

¹ Pour une opération de logement locatif social et locatif très social, respectivement entre 65 % et 100 % du coût de l'opération ; 55 % pour de la location vente ; 45 % pour de l'accession directe à la propriété. Le reliquat est financé par emprunt bancaire.

La demande en logement social a continué de s'accroître en 2010 : avec 3 358 demandeurs auprès de l'OPH (3 234 en 2009), leur nombre s'est inscrit en hausse (+ 3,8 %), pour la seconde année consécutive. Si les demandes en habitat dispersé ont baissé de 7,1 %, en partie en raison de la réactualisation des dossiers, celles en habitat groupé, qui concentrent près des trois quart des demandes recensées, ont augmenté de 8,2 %. Selon les derniers chiffres disponibles (2008), la plus large part des demandeurs disposait d'un revenu moyen mensuel inférieur à 140 000 F CFP.

Evolution de la demande en logement social par type d'habitat¹



Source : OPH

La production de logements sociaux est financée :

- en habitat dispersé, par de subventions provenant du Pays à hauteur de 2 milliards de F CFP par an (représentant environ 300 maisons) ;

- mais également dans le cadre du Contrat de Projets qui prévoit une programmation quinquennale (2008-2013) d'un montant de 23,6 milliards de F CFP cofinancés à 40 % par le Pays et 20 % sur les fonds propres de l'OPH. Ce montant est réparti entre :

1. la construction de logements neufs en location simple (12,8 milliards de F CFP et 699 logements) ;
2. les opérations de résorption de l'habitat insalubre (9,2 milliards de F CFP pour 515 logements) ;
3. les opérations de réhabilitation d'une partie du parc de logements OPH (1,6 milliard de F CFP pour 6 000 logements) ;

La question foncière demeure une contrainte forte en Polynésie française en général et pour le logement social en particulier. Dans le même temps, la résorption de l'habitat insalubre se heurte à la problématique du relogement de transit, retardant ainsi les opérations engagées. En 2010, deux terrains du Pays ont été transférés à l'établissement et seule une parcelle, correspondant à un potentiel de 25 logements, a été acquise. En dépit d'un marché actuel peu favorable, l'OPH a poursuivi sa recherche active de foncier facilement aménageable en vue de lancer des projets réalisables dans des délais compatibles avec les objectifs du Contrat de projets 2008-2013.

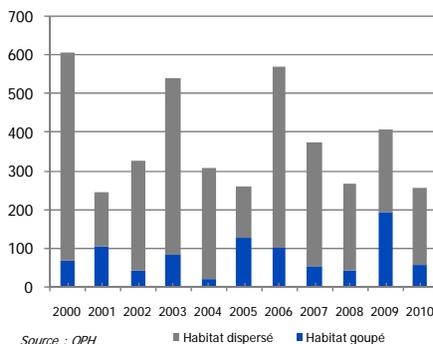
En novembre 2010, la ministre de l'Outre-mer Marie-Luce Penchard a présenté au Parlement un amendement offrant la possibilité de cession gratuite de terrains appartenant à l'Etat. Cette mesure vise à pouvoir mettre à la disposition des collectivités d'outre-mer des emprises foncières pour accroître la construction de logements sociaux. Cet amendement a été

¹ En 2008, la Commission d'attribution des aides au logement (CAL) a modifié un certain nombre de dispositions dans son règlement intérieur, fondant les attributions sur des règles claires, transparentes et objectives, afin de permettre une meilleure adéquation entre la situation du demandeur et le type de logement proposé. Aussi, suite à la réactualisation des dossiers des demandeurs, 30 % des demandes en habitat groupés sont demeurées actives et environ 50 % en habitat dispersé, expliquant la chute du nombre de demandes recensées entre 2007 et 2008.

complété par la Commission des Finances, qui y a ajouté deux conditions : la définition d'un seuil minimal de 30 % de la surface cédée à affecter au logement social et l'obligation d'effectuer le programme dans un délai maximal de cinq ans. En Polynésie française, le domaine Labbé (Pirae, côte est de Tahiti) pourrait être concerné, l'EAD (Etablissement d'aménagement et de développement) ayant un projet de construction de lotissement social de 120 logements sur ce site.

La multiplicité des intervenants et l'absence d'une véritable programmation s'ajoutent aux handicaps structurels et viennent peser sur la fin des opérations mises en chantier. Alors que 2009 avait renoué avec la croissance du nombre de logements livrés, l'année 2010 a de nouveau été marquée par une baisse de la réalisation de logements sociaux, de l'ordre de 37,3 %. Ainsi, les remises de clés n'ont concerné que 254 logements, soit leur niveau le plus bas de ces dix dernières années.

Evolution de la livraison de logements sociaux par type d'habitat



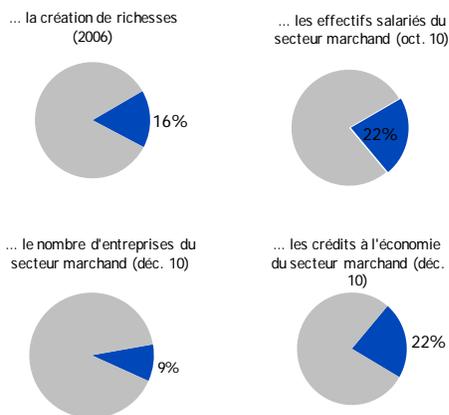
7. Le commerce

7.1 LA PLACE ET LA COMPOSITION DU SECTEUR

Selon les derniers comptes économiques publiés, la consommation des ménages représentait 53 % des emplois du PIB en 2006, illustrant la prépondérance du commerce dans l'économie polynésienne. Ce secteur contribuait alors à hauteur de 16 % à la formation du PIB et ses effectifs salariés comptaient pour environ 22 % de l'emploi salarié total du secteur marchand à fin octobre 2010.

Ainsi qu'il ressort des enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'IEOM, les responsables du commerce ont déploré la faiblesse de leur activité en 2010 et leurs difficultés de trésorerie, notamment en raison des retards de paiement de la clientèle. Selon le Service central des risques, l'encours des créances douteuses du secteur (+ 36 % en glissement annuel) a progressé plus rapidement que l'encours total de ses crédits (+ 3 %) sur l'année 2010.

Poids du secteur dans ...



Sources : ISPF, IEOM

Evolution du nombre d'entreprises du commerce

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Commerce de gros	1 221	1 255	1 339	1 420	1 401	-1,3%	6,0%
. alimentaire	142	147	207	222	199	-10,4%	7,2%
. non alimentaire	896	922	941	998	995	-0,3%	6,1%
. inter-industriel	183	186	191	200	207	3,5%	4,7%
Commerce de détail	2 145	2 197	2 192	2 340	2 234	-4,5%	6,8%
. alimentaire :	989	986	991	1 059	994	-6,1%	6,9%
- grande surface (1)	33	33	35	36	36	0,0%	2,9%
- de proximité (2)	956	953	956	1 023	958	-6,4%	7,0%
. non alimentaire	1 156	1 211	1 201	1 281	1 240	-3,2%	6,7%
- non spécialisé	19	20	20	21	22	4,8%	5,0%
- spécialisé	1 137	1 191	1 181	1 260	1 218	-3,3%	6,7%
Commerce et réparation automobile	588	621	636	694	729	5,0%	9,1%
Total général	3 954	4 073	4 167	4 454	4 364	-2,0%	6,9%

Source : Institut statistique de Polynésie française

(1) Comprend les hypermarchés et supermarchés (surface de vente supérieure à 400 m²).

(2) Comprend les commerces d'alimentation générale et les supérettes.

Selon le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF, le nombre d'unités commerciales, en hausse de 6,9 % en 2009, a reculé de 2 % en 2010. Seule la branche commerce et réparation automobile a progressé (+ 5 %), grâce aux entreprises de moins de dix salariés. Les entreprises de moins de 5 salariés, en augmentation de 8,1 % en 2009, ont diminué de 3,6 % en 2010.

En parallèle, l'emploi a continué de se détériorer, enregistrant un recul de 4,4 % entre décembre 2009 et octobre 2010, après - 2,4 % en 2009 et - 2,1 % en 2008. Alors

Effectifs salariés du commerce au 31 décembre

	2006	2007	2008	2009	2010*	Variations 2010/2009
Commerce de gros	3 532	3 507	3 477	3 388	3 389	0,0%
Commerce de détail	5 230	5 401	5 231	5 173	4 785	-7,5%
Commerce et réparation auto	1 529	1 547	1 534	1 432	1 323	-7,6%
TOTAL	10 291	10 455	10 240	9 992	9 497	-4,4%

Sources : ISPF, CPS

* au 31 octobre

qu'il s'est maintenu sur la période dans le commerce de gros, il s'est contracté dans le commerce de détail (- 7,5 %) et le commerce automobile (- 7,6 %). L'indice de l'emploi salarié de décembre 2010 est ressorti en baisse de 1,6 % en glissement annuel, évolution inférieure à sa moyenne annuelle sur les cinq dernières années.

7.2 L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DU COMMERCE

7.2.1 Les commerces à dominante alimentaire

Dans le commerce à dominante alimentaire, la tendance au ralentissement du courant d'affaires s'est affirmée à partir du second semestre et ce, en dépit des baisses tarifaires consenties aux clients. L'effritement des marges, dû au durcissement de la concurrence, s'est révélé particulièrement préjudiciable pour les petits commerces de proximité. Après le repli des rayons non alimentaires en 2009, l'alimentaire a également suivi la tendance en 2010, notamment pour les produits frais, les consommateurs se reportant sur les surgelés et les conserves, plus attractifs en termes de prix. L'évaluation provisoire du chiffre d'affaires, à partir

des déclarations pour la TVA, fait apparaître une stagnation sur l'année (- 0,1 % en 2010 hors inflation).

En Polynésie française, on recensait pour le commerce à dominante alimentaire en 2010 un magasin pour 261 habitants¹. Face à une conjoncture détériorée, le mouvement de concentration observé depuis quelques années dans la branche ralentit. Les seuls projets d'envergure qui subsistent à l'heure actuelle concernent : le rachat d'une surface commerciale au centre de Papeete et d'un terrain à Taravao (Presqu'île de Tahiti), pour l'installation de deux supermarchés ; le lancement d'un projet de centre commercial à l'entrée ouest de Papeete, le Takau Piazza, d'un coût global estimé à 1 milliard de F CFP, dont les travaux peinent à aboutir.

7.2.2 Les commerces spécialisés

Dominé par les petites structures (97 % ont moins de dix salariés), le commerce spécialisé subit la concurrence non seulement des grandes surfaces, mais aussi de la vente par correspondance, facilitée par l'accès de plus en plus large à Internet et par la franchise postale (accordée jusqu'à 30 000 F CFP)².

Dans le cadre de son plan de relance de l'économie, le gouvernement polynésien a mis en place en mai 2009 l'Aide au commerce de proximité (ACP), dotée d'une enveloppe globale de 40 millions de F CFP, pour apporter un soutien financier au petit commerce de détail. L'ACP, d'un montant maximal de 1,5 million de F CFP, est accessible à toutes les entités d'une surface de vente inférieure à 300 m², pour la réalisation de travaux d'embellissement ou de rénovation. En 2010, les investissements agréés au titre de l'ACP se sont élevés à 60,6 millions de F CFP, principalement effectués dans les branches « commerce spécialisé » (43 % du total) et « alimentation générale » (19 %). Pour 2011, l'ACP n'est cependant pas reconduite par le gouvernement.

Dans ce contexte morose, deux nouvelles grandes surfaces spécialisées, implantées sur la côte ouest de Tahiti, ont opté pour le créneau des produits « à bas prix » : un magasin « d'équipement de la personne » de 800 m² sous l'enseigne Tati en mai 2010, et, en mars 2011, un magasin de bricolage de 2 000 m², Hyper Dépôt, destiné tant au grand public qu'aux professionnels.

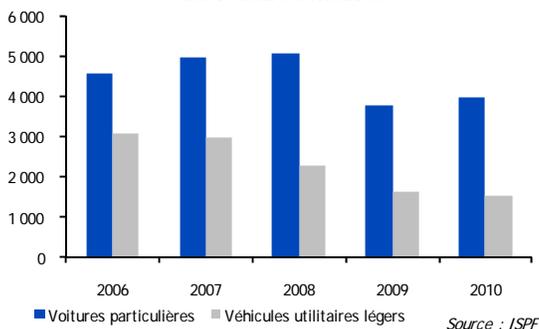
7.2.3 Le commerce automobile

Après une chute de 25 % en 2009, le marché du neuf a progressé de 2 % en 2010 (5 525 unités contre 5 430 en 2009), soutenu par l'instauration d'une prime à la casse. Les cessions de véhicules d'occasion, de leur côté, ont stagné (15 828 unités contre 15 816).

¹ 403 aux îles du Vent, 230 aux îles-Sous-le-Vent, 127 aux Marquises, 93 aux Australes et 73 aux Tuamotu Gambier.

² Le volume de fret postal s'est pourtant inscrit en repli pour la deuxième année consécutive (- 18% en 2010, après - 1 % en 2009), signe de l'anémie de la consommation des ménages.

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures neuves



L'impact de la crise économique a incité les consommateurs à opter pour des modèles moins onéreux, ainsi qu'il ressort de la progression des immatriculations de voitures de tourisme neuves (+ 5 %) au détriment des pick up (- 5 %).

La prime à la casse, mise en œuvre en novembre 2009 pour durer jusqu'à avril 2010, permettait à tout possesseur d'un véhicule de plus de 8 ans de percevoir une prime de reprise plafonnée à 400.000 F CFP¹ pour l'achat d'une voiture neuve. Devant le succès de

l'opération, le gouvernement a décidé de proroger la mesure jusqu'à mi-septembre 2010 et de l'élargir (possibilité de cumul avec la défiscalisation locale pour les personnes morales, éligibilité pour les véhicules acquis en location avec option d'achat...). En définitive, la prime à la casse a abouti à la sortie du parc automobile² de 700 automobiles, dépolluées et compactées par la SEP (Société environnement polynésien).

En 2010, la collecte d'épaves aura permis le traitement d'environ 1 400 véhicules hors d'usage avant leur exportation vers la Nouvelle-Zélande. Les trois précédentes opérations, échelonnées de 2003 à 2009, avaient totalisé 4 250 épaves.

8. Le tourisme

Contribuant à hauteur de 7 % à la formation du Produit intérieur brut de Polynésie française, le secteur du Tourisme constitue, devant la perliculture, la première ressource du Pays à l'exportation³. Le secteur au sens large⁴ rassemblait 2 727 entreprises en 2010 (3 % du tissu entrepreneurial polynésien) et employait plus de 10 000 personnes (près de 16 % de l'emploi salarié). Le tourisme polynésien se structure essentiellement autour de deux types de marché : le tourisme terrestre et celui de la croisière. En 2010, le premier concentrait 84 % de la fréquentation touristique de la Polynésie française.

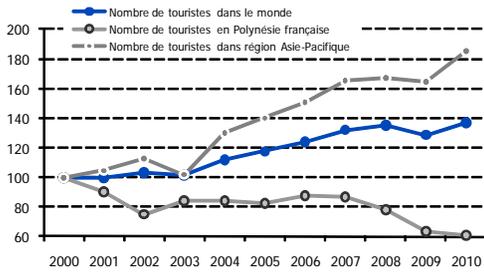
¹ La participation financière du gouvernement est comprise entre 100 000 et 200 000 F CFP, en fonction du niveau d'émission de CO₂ de la voiture acquise, le concessionnaire s'engageant de son côté à verser un montant équivalent.

² Les professionnels du secteur l'estiment à 75 000/80 000 véhicules.

³ Selon les estimations de l'ISPF, réalisées sur la base de l'enquête dépenses touristiques de 2009, les recettes issues des dépenses des touristes internationaux avoisineraient 35 milliards de F CFP.

⁴ Hôtels et autres services d'hébergement, service de restauration, service de transport de voyageurs, agences de voyage, location de matériel de transport, services culturels, services récréatifs et autres services de loisirs.

Indice du nombre de touristes en Polynésie française et dans le monde (base 100 en 2000)

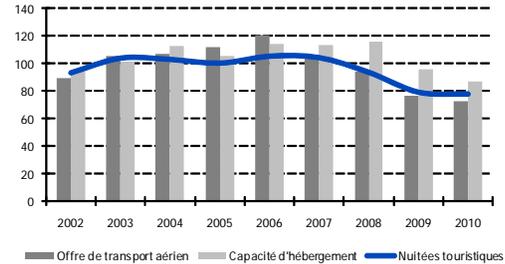


Sources : Service du tourisme, ISPF

Alors que le tourisme dans le monde enregistre depuis 2000 une croissance annuelle moyenne de plus de 3 %, dont + 6,8 % pour la zone Asie-Pacifique, la fréquentation touristique en Polynésie française décline (- 4,4 %). Ces tendances différenciées se sont accentuées en 2010. Porté par la reprise économique, le nombre de visiteurs s'est inscrit en hausse de 6,7 % dans le monde et de 6 % dans l'Océanie alors qu'il reculait de 4,1 % en Polynésie française.

Jusqu'en 2006, le développement de l'offre de transport en Polynésie française est apparu relativement corrélé à celui de la capacité d'hébergement, permettant de garantir un taux de remplissage des hôtels classés autour de 61 % en moyenne. A compter de cette date, les difficultés financières des compagnies aériennes internationales se sont traduites par une réduction du nombre de rotations et de la capacité des avions desservant la Polynésie¹.

Evolution des capacités comparées à l'activité touristique (Base 100= 2001)

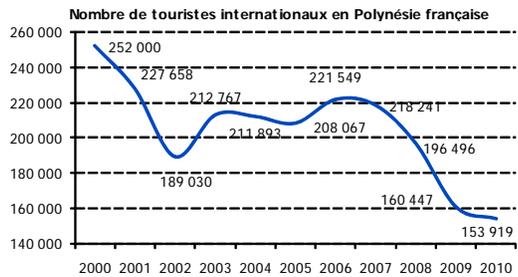


Sources : SEAC, ISPF

Le réceptif hôtelier n'a pas pour autant cessé de croître jusqu'en 2009, dynamisé par les dispositifs de défiscalisation². Au cours des cinq dernières années, la Polynésie française a donc pâti d'un « effet ciseau » (moins de touristes et plus de structures) qui a pesé sur la rentabilité des établissements hôteliers, le taux d'occupation moyen s'affichant en deçà du point mort estimé par les professionnels à 50 %. Ces déséquilibres ont conduit en 2010 à la fermeture de plusieurs unités, ce qui a contribué à la restauration des performances de celles qui ont résisté à la crise.

8.1. LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Pour la quatrième année consécutive, la fréquentation touristique en Polynésie française s'est repliée (- 4,1%). L'exercice 2010 s'est soldé par un nombre de visiteurs constituant le point le plus bas depuis 1996 : 153 919 touristes contre plus de 250 000 en 2000. Après un premier semestre particulièrement défavorable, la deuxième partie de l'année s'est caractérisée par un léger redressement de la fréquentation. Les six derniers mois de 2010 ont notamment pu bénéficier des retombées touristiques de l'éclipse du 11 juillet 2010,



Sources : Service du tourisme, ISPF

¹ Après une baisse 18,7 % en 2009, le nombre de sièges offerts s'est inscrit en repli de 6 % en 2010.

² Le dispositif de défiscalisation a permis l'édification d'un parc hôtelier haut de gamme conséquent pour un coût fiscal de l'ordre de 100 milliards de F CFP.

qui a attiré près de 5 500 touristes et généré un chiffre d'affaires de plus de 1,3 milliard de F CFP, mais également d'un effet taux de change favorable au retour de la clientèle Nord américaine¹.

Répartition des touristes par domicile permanent

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	Part dans le total
Amérique du Nord	78 352	72 211	62 266	44 668	46 203	3,4%	30,0%
Etats-Unis	71 621	64 910	54 995	40 403	40 735	0,8%	26,5%
Canada	6 731	7 301	7 271	4 265	5 468	28,2%	3,6%
Amérique du Sud et centrale	7 802	8 595	7 873	6 671	6 850	2,7%	4,5%
Europe	82 073	85 205	82 838	72 857	66 561	-8,6%	43,2%
France métropolitaine	42 397	43 161	42 374	39 256	36 544	-6,9%	23,7%
Allemagne	4 440	4 426	4 511	4 346	4 256	-2,1%	2,8%
Espagne	5 202	6 292	5 960	4 554	4 104	-9,9%	2,7%
Italie	13 697	14 385	13 802	11 944	11 208	-6,2%	7,3%
Royaume Uni	7 090	6 233	4 977	3 482	2 840	-18,4%	1,8%
Suisse	2 649	2 497	2 240	2 136	519	-75,7%	0,3%
Autres	6 519	8 211	8 974	7 139	7 090	-0,7%	4,6%
Pacifique - Asie	51 297	50 484	42 632	35 772	33 799	-5,5%	22,0%
Japon	21 739	23 240	18 769	16 353	13 761	-15,9%	8,9%
Nouvelle-Zélande	8 537	8 198	6 545	4 914	5 128	4,4%	4,5%
Australie	11 426	11 746	10 228	6 557	6 945	5,9%	2,6%
Nouvelle-Calédonie	3 717	3 761	3 815	3 875	3 940	1,7%	2,6%
Hawaïi	2 837	639	367	377	285	-24,4%	0,2%
Autres	3 041	2 900	2 908	3 696	3 740	1,2%	2,4%
Autres zones	2 025	1 746	887	479	506	5,6%	0,3%
Total	221 549	218 241	196 496	160 447	153 919	-4,1%	100,0%

Sources : Service du tourisme, ISPF

Le nombre de touristes en hébergement payant (90 % du total) a diminué de 4 % en 2010, essentiellement en raison de la chute du nombre de croisiéristes (- 18 % par rapport à 2009). Le nombre de touristes logés exclusivement dans des structures terrestres payantes (hôtels ou pensions de famille), soit 70 % des visiteurs est, quant à lui, resté stable (+ 0,3 %) à la faveur d'une progression constante au cours du second semestre 2010.

L'année 2010 marque le retour de la clientèle américaine et canadienne, grâce à un effet taux de change euro/dollar, rompant ainsi avec la tendance au repli observée pour la quasi-totalité des grands marchés émetteurs. Premier marché en 2010, les Etats-Unis progressent ainsi de 0,8 % (contre 26,5 % en 2009). Ce regain de dynamisme repose essentiellement sur le tourisme terrestre pour une clientèle traditionnellement orientée vers le segment de la croisière. Dans le même temps, après la désertion intervenue en 2009, le Canada voit sa fréquentation progresser de 28,2 %.

Second marché, la France se replie pour la deuxième année consécutive (- 6,9 % en 2010 après - 7,4 % en 2009). Le reste de l'Europe est également resté orienté à la baisse, pénalisé par la raréfaction des touristes anglais, italiens, espagnols et suisses.

Enfin, troisième marché du tourisme polynésien, la zone Asie-pacifique recule de 5,5 %. Cette mauvaise orientation résulte essentiellement de la désaffection des touristes japonais (-15,9 %), les autres pays de la zone renouant avec la croissance.

¹ Le taux de change moyen du dollar US vis-à-vis du franc pacifique s'est apprécié de 10,1% en 2010.

Au regard des difficultés rencontrées par les professionnels du secteur, plusieurs mesures visant à redynamiser la fréquentation touristique en Polynésie ont été mises en œuvre sur la période récente :

- parmi les derniers amendements de la Lodeom figure une disposition permettant aux étrangers de se marier dans les collectivités d'outre-mer. Ainsi, par dérogation à l'article 74 du Code civil, le mariage de deux personnes de nationalité étrangère ne résidant pas sur le territoire national peut être célébré dans la commune de leur choix, sans condition de résidence de l'un ou l'autre des futurs époux. Cette nouvelle disposition ouvre à la Polynésie française la possibilité de développer le tourisme nuptial, un des segments les plus dynamiques du secteur touristique mondial, en attirant une clientèle qui se tournait auparavant vers d'autres îles de la région, comme Hawaï ;

- le gouvernement polynésien a fait appel à Atout France¹ en janvier 2010 pour apporter un appui technique à l'élaboration d'un plan de relance du tourisme polynésien et à la définition d'une stratégie de développement à long terme (10-15 ans) en visant un objectif de 350 000 touristes à l'horizon 2020. Rendues publiques en octobre 2010, les recommandations d'Atout France posent comme préalable la mise en œuvre d'une stratégie de reconquête immédiate des marchés naturels de la Polynésie française (France, Etats-Unis, Japon) mais aussi de sa diversification (Brésil, Chine). La redynamisation du secteur de la croisière, de même que la mise à niveau des équipements et infrastructures du secteur (Internet, lignes aériennes, hébergement, protection de l'environnement...), complètent ses recommandations. A moyen terme, une amélioration de l'offre (embellir Papeete, porte d'entrée du pays, affermir le positionnement de la petite hôtellerie comme produit de charme, favoriser les projets hôteliers innovants, se focaliser sur les activités à fort potentiel comme, par exemple, le nautisme...) et de la demande (faciliter les transports, tant intérieurs qu'internationaux, élargir la distribution du produit...) est également préconisée ;

- le ministre du tourisme a présenté, le 23 mars 2010, la nouvelle stratégie de développement du tourisme pour la Polynésie française, misant sur le concept de « la Polynésie, le dernier jardin d'Eden », fondé sur un environnement paisible et préservé dans le cadre d'une politique de tourisme durable, en ciblant une clientèle haut de gamme. Partie intégrante de ce nouveau schéma directeur, le Conseil d'orientation stratégique du tourisme (COST) a été créé. Reposant sur un collège tripartite (communes, professionnels et chefs de service concernés de l'administration locale), cette structure répond à une volonté de s'inscrire dans un processus pérenne et préservé de toute turbulence politique. Le COST vise à permettre le pilotage de la stratégie de développement touristique de la Polynésie à court, moyen et long termes. Fruit de la concertation entre les intervenants du secteur touristique, ses principaux axes de développement à moyen et long termes rejoignent ceux d'Atout France.

8.2. L'ACTIVITE HOTELIERE

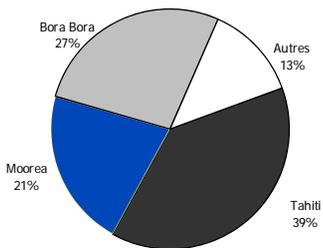
L'hôtellerie en Polynésie française recouvre deux typologies bien distinctes : la petite hôtellerie familiale (pensions de famille, chambres d'hôtes, meublés du tourisme...), qui s'appuie pour une large part sur une clientèle de résidents, et l'hôtellerie classée, essentiellement tournée vers les touristes internationaux.

¹ Atout France est un GIE d'ingénierie touristique, chargé du développement touristique de la France. Son conseil d'administration est composé de représentants de l'Administration (ministères du tourisme, de la culture, de l'outremer et de l'agriculture) et de professionnels (groupe Pierre & vacances, Disneyland Paris, groupe Accor, Air France...).

8.2.1 Hôtels et résidences de tourisme international

L'hôtellerie internationale rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood* (Le Méridien, Saint Regis), *Accor* (Sofitel, Novotel), *Hilton* (à Moorea et Bora Bora), *Intercontinental*, *Le Radisson* (Radisson Plaza Tahiti), et des entreprises locales, comme *South Pacific Management* (Pearl Resorts, dont Le Tahaa, labellisé Relais & Châteaux) ou *Maitai* (Bora Bora, Fakarava). Trois îles (Tahiti, Bora Bora et Moorea) concentrent à elles seules la quasi-totalité de l'offre hôtelière internationale.

Répartition géographique de l'hôtellerie internationale en 2010



Source : Service du tourisme

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie internationale

	Hôtels				Unités commercialisées			
	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Iles du Vent :	21	22	20	-9%	1 931	2 019	1 815	-10%
Moorea	11	11	10	-9%	678	663	648	-2%
Tahiti	10	11	10	-9%	1 253	1 356	1 167	-14%
Iles Sous-le-Vent	21	22	20	-9%	1 199	1 208	1 026	-15%
Bora Bora	14	14	12	-14%	1 005	1 005	823	-18%
Huahine	2	2	2	0%	73	73	73	0%
Raiatea	2	3	3	0%	43	52	52	0%
Tahaa	3	3	3	0%	78	78	78	0%
Tuamotu	5	5	4	-20%	207	207	143	-31%
Marquises	2	2	2	0%	34	34	34	0%
Australes	1	1	1	0%	9	9	9	0%
Total	50	52	47	-10%	3 380	3 477	3 027	-13%

Source : Service du tourisme

Après la mise en exploitation de trois nouvelles structures en 2009¹, l'année 2010 se caractérise par la fermeture, temporaire pour certaines (Saint Régis à Bora Bora, Kia Ora à Rangiroa) et définitive pour d'autres (Bora Bora Lagoon Resort, Hilton de Tahiti), de plusieurs établissements pour cause de difficultés financières et/ou en raison des dégâts occasionnés par le passage du cyclone Oli en février 2010. En conséquence, la capacité d'hébergement s'est repliée de 13 % sur un an.

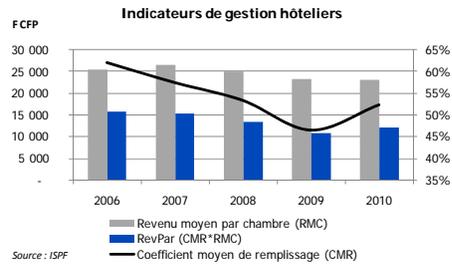
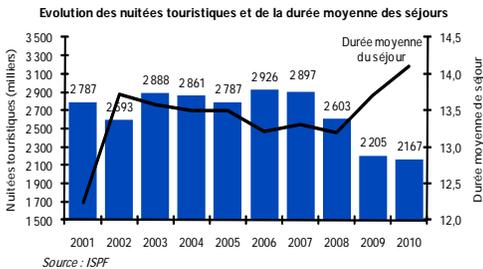
Dans le même temps, la baisse de la fréquentation hôtelière enregistrée depuis 2008 a été mise à profit par certains groupes pour rénover les unités vieillissantes tout en se conformant aux nouveaux standards internationaux, voire parfois en visant un standing plus élevé, à l'instar du Hilton à Moorea, du Méridien à Bora Bora ou du Kia Ora à Rangiroa.

Dans ce contexte peu favorable, seuls quelques rares projets de nouvelles structures subsistent. Une nouvelle unité hôtelière 3 étoiles devrait ainsi ouvrir ses portes d'ici la fin du 1^{er} semestre 2011 à Huahine. Cette dernière, tournée vers l'environnement et le développement durable, a nécessité deux ans de travaux au terme desquels 32 bungalows seront offerts à la clientèle. Parallèlement, à l'occasion d'une conférence de presse parisienne, le PDG de Pacific Beachcomber a présenté, en septembre 2010, le nouveau projet du groupe hôtelier. Sise sur l'atoll de Tetiaroa et représentant un investissement de 5,9 milliards de F CFP, la nouvelle structure haut de gamme se composera de 39 villas et devrait ouvrir ses portes dans le courant du second semestre 2012. En outre, cet hôtel affiche des ambitions d'éco station en misant sur une énergie provenant à 100 % de sources renouvelables : énergie solaire, bio carburant à base d'huile de coprah et air conditionné à l'eau de mer.

¹ Le Tahiti Nui avec 90 chambres au centre de Papeete, l'hôtel Manava avec plus d'une centaine d'unités d'hébergement à Punaauia et le Opoa beach Hôtel à Raiatea (îles Sous-le-Vent).

Les performances de l'hôtellerie classée se sont redressées en 2010. L'augmentation significative de la durée moyenne de séjour (14,1 jours en 2010 contre 13,7 jours en 2009) a permis d'amortir la baisse de fréquentation touristique. Au total, 2 166 994 nuitées ont été consommées, soit -1,7 % par rapport à 2009. La hausse de la durée moyenne de séjour est perceptible quel que soit le type de tourisme (terrestre, croisière, affinitaire...) et s'explique en partie par la hausse du nombre de touristes de destination qui ont une durée de séjour plus longue. L'augmentation du coefficient moyen de remplissage (53 %) s'explique quant à elle par la baisse du nombre de chambres offertes liée à la fermeture de certains établissements. Au final, le Revenu moyen par chambre disponible (RevPar) s'est redressé en 2010 (+ 10,9 % à 12 041 F CFP).

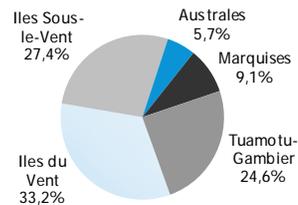
Selon les résultats provisoires relatifs aux déclarations de TVA, cette amélioration des performances n'aurait toutefois pas permis de restaurer le chiffre d'affaires de la branche hôtellerie – restauration dans son ensemble qui serait en baisse de l'ordre de 5 % sur un an à fin 2010. Par ailleurs, en dépit des mesures de soutien à l'emploi mises en place par le gouvernement (cf. notamment l'incitation au maintien à l'emploi – IME), les entreprises hôtelières ont dû réduire leurs charges salariales par des licenciements et des réductions de temps de travail. Ainsi, l'effectif salarié du secteur était en baisse de 1 % en rythme annuel à fin octobre 2010 après - 4,5% en 2009.



8.2.2 La petite hôtellerie familiale

Avec ses 1 354 chambres ou bungalows, la petite hôtellerie familiale dispose d'une plus large couverture du territoire que l'hôtellerie classée et occupe un millier de personnes, à temps plein ou partiel, ce qui en fait un acteur essentiel de la vie économique des archipels polynésiens. Les pensions de famille ont bénéficié de l'extension des liaisons aériennes vers les archipels ainsi que de l'élaboration de forfaits alliant vol et hébergement, tels les « séjours dans les îles » ou les différents *pass* d'Air Tahiti. En l'espace d'une décennie, sa capacité s'est accrue de près de 66 % (815 unités commercialisées en 1996), mais demeure concentrée sur l'archipel de la Société (60,5 % du total) et aux Tuamotu (24,6 %).

Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2010 (en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Répartition de la capacité d'hébergement des pensions de famille*

	Enseignes				Unités commercialisées			
	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Iles du Vent :	87	86	84	-2,3%	419	426	450	5,6%
Tahiti	36	38	36	-5,3%	213	221	207	-6,3%
Moorea	51	48	48	-	206	205	243	18,5%
Iles Sous-le-Vent dont :	85	84	79	-6,0%	412	411	371	-9,7%
Bora Bora	14	13	10	-23,1%	86	82	59	-28,0%
Huahine	29	30	29	-3,3%	138	143	143	-
Tuamotu-Gambier dont :	77	71	71	-	344	328	333	1,5%
Rangiroa	21	20	20	-	102	102	100	-2,0%
Fakarava	13	12	13	8,3%	68	69	73	5,8%
Marquises	26	27	30	11,1%	115	116	123	6,0%
Australes	14	15	15	-	68	70	77	10,0%
Total	289	283	279	-1,4%	1 358	1 351	1 354	0,2%

Source : Service du tourisme

* petite hôtellerie familiale et hébergement chez l'habitant

Les établissements relevant de l'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une classification¹, établie par le Service du Tourisme, suivant la qualité et les attraits touristiques de leur site d'implantation, le niveau de confort et l'équipement de leurs installations et les services proposés. Un tiaré, deux tiarés ou trois tiarés sont distribués selon ces critères aux établissements qui

le souhaitent. A fin décembre 2010, 81 structures avaient ainsi fait l'objet d'une classification : 26 ont reçu trois tiarés, 29 deux tiarés, et 26 un tiaré. Par ailleurs, l'Association hôtels de famille de Tahiti et ses îles² tente de promouvoir la qualité par le biais d'une charte garantissant pour les clients une qualité d'accueil, d'authenticité et de découverte des cinq archipels de la Polynésie Française.

En 2010, le nombre d'unités commercialisées est demeuré équivalent à celui de 2009 (- 0,2 %). Cette relative stabilité masque toutefois des situations contrastées. Ainsi, la fermeture de plusieurs structures dans l'archipel de la Société (notamment à Tahiti et à Bora Bora) a été compensée par les unités commercialisées par l'installation de nouvelles unités aux Marquises, à Tahaa et à Fakarava.

Le chiffre d'affaires de la petite hôtellerie est difficilement quantifiable dans la mesure où, n'étant pas assujettie à la redevance de promotion touristique, elle n'est pas astreinte à la déclaration de ses nuitées. Toutefois, selon les estimations de l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles, la baisse du chiffre d'affaires serait comprise entre 15 % et 20 % en 2010, les situations individuelles étant toutefois contrastées selon les îles. Il semblerait que la petite hôtellerie, grevée par une situation de trésorerie tendue, n'ait pas été en mesure de s'aligner sur les actions promotionnelles menées par les hôtels classés en vue de maintenir un certain niveau d'activité.

En vue de soutenir ce segment, une permanence dédiée aux pensions de famille et à la petite hôtellerie a été inaugurée, le 16 août 2010 à Papeete, sous l'égide de l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles, en partenariat avec le GIE Tahiti Tourisme. Elle a pour rôle d'assister les établissements dans leurs démarches administratives, de commercialisation et de promotion. Elle devrait également permettre aux responsables de ce segment touristique de se concerter en vue de définir une stratégie commune en matière de promotion, de mise aux normes ou encore de classement des unités hôtelières familiales. L'association travaille notamment avec le Conseil d'Orientation Stratégique du Tourisme (COST) pour arrêter les actions prioritaires à mettre en œuvre pour son développement.

¹ Sur la base de normes et selon des modalités fixées par l'arrêté n° 494 CM du 12 avril 2001 modifié.

² Née en début d'année 2010 de la fusion de l'association des pensions de famille de Polynésie française et la fédération Haere Mai, cette nouvelle entité regroupe 160 adhérents de la petite hôtellerie familiale.

Plus récemment, à l'occasion de son conseil d'administration du mois de février, le GIE Tahiti tourisme a entériné la réorganisation de ses services portant notamment la création d'un département dédié à la petite hôtellerie familiale en vue de mettre en valeur ses atouts.

8.3. LE TOURISME DE CROISIÈRE

En 2010, l'offre de croisière de la Polynésie française était composée d'une dizaine unités, soit deux de moins qu'en 2009, scindée en deux catégories :

- la croisière basée localement : le *M/S Paul Gauguin* (165 cabines), l'*Aranui III* (104 cabines), cargo mixte dédié aux liaisons avec les Marquises via les Tuamotu, les yachts *d'Archipels Croisières* (5 catamarans pour un total de 24 cabines), ainsi que le navire de *Bora Bora Cruises*¹, le *Tu Moana* (35 cabines), et le *Haumana* (19 cabines).

- des paquebots non résidents à régime spécial : le *Royal Princess* (355 cabines) et le *Star Flyer* (85 cabines), quatre mâts de la Compagnie Star Clippers d'une capacité de 170 passagers, ayant effectué des croisières aux îles Sous-le-Vent et aux Marquises jusqu'en février 2010.

Outre ces navires assurant des croisières en cycle commercial complet, la Polynésie française accueille également des navires de passage qui effectuent des croisières transocéaniques au programme desquels figure la Polynésie française (essentiellement Moorea et les îles Sous-le-Vent). Au nombre de 18 en 2010, ces navires ont acheminé 25 188 excursionnistes² en Polynésie française (- 15,5 % sur un an).

Afin de consolider l'offre de croisière sur le territoire, le gouvernement a refondu fin 2005 sa réglementation en la matière³ incluant notamment une série de dispositions incitatives (dérogation au monopole de pavillon, exonérations fiscales et douanières, aides à l'emploi, à la formation professionnelle et à la promotion touristique). Par ailleurs, depuis janvier 2008, les équipages étrangers des bateaux de croisières ont la possibilité d'obtenir un visa long séjour leur évitant de sortir du territoire français pour demander un nouveau visa.

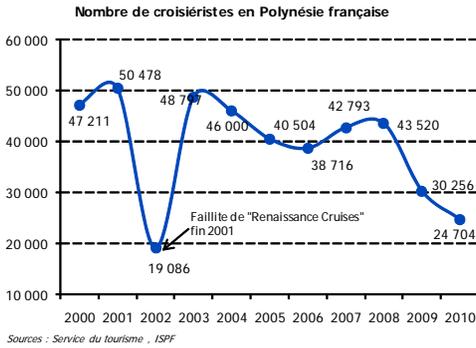
Ces mesures n'ont toutefois pas produit les effets escomptés ainsi qu'en témoigne le départ de plusieurs armateurs intervenus sur la période récente : Le *Tahitian Princess* en décembre 2008, mais également le *Star Flyer*⁴, le *Clipper Odyssey* ou le *Spirit of Oceanus* en 2010.

¹ Le tribunal du commerce de Papeete a prononcé, en mars 2011, la liquidation de la société Bora Bora Cruises, le plan de continuation, présenté en avril 2010 et qui avait conduit à la vente d'un des deux navires de la compagnie, ayant été rejeté. La société cherchant à poursuivre son activité pour rembourser des créances qui s'élèvent à près d'un milliard de Fcfp, a fait appel de la décision. L'enjeu principal est l'exploitation de son dernier navire, le *Tu Moana*, jusqu'à la fin de sa période de défiscalisation de cinq ans.

² Leurs passagers sont qualifiés d'« excursionnistes » et ne sont pas comptabilisés en tant que touristes dans la mesure où ils ne passent aucune nuit à terre.

³ Délibération n° 2002-80 APF du 27 juin 2002 modifiée par la délibération n° 2005-3 APF du 20 octobre 2005 et par la loi de pays n° 2005-5 LP du 9 décembre 2005.

⁴ Le départ du *Star Flyer* en février 2010 constitue un manque à gagner annuel estimé à près de 2 milliards de F CFP. Arrivé en décembre 2007, le voilier pouvait effectuer 43 croisières par an en Polynésie française. L'armateur a décidé de repositionner ce navire de croisière dans un marché moins exposé aux effets de la crise économique internationale. La compagnie envisage néanmoins de revenir en 2012.



Au final, alors que le marché mondial de la croisière se serait inscrit en hausse de plus de 10 % en 2010¹, le nombre de croisiéristes a diminué de 18,4 % en 2010, passant de 30 256 à 24 704 personnes. Il s'agit du plus faible niveau enregistré depuis 2002 (point atypique, cf. graphique). Le segment de la croisière concentre désormais 16 % du nombre total de touristes accueillis en Polynésie française contre 21 % en moyenne entre 2003 et 2008.

Face à ce constat et afin d'attirer les armateurs de croisières, pénalisés, selon les professionnels, par les charges et le poids des réglementations locales, l'Assemblée de Polynésie française a adopté, en octobre 2010, le projet de réforme de la réglementation des paquebots de croisière présenté par le Ministère du tourisme. Cette réforme institue un régime unique simplifié (formalités administratives allégées, exonérations fiscales et douanières...) et met en place une taxe pour le développement de la croisière (en substitution à la redevance de promotion touristique et la taxe sur l'activité de croisière) qui devrait servir à alimenter un fonds de développement du tourisme de croisière.

8.4. LA NAVIGATION CHARTER

La configuration de l'espace polynésien, caractérisée par ses îles en chapelets et ses lagons balisés, constitue un atout pour le développement du segment de la navigation charter et notamment le charter grande plaisance. Marché de niche à haute rentabilité, ce dernier est en plein essor au plan mondial. Il concerne environ 7 000 navires en exploitation. Près de la moitié de la flotte navigue en Méditerranée, 30 % dans les Caraïbes et 20 % dans le reste du monde. La plupart de ces navires de luxe d'une capacité maximale de 8 à 12 personnes, sont loués, avec ou sans personnel de bord (skipper, cuisinier...), à une clientèle touristique aisée, majoritairement américaine, pour des séjours d'une à trois semaines, permettant ainsi aux propriétaires d'amortir les charges d'exploitation.

Embryonnaire en Polynésie française, le charter nautique est composé d'une centaine de navires essentiellement basés dans l'archipel de la Société (97 %). Sur la base des informations partielles recueillies pour 2010, les entreprises locales auraient enregistré une progression de leur courant d'affaires. Le nombre de passagers et le nombre de jours de location ainsi que le chiffre d'affaires de la branche se seraient inscrits en hausse dans une fourchette comprise entre 20 % à 30 % par rapport à 2009. La clientèle repose essentiellement sur les touristes français (28%) et sur les résidents de Polynésie française (14 %).

Souhaitant assurer le développement de la branche, la Polynésie française a, dès 2004, revu sa réglementation² (raccourcissement du délai d'obtention d'une licence, réduction de la

¹ La croisière enregistre depuis quelques années la plus forte croissance du marché du tourisme de loisir avec 8,1 % de croissance par an depuis 1980. Les perspectives restent très optimistes pour le moyen terme (34 millions pour 2015). Environ 85 % des croisiéristes dans le monde sont Nord-américains (USA - Canada).

² Délibération n° 2004-40 APF du 19 février 2004 portant organisation de la navigation charter en Polynésie française.

fiscalité, facilité d'obtention de visas longue durée pour le personnel naviguant) pour capter une partie de cette clientèle à haut pouvoir d'achat. Dans le prolongement, l'Assemblée de Polynésie française a adopté le 22 janvier 2010 une loi de Pays introduisant une modification importante dans le code des impôts en faveur de l'activité de charter nautique grande plaisance. Elle devrait ainsi permettre aux propriétaires et armateurs de yachts de luxe étrangers de bénéficier d'une exonération fiscale générale pour la location de leurs navires.

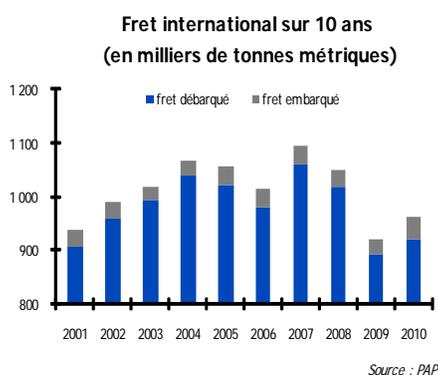
Dans cette perspective, la société Dream Yacht Charter, présente dans l'Océan Indien, les Caraïbes, l'Asie du Sud-est et toute la Méditerranée, a engagé en Polynésie française un programme d'investissement à hauteur de 1,2 milliard de F CFP sur la période 2010-2012. Après l'édification d'une nouvelle base de charters (croisières et location de voiliers) à Raiatea, cette société compte se doter d'une flotte d'une quinzaine d'unités.

9. Les transports

9.1 LES ACTIVITES PORTUAIRES

Principale entrée maritime de la Polynésie française, le port de Papeete est géré par un établissement public, le port autonome de Papeete (PAP). Les différents schémas directeurs ont permis d'adapter les infrastructures au développement économique du pays. Sur la période 1999-2009, près de 13 milliards de F CFP d'investissements ont permis la modernisation de l'accueil des navires de croisière et de plaisance, ainsi que l'adaptation des structures pour la pêche et le trafic interinsulaire, avec notamment la construction de la gare maritime qui doit être livrée courant 2011. Pour 2009-2019, il est prévu de renforcer la sécurité, en ligne avec la réglementation internationale, et de décongestionner la zone portuaire actuelle (transfert du terminal pétrolier et du commerce international vers la zone récifale à l'est de Papeete et réorganisation des terre-pleins libérés, remplacement du dock flottant de la Marine Nationale par un nouveau...).

9.1.1 Les échanges maritimes internationaux de la Polynésie française



Après deux années de baisse (- 4,4 % en 2008, puis - 12,1 % en 2009), le fret international a progressé de 4,3 % en 2010 pour atteindre 961 766 tonnes, revenant légèrement au-dessus de son niveau de 2001.

Le fret débarqué a augmenté de 3 % sur l'année (- 12,3 % en 2009), grâce aux hydrocarbures (+ 4,5 %) qui représentent près de la moitié du total, et, dans une moindre mesure, des produits secs (+ 1,4 %), notamment des matériaux de construction et des produits alimentaires¹.

¹ D'après les statistiques du service des Douanes, les importations de ciment ont augmenté de 6,1 % en 2010 (103 768 tonnes contre 97 829 tonnes en 2009). Celles de biens alimentaires sont passées à 153 440 tonnes contre 151 249 tonnes précédemment.

La hausse du fret embarqué, + 44,8 % en 2010, soit + 12 898 tonnes par rapport à 2009, provient pour les deux tiers d'expéditions de déchets métalliques (+ 5 055 tonnes)¹ et d'une opération à

caractère exceptionnel d'exportation de gasoil chargé sur un pétrolier international pour le ravitaillement de navires de pêche étrangers dans la zone Pacifique (4 467 tonnes). Les embarquements de produits locaux se sont quant à eux repliés (5 015 tonnes en 2010 contre 7 055 tonnes en 2009), témoignant de la morosité de la conjoncture économique.

Fret international (en tonnes métriques)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Fret débarqué dont :	1 018 230	893 020	920 069	3,0%
-produits secs	562 144	477 685	484 521	1,4%
-hydrocarbures	449 891	410 921	429 563	4,5%
Fret embarqué	30 741	28 798	41 697	44,8%
Total	1 048 971	921 818	961 766	4,3%

Source : PAP

9.1.2 La desserte maritime interinsulaire

En Polynésie française, la desserte des archipels est assurée par le secteur privé. La flotte administrative y participe également pour des missions de service public spécifiques comme, par exemple, le transport scolaire dans les îles isolées.

En 2010, le trafic de passagers s'est replié de 1,3 % en glissement annuel, sous l'effet du recul de la desserte entre Tahiti et Moorea (- 2,1 %) qui représente 99 % du total. A

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Moorea-Maiao	1 691 946	1 702 961	1 667 406	-2,1%
Îles Sous-le-Vent	7 653	6 743	19 469	188,7%
Autres archipels	6 385	5 751	6 071	5,6%
Total	1 705 984	1 715 455	1 692 946	-1,3%

Source : DPAM

l'inverse, les liaisons vers les autres archipels ont progressé et plus particulièrement la ligne Tahiti îles Sous-le-Vent (+ 188,7 %), dynamisée par l'exploitation du King Tamatoa² au deuxième trimestre 2010.

En 2010, le fret entre les îles s'est accru de 1,2 %, porté par les lignes des îles-Sous-le-Vent et des Tuamotu. Alors que le fret aller, de Papeete vers les îles, a enregistré une hausse de 2,6 %, le fret retour a diminué de 11,1 %.

Fret interinsulaire par destination/provenance (en tonnes)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Îles du Vent	131 834	117 478	119 912	2,1%
Îles Sous-le-Vent	164 281	138 431	137 721	-0,5%
Australes	18 567	22 976	22 695	-1,2%
Marquises	35 123	38 460	38 669	0,5%
Tuamotu Gambier	74 135	80 148	83 170	3,8%
Total	423 940	397 493	402 167	1,2%

Source : DPAM

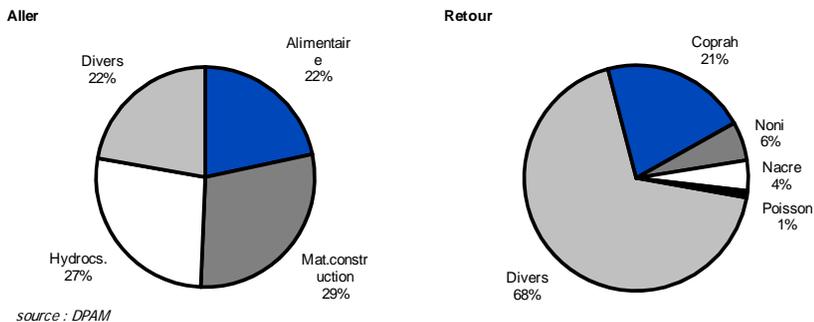
Cette évolution s'explique largement par la survenance du cyclone Oli en février 2010. En effet, ce dernier a désorganisé les productions locales, entraînant notamment une baisse du

¹ Comprenant 1 400 carcasses de voitures hors d'usage, suite à la mise en œuvre de la prime à la casse entre novembre 2009 et septembre 2010 pour dynamiser le marché automobile local.

² Long de 134 m, le navire a une capacité de 983 passagers et 250 voitures.

transport de 28,7 % pour le coprah (un quart du fret retour total). Dans l'autre sens, les volumes de matériaux de construction et de biens alimentaires se sont accrues de respectivement 16,3 % et 9,4 %.

Répartition du fret en volume par type de produits en 2010



LA DESSERTE DES ILES-SOUS-LE-VENT

• Le potentiel de la ligne des îles-Sous-le-Vent

D'après le recensement de 2007, les îles-Sous-Vent concentraient 13 % de la population polynésienne. En 2010, elles représentaient un tiers du fret maritime interinsulaire en volume et 71 % du trafic aérien de passagers. La forte augmentation du trafic de passagers en 2010 montre que la demande pour une liaison régulière vers les îles-Sous-Vent capable de concurrencer la voie aérienne existe.

• Historique

Depuis les années 1990, les divers navires qui se sont succédé sur la ligne Tahiti îles-Sous-le-Vent, ont rencontré des problèmes techniques et financiers. La Compagnie maritime des chargeurs polynésiens (CMCP), qui avait mis en service le Raromatai Ferry en mai 1993, a été liquidée en 1996. En 1995, le Ono Ono, navire rapide, a pris la suite pour finir en 1999 avec un moteur cassé. Il en a été de même au début des années 2000 pour le Corsair 6000 et le Moorea Jet. L'Arémiti 4, enfin, qui a exploité la ligne entre 2005 et 2006, l'a abandonnée, faute de rentabilité.

• Le King Tamatoa

Début 2009, deux projets étaient en lice. Le premier, Raromatai Express, présenté par un armateur local, proposait un trimaran neuf, d'une capacité de 450 passagers. Le second,

défendu par un homme d'affaires calédonien, reposait sur l'achat d'un cargo mixte pouvant embarquer un millier de passagers, du fret et 250 véhicules. C'est le second qui a été retenu. Le King Tamatoa a fonctionné sur la desserte des îles-Sous-Vent à partir du 1^{er} avril 2010, mais a dû cesser son activité deux mois plus tard. La société exploitante du navire, Raromatai Ferry, n'ayant pu obtenir la défiscalisation locale sur laquelle elle comptait pour assurer la rentabilité de son activité, a été mise en redressement judiciaire en juillet 2010, puis liquidée fin octobre de la même année.

Suite à la défection du King Tamatoa, le gouvernement a affecté une unité de la flottille administrative, la Tahiti Nui 1, d'une capacité de 198 passagers, à la desserte des îles-Sous-le-Vent, en tant que solution provisoire pour remplir une mission de service public en attendant l'aboutissement d'un projet privé.

• Les projets présentés en 2011

En mars 2011, deux nouveaux projets ont été dévoilés. Le premier se positionne comme successeur du King Tamatoa, avec un cargo mixte d'une capacité de plus de 1 000 passagers, 200 véhicules et du fret. Le second, Raromatai Express, est similaire à celui de 2009. Fin mars 2011, les deux projets ont reçu un avis favorable du Comité consultatif de la navigation maritime interinsulaire (CCNMI).

9.2 LA DESSERTE AERIENNE

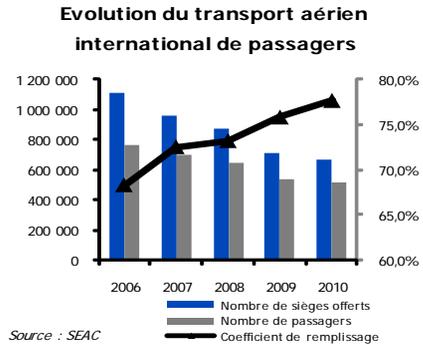
Avec une hausse de 20,6 % pour le fret et de 8,2 % pour le trafic de passagers, accompagnée d'une amélioration du coefficient moyen de remplissage (78,4 % contre 75,6 % en 2009), 2010 marque une reprise de l'activité pour les compagnies aériennes internationales. Mais l'IATA¹ souligne la fragilité de l'industrie dont la marge de profit devrait rester faible en 2010 (2,7 %) et en 2011 (1,5 %).

Alors que dans la région Asie-Pacifique le transport de passagers a crû de 9 % sur l'année, il a diminué de 3,6 % en Polynésie française. La réduction de 5,9 % de l'offre de sièges a toutefois permis au coefficient moyen de remplissage des avions de passer de 75,9 % en 2009 à 77,8 % en 2010, soit + 1,9 point.

En 2010, le transport aérien en Polynésie française a été temporairement perturbé par deux événements, un nuage de cendres volcaniques provenant d'Islande, qui a paralysé le trafic en Europe au mois d'avril, et la grève générale de juin, qui a affecté la circulation des avions à l'aéroport de Faa'a.

9.2.1 Les liaisons internationales

La Polynésie française dispose d'un aéroport international, Tahiti Faa'a. De compétence étatique, sa gestion a été transférée de la Sétit Aéroport à Aéroport de Tahiti, filiale d'EGIS², par une concession d'une durée de 30 ans. La société doit prochainement lancer un programme de travaux de rénovation (réfection de l'aérogare) et de mise en adéquation avec les normes internationales (renforcement de la piste pour l'accueil des très gros porteurs).



Depuis l'aéroport de Tahiti-Faa'a, sept compagnies internationales régulières opèrent une trentaine de vols hebdomadaires vers l'Europe, l'Amérique (Etats-Unis, Chili), l'Asie (Japon) et l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, îles Cook).

1) Le trafic international de passagers

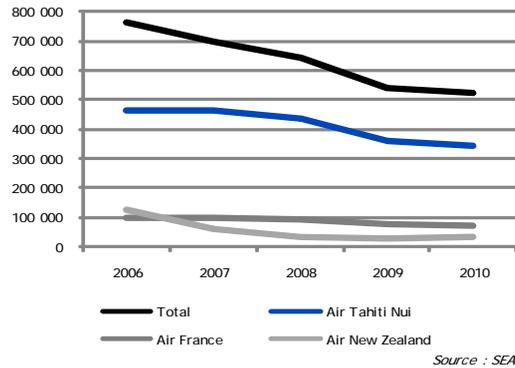
La tendance baissière observée depuis 2007 s'est ralentie, le trafic de passagers reculant de 3,6 % en 2010 contre 12,2 % en moyenne annuelle sur la période 2007-2009. L'ajustement de l'offre de sièges a conduit à une amélioration graduelle du coefficient moyen de remplissage qui s'est établi à 77,8 % en 2010 contre 68,3 % en 2006.

¹ L'Association internationale du transport aérien (IATA) regroupe environ 230 compagnies qui génèrent 93 % du trafic international régulier.

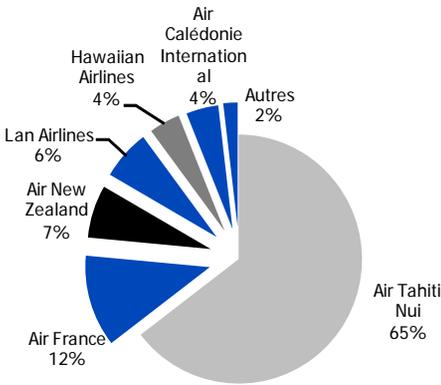
² EGIS est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans la gestion d'aéroports, notamment en Afrique. Elle exploite 11 plateformes internationales.

Concentrant les deux tiers de l'offre de transport de passagers, Air Tahiti Nui (ATN), est restée la première compagnie aérienne de Polynésie française en 2010. Sa stratégie pour réduire ses pertes financières¹ a porté sur le recentrage de son activité vers ses marchés historiques (Paris, Los Angeles, Tokyo et Auckland)², avec la conclusion d'un partenariat avec Air France à partir de juin 2009 pour l'exploitation de la ligne Papeete-Paris, et le développement des contrats d'affrètement à la carte³. En 2010, la contraction de son offre de sièges (- 6,1 %) lui a permis de redresser son coefficient moyen de remplissage de 1,4 point (79,5 % contre 78,1 % en 2009).

Evolution du nombre de passagers par compagnie



Parts de marché en offre de sièges en 2010



En décembre 2010, un nouveau dirigeant a été nommé à la tête d'ATN. Pour assurer le développement de la compagnie et le redressement de sa situation financière, ce dernier propose plusieurs pistes, comme l'ouverture du capital aux salariés, ou le remplacement d'un A340 par un appareil de moindre dimension, mais capable de couvrir de longues distances de façon à optimiser le remplissage.

Air France (AF), qui assure une liaison Paris-Papeete trois fois par semaine, a acheminé moins de passagers en 2010, - 8 % par rapport à l'année précédente. Mais, en raison d'une diminution plus forte de son offre de transport (- 9,3 %), son coefficient

moyen de remplissage s'est accru (88,7 % contre 87,5 % en 2009).

Depuis 2007, Lan Airlines, qui relie Papeete à Santiago du Chili via l'île de Pâques deux fois par semaine, a enregistré un repli de son activité passagers de 2,7 % en 2010. La compagnie chilienne a donc décidé de supprimer un vol hebdomadaire à partir de janvier 2011.

Quant à Air Tahiti, qui a succédé à Air New Zealand sur la ligne Papeete/Rarotonga en avril 2007, elle a accusé une nouvelle baisse de son trafic de passagers, - 26 % en 2010 après - 21,1 % en 2009.

¹ 400 millions de F CFP en 2010, après environ 2 milliards en 2009 et près de 6 milliards en 2008

² Faute de rentabilité, les liaisons vers Sydney et New York ont été abandonnées en janvier 2009.

³ En 2010, ATN a opéré 19 vols charters contre 5 en 2009 et 3 en 2008.

Sur les sept compagnies internationales présentes en Polynésie française, trois ont affiché une progression de leur nombre de passagers. Tout d'abord, Air New Zealand, qui a stabilisé son offre à deux vols hebdomadaires vers Auckland après des années de forte réduction, a constaté une augmentation de son trafic de passagers de 12,5 % en 2010. Ensuite, Air Calédonie International, qui assure une liaison par semaine Papeete/Noumea, a vu le sien progresser de 4,5 %. Enfin, Hawaiian Airlines, avec un vol Honolulu/Papeete par semaine, a enregistré + 1,2 %, à offre de sièges quasiment inchangée (27 224 sièges contre 27 094).

2) Le fret international

Après trois années de baisse, le fret international a progressé de 6,7 % en 2010, sans toutefois retrouver son niveau de 2008. ATN, qui concentre les deux tiers du total, a vu son activité augmenter de seulement 1 %. Les autres compagnies présentes en Polynésie française ont enregistré de fortes croissances.

	Fret aérien international (en tonnes)			Variations 2010/2009
	2008	2009	2010	
Air Tahiti Nui	9 593	6 304	6 367	1,0%
Air France	1 087	1 018	1 037	1,9%
Air New Zealand	1 091	709	886	25,0%
Lan Airlines	591	530	706	33,2%
Autres compagnies	289	248	402	62,0%
Total	12 651	8 809	9 398	6,7%

Source : SEAC

9.2.2 Le trafic intérieur

Les archipels polynésiens sont desservis à titre principal par le groupe local Air Tahiti, qui dispose d'un programme de vols réguliers vers une quarantaine d'îles. Il existe également deux compagnies privées de charters, Polynesia Hélicoptères, qui est aussi sollicitée pour des évacuations sanitaires, et Pol'Air, une nouvelle venue¹.

En 2010, le nombre global de passagers a baissé de 3 % et le coefficient moyen de remplissage a continué de se dégrader (62,5 % après 62,9 % en 2009 et 64,1 % en 2008). L'ensemble des destinations a été concerné, mais la chute de 19,3 % du trafic d'Air Moorea vers Moorea explique les trois quarts du recul total. En novembre 2010, Air Tahiti a donc décidé de diminuer de moitié les vols vers Moorea, en redéployant les avions d'Air Moorea vers d'autres îles.

Résultats de la desserte aérienne locale par destination (*)

		2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Total	Nombre de sièges offerts	1 151 856	1 087 249	1 060 322	-2,5%
	Nombre de passagers	738 903	683 398	662 629	-3,0%
	Coefficient de remplissage	64,1%	62,9%	62,5%	-0,4 pt
Moorea	Nombre de sièges offerts	312 913	296 140	277 513	-6,3%
	Nombre de passagers	135 144	117 383	110 590	-5,8%
	Coefficient de remplissage	43,2%	39,6%	39,9%	+0,3 pt
Autres îles	Nombre de sièges offerts	838 943	791 109	782 809	-1,0%
	Nombre de passagers	603 759	566 015	552 039	-2,5%
	Coefficient de remplissage	72,0%	71,5%	70,5%	-1 pt

Source : SEAC

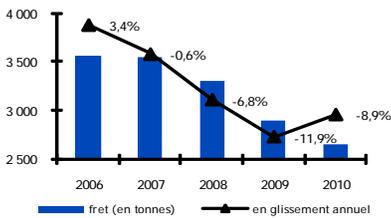
(*) départs et arrivées à l'aéroport de Faa'a

¹ L'entreprise, qui possède un Beechcraft, a obtenu son certificat de transporteur aérien en décembre 2009 et propose des vols charters ou cargos à la demande vers les îles. En 2010, elle a opéré 132 vols et transporté 825 personnes.

Confrontée au recul de son activité depuis deux ans (résidents et touristes) et à l'alourdissement du poste carburant, la direction d'Air Tahiti a pris des mesures drastiques (plan social, gel des salaires, absence de versements de dividendes aux actionnaires) pour revenir à l'équilibre financier en 2010.

Sur une initiative privée, soutenue par la commune de Moorea, un projet de compagnie aérienne, Ata Reva, pourrait voir le jour et reprendre les rotations journalières entre Tahiti et Moorea. Ses promoteurs estiment qu'avec deux Cessna caravane C2080, d'une capacité de 14 passagers chacun, le seuil de rentabilité de la ligne serait garanti à partir de 40 000 à 50 000 passagers par an. Néanmoins, la nouvelle taxe d'aéroport mise en place en 2011, un forfait de 630 F CFP par aller, remet en cause l'équilibre financier du projet.

Evolution du fret domestique en volume



Source : SEAC

En repli depuis 2007, le fret domestique a continué de se contracter, s'établissant à 2 644 tonnes en 2010 contre 2 902 tonnes en 2009, soit - 8,9 % en glissement annuel.

10. Les nouvelles technologies de l'information

L'année 2010 a été marquée par la mise en service du câble sous-marin reliant la Polynésie française à Hawaii. Ce raccordement par fibre optique, qui permet d'assurer la transmission d'une grande quantité d'informations sur de très longues distances et à haut débit, constitue une véritable avancée technologique ouvrant la voie au développement de l'économie numérique.

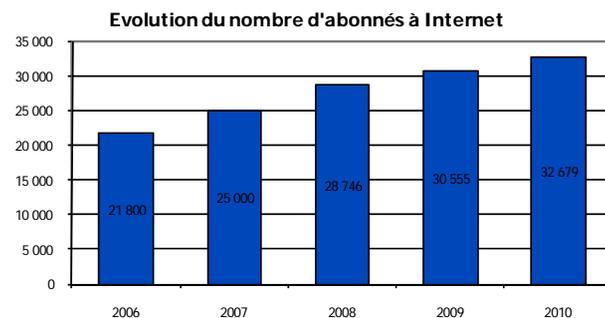
Pour dynamiser le développement de ces nouvelles technologies, le gouvernement polynésien a organisé les Etats généraux du numérique en mai et juin 2010, réunissant les principaux opérateurs publics et privés du secteur. Les travaux auxquels ont participé les différents intervenants ont permis de définir cinq axes stratégiques du développement de l'économie numérique :

- 1- Garantir l'accès à Internet à tous les Polynésiens ;
- 2- Favoriser le développement des contenus et des entreprises numériques ;
- 3- Assurer l'avenir du numérique polynésien par le développement des infrastructures et des compétences ;
- 4- Rendre le Pays exemplaire dans l'usage et la promotion du numérique ;
- 5- Faire du numérique un tremplin pour le rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique et dans le monde.

10.1 INTERNET

En mars 2010, le projet Honotua s'est concrétisé par l'achèvement du déploiement du câble sous-marin à fibre optique reliant Tahiti à Hawaïi. Le réseau Honotua, représentant un investissement de 9,5 milliards de F CFP, est composé d'une liaison locale (394 km) entre certaines îles de l'archipel polynésien (Moorea, Bora Bora, Raiatea, Huahine) et d'une liaison internationale entre Tahiti et Hawaïi (4 650 km). Sa mise en service permet de renforcer considérablement la connectivité de la Polynésie française grâce à l'augmentation de la bande passante.

La société Mana, filiale de l'Office des postes et télécommunications (OPT) et seul fournisseur d'accès à Internet en Polynésie, a grandement bénéficié de l'ouverture commerciale du câble, en septembre 2010. Ainsi, en quatre mois, 90 % de son parc d'abonnés a migré vers les offres liées au câble¹ et une conquête de 1 600 nouveaux abonnés a été réalisée. Outre l'augmentation sensible du débit, Mana a simplifié ses offres² et procédé à des baisses tarifaires significatives, allant de 20 % à 60 % selon les offres³.



Source : MANA

Au 31 décembre 2010, Mana comptait 32 679 abonnés, en hausse de 7 % sur l'année. Désormais, 71 % des foyers polynésiens sont connectés (54 % en 2009), soit 49 % de la population. Le nombre d'utilisateurs quotidiens de cet outil de communication est estimé à plus de 130 000 en Polynésie.

Afin d'élargir son panel de prestations, Mana a lancé en février 2011 la ManaBOX, modem/routeur couplant Internet et téléphonie et permettant de réduire le coût des communications en Polynésie française et à l'international.

A ce jour, Mana détient le monopole de la fourniture d'accès à Internet. Néanmoins, la position de ce prestataire unique pourrait être remise en question avec l'arrivée prochaine d'un nouvel opérateur. En effet, en avril 2010, le Conseil des ministres a accordé une licence de fournisseur d'accès à Internet à la société Viti, soutenue par des investisseurs locaux. En septembre, Viti et l'OPT ont signé une convention d'interconnexion au câble Honotua, permettant de fixer les bases des futures offres commerciales. Le nouvel opérateur s'appuie sur la technologie WiMAX, mode de transmission et d'accès à Internet en haut débit portant sur une zone géographique étendue grâce à des antennes émettrices ayant une portée de plusieurs kilomètres. En février 2011, le futur concurrent de Mana a lancé une phase de tests s'appuyant sur les retours d'expérience d'internautes polynésiens auxquels il a fait appel.

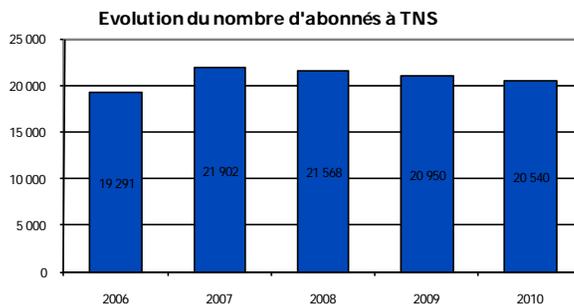
¹ Les 10 % restants concernent les foyers connectés dans des îles non desservies par le câble.

² Mana propose désormais quatre offres ADSL grand public, contre 12 précédemment.

³ En 2010, les tarifs mensuels pour les particuliers variaient entre 3 950 F CFP et 14 300 F CFP (contre 4 950 F CFP et 14 850 F CFP en 2009) selon la vitesse et le volume de téléchargement.

10.2 LA TELEVISION PAR SATELLITE

Tahiti nui satellite (TNS) a inauguré en juin 2000 son premier bouquet de chaînes de télévision en Polynésie française, proposant des forfaits cumulant cinéma et autres thèmes (sport, information...). Après avoir connu un succès grandissant à la faveur de la diversité des programmes proposés¹ et de l'intérêt des habitants des archipels éloignés, le bouquet observe une dynamique inverse depuis trois ans. En effet, TNS a perdu de nouveaux abonnés en 2010, leur nombre s'inscrivant en retrait de 2 %, à 20 540.



Source : TNS

La répartition géographique des abonnés, proche de celle de la population, était la suivante en 2010 : 81,8 % dans les îles du Vent, 10,5 % dans les îles Sous-le-Vent, 3,6 % aux Tuamotu Gambier, 2,8 % aux Marquises et 1,4 % aux Australes.

Le lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) en Polynésie française a été effectué le 30 novembre 2010, conjointement aux autres départements et collectivités d'outre-mer. Ce projet s'inscrit dans une action nationale ayant pour objectif de réduire la fracture numérique entre les territoires ultramarins et la métropole. En Polynésie française, l'arrivée de la TNT permet l'accès à sept nouvelles chaînes² émises par voie hertzienne terrestre avec une meilleure qualité d'image et de son. Pour l'heure, les chaînes de télévision locale continueront d'être diffusées en mode analogique jusqu'au 30 septembre 2011, date de l'arrêt complet de ce mode de diffusion. Après cette date, la libération des canaux utilisés pour la diffusion analogique de ces chaînes permettra la diffusion de chaînes complémentaires en mode numérique.

Afin que tous les téléspectateurs puissent avoir accès à la TNT, des aides financières à l'équipement³ ont été mises en place depuis mars 2011. Les aides sont destinées aux personnes inscrites au RSPF et à celles gagnant moins de 150 000 F CFP par mois. En outre, pour les foyers résidant dans une zone non couverte par la TNT, une aide à la réception est accordée sans conditions de ressources pour contribuer aux frais d'installation d'un mode de réception alternatif.

10.3 LA TELEPHONIE PORTABLE

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Tikiphone (enseigne « Vini ») est depuis cette date le seul opérateur sur le marché des services de télécommunications. Toutefois, l'arrivée de nouveaux acteurs est attendue dans ce secteur : depuis 2008, le gouvernement de la Polynésie française a accordé plusieurs autorisations

¹ En 2010, TNS diffusait 30 chaînes de télévision et 9 radios en qualité numérique.

² France 2, France 3, France 4, France 5, France 24, France O et Arte.

³ Les montants de ces aides varient entre 5 400 F CFP et 29 800 F CFP selon le type d'aide demandé.

d'exploitation de services de téléphonie mobile. Néanmoins, en dépit des délivrances de licences à deux nouveaux opérateurs en 2009 et 2010¹, la concurrence, au cœur d'imbroglis juridiques, n'est toujours pas effective sur un marché dont le cadre légal n'est pas encore clairement défini.

En 2010, Tikiphone a enregistré une nouvelle hausse de sa clientèle (+ 4 %), avec 215 890 clients, dont 108 030 abonnés et 107 860 détenteurs de « vinicard » (cartes prépayées), lui assurant un taux de pénétration de 80 % du marché polynésien (78 % en 2009). Ces bons résultats ont été stimulés par des offres commerciales proposées à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'opérateur de téléphonie mobile.

La couverture du réseau s'est encore étendue puisqu'en 2010, 60 nouveaux relais ont été implantés, portant à 374 le nombre d'antennes sur l'ensemble de la Polynésie française. En décembre 2010, 61 îles étaient couvertes par le réseau Vini et le taux de couverture de la population était de 98 %. Le réseau dispose également d'une couverture internationale depuis 2003 ; ainsi, 70 pays sont ouverts aux usagers locaux.

Tikiphone a continué de développer son réseau en suivant les évolutions technologiques récentes. Ainsi, afin d'offrir des services multimédia de troisième génération, un réseau 3G+ a été déployé sur la zone urbaine de Tahiti (de Punaauia à Mahina). Cette nouvelle technologie s'appuie sur du haut débit qui permet un confort d'utilisation et une optimisation des services existants. L'opérateur de téléphonie mobile Tikiphone a inauguré le 15 décembre le réseau 3G+ qui est devenu le premier des archipels du Pacifique Sud en haut débit mobile, avec une rapidité 80 fois supérieure au réseau GSM. Au 31 décembre 2010, Tikiphone dénombrait 2 863 abonnés connectés en 3G+.

11. Les services non marchands

11.1 L'EDUCATION

La convention relative à l'éducation signée en 2007 organise la répartition des compétences entre l'Etat et la Polynésie française en matière d'éducation². Cette dernière est en charge des enseignements primaire, secondaire et supérieur (sauf universitaire). L'Etat, de son côté, apporte un appui en termes de moyens humains (personnels de l'Etat mis à disposition), techniques (délivrance des diplômes nationaux) et financiers (versement de salaires, constructions scolaires). En attendant l'adoption de la Dotation globale de compensation (DGC), qui doit succéder à la convention, celle-ci a fait l'objet d'un avenant en janvier 2010 : il prévoyait le versement de 3,2 milliards de F CFP, dont 1,2 milliard pour des dépenses d'investissement.

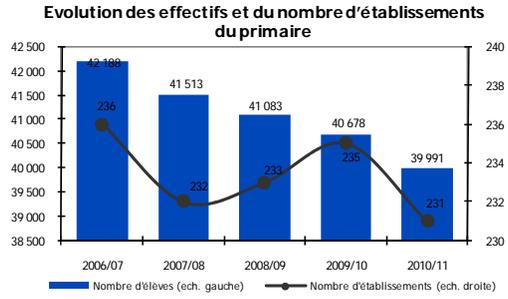
¹ Pacific Mobile Telecom, associée à Vodafone, leader mondial de la téléphonie mobile, et Digicel, déjà implanté dans six états insulaires du Pacifique Sud (Vanuatu, Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Tonga, Samoa et Nauru).

² Selon les termes de la convention, l'Etat verse à la Polynésie française 2 milliards de F CFP en section de fonctionnement et 1,2 milliard en section d'investissement. Or, depuis 2008, les montants alloués pour l'investissement n'ont été que partiellement débloqués (400 millions de F CFP en 2010).

Pour la rentrée 2010/2011, le nombre d'enfants scolarisés s'inscrit en baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente (72 409 contre 73 658), le premier cycle représentant 55 % des effectifs. La répartition entre secteur public (80 % des élèves) et secteur privé (20 %) reste inchangée.

1) L'enseignement primaire

L'enseignement primaire subit en 2010/2011 une diminution de 1,7 % de ses effectifs scolarisés par rapport à l'année précédente (39 991 contre 40 678 en 2009/2010). Selon la Direction de l'enseignement primaire, la baisse tendancielle des effectifs scolaires du premier degré, observée depuis une décennie, tient au ralentissement de la natalité¹.



60 % des effectifs scolarisés relèvent du cycle élémentaire et 36 % de la maternelle, les 4 % restants se répartissant à égalité entre les classes d'éducation spécialisées (2 %) et dans les Centres de jeunes adolescents (2 %)². Le taux de scolarisation des enfants nés en Polynésie française atteint 75 % pour la tranche 2/5 ans et 93 % pour la tranche 3/5 ans. La répartition géographique des élèves du primaire marque la prépondérance des Iles du Vent qui concentrent près des trois quarts de la population scolaire du primaire.

2) L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire se divise en deux cycles. Le premier cycle comprend les collèges, les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les Sections d'éducation spécialisées (SES). Le second cycle regroupe les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP), qui mènent au baccalauréat, au CAP ou au BEP, et les filières post-bac (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles).

Répartition des effectifs du secondaire par filière

	Effectifs		Variations	Répartition 2010/2011
	2009/10	2010/11		
Collège	17 824	17 545	-2%	54%
SES	489	491	0%	2%
CETAD	1 497	1 459	-3%	5%
Lycée prof.	6 003	5 865	-2%	18%
LEGT	6 266	6 081	-3%	19%
Post Bac	901	977	8%	3%
TOTAL	32 980	32 418	-1,7%	100,0%

Source : Direction de l'enseignement secondaire

Pour l'année scolaire 2010/11, le secondaire compte 32 418 élèves, dont plus de 90 % dans l'archipel de la Société³, contre 32 980 en 2009/2010, soit -1,7 %. 54 % d'entre eux fréquentent les collèges, 37 % les lycées.

¹ En 2009, le nombre de naissances était de 4 551 contre 4 874 en 2000.

² Les CJA accueillent les élèves en situation d'échec scolaire et offrent des formations spécialisées dans cinq domaines (bâtiment et industrie, bois, tourisme et artisanat, activités liées à la terre, activités liées à la mer).

³ En 2010, 80 % des élèves se trouvaient aux îles du Vent et 12 % aux îles Sous-le-Vent.

En 2010, les résultats aux examens nationaux¹ s'améliorent par rapport à l'année précédente. Les meilleures performances concernent le baccalauréat général (+ 4,9 points), le Diplôme national du brevet (+ 3,7 points) et le Certificat d'aptitude professionnelle (+ 9,5 points). Le taux de réussite au baccalauréat professionnel, bien qu'en repli de 1,1 point, reste très au-dessus des niveaux des années antérieures.

Evolution du taux d'admission aux examens

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Baccalauréat général	80,6%	77,1%	80,7%	78,8%	83,7%	+ 4,9 points
Baccalauréat technologique	64,1%	63,7%	67,1%	69,5%	70,7%	+ 1,2 point
Baccalauréat professionnel	76,5%	76,6%	72,7%	84,7%	83,6%	- 1,1 point
Diplôme national du brevet	72,1%	73,1%	70,5%	69,1%	72,8%	+ 3,7 points
Brevet d'études professionnelles	76,7%	69,1%	63,2%	63,7%	64,0%	+ 0,3 point
Certificat d'aptitude professionnelle	89,0%	82,8%	81,1%	75,0%	84,5%	+ 9,5 points

Source : Direction de l'enseignement secondaire

3) L'enseignement supérieur

Des dispositifs d'incitation à la poursuite d'études au-delà du baccalauréat sont proposés aux étudiants : l'Aide au logement étudiant (ALE), l'allocation d'études territoriales sous forme de bourse ou de prêt bonifié ainsi que la bourse majorée pour les filières considérées comme prioritaires par le gouvernement local². Les étudiants polynésiens ont également accès aux bourses de l'enseignement supérieur octroyées par le Ministère de l'Education nationale et aux logements universitaires en métropole.

En Polynésie française, l'enseignement supérieur est dispensé au sein des lycées³ (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles), de l'Université de Polynésie française (DEUG, Licence, Master) et de quelques établissements spécialisés de formation tels que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP), l'Ecole normale mixte de Polynésie française et l'Institut Mathilde Frébault (écoles d'infirmières et de sages-femmes). Depuis la rentrée 2010-2011, une école de commerce complète l'offre d'enseignement.

L'Ecole de commerce de Tahiti (ECT), en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, des services et des métiers (CCISM) et un établissement privé de métropole, l'Ecole atlantique de commerce de Nantes, accueille les titulaires du baccalauréat pour un parcours de formation de trois ans qui inclut, à partir de la deuxième année, des stages en milieu professionnel, localement et à l'étranger. En 2010, elle a enregistré 25 inscriptions.

L'Université de Polynésie française (UPF) comprend trois filières : « Lettres, Langues et Sciences Humaines », « Droit, Economie et Gestion », « Sciences, Sciences médicales et Technologies ». En outre, depuis mai 2009, elle englobe les étudiants de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

¹ En 2010, le taux de réussite au baccalauréat a été de 85,4 % en métropole, avec, dans le détail 87,2 % pour le baccalauréat général, 81,7 % pour le baccalauréat technologique et 85,4 % pour le baccalauréat professionnel. Pour le DNB, il a atteint 83,3 % et pour le BEP 77 %.

² La liste des filières prioritaires est fixée chaque année en Conseil des ministres.

³ Les effectifs de ces formations sont comptabilisés par la Direction des enseignements secondaires (DES).

Mais elle affiche des résultats décevants. En effet, le taux de réussite en licence y est faible (18 % en 2009 contre 30 % en métropole) et près des trois quarts des étudiants en sortent sans diplôme au bout de cinq ans d'études. C'est la raison pour laquelle l'UPF a élaboré un projet d'établissement quadriennal pour la période 2012-2015 autour de deux axes : la rénovation de la carte des formations et des méthodes d'apprentissage.

Evolution des effectifs à l'Université de Polynésie française

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	Variations annuelles
Formation initiale :	2 283	2 283	2 437	2 630	7,9%
-Droit, économie, gestion	761	697	940	1 086	15,5%
-Lettres, langues et sciences humaines	1 016	1 072	957	965	0,8%
-Sciences, sciences médicales et technologie:	480	487	504	542	7,5%
-Doctorat	26	27	36	37	2,8%
IUFM				321	-
Formation continue	264	259	227	292	28,6%
Effectif total	2 547	2 542	2 664	3 243	21,7%

Source : UPF

11.2 LA PROTECTION SOCIALE

La Protection sociale généralisée (PSG) a été mise en place en 1995 pour offrir une couverture sociale à toute la population. Fondée sur le principe de la solidarité, elle regroupe quatre régimes :

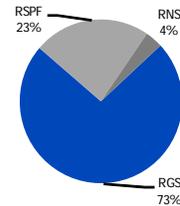
- le régime général des salariés (RGS) ;
- le régime des non-salariés (RNS) ;
- le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) qui permet l'accès des plus démunis aux soins, aux prestations familiales et à une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- le régime de la Sécurité sociale pour les fonctionnaires et les retraités de l'Etat, qui est localement géré par la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

Répartition de la couverture sociale par régime (en nombre)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	Répartition	Var.my. 2010/2006
RGS	162 363	162 388	162 183	157 806	158 285	60%	-0,5%
RSPF	48 758	51 949	55 386	62 137	64 790	25%	5,9%
RNS	15 943	15 449	15 815	15 547	15 001	6%	-1,2%
RSS	25 517	25 767	26 630	27 144	26 020	10%	0,4%
Total	252 581	255 553	260 014	262 634	264 096	100%	0,9%
Population moyenne	257 800	259 300	264 650	265 390	268 575	-	0,8%
Taux de couverture	98%	99%	98%	99%	98%	-	

Sources : CPS, ISPF

Répartition des dépenses de la PSG en 2010



La PSG couvre 98 % des habitants de Polynésie française¹ en 2010. Le RGS regroupe 60 % des affiliés et consomme les trois quarts du budget total. Ses effectifs tendent à diminuer (- 0,5 % en moyenne annuelle sur cinq ans) au profit de ceux du RSPF (+ 5,9 % en moyenne annuelle sur cinq ans). Cette évolution est le reflet de la dégradation de la conjoncture économique et du marché de l'emploi.

¹ En sont exclus les personnes qui n'ont pas encore finalisé leur dossier d'affiliation, celles affiliées à l'ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) ou à la CAFAT (Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie) ainsi que celles ayant moins de six mois de résidence en Polynésie française.

11.2.1 Le budget de la protection sociale généralisée

1) Le financement de la protection sociale généralisée

Le financement de la PSG est assuré par les cotisations sociales, le budget de la Collectivité d'outre-mer et des taxes affectées (CST et taxe de solidarité). En 2010, le budget de la PSG s'élevait à 98,9 milliards de F CFP (71,2 milliards pour le

Les recettes de la PSG (en milliards de F CFP)

	2006	2007	2008	2009	2010*
Cotisations sociales	60,81	63,95	69,98	69,18	70,00
Participation du Pays	11,28	11,18	14,08	13,24	10,73
CST et taxes affectées	9,26	10,73	11,40	12,92	16,34
Etat	2,63	1,91	-	-	-
Autres produits	2,16	7,40	2,66	2,13	1,62
Versements inter-régimes	1,51	1,51	1,39	0,02	0,14
Total recettes	87,65	96,68	99,51	97,49	98,82

Source : CPS

*données provisoires

RGS, 24,1 milliards pour le RSPF et 3,6 milliards pour le RNS)¹. Ses ressources principales sont les cotisations sociales (71 % du total) et les versements du Pays, par participation directe (10,7 milliards de F CFP en 2010) ou par le biais de taxes affectées au RSPF (16,3 milliards de F CFP en 2010). La contribution de l'Etat au RSPF a cessé en 2008 en l'absence de reconduction de la convention santé-solidarité qui prévalait auparavant.

Mis en lumière par le rapport Bolliet² en septembre 2010, l'équilibre financier de la PSG est menacé par des facteurs structurels (vieillesse de la population, entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, complexité de la gestion de trois régimes de protection séparés) et conjoncturels

Participation du Pays aux régimes de protection sociale (en milliards de F CFP)

	2008	2009	2010*
RGS	1,70	1,55	1,90
RNS	1,47	1,47	1,04
RSPF	10,50	10,57	7,79
Total	13,67	13,59	10,73

Source : CPS

*données provisoires

(diminution du nombre de cotisants en raison de la crise économique). Alors que le RGS risque le défaut de paiement à l'horizon 2014 en l'absence de réforme de fond, le RNS et le RSPF, équilibrés grâce aux subventions du Pays, constitueront une charge de plus en plus lourde pour le budget de la collectivité, déjà fragilisé par le recul des rentrées fiscales.

Pour l'heure, les mesures privilégiées par le gouvernement visent à réaliser des économies sur les dépenses et à accroître les ressources. Ainsi, pour 2011, le taux de remboursement de l'assurance maladie a été réduit à 70 % contre 80 % auparavant³. Par ailleurs, les taux de cotisations ont été rehaussés : celui de l'assurance maladie passent de 15,06 % à 16,08 %, ceux de la retraite de 14,46 % à 15 % pour la tranche A et de 13,74 % à 14,43 % pour la tranche B⁴.

¹ Données provisoires issues du compte de résultat prévisionnel de la CPS à fin janvier 2011.

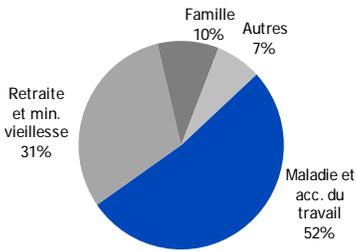
² Commandé par le gouvernement polynésien pour établir un état des lieux des finances publiques et du système de protection sociale.

³ Arrêté CM n° 2558 du 30 décembre 2010.

⁴ La tranche A correspond à la retraite de base et la tranche B à la retraite complémentaire.

2) Les dépenses de la protection sociale généralisée

Répartition des dépenses de la PSG en 2010



Source : CPS

En 2010, les dépenses cumulées des trois régimes RGS, RNS et RSPF ont atteint 103 milliards de F CFP contre 101,7 milliards en 2009, soit + 1,3 % en glissement annuel¹.

Premier poste, avec la moitié du total, les dépenses de l'assurance maladie s'inscrivent en hausse de 2,6 % en 2010 (53,8 milliards de F CFP contre 50,9 milliards en 2009). Le déficit cumulé de l'assurance maladie du RGS, qui était de 9,5 milliards de F CFP à fin 2009, pourrait atteindre 14,5 milliards à fin 2010, selon le rapport Bolliet.

Seconde dépense de la PSG, celles des retraites s'établissaient à 32 milliards de F CFP en 2010, stables par rapport à l'année précédente.

Les prestations familiales, pour leur part, baissaient de 1,7 % en 2010 (9,9 milliards de F CFP contre 10 milliards en 2009). Financées exclusivement par les cotisations patronales, leurs taux ont été revus à la baisse à compter de 2011, de 3,50 % à 3,15 % pour le secteur privé et de 4,80 % à 4,45 % pour le public.

Enfin, les versements aux personnes handicapées s'élevaient à 2,8 milliards de F CFP en 2010, en hausse de 4,7 % par rapport à 2009 (2,6 milliards).

11.2.2 La santé

La mise en œuvre de la politique de la santé incombe à la Direction de la Santé. Celle-ci gère l'offre publique en matière de soins préventifs et curatifs, contrôle la qualité des soins et participe à l'élaboration du schéma d'organisation sanitaire.

1) L'offre de soins

L'offre de soins relève du secteur public et du privé. Le premier est axé sur les services de la Direction de la santé publique et le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), unité pluridisciplinaire. L'ancien hôpital, d'une capacité de 309 lits a été remplacé, depuis novembre 2010 par l'hôpital de Taaoone (Pirae), dont la construction aura pris près de neuf ans pour un coût total de 39 milliards de F CFP. Celui-ci dispose de 485 lits et d'équipements modernes (radiothérapie, médecine isotopique...) qui pourraient permettre de limiter le recours aux évacuations sanitaires hors du territoire. Des structures décentralisées sont réparties dans les îles : 4 hôpitaux², 27 centres médicaux et dispensaires, 21 infirmeries, 20 centres dentaires et 40 postes de secours, ainsi que 7 centres de consultations spécialisées.

Le secteur privé conventionné, largement représenté sur Tahiti, comprend 2 cliniques, situées à Papeete (211 lits au total), 2 centres médicaux (70 lits d'hospitalisation et 4 places d'hospitalisation de jour), 228 médecins (121 généralistes, 107 spécialistes), 86 chirurgiens

¹ Selon les données provisoires de la CPS pour 2010.

² Moorea (15 lits), Taravao (40 lits), Uturoa (68 lits) et Taiohae (29 lits).

dentistes, 60 pharmaciens, 39 sages-femmes, 151 infirmiers et 118 kinésithérapeutes, répartis sur le territoire en 5 zones¹.

Pour pallier le manque de couverture médicale des îles éloignées, les pouvoirs publics ont signé en 2003 une convention avec la CPS et le CHPF pour créer une cellule en charge de la planification des missions régulières des spécialistes du CHPF vers les archipels (cardiologie, endocrinologie, gynécologie...).

En 2010, 295 missions, représentant plus de 11 000 consultations sur 22 îles, ont été organisées.

Densité des professions médicales en 2010 pour 100 000 habitants

	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie*	France métropolitaine*
Médecins	193	223	337
Infirmiers	406	455	783
Sages-femmes	211	138	174
Chirurgiens-dentistes	45	48	67
Masseurs kinés	57	47	105
Pharmaciens	64	65	114

Sources : Direction de la santé, INSEE, DASS-NC

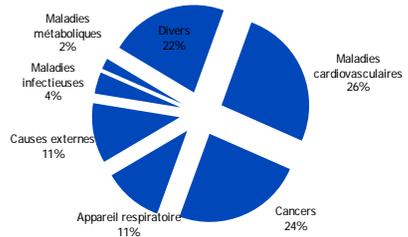
*2009

Enfin, des évacuations sanitaires vers Tahiti ou l'extérieur (Métropole, Nouvelle-Zélande) sont prévues pour les pathologies non traitées localement (traitement des grands brûlés, greffes...). En 2010, 23 427 évacuations inter-îles ont été opérées (28 652 en 2009), dont 77 % vers Tahiti. Les évacuations internationales se sont également inscrites en baisse, 654 contre 726 en 2009, dirigées vers la France (84 %) et la Nouvelle-Zélande (16 %).

2) Le bilan sanitaire

Grâce à la prévention et à l'amélioration de la qualité des soins, l'état sanitaire a fortement progressé en l'espace d'une vingtaine d'années. En témoigne la baisse du taux de mortalité infantile qui est passé de 20,5 ‰ en 1987 à 5,5 ‰ en 2009 et l'allongement de l'espérance de vie, qui augmente de cinq mois par an depuis une décennie. En 2009, cette dernière était de 78,5 ans pour les femmes et de 74,4 ans pour les hommes².

Principales causes de décès en Polynésie française en 2008



Source : Direction de la santé

A l'instar de la Métropole, les principales causes de mortalité sont dues à des pathologies liées à des cancers ou des problèmes cardio-vasculaires. Environ la moitié des décès avant 65 ans sont liés aux accidents de la route, surtout pour les jeunes entre 15 et 25 ans, et aux modes de consommation, sources de pathologies (obésité, alcoolisme, tabagisme). En Polynésie française, la prévalence de l'obésité est forte³ et concourt à de nombreuses complications médicales.

¹ Zone 1 (Tahiti nord dont Papeete), zone 2 (Tahiti sud), zone 3 (Moorea), zone 4 (îles Sous-le-Vent, sauf Maupiti), zone 5 (Maïao, Maupiti, Tuamotu, Gambier, Australes, Marquises).

² En France, l'espérance de vie était en 2009 de 84,4 ans pour les femmes et de 77,7 ans pour les hommes.

³ Selon les données de l'OMS de 1995, 41 % de la population était concernée. Les résultats préliminaires de l'enquête menée en août 2010 par la Direction de la santé, dont les conclusions définitives seront connues courant 2011, indiquent que l'obésité toucherait désormais 48 % de la population sur Tahiti et Moorea. En France, elle atteignait 17 % de la population en 2007.

3) La politique de la santé

Depuis 1995, la politique de la santé est élaborée selon un plan quinquennal et déclinée au moyen de programmes de prévention et d'un schéma d'organisation sanitaire, pour la gestion de l'offre hospitalière. Le dernier plan, qui date de 2001-2005, n'a pas été reconduit.

LE RAPPORT DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES SUR LE FINANCEMENT DU SYSTEME DE SANTE EN POLYNESIE FRANCAISE- février 2011

• Un système satisfaisant, mais insuffisamment piloté

La Chambre territoriale des comptes (CTC) observe tout d'abord que le système de santé polynésien est bien intégré, grâce à une offre de soins de proximité de premier niveau bien corrélée avec les hôpitaux (CHPF et hôpitaux hors de Polynésie française). Elle souligne ensuite l'importance de la médecine scolaire et des actions de prévention.

Elle déplore cependant l'insuffisance du pilotage, due à l'alternance politique rapide (10 ministres de la santé en six ans), aux lacunes de la réglementation, notamment en matière de contrôle et surtout à l'absence d'une politique de la santé. En effet, les deux plans de la santé adoptés (1995-1999 et 2001-2005) n'ont eu ni application concrète, ni suite après 2005. En outre, le schéma d'organisation sanitaire 2002-2007, prorogé en décembre 2008 pour cinq ans, n'a pas été réactualisé et ne permet pas d'assurer la régulation de l'offre de soins.

• Les problèmes de financement d'un système au coût croissant

Sur la base des comptes 2008 de la PSG, la CTC constate que les dépenses de santé ont plus que doublé depuis 1994, progressant plus vite que le PIB (+ 54 % sur la période). Elles atteignent 72 milliards de F CFP en 2008 (31 milliards en 1994), représentant près de la moitié du budget de la Polynésie française et 13 % de son PIB. Selon la CTC, la tendance devrait être entretenue par plusieurs facteurs, comme le vieillissement de la population, le surcoût de fonctionnement du nouvel hôpital (entre 1,4 et 3 milliards de F CFP par an) ou le défaut de maîtrise des dépenses générées par le secteur privé.

Le Pays et la CPS, principales sources de financement, sont confrontés à une conjoncture déprimée, qui vient se superposer aux problèmes structurels existants. En novembre 2005, l'accord entre les partenaires sociaux et le gouvernement, qui prévoyait un abaissement des cotisations sociales pour 2006, a eu pour seul effet de creuser le déficit de la branche maladie (plus de 15 milliards de F CFP à fin 2010), sans pour autant inciter à la création d'emplois comme escompté.

• Les recommandations de la CTC

Les recommandations de la CTC pour adapter le système de soins et son financement reposent sur quatre axes principaux :

-la définition d'un plan stratégique avec des objectifs quantifiés et d'une politique de prévention, assortis de moyens d'évaluation ;

-l'optimisation de l'offre de soins (favoriser les synergies entre secteurs privé et public, redéfinir la place des hôpitaux périphériques...) ;

-la réforme des mécanismes de financement (amélioration du contrôle des dépenses, rationalisation de la gestion des ressources humaines, développer le financement par des organismes complémentaires, comme les mutuelles ou les assurances, et par les ménages) ;

-la réaffirmation du pouvoir de décision de la Collectivité d'outre-mer (rénovation du droit de la santé, assurer la continuité dans la production annuelle des comptes de la santé, poser dans un cadre légal les objectifs de dépenses et de recettes en matière de santé).

Bien que la santé soit de compétence locale, l'Etat apporte son concours financier. Dans le Contrat de projets 2008-2013, cofinancé par l'Etat et la Polynésie française, 7,9 milliards de F CFP y sont consacrés. Au 31 octobre 2010, le taux de programmation n'était que de 18 % en raison de la survenance de désaccords entre les cocontractants sur l'affectation des crédits de fonctionnement.

En outre, pour satisfaire les besoins en personnel qualifié, des accords de partenariat avec l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et l'université de Bordeaux ont été conclus. Enfin, l'Etat a élargi le numerus clausus relatif aux études médicales dispensées à l'université de la Polynésie française, portant de 12 à 16 le nombre de places réservées aux étudiants polynésiens admis en seconde année de médecine (PCEM2) à l'université de Bordeaux.

11.2.3 Les autres prestations sociales

1) La retraite

En 1968, un système de retraite par répartition à caractère obligatoire pour les salariés fondé sur des cotisations salariales et patronales a été instauré en Polynésie française. Il a été complété par la retraite du secteur primaire, des commerçants et des professions libérales en 1970, puis, en 1995, par le régime des non salariés dans le cadre de la PSG. En outre, cette dernière distribue à toute personne de plus de 60 ans un minimum vieillesse.

D'après l'étude comparative réalisée par la CPS en 2008, le système polynésien apparaît particulièrement favorable pour les ayant-droit. En effet, le droit à la retraite au taux plein est obtenu après 35 années de cotisation (40,5 ans en France) et la décote pour un départ anticipé est de 1 % par an (6 % en Nouvelle-Calédonie, 10 % en France). De ce fait, l'âge moyen de départ à la retraite est de 56 ans en Polynésie française (61,5 ans en France).

Cependant, l'équilibre du système est remis en cause par le vieillissement de la population. Le ratio entre pensionnés et cotisants, bien qu'encore satisfaisant, se dégrade (1 pour 3,2 en 2010 contre 1 pour 6 en 1998) et devrait se situer à 1 pour 2,2 en 2027.

En outre, le rapport Bolliet indique que les réserves issues des retraites sont actuellement employées pour combler le déficit de la branche maladie, solution jugée non viable à terme.

2) Les prestations familiales

Au dispositif originel de 1956 (allocations prénatales, maternité et familiales) se sont greffées des prestations complémentaires comme l'allocation rentrée scolaire ou le complément familial. Puis, les prestations familiales ont été généralisées avec la mise en place de la PSG. En 2010, les dépenses de la branche famille se sont élevées à 9,86 milliards de F CFP contre 10,03 milliards en 2009, soit - 1,7 % en glissement annuel¹.

3) Les autres prestations

L'action sociale relève du Service social dont les principales missions sont axées autour d'actions éducatives et préventives (soutien psychologique, aide aux personnes âgées, aux enfants et aux familles en difficultés) pour les ressortissants du Régime des Salariés, de la gestion des mises sous tutelle des prestations familiales et de la préparation des malades candidats à l'évacuation sanitaire. En 2010, les dépenses pour l'action sociale se sont établies à 3,19 milliards de F CFP² (3,18 milliards de F CFP en 2009).

¹ Selon les comptes provisoires de la CPS pour 2010.

² Selon les comptes provisoires de la CPS pour 2010.

Deux types d'allocations sont accessibles aux personnes handicapées, l'allocation spéciale aux handicapés (ASH), qui est accordée en remplacement des allocations familiales pour tout enfant de moins de 20 ans souffrant d'un handicap physique ou mental, et l'allocation aux adultes handicapés (AAH)¹, versée à toute personne handicapée à plus de 80 % et âgée de plus de 20 ans. En 2010, les versements ont atteint 2,75 milliards de F CFP, en hausse de 4,7 % par rapport à l'année précédente (2,63 milliards de F CFP en 2009)².

12. Les archipels éloignés

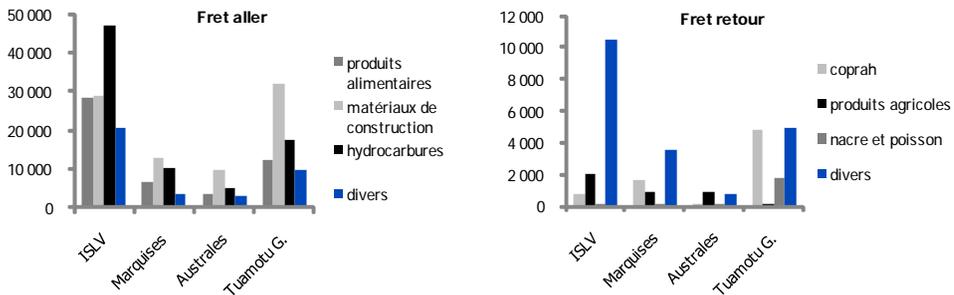
12.1 PRESENTATION GENERALE

Les archipels éloignés, îles Sous-le-Vent, Tuamotu-Gambier, Marquises et Australes, s'étendent sur 2 456 km². Ils couvrent les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française, mais réunissent seulement un quart de la population totale (65 973 habitants au recensement de 2007). La densité démographique, 26 habitants/km², y est plus faible qu'aux îles du Vent (166 habitants/km²).

Faiblement dotés en ressources naturelles et isolés géographiquement, les archipels ont un besoin impérieux de moyens de communication pour assurer leur développement économique.

Historiquement le premier lien entre Tahiti et les archipels, le transport maritime reste le plus important, surtout pour le fret de produits pondéreux et de productions locales.

Fret maritime des archipels éloignés en 2010 (en tonnes)



Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

L'aérien interinsulaire s'est plus récemment imposé comme le moyen de transport privilégié des personnes (552 039 passagers en 2010 contre 25 540 pour le transport maritime). Enfin, la modernisation des outils de communication et d'information (Internet, télévision par satellite, téléphonie cellulaire) contribue aussi à atténuer l'isolement des habitants des archipels éloignés.

¹ L'ASH est de 36 000 F CFP et l'AAH de 33 115 F CFP.

² Selon les comptes provisoires de la CPS pour 2010.

12.2 LES AIDES AU DEVELOPPEMENT

Les principales aides fournies aux archipels éloignées par la Collectivité d'outre-mer sont servies par le Fonds de développement des archipels (FDA) dont les missions sont :

- l'amélioration du cadre de vie (habitat, équipements à caractère social, sportif ou culturel...);
- le soutien de l'activité économique (hébergement touristique, pêche lagonaire, artisanat...);
- l'aide à la reconstruction en cas de catastrophe naturelle (cyclones essentiellement).

La Collectivité d'outre-mer prend également en charge les frets vitaux (hydrocarbures, produits de première nécessité et coprah) et les transports scolaires.

Les archipels bénéficient en outre d'aides de l'Etat. En premier lieu, le Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES), spécifique à l'outre-mer, offre des aides axées sur l'activité et l'emploi dans les petites entreprises des secteurs productifs et marchands. Il est complété depuis la mise en œuvre de la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 (LODEOM) par le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI)¹. Ce dernier permet d'accorder une aide financière à toute collectivité territoriale qui investit dans des infrastructures ou des équipements collectifs visant à leur développement économique, social, environnemental ou énergétique, dans la limite de 80 % du coût total hors taxes des opérations concernées.

Enfin, le Fonds européen de développement (FED) a pu intervenir indirectement en faveur des archipels de la Polynésie française sur des sujets spécifiques comme l'environnement ou la perliculture.

En 2010, les archipels éloignés ont été affectés par des événements climatiques exceptionnels (cyclone Oli en février, tsunami en mars aux Marquises). Des aides spécifiques ont été mises en place pour parer aux dégâts survenus. Concernées au premier chef par le cyclone, les Australes ont pu bénéficier de trois types de soutien financier, principalement apportés par l'Etat :

- le fonds de secours pour l'outre-mer a octroyé 36 millions de F CFP pour la reconstruction de maisons et 9 millions pour la remise en état de l'outil de production d'entreprises sinistrées ;
- une convention Etat-FDA a été conclue en juin 2010 pour établir un programme de reconstruction de maisons ;
- le fonds exceptionnel d'investissement a été mis à contribution à hauteur de 377 millions de F CFP pour la réparation des infrastructures routières endommagées.

¹ Les modalités d'attribution des aides apportées par le FEI ont été fixées par le décret n°2009-1776 du 30 décembre 2009.

12.3 LES INFRASTRUCTURES

12.3.1 Les moyens de transport

Les liaisons maritimes entre Tahiti et les archipels sont opérées par une trentaine de navires, les îles Sous-le-Vent étant les mieux desservies. En 2010, la desserte des îles Sous-le-Vent a été dynamisée par la mise en service pour deux mois d'un cargo mixte rapide, le King Tamatoa. Le triplement du trafic de passagers sur l'année (19 469 contre 6 743 en 2009) a mis au jour l'existence d'un réel besoin. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics locaux ont donné leur aval pour deux nouveaux projets de lignes régulières entre Tahiti et les îles Sous-le-Vent qui pourraient aboutir en 2011¹.

Le transport aérien permet de relier régulièrement les îles grâce à la cinquantaine d'aérodromes disséminés sur le territoire. Air Tahiti, la compagnie aérienne locale intérieure, assure des lignes régulières ainsi que des vols charters et, aux Marquises, une compagnie privée d'hélicoptères assure des transferts entre l'aéroport de Terre Déserte et Taiohae (Nuku Hiva).

12.3.2 Les équipements scolaires

Il existe une école primaire dans toutes les îles habitées de façon permanente et seules les plus peuplées disposent d'établissements secondaires :

- aux Australes : deux collèges, un Groupement d'observation dispersé (GOD), quatre centres de formation (deux CJA, à Rurutu et à Rimatara, et deux Centres d'enseignement technique adapté au développement (CETAD) ;
- aux îles Sous-le-Vent : des collèges sur chaque île sauf à Tahaa, deux lycées (un d'enseignement général et un professionnel) ;
- aux Marquises : trois collèges, un lycée professionnel ainsi qu'un détachement du Groupement du service militaire adapté de Polynésie française (GSMA) ;
- aux Tuamotu-Gambier : trois collèges, un GOD, deux CETAD et un détachement du GSMA.

12.3.3 Les équipements sanitaires

Les îles Sous-le-Vent, plus peuplées, sont les mieux équipées en infrastructures publiques (hôpital, centre dentaire, dispensaire), mais également les mieux pourvues en professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmaciens, kinésithérapeutes...).

Dans les autres archipels, les équipements de santé sont plus modestes, avec seulement deux hôpitaux (Nuku Hiva, Hao), quelques centres médicaux, infirmeries et cabinets dentaires. Les atolls les plus isolés ne disposent que de postes de secours.

¹ Voir chapitre III 9.1 Les activités portuaires.

12.4 LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES ARCHIPELS

Aux activités traditionnelles telles que la pêche ou la coprahculture, se sont ajoutées depuis une trentaine d'années de nouvelles (tourisme, perliculture, cultures maraichères...), souvent liées aux spécificités des écosystèmes locaux.

12.4.1 Les Australes

Situé près du tropique du Capricorne, l'archipel des Australes, 150 km², comprend cinq îles hautes¹ sur lesquelles sont établis 6 310 habitants². Son climat relativement tempéré comporte une alternance de saisons. Les activités économiques dominantes sont l'agriculture, l'artisanat et le tourisme.

Les principales cultures sont les produits vivriers ainsi que le maraîchage et l'horticulture, favorisés par les conditions climatiques.

En 2009, les productions végétales ont augmenté de 23 % en volume, grâce à la progression du noni (342 tonnes contre 94 tonnes en 2008) et des légumes (592 tonnes contre 504 tonnes). Les deux variétés les plus cultivées sont la pomme de terre (225 tonnes contre 217 en 2008) et la carotte (263 tonnes contre 142 tonnes) qui ont enregistré de bonnes performances en 2009. Les produits vivriers, en revanche, ont diminué de 14 % (177 tonnes contre 205 tonnes) en raison de la baisse de la récolte de taro (145 tonnes contre 171 tonnes) qui représente plus de 80 % du total.

Les recettes de la floriculture, spécialisée dans le lys, se sont établies à 22,5 millions de F CFP en 2009, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente (20 millions). Le pandanus, destiné à la vannerie, au contraire, a subi une forte baisse sur la période (12 millions de F CFP en 2009 contre 21 millions en 2008).

La deuxième activité représentative des Australes est l'artisanat, notamment la vannerie, qui occupe environ un millier d'artisans. Regroupés au sein d'associations, ils organisent des expositions jusqu'à Tahiti (Salon annuel des Australes à l'Assemblée de Polynésie française, manifestation du Heiva Rima³ en juillet).

Le tourisme, enfin, commence à se développer grâce au renforcement récent de la desserte aérienne de l'archipel⁴. Le réceptif hôtelier se compose d'une quinzaine d'établissements, dont un hôtel classé (Rurutu).

12.4.2 Les Marquises

L'archipel des Marquises, 1 040 km², se compose d'une douzaine d'îles hautes, dont certaines inoccupées, et compte 8 632 habitants⁵. Distant de Tahiti de 1 500 km, il est plus proche de l'équateur, ce qui explique son climat plus sec et sa pluviosité irrégulière.

¹ Rapa, Raivavae, Rimatara, Rurutu et Tubuai. S'y ajoutent deux îles inhabitées, Maria et Marotiri.

² Recensement de 2007.

³ Salon annuel consacré à l'artisanat polynésien.

⁴ L'aéroport de Raivavae a été inauguré en 2002 et celui de Rimatara en 2006.

⁵ Recensement de 2007.

Le développement économique des Marquises se fonde principalement sur des activités traditionnelles comme l'agriculture et l'artisanat, mais le tourisme y occupe une place non négligeable.

L'agriculture est dominée par le coprah et le noni qui, en cumul, représentent plus de 80 % des productions végétales des Marquises. En 2010, la récolte de coprah a atteint 1 324 tonnes, en repli de 3,3 % par rapport à 2009 (1 369 tonnes). Celle de noni devrait également s'inscrire en baisse, le volume de fret maritime de noni en provenance des Marquises ayant diminué de 18 % (792 tonnes en 2010 contre 964 tonnes en 2009).

Selon les dernières données disponibles du Service du développement rural (SDR), la production fruitière a augmenté de 29 % en 2009, grâce au citron (155 tonnes contre 124), dont une partie est écoulée sur le marché de Papeete. L'élevage local, principalement caprin, est consacré à la couverture des besoins de l'archipel. Enfin, les Marquises possèdent un important potentiel sylvicole (environ 2 000 hectares de pins des Caraïbes et un peu moins de 200 hectares de bois précieux, soit près de la moitié de la surface répertoriée en Polynésie française).

L'artisanat traditionnel des Marquises, reconnu pour le tatouage, la sculpture et la confection de tapa¹, a une place importante dans l'économie de l'archipel. Source de revenus d'appoint, il est largement représenté lors d'événements annuels sur place ou à Tahiti (Salon de l'artisanat des îles Marquises, Heiva Rima'i).

Quant au tourisme, il jouit de l'image de marque laissée par ses illustres visiteurs, tels Paul Gauguin, Jacques Brel ou encore Herman Melville. En outre, le festival des Marquises, organisé tous les quatre ans par chaque île habitée à tour de rôle, permet de promouvoir la culture marquisienne. La capacité hôtelière comprend une trentaine de pensions de famille, deux hôtels classés et un navire de croisière, l'Aranui III², qui dessert l'archipel via les Tuamotu.

En 2010, les six communes des Marquises se sont regroupées en communauté de communes, à l'exemple de nombre de leurs homologues en métropole. Outil au service du développement, cet échelon administratif permet de mutualiser compétences et moyens afin de réaliser des économies d'échelle sur des sujets tels que le traitement des déchets, et de faciliter l'émergence de pôles d'activités structurés (agriculture, tourisme...).

12.4.3 Les Tuamotu Gambier

Les Tuamotu comptent 78 atolls essaimés autour d'une dorsale nord-ouest/sud-est de 1 700 km et sont prolongés au sud par les cinq îles hautes des Gambier. Sur une superficie émergée totale de 730 km², l'archipel des Tuamotu Gambier regroupe 16 847³ habitants.

Les activités traditionnelles, coprah et pêche, ont été complétées au cours du vingtième siècle. Tout d'abord l'industrie, avec l'exploitation des gisements de phosphate de Makatea

¹ Les tapas sont des étoffes en écorce battue sur lesquelles sont peints des motifs. La partie interne de l'écorce, le liber, est trempée dans de l'eau puis battue afin d'être affinée. Les étoffes blanches sont réalisées à partir d'écorces de mûrier (*ute - broussoneta papyrifera*) et les brunes avec des écorces de jeunes arbres à pain (*tumu mei - artocarpus altilis*).

² En 2010, le navire a transporté 2 082 passagers.

³ Recensement de 2007.

jusqu'au milieu des années soixante et surtout les essais nucléaires du Pacifique jusqu'en 1995, ensuite la perliculture et le tourisme ont contribué au développement économique des Tuamotu Gambier.

Premier producteur de coprah de Polynésie française, l'archipel a enregistré en 2010 une contraction de sa production de 52 % (3 793 tonnes contre 7 945 tonnes en 2009) en raison des dommages occasionnés par le passage du cyclone Oli en février 2010. Quant à la perle de Tahiti, dont l'archipel est le principal fournisseur, elle traverse une crise durable et ses recettes à l'export ont de nouveau diminué (soit - 1,5 % en 2010 après - 10,2 % en 2009).

A côté de ces activités phares, les Paumotu tirent également leurs revenus de compléments tels que la production de nacres ou la pêche lagonaire. Selon les statistiques de la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), le volume de nacre embarqué dans le fret maritime à destination de Tahiti s'est accru de 2 % en 2010 (1 552 tonnes contre 1 522 tonnes en 2009)¹. Les produits de la pêche sont principalement consommés sur place, mais une part est expédiée sur Tahiti (222 tonnes en 2010 contre 294 tonnes en 2009).

Le tourisme, enfin, a pu se développer à la faveur de l'extension de la couverture aérienne de l'archipel. L'hébergement, concentré pour près de la moitié sur deux atolls, Fakarava et Rangiroa, se compose de 71 établissements de petite hôtellerie et de 4 hôtels classés.

12.4.4 Les îles Sous-le-Vent

Partie intégrante de l'archipel de la Société, les îles Sous-le-Vent, avec leurs 33 184 habitants², sont les plus peuplées des îles éloignées. Leur développement économique est fondé sur le tourisme, grâce à la renommée mythique de Bora Bora dans le monde, et sur l'agriculture, les îles Sous-le-Vent étant la deuxième région de production de Polynésie française.

Outre l'aura de Bora Bora, l'archipel bénéficie de conditions favorables au tourisme et plus particulièrement aux loisirs nautiques (îles relativement proches les unes des autres, lagons balisés, nombreux mouillages et spots de plongée...). Le charter nautique y est bien représenté, avec trois bases nautiques situées à Raiatea. Afin d'assurer la promotion du secteur, les professionnels organisent tous les ans depuis 2004 une régata entre Bora Bora, Raiatea et Tahaa, la Tahiti Pearl Regatta³ à laquelle ils convient des équipages étrangers. En décembre 2010, ont été organisées les premières rencontres du nautisme, avec le concours de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) ainsi que des représentants du ministère du tourisme et de l'Etat, pour réfléchir sur la capacité de développement de la filière.

Le réceptif hôtelier des îles Sous-le-Vent se compose de vingt hôtels classés, soit près de la moitié de celui du pays, et de 79 pensions de famille. Si l'hôtellerie internationale reste concentrée sur Bora Bora (12 hôtels), la petite hôtellerie est dispersée sur l'ensemble des îles de l'archipel. En 2010, Bora Bora a subi la fermeture de trois hôtels, le Bora Bora Lagoon

¹ Les exportations de nacres ont rapporté 255 millions de F CFP en 2010 contre 214 millions en 2009, soit + 19 %.

² Recensement de 2007.

³ La TPR 2010 a réuni 49 équipages contre 34 l'année précédente.

Resort, de façon définitive et deux temporairement pour travaux (Saint-Regis et Méridien), pour partie à cause des sinistres dus au cyclone Oli.

Deuxième pôle agricole de Polynésie française, les îles Sous-le-Vent ont encore une agriculture artisanale dont la production ne suffit pas à approvisionner l'hôtellerie locale. En 2009, celle-ci a atteint 5 591 tonnes, en hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente (5 515 tonnes en 2008). Les productions végétales (97 % du total en 2009) ont été relativement stables (5 411 tonnes contre 5 374 tonnes en 2008). Parmi celles-ci, la récolte de noni a fortement progressé (1 036 tonnes contre 572 tonnes), de même que celle de vanille¹ (68 tonnes contre 47 tonnes).

Pour 2010, la production agricole devrait s'inscrire en baisse, le volume de fret maritime ayant diminué de 7 % pour le noni (952 tonnes contre 1 018 tonnes en 2009) et de 8 % pour les autres produits agricoles (1 085 tonnes contre 1 176 tonnes). Quant à la production de coprah, elle a reculé de plus de 50 % (763 tonnes en 2010 contre 1 540 tonnes en 2009).

¹ En 2009, la production de vanille des îles Sous-le-Vent représentait 92 % du volume total de Polynésie française.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

En 2010, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), premier opérateur dans le microcrédit en France métropolitaine et présente dans de nombreux départements et collectivités d'outre-mer, a poursuivi le développement de son activité à travers la Polynésie française. Implantée en août 2009 avant de démarrer son activité en novembre, l'ADIE a suscité un vif intérêt auprès des créateurs d'entreprises polynésiens. Ainsi, en 2010, après 18 mois d'existence, l'ADIE a financé et accompagné 250 personnes dans leur projet de créer ou développer leur propre emploi, pour un montant total de 80 millions de F CFP. Forte de ce succès et s'inscrivant dans une volonté de se rapprocher des personnes vivant en milieu rural et éloignées des bassins d'emploi, l'ADIE a ouvert une permanence hebdomadaire à Taravao et est également intervenue à Raiatea et Tahaa (Iles-sous-le-vent).

En 2010, plusieurs banques ont développé un programme de rénovation du réseau de leurs agences. Ainsi, la Banque Socredo a poursuivi le déploiement d'un nouveau concept d'agence s'articulant autour d'un espace conseil et d'automates bancaires, avec l'inauguration de l'agence de Paea en janvier 2010. Par ailleurs, la Banque de Polynésie a ouvert en juillet 2010 une nouvelle agence à Punaauia. S'inscrivant dans une démarche de développement durable et de responsabilité environnementale, cette agence fonctionne en grande partie à l'énergie solaire.

L'année 2010 a également été marquée par la cession en novembre d'Oceor lease Tahiti à Oceor lease SAS pour une mise en commun de l'activité bail. En février 2011, une fusion des activités de leasing d'Oceor lease SAS et de Natixis lease a été réalisée, cette dernière étant désormais en charge de l'activité bail pour l'ensemble du groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE).

Afin de diversifier son offre de services et d'attirer une nouvelle clientèle, la Socredo a conclu en juillet 2010 une convention de partenariat avec la Casden. En proposant dorénavant des services et produits de son partenaire à destination des fonctionnaires, la Socredo est devenue le second établissement de la place à distribuer des produits de la Casden en Polynésie française.

Par ailleurs, dans l'optique d'étoffer sa gamme de services, la Socredo propose à sa clientèle, depuis janvier 2011, une nouvelle application « Socredo Mobile » disponible gratuitement pour les utilisateurs de smartphones. Elle leur permet notamment de trouver les agences et distributeurs de l'établissement les plus proches de leur position géographique ainsi que de consulter le solde de leurs comptes depuis leur téléphone portable.

Confrontées à une baisse de leurs revenus et à une dégradation de leur portefeuille en 2010, les banques de la place ont poursuivi des plans d'actions visant une meilleure

structuration de leur réseau d'exploitation et de leurs filières risques. L'efficacité du suivi des risques a été recherchée, notamment par une mise à niveau des procédures, référentiels et reporting. La maîtrise du risque est également passée par le renforcement du recouvrement amiable et la mise en place de cellules de traitement préventif des dossiers.

Par ailleurs, certains établissements ont engagé un mouvement de modernisation de leurs outils informatiques (montée de version du système d'information et implémentation de nouveaux modules d'exploitation), rendu nécessaire par la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI), qui a succédé à BAFI depuis le 30 juin 2010.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

- **Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP).** Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.
- **Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif.** La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1er janvier 2011.
- **Entrée en vigueur du projet SURFI.** Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau

système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

- **Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts.** Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.
- **Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers.** Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Economie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

- **Protection de la clientèle.** La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet (www.abeinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le

site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

- **Publication de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.** Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.
- **Frais bancaires : Remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.** Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.
- **Tarifications bancaires : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).** Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.
- **Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP).** L'entrée en vigueur de ces textes le 1^{er}

novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

- **Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation.** Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamées par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur douze mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures doivent entrer en application le 1^{er} mai 2011.

Autres événements :

- **Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen.** Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1^{er} novembre 2010 le prélèvement SEPA.
- **Hausse du taux du Livret A.** Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1^{er} août 2010.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire en Polynésie française s'organise autour de trois banques (la Banque SOCREDO, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti) et de trois sociétés financières (OFINA, SOGELEASE BDP et OCEOR LEASE TAHITI).

Par ailleurs, sept établissements de crédit non installés localement interviennent également depuis la métropole assurant essentiellement le financement des entreprises et des collectivités locales, mais proposant également des crédits à l'habitat aux particuliers. Il s'agit de CASDEN Banque Populaire (représentée localement par la Banque de Polynésie et la Banque SOCREDO), de l'Agence française de développement (AFD), de DEXIA, de Natexis-Banques Populaires, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM).

En 2010, le panorama bancaire est demeuré inchangé par rapport à 2009 :

Nombre d'établissements de crédit

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
. Etablissements de crédit locaux (1)	6	6	6	6	6	6
- Banques FBF	3	3	3	3	3	3
- Sociétés financières	3	3	3	3	3	3
. Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7	7
- Banques FBF	1	1	1	1	1	1
- Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2	2
- Sociétés financières	1	1	1	1	1	1
- Institutions financières spécialisées	3	3	3	3	3	3
Total EC (1) + (2)	13	13	13	13	13	13

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social (M F CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2010 (MF CFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	288	150 609
Banque de Tahiti	1 996	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	CENCEP	271	213 880
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité et AFD	592	241 257
Les sociétés financières						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Oceor Lease SAS	9(1)	2 769
Ofina - Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	20	1 614
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	4(2)	617

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

Les établissements de crédit hors zone d'émission¹

Dénomination	Siège social
Les banques	
DEXIA	Paris
Les banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banques Populaires (CASDEN BP)	Paris
Natexis Banques Populaires	Paris
Les sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Les institutions financières spécialisées	
Agence française de développement (AFD)	Paris
Les établissements non soumis à la loi bancaire	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris
Les institutions financières internationales	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

¹ Liste non exhaustive

2.3 ELEMENTS DE CONCENTRATION ET VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

La distribution des crédits est assurée par les trois banques de la place, les sociétés financières n'intervenant que de manière marginale (essentiellement sur le crédit bail). Il en est de même pour la collecte des dépôts, l'Office des postes et télécommunications concentrant 1 % des ressources du système bancaire local. En 2010, la prédominance des banques s'est renforcée tant au niveau des crédits que des dépôts.

Evolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseaux et par activités

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations en points	
						2010/2009	2009/2008
Distribution des crédits							
Banques	98,4%	98,6%	98,7%	98,8%	99,0%	0,2	0,2
Sociétés financières	1,6%	1,4%	1,3%	1,2%	1,0%	-0,2	-0,2
Collecte des ressources							
Banques	98,2%	98,6%	98,4%	98,3%	98,9%	0,6	-0,1
Services financiers de l'Opt	1,8%	1,4%	1,6%	1,7%	1,1%	-0,6	0,1

Ventilation des crédits

en millions de F CFP	2008		2009		2010		Variations 2010/2009	
	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières
Encours des crédits	452 430	5 998	458 896	5 368	476 756	4 595	3,9%	-14,4%
dont crédits de trésorerie (entreprises)	42 359	0	42 791	0	47 375	0	10,7%	-
dont crédits de trésorerie (ménages)	91 189	544	90 235	712	85 250	815	-5,5%	14,5%
dont crédits à l'équipement	57 209	0	62 221	0	58 581	0	-5,9%	-
dont crédits à l'habitat	147 158	0	154 468	0	156 205	0	1,1%	-
dont autres crédits*	84 907	4 568	70 634	3 935	76 774	3 182	8,7%	-19,1%
dont créances douteuses	29 608	886	38 547	721	52 571	598	36,4%	-17,1%

* créances commerciales, crédit-bail, etc.

2.4 LES EFFECTIFS

L'effectif équivalent temps plein employé dans le secteur bancaire s'est établi à 1 184 personnes en 2010 contre 1 141 en 2009. Cette hausse des effectifs (+ 3,8 %) a concerné essentiellement le front office des banques mais également leur filière risque dans un contexte de dégradation de la conjoncture.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						2010/2009	2009/2008
- Banques FBF	1 082	1 083	1 098	1 108	1 151	3,9%	0,9%
- Sociétés financières	31	29	33	33	33	0,0%	0,0%
Total	1 113	1 112	1 131	1 141	1 184	3,8%	0,9%

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

3. La densité du système bancaire

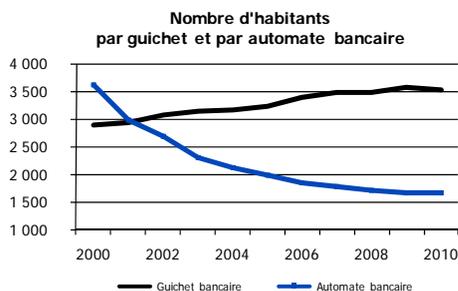
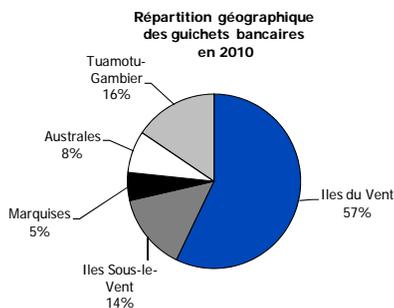
3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le réseau bancaire polynésien comptait 77 guichets en 2010, dont 16 guichets périodiques, permettant d'assurer une couverture totale des cinq archipels de la Polynésie française. Depuis cinq ans, ce nombre demeure relativement stable, les nouvelles ouvertures de guichets répondant davantage à un repositionnement des agences bancaires dans les zones à forte densité démographique, opéré au détriment des zones touchées par un mouvement d'émigration.

Nombre de guichets ouverts

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
. Guichets bancaires (banques FBF)	75	74	75	74	77	4,1%
- guichets permanents	58	58	59	59	61	3,4%
- guichets périodiques	17	16	16	15	16	6,7%
. Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	138	146	153	158	162	2,5%
- Banques FBF	119	124	129	131	135	3,1%
- Services financiers de l'OPT	19	22	24	27	27	0,0%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 392	3 481	3 475	3 565	3 513	-1,5%
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 843	1 764	1 703	1 670	1 648	-1,3%

Les îles de Tahiti et de Moorea accueillent à elles seules 72 % des guichets permanents. Les guichets périodiques, mis en œuvre dans les archipels où la présence d'un guichet permanent ne pouvait se justifier, se concentrent le plus largement aux Tuamotu-Gambier (63 %). Les îles Sous-le-Vent disposent de 11 guichets, 6 unités étant recensées aux îles Australes. Seuls 4 guichets étaient répertoriés aux îles Marquises.



Le taux d'équipement bancaire s'établit globalement à 3 500 habitants par guichet depuis 2006, soit un niveau sensiblement inférieur à celui de la France entière (de l'ordre de 1 600 habitants/guichet), cette situation étant à rapprocher de la topographie de la Polynésie française. En dépit d'une nette amélioration sur les cinq dernières années, le niveau d'équipement en automates bancaires (1 648 habitants/automate) demeure également en deçà du référent national (1 200 hab/automate).

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2010, 381 705 comptes bancaires gérés par les banques locales et l'OPT étaient recensés contre 371 142 à fin 2009. Cette évolution favorable concerne l'ensemble des types de comptes.

Tandis que les comptes courants et les comptes d'épargne à régime spécial progressent de manière relativement contenue, la plus forte progression est à mettre à l'actif des comptes de dépôts à terme, favorisés par une remontée des taux du marché en fin d'année.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
. Comptes à vue	203 313	208 994	209 377	208 800	213 117	2,1%
. Comptes d'épargne à régime spécial	140 679	142 461	145 658	150 134	152 462	1,6%
dont Livrets	126 566	128 145	131 227	135 652	137 702	1,5%
dont Comptes d'épargne-logement	646	631	637	703	715	1,7%
dont Plans d'épargne-logement	13 467	13 685	13 794	13 779	14 045	1,9%
. Comptes de dépôt à terme	10 213	12 339	14 096	11 794	15 836	34,3%
. Bons de caisse et certificats de dépôt	734	842	661	414	290	-30,0%
Total général	354 939	364 636	369 792	371 142	381 705	2,8%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires s'élève à 1,4 compte par habitant en 2010. Le taux de bancarisation¹ demeure stable sur la période sous revue à hauteur de 0,8 comptes/hab., un niveau inférieur à celui de la France (1,1 cpt./hab.).

Nombre de comptes bancaires par habitant

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
. Comptes à vue	0,80	0,81	0,80	0,79	0,80	0,8%
. Comptes d'épargne à régime spécial	0,55	0,55	0,56	0,57	0,57	0,3%
dont Livrets	0,50	0,50	0,50	0,51	0,52	0,3%
. Comptes de dépôt à terme	0,04	0,05	0,05	0,04	0,06	32,7%
Total des comptes de la clientèle	1,40	1,42	1,42	1,41	1,43	1,6%

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2010, le nombre de cartes bancaires en circulation s'établissait à 188 009, soit une baisse de 1,3 % sur un an. Cette évolution défavorable, observée depuis 2008, s'explique davantage par la réduction du nombre de cartes internationales (- 3,8 % sur l'exercice) que par celle des cartes privatives (- 0,4 % sur un an). Elle est en partie à rapprocher des difficultés financières des agents économiques ayant conduit à des retraits de cartes.

¹ Nombre de compte à vue par habitant.

Les cartes bancaires

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Cartes bancaires en circulation	181 507	194 735	192 437	190 415	188 009	-1,3%
Cartes internationales	40 316	46 902	46 174	46 253	44 479	-3,8%
Cartes privatives	141 194	147 833	146 263	144 162	143 530	-0,4%
Cartes bancaires par compte à vue	<i>0,89</i>	<i>0,93</i>	<i>0,92</i>	<i>0,91</i>	<i>0,88</i>	-3,3%
Cartes bancaires par habitant	<i>0,71</i>	<i>0,76</i>	<i>0,74</i>	<i>0,72</i>	<i>0,70</i>	-2,4%

L'activité monétique est demeurée soutenue en 2010. L'analyse des transactions opérées au moyen des distributeurs automatiques laisse apparaître une progression des retraits sur un an (+ 3,5 % en nombre), alors que la valeur moyenne des retraits diminue (12 120 F CFP contre 12 723 F CFP en 2009).

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Nombre de retraits (en milliers)	6 849	6 860	7 728	7 916	8 196	3,5%
Montant (milliers de F CFP)	86 073 506	84 224 146	98 164 323	100 715 813	99 341 473	-1,4%
Moyenne par retrait (en F CFP)	12 567	12 278	12 702	12 723	12 120	-4,7%
Nombre de retraits par automate	49 630	46 986	50 510	50 101	50 594	1,0%
Nombre de retraits par carte	38	35	40	42	44	4,9%

Alors qu'il affichait une tendance baissière depuis deux exercices, le parc des terminaux de paiement électronique s'étoffe en 2010 (+ 4 %) sans toutefois atteindre le niveau de 2008. La progression du nombre de transactions sur l'exercice (+ 5,6 %) compense la baisse sensible du montant moyen par transaction (- 5,5 %).

Transactions de paiements par TPE chez les commerçants

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Terminaux de paiement électronique	3 887	4 372	3 511	3 052	3 174	4,0%
Nombre de transactions (en milliers)	5 131	5 748	5 635	5 688	6 006	5,6%
Montant (milliers de F CFP)	62 816 520	70 305 820	69 442 057	66 668 813	66 523 995	-0,2%
Moyenne par transaction (en F CFP)	12 243	12 232	12 323	11 721	11 076	-5,5%
Nombre de transactions par TPE	1 320	1 315	1 605	1 864	1 892	1,5%
Nombre de transactions par carte	28	30	29	30	32	6,9%

Le parc des terminaux de paiement mécanique, au demeurant marginal, reste stable par rapport à 2009, alors que le volume des transactions enregistre une baisse continue tant en nombre qu'en valeur.

Transactions de paiements par MTM chez les commerçants

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Machines de traitement mécanique	128	152	153	132	132	0,0%
Nombre de transactions (en milliers)	8	11	6	6	4	-31,0%
Montant (milliers de F CFP)	253 139	235 458	229 753	220 392	138 207	-37,3%
Moyenne par transaction (en F CFP)	31 642	21 405	38 292	37 999	34 552	-9,1%
Nombre de transactions par TPE	63	72	39	44	30	-31,0%
Nombre de transactions par carte	0,04	0,06	0,03	0,03	0,02	-30,2%

4.2 LES TRAITEMENTS DE VALEURS EN COMPENSATION

Toutes catégories confondues, les valeurs traitées par la chambre de compensation de la Polynésie française ressortent en diminution en 2010. Le nombre et le montant des valeurs échangées accusent des baisses respectives de 4,5 % et 3,7 % sur un an.

Echanges de valeurs

	2006	2007	2008	2009	2010	Parts 2010	Variations 2010/2009
<i>en nombre</i>							
Chèques	6 307 567	6 144 947	6 001 329	5 707 950	5 541 058	46,4%	-2,9%
Effets et avis de prélèvement	1 708 692	1 829 654	1 876 415	1 808 761	1 340 133	11,2%	-25,9%
Virements	1 549 362	1 682 733	1 778 819	1 882 571	1 987 349	16,6%	5,6%
Autres valeurs (*)	200 741	199 314	182 643	183 475	107 546	0,9%	-41,4%
Opérations monétiques	2 541 771	2 734 568	2 861 081	2 911 985	2 962 340	24,8%	1,7%
Total	12 308 133	12 591 216	12 700 287	12 494 742	11 938 426	100,0%	-4,5%
<i>en millions de F CFP</i>							
Chèques	521 326	535 250	534 459	499 008	463 989	42,1%	-7,0%
Effets et avis de prélèvement	55 010	58 679	61 444	62 186	57 943	5,3%	-6,8%
Virements	449 862	490 539	534 439	549 821	547 255	49,6%	-0,5%
Autres valeurs (*)	11 189	8 518	8 244	7 139	6 354	0,6%	-11,0%
Opérations monétiques	25 443	25 827	26 684	26 651	26 759	2,4%	0,4%
Total	1 062 830	1 118 812	1 165 270	1 144 805	1 102 300	100,0%	-3,7%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

En nombre, le chèque demeure le moyen de paiement le plus utilisé, concentrant 46,4 % du total des opérations compensées. Toutefois, cette prédominance tend à s'effriter au profit des autres moyens de paiement, notamment de la carte bancaire (25 %) et du virement (17 %).

En valeur, le total des paiements par chèque a accusé une baisse de 7 % en 2010 poursuivant la tendance amorcée en 2008. Ce type de paiement est désormais supplanté par le virement qui concentre près de la moitié (49,6 %) de la valeur totale des opérations traitées. La valeur des opérations monétiques¹, relativement stable sur la période sous revue, est modeste, ce moyen de paiement étant principalement utilisé pour des opérations de faible montant. A l'inverse, le virement demeure le moyen de paiement de référence pour les règlements de sommes importantes. En dépit d'un repli de 5,7 % sur un an, le montant moyen des opérations réalisées par virement ressort ainsi nettement supérieur à celui des autres modes de paiement.

Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Chèques	82 651	87 104	89 057	87 423	83 737	-4,2%
Effets et avis de prélèvement	32 194	32 071	32 745	34 380	43 237	25,8%
Virements	290 353	291 513	300 446	292 059	275 369	-5,7%
Autres valeurs (*)	55 740	42 735	45 137	38 910	59 082	51,8%
Opérations monétiques	10 010	9 445	9 327	9 152	9 033	-1,3%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

¹ C'est-à-dire les opérations de paiement et de retraits par cartes bancaires privatives et internationales.

5. La société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer - SOGEFOM

5.1 PRESENTATION GENERALE

Filiale de l'Agence française de développement (AFD), la Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer (SOGEFOM) a pour principal objectif de faciliter l'accès au crédit des entreprises ne disposant pas d'une surface financière ou patrimoniale suffisante. La SOGEFOM avale les crédits octroyés en accompagnant les établissements de crédit dans leur prise de risques par l'apport d'une garantie complémentaire. Les critères d'éligibilité au fonds de garantie sont fondés sur l'intérêt économique du projet pour les entreprises du secteur marchand et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances.

Le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer a chargé, en octobre 2008, l'Agence française de développement, au travers de la SOGEFOM, de la mise en œuvre en Polynésie française du plan de relance national (soutien gouvernemental aux PME), sous la forme de deux produits spécifiques de garanties, les prêts de renforcement de la trésorerie des entreprises (RTE) et les lignes de crédit court terme confirmées (LCCTC). Ces mesures visent à alléger et favoriser la prise de risque par les établissements de crédit à l'occasion de la mise en place de financements additionnels aux entreprises en proie à des difficultés conjoncturelles qu'elles rencontrent.

5.2 L'ACTIVITE CLASSIQUE DE LA SOGEFOM EN 2010

5.2.1 Les engagements de l'année 2010

En 2010, les garanties SOGEFOM « classiques » octroyées ressortent en diminution tant en volume (75 dossiers contre 151 précédemment) qu'en montant (626,9 millions de F CFP contre 938,4 millions de F CFP en 2009). Cette tendance résulte aussi bien de la diminution des dossiers transmis par les banques que de l'augmentation des taux de rejet lors de l'instruction par le fonds de garantie. Toutefois, le montant moyen des garanties accordées progresse pour s'établir à 8,36 millions de F CFP (contre 6,21 millions de F CFP en 2009).

Les îles de la Société constituent la zone d'intervention principale du Fonds de garantie de Polynésie française (83 % des garanties avalisées). La faible représentativité des archipels éloignés (zones défavorisées) tient principalement à une activité atone dans les secteurs du tourisme et de la perliculture.

Le secteur des services devient le principal bénéficiaire du dispositif avec un montant global de 238,4 millions de F CFP, contre 126,3 millions de F CFP pour le commerce et 115,6 millions de F CFP pour les PMI.

Nouveaux engagements de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2009		2010		Variation annuelle des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	20	84,1	11	32,9	-61%
Pêche	15	45,4	4	7,0	-85%
Perliculture	3	21,2	6	23,6	11%
Tourisme	13	59,4	6	14,6	-75%
Restauration	6	30,9	7	32,7	6%
BTP	19	123,2	7	35,8	-71%
Petites et moyennes industries	16	159,6	12	115,6	-28%
Commerce	30	219,6	9	126,3	-43%
Autres services	29	195,0	13	238,4	22%
TOTAL	151	938,4	75	626,9	-33%

Source : AFD

5.2.2 Les engagements valides

La baisse de l'activité de la SOGEFOM en 2010 s'est traduite par une diminution de 17 % de l'encours des engagements valides, alors que le nombre de dossiers recule de 9 %.

Les engagements valides de la section « économie générale »¹ constituent l'essentiel du portefeuille avec 88 % contre 10 % pour la section « zones défavorisées »² et 1 % pour la section « renforcement du haut de bilan »³.

La répartition sectorielle du portefeuille de la SOGEFOM fait apparaître la primauté du secteur des services, qui concentre 25 % des engagements valides, contre 20 % pour le commerce et 19 % pour les PMI.

Engagements valides de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2009		2010		Variation annuelle des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	59	187,6	58	125,9	-32,9%
Pêche	47	109,7	39	71,8	-34,6%
Perliculture	9	34,3	11	43,3	26,4%
Tourisme	63	271,3	55	169,0	-37,7%
Restauration	49	215,0	39	160,2	-25,5%
BTP	69	306,6	61	246,1	-19,7%
Petites et moyennes industries	93	516,7	85	420,1	-18,7%
Commerce	86	561,8	79	455,0	-19,0%
Autres services	103	499,1	99	550,4	10,3%
TOTAL	578	2 702,1	526	2 241,9	-17,0%

Source : AFD

1 Section Economie générale : favoriser la création ou le développement d'entreprises.

2 Section Zones défavorisées : contribuer au développement des entreprises des archipels des Marquises, des Tuamotu Gambier et des Australes.

3 Section Renforcement du haut de bilan : garantir des opérations participant au renforcement des capitaux permanents des PME.

La répartition du portefeuille par zone géographique confirme la prépondérance des projets initiés dans les îles du Vent qui constituent le centre économique de la Polynésie française. Avec un encours de 2 milliards de F CFP, ils représentent 76 % du portefeuille au 31 décembre 2010.

5.2.3 Les engagements compromis¹

En 2010, les garanties compromises se sont élevées à 239 millions de F CFP contre 307,7 millions de F CFP en 2009 (- 22 %). Le secteur touristique, totalisant un encours compromis de 95,4 millions de F CFP, demeure le premier secteur sinistré, suivi des PMI (15 %) et du commerce (15 %).

Engagements compromis de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)					
Répartition par secteur d'activité	2009		2010		Variation annuelle des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	11	7,7	13	10,7	38,2%
Pêche	10	19,2	9	20,8	8,0%
Perliculture	3	2,1	4	2,2	6,2%
Tourisme	6	77,5	9	37,2	-52,0%
Restauration	11	64,1	13	58,2	-9,3%
BTP	7	26,1	9	28,5	9,2%
Petites et moyennes industries	14	45,5	13	42,2	-7,1%
Commerce	6	61,8	8	36,5	-41,1%
Autres services	4	3,6	4	2,8	-22,8%
TOTAL	72	307,7	82	239,0	-22,3%

Source : AFD

5.3 L'ACTIVITE « PLAN DE RELANCE » DE LA SOGEFOM

Au 31 décembre 2010, la SOGEFOM a accordé 43 garanties « plan de relance » représentant un montant total de garanties consenties de 372 millions de F CFP (contre 323 millions de F CFP en 2009), en faveur de 40 entreprises en grande majorité constituées de « très petites entreprises » (moins de 10 salariés).

Au final, ce dispositif national d'une durée de 2 ans, a permis l'accompagnement de 81 entreprises dont la majeure partie a été confrontée à des tensions de trésorerie engendrées par le durcissement des modalités de règlement des fournisseurs. Ce dispositif n'a pas été reconduit en 2011.

¹ Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées à la suite d'incidents de remboursement ou à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée.

Section 2

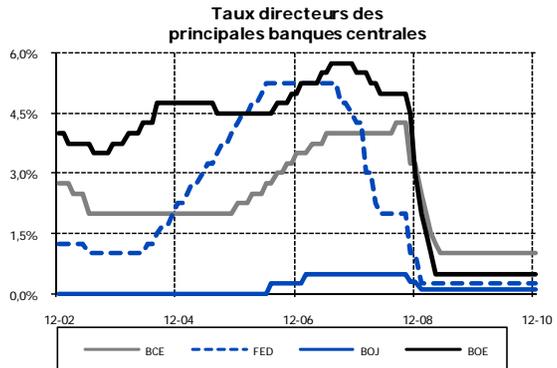
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé¹ à quatre reprises en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

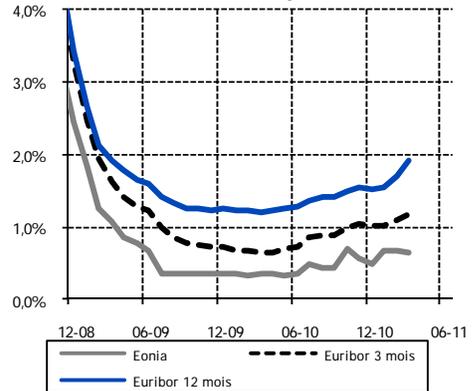
	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Opération principales de refinancement	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidités au système bancaire européen. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).

Principaux taux du marché monétaire européen



Aux Etats-Unis, le Fédéral open market committee (FOMC) a également maintenu inchangé, tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011, son principal taux directeur (Fed funds) à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte³ à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par la Réserve fédérale.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine⁴ fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de leurs taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour les prêts à un an et à 3,00 % pour les dépôts à un an.

1.2 LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

L'IEOM conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière satisfaisante.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

⁴ People's Bank of China – PBOC.

L'IEOM intervient de façon sélective sur la redistribution des crédits à court terme et à moyen terme en accordant son réescompte à des conditions préférentielles ou par des exonérations de réserves obligatoires. En mai 2010, le taux de la facilité de dépôt a été ramené à 0,25 % (- 0,25 point). Les autres taux sont demeurés inchangés et s'établissent.

Taux d'intervention de l'IEOM	Date d'effet	Taux	Taux de sortie maximum applicables aux crédits pour accès au réescompte
Taux de la facilité de dépôt	27/05/2010	0,25%	
Taux de réescompte des crédits aux entreprises	19/05/2009	1,25%	4,00%
Taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/08/1996	3,00%	5,40% à 5,85% (taux SGFGAS depuis le 01/02/2011)
Taux de la facilité de prêt marginal	19/05/2009	1,75%	
Taux de l'escompte de chèques	19/05/2009	1,75%	

1.2 LES TAUX DEBITEURS

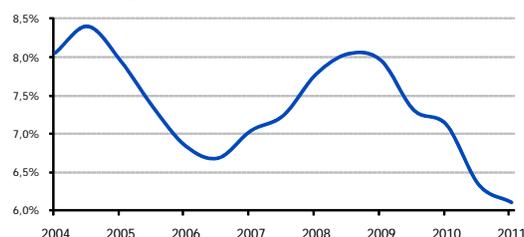
1.2.1 Le taux de base bancaire

Sans fondement réglementaire spécifique, le taux de base bancaire est né d'un usage de la profession afin de servir de référence pour certains crédits offerts. Théoriquement fixé en toute indépendance par chaque établissement en fonction du coût moyen de leurs ressources, il est en Polynésie française le même pour les trois banques polynésiennes. Depuis le 1^{er} juillet 2009, il est affiché à 7,10 %, contre 7,60 % depuis le 1^{er} décembre 2006 et 6,60 % pour le référent national.

1.2.2 Le coût du crédit aux particuliers

Deux fois par an, en janvier/février et en juillet/août, l'IEOM réalise une enquête sur le coût du crédit aux particuliers auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés au cours de la période de référence.

Evolution du coût global du crédit aux particuliers



L'enquête de janvier/février 2011 a rassemblé 2 373 dossiers d'un montant global de 8,2 milliards de F CFP contre 2 750 dossiers pour 7,0 milliards de F CFP l'année précédente, en retrait de 13,3 % en volume et en progression de 17,4 % en valeur.

Le taux moyen pondéré global (TMPG) a enregistré une baisse de 102 points de base, s'établissant à 6,10 % en janvier/février 2011 contre 7,12 % un an plus tôt. Cette tendance baissière est observée depuis le troisième trimestre de l'année 2008. A l'exception des prêts personnels inférieurs à 181 920 F CFP, les conditions débitrices de l'ensemble des catégories de crédit se sont inscrites en repli.

Evolution des taux moyens du crédit aux particuliers

	1er trim. 2009	3e trim. 2009	1er trim. 2010	3e trim. 2010	1er trim. 2011	▲ / an
Prêts immobiliers	6,03%	5,54%	5,23%	4,97%	4,75%	-48 pb
Prêts personnels < 181 920 F	12,00%	12,68%	13,29%	12,49%	13,39%	10 pb
Découverts	9,97%	9,64%	9,25%	8,55%	8,79%	-46 pb
Prêts personnels > 181 920 F	8,55%	7,78%	8,08%	6,88%	6,60%	-148 pb
TMPG	7,96%	7,31%	7,12%	6,33%	6,10%	-102 pb

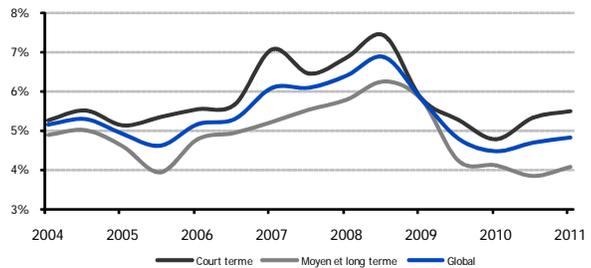
Sur un an, le TMP fixe a baissé de 116 points de base (5,95 % début 2011 contre 7,11 % début 2010). De la même façon, le TMP variable a diminué de 69 points de base (5,93 % début 2011 contre 6,62 % début 2010). La part des prêts à taux fixe (90 %) s'est accrue sur un an, gagnant 3 points en volume alors que la proportion en valeur est demeurée relativement stable (97 %) ;

1.2.3 Le coût du crédit aux entreprises

De la même manière que l'enquête sur le coût du crédit aux particuliers, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises a lieu deux fois par an, en janvier/février et en juillet/août.

Celle de janvier/février 2011 a permis de recenser 322 nouveaux prêts d'un montant total de 4,8 milliards de F CFP contre 462 prêts pour 6,6 milliards de F CFP en janvier/février 2010, en régression de 30 % en volume et de 27 % en valeur sur un an.

Evolution du coût du crédit aux entreprises



Suivant l'évolution des taux du marché monétaire, le taux moyen pondéré global (TMPG) s'est établi à 4,81 %, en augmentation de 35 points de base par rapport à l'année précédente (4,46 % en janvier/février 2010).

Le TMP court terme s'est affiché à 5,48 % en janvier/février 2011 contre 4,77 % un an auparavant, soit + 71 points de base. La progression la plus sensible a concerné les découverts dont le coût moyen s'est inscrit en

Evolution des taux moyens du crédit aux entreprises

	1er trim. 2009	3e trim. 2009	1er trim. 2010	3e trim. 2010	1er trim. 2011	▲ / an
Escompte	7,66%	6,10%	6,73%	6,78%	6,70%	-3 pb
Découverts	4,67%	4,27%	3,47%	4,37%	4,32%	85 pb
Autres crédits à court terme	5,99%	7,24%	4,83%	5,20%	5,51%	68 pb
Total court terme	5,81%	5,26%	4,77%	5,32%	5,48%	71 pb
Moyen/long terme	5,79%	4,23%	4,12%	3,85%	4,08%	-4 pb
TMPG	5,80%	4,78%	4,46%	4,68%	4,81%	35 pb

hausse de 85 points de base (4,32 % contre 3,47 %). De la même façon, les autres crédits à court terme ont connu une augmentation de 68 points de base (5,51 % contre 4,83 %), alors que l'escompte a observé une relative stabilité (6,70 % contre 6,73 %). Le TMP des crédits à moyen et long termes est ressorti à 4,08 % contre 4,12 %.

Le TMP fixe a diminué de 82 points de base (4,93 % contre 5,75 %). Le TMP variable s'est inscrit en hausse de 84 points de base (4,28 % contre 3,44 %) en l'espace d'un an. La part des crédits à taux fixe est demeurée stable à 72 % en 2011, alors qu'elle a progressé de 7 points en valeur (49 % contre 42 % précédemment).

1.3 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du Code de la consommation ainsi que l'article L. 313-5 du Code monétaire

et financier. Est ainsi considéré comme « usuraire » tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il a été consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le délit d'usure pour des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière (étendu aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels) a été supprimé par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n°2005-882 du 2 août 2005.

Les dispositifs du taux de l'usure et les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du Code de la consommation demeurent néanmoins applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation des particuliers.

Les dispositions métropolitaines sur l'usure ont été étendues aux collectivités d'outre-mer du Pacifique par ordonnance n°2006-60 du 19 janvier 2006.

Seuils de l'usure

Particuliers	2010				2011	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Prêts immobiliers						
- Prêts à taux fixe	6,57%	6,29%	6,09%	5,60%	5,51%	5,61%
- Prêts à taux variable	5,92%	5,72%	5,35%	5,05%	4,96%	5,01%
- Prêts relais	6,40%	6,25%	5,96%	6,27%	5,88%	5,99%
Autres prêts						
- Prêts d'un montant < ou = à 181.920 XPF	21,45%	21,63%	21,15%	21,32%	21,31%	21,47%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 181.920 XPF	19,71%	19,45%	19,27%	19,32%	19,67%	19,67%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 181.920 XPF	8,88%	8,85%	8,61%	8,15%	7,77%	7,77%
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	10,57%	9,53%	9,27%	9,05%	8,01%	9,12%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	5,53%	5,32%	4,99%	5,09%	4,97%	5,01%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	6,61%	5,75%	6,25%	5,79%	5,65%	5,77%
Découverts en compte *	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%	13,77%	13,77%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	5,71%	5,73%	5,93%	5,60%	5,63%	5,65%
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Découverts en compte *	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%	13,77%	13,77%

* A partir du second trimestre 2011, les taux d'usure pour les découverts incluent la commission de plus fort découvert.

En application de l'article 1^{er} et de l'article 61 de la loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers autres que les crédits immobiliers. Les catégories d'opérations concernées sont, à compter du 1^{er} mai 2011 dans les collectivités du Pacifique, définies à raison du montant des prêts, selon les modalités précisées par l'arrêté du 22 mars 2011.

La loi Lagarde comporte également des mesures transitoires pendant huit trimestres. Les seuils de l'usure seront alors calculés pour sept catégories d'opérations en organisant un passage progressif des anciens taux vers les nouveaux. La période transitoire doit permettre aux prêteurs de faire évoluer leur offre sans créer à court terme de risque pour l'accès au crédit.

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

Après la baisse observée en 2009 (- 0,6 %), la situation agrégée des trois banques de la place¹ s'est élevée à 605,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, soit une progression de 3,6 % en un an. Cette évolution résulte de la forte progression des opérations de refinancement ainsi que de la dégradation de la qualité du portefeuille des banques.

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGE

Concentrant 74,5 % de l'actif et 65 % du passif en 2010, les opérations à la clientèle en sont demeurées la principale composante, marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation des banques locales. Néanmoins, leur part dans la structure du bilan s'est réduite par rapport à 2009 (74,8 % de l'actif et 67,1 % du passif) en raison de la croissance sensible des opérations de trésorerie, dont le poids s'est renforcé pour la seconde année consécutive (22,2 % des emplois et 24,8 % des ressources, contre respectivement 21,5 % et 22,3 % en 2009).

Structure du bilan agrégé des banques (en millions de F CFP)

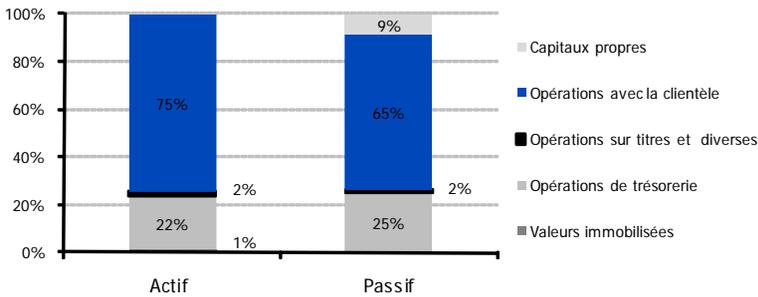
Actif			Passif	
31/12/2009	31/12/2010		31/12/2009	31/12/2010
125 466	134 154	Opérations de trésorerie	130 288	149 984
437 432	451 259	Opérations avec la clientèle	392 259	393 200
13 677	12 475	Opérations sur titres et diverses	9 500	9 149
-	-	Capitaux propres	52 542	53 109
8 014	7 553	Valeurs immobilisées	-	-
584 589	605 441	Total	584 589	605 441

Source : IEOM

A l'actif (emplois), les opérations avec la clientèle ont enregistré une croissance de 3,2 % en glissement annuel, soutenue par la hausse des crédits de trésorerie (+ 2 %) et des crédits à l'habitat (+ 1 %). Cependant, la contribution la plus importante à cette évolution demeure celle des créances douteuses nettes, dont l'encours a fortement progressé entre décembre 2009 et décembre 2010 (+ 59 %).

¹ Ces trois banques concentrent 99,7 % des dépôts et 99,1 % des crédits de la place.

Structure du bilan au 31 décembre 2010



Source : IEOM

Au passif (ressources), les dépôts de la clientèle n'ont augmenté que de 0,2 % en raison des arbitrages opérés par les agents économiques, notamment les ménages, en faveur de produits d'épargne à long terme plus rémunérateurs, collectés localement mais orientés sur des placements financiers extérieurs¹.

Par conséquent, le solde des opérations à la clientèle, structurellement déficitaire, s'est détérioré, atteignant le niveau inégalé de - 58,1 milliards en 2010.

Solde (ressources - emplois) par type d'opérations en millions de F CFP

	31/12/08	31/12/09	31/12/10	Variations 2010/2009
- Solde des opérations avec la clientèle	-41 505	-45 172	-58 059	29%
- Solde des opérations sur titres et diverses	-1 724	-4 178	-3 327	-20%
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	44 752	44 528	45 556	2%
Capacité de financement (+) ou besoin de trésorerie (-)	1 522	-4 822	-15 830	228%

Source : IEOM

L'insuffisance de la collecte de dépôts par rapport aux concours bancaires a contraint les banques polynésiennes à faire davantage appel à des ressources interbancaires. Ces dernières ont crû de 15,1 % en glissement annuel, passant de 130,3 milliards de F CFP en décembre 2009 à 150 milliards en décembre 2010.

Dans ces conditions, les besoins de trésorerie des établissements de crédit locaux se sont nettement accrus, triplant en un an pour atteindre 15,8 milliards de F CFP en 2010 (4,8 milliards en 2009). Les ressources complémentaires ont été pour une large part assurées par la mobilisation de lignes de refinancement souscrites auprès de leurs maisons mères ou actionnaires de référence.

¹ Non comptabilisé au bilan, l'encours des contrats d'assurance-vie souscrits auprès des établissements de crédit, qui s'élevait à 62,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, a crû de 23,3 % en glissement annuel.

Composition du solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)

	31/12/08	31/12/09	31/12/10	Variations	
				2010/2009	2009/2008
- avec les EC locaux	-1 651	8 340	-1 185		ns
- avec les EC hors zone	6 945	19 235	37 381	94%	
- caisse	-6 265	-5 410	-5 923	9%	
- Institut d'émission, Office des postes...	-1 398	-18 464	-15 455	-16%	
- divers	847	1 121	1 012	-10%	
Solde des opérations de trésorerie	-1 522	4 822	15 830	228%	

Source : IEOM

Pour leur part, les capitaux propres des banques locales ont crû de 1,1 % en un an (53,1 milliards de F CFP contre 52,5 milliards en 2009) en raison d'une rentabilité nettement plus favorable, le résultat net de l'exercice 2010 ayant doublé par rapport à 2009.

2.2 L'EQUILIBRE EMPLOI – RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Les ressources des banques polynésiennes sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (96 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM. Les emplois des établissements de crédit locaux ont progressé de 2,7 % en 2010, représentant un volume de près de 500 milliards de F CFP.

Les ressources des établissements de crédit proviennent principalement des dépôts collectés (77 % du total des ressources) ; ceux-ci, minorés des encaisses, sont restés stables en un an, à 383,6 milliards de F CFP. Pour sa part, le financement sur ressources propres, en augmentation de 7,8 % en un an, a constitué 13 % du total. Quant aux opérations de réescompte, elles ont fortement diminué en glissement annuel (- 22,2 %), représentant une part marginale des ressources des banques.

Equilibre emploi-ressources (en millions de F CFP)

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
				2010/2009	2009/2008
Emplois	473 279	486 749	499 870	2,7%	2,8%
Excédent des opérations diverses des EC	-	-	-		
Crédits bruts	458 429	464 330	481 336	3,7%	1,3%
Réserves obligatoires et libres	14 851	22 419	18 533	-17,3%	51,0%
Position extérieure nette des EC (si positive)	-	-	-		
Ressources	473 281	486 749	499 870	2,7%	2,8%
Dépôts collectés (- encaisses)	384 949	383 541	383 592	0,0%	-0,4%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	51 828	60 364	65 103	7,8%	16,5%
Excédent des opérations diverses des EC	25 307	22 540	15 586	-30,9%	-10,9%
Réescompte	5 303	3 902	3 037	-22,2%	-26,4%
Position extérieure nette des EC (si négative)	5 893	16 401	32 552	98,5%	178,3%

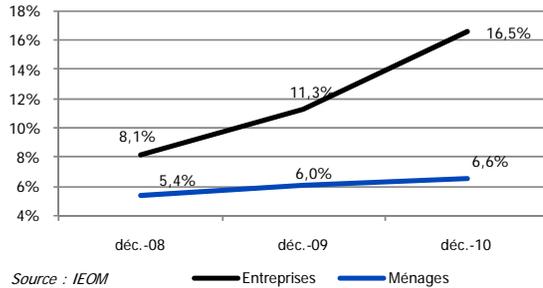
Source : IEOM

2.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

En lien avec la dégradation de la conjoncture économique polynésienne, la qualité des risques des établissements de crédit locaux a continué de se détériorer en 2010. Les créances douteuses brutes des banques locales ont poursuivi leur forte croissance : après avoir enregistré + 30 % entre 2008 et 2009, elles ont augmenté de 36,3 % en 2010. S'établissant à 52,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 (38,6 milliards un an auparavant), elles représentaient 11 % de l'encours global des concours bruts, contre 8,4 % en 2009.

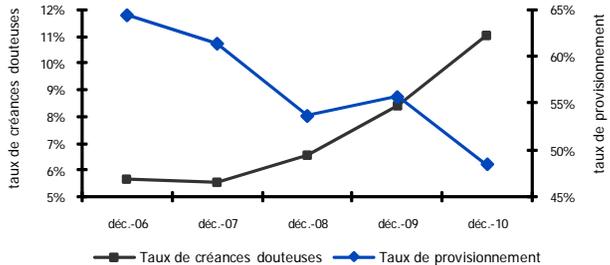
La recrudescence de la sinistralité a été particulièrement marquée pour les entreprises, dont les créances douteuses brutes ont plus que doublé entre 2008 et 2010. Atteignant 36,4 milliards de F CFP à fin décembre 2010, elles représentaient 16,5 % de l'encours brut total. Les secteurs les plus touchés sont ceux de l'hôtellerie et du BTP. Quant aux ménages, confrontés à la morosité du marché de l'emploi, ils ont également éprouvé des difficultés de remboursement de leurs crédits, leurs créances douteuses brutes ayant augmenté de 7,8 %.

Evolution du taux de créances douteuses des ménages et des entreprises



Malgré la dégradation de la qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux, la couverture du risque de contrepartie s'est repliée, le taux de provisionnement s'affichant à 48,5 % (54,1 % en 2009), soit son niveau le plus bas depuis cinq ans.

Evolution du risque de contrepartie et sa couverture



3. Les performances financières des banques locales

En dépit du repli de l'activité économique en Polynésie française, les établissements de crédit locaux ont enregistré une hausse de leur produit net bancaire en 2010, à la faveur d'une progression de leurs marges. Néanmoins, la charge nette de refinancement et le coût du risque ont fortement pesé sur la rentabilité globale des banques polynésiennes.

3.1 LA FORMATION DU PNB

En baisse en 2009, le produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit locaux a retrouvé une orientation haussière en 2010. S'inscrivant en progression de 1,7 %, le PNB a

atteint 24,6 milliards de F CFP en 2010, un niveau comparable à ceux de 2007 et 2008 (respectivement 24,7 et 25 milliards de F CFP)

Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations (en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Opérations de trésorerie	-547	-2 105	-2 650	25,9%
Opérations avec la clientèle	20 417	21 769	22 636	4,0%
Opérations de change	1 050	865	855	-1,1%
Opérations de hors-bilan	399	-50	91	ns
Opérations de services financiers	3 292	3 220	3 206	-0,4%
Opérations diverses	397	502	479	-4,6%
Produit net bancaire	25 008	24 200	24 616	1,7%

Source : IEOM

Le solde des opérations avec la clientèle, qui constitue 92 % du PNB, a crû de 4 % en rythme annuel. Toutefois, la croissance sensible des besoins de trésorerie des établissements de crédit locaux (+ 25,9 %) a fortement grevé la croissance de leur PNB.

La structure du PNB des établissements de crédit polynésiens laisse apparaître une prédominance des intérêts nets, illustrant une activité nettement orientée vers l'intermédiation. Entre 2009 et 2010, les intérêts nets perçus par les établissements de crédit ont crû de 3,3 % et leur prépondérance s'est renforcée (70,6 % en 2010, contre 69,4 % en 2009). En revanche, les commissions nettes ont observé une nouvelle baisse (- 2,3 %) ainsi qu'une nouvelle érosion de leur part dans la formation du PNB (25,4 %, contre 26,5 %).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits (en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Intérêts nets	16 739	16 806	17 368	3,3%
dont Opérations interbancaires	-508	-2 077	-2 626	26,4%
dont Opérations avec la clientèle	17 382	18 894	19 945	5,6%
Commissions nettes	6 750	6 401	6 255	-2,3%
dont Commissions avec la clientèle	3 020	2 865	2 691	-6,1%
dont Commissions de hors-bilan	422	300	339	13,0%
dont Commissions d'opérations de services financiers	3 292	3 220	3 206	-0,4%
Divers net	1 519	993	993	0,0%
Produit net bancaire	25 008	24 200	24 616	1,7%

Source : IEOM

La faiblesse des taux du marché monétaire, observée tout au long de l'année 2010, a rendu le coût de la ressource moins onéreux pour les banques de Polynésie française et entraîné une diminution du coût du crédit. Ce phénomène, conjugué au déclassement d'un grand nombre de créances saines et à une faible croissance des concours bancaires, s'est traduit par une contraction de 4,1 % des intérêts perçus au titre des opérations avec la clientèle. Néanmoins, le maintien à un niveau très bas des taux de rémunération des dépôts,

notamment des comptes à terme, a également eu un impact important sur le PNB puisque les intérêts versés à la clientèle ont reculé de 35,1 % en 2010.

Compte tenu du recul de l'activité économique polynésienne, les commissions nettes des banques se sont repliées de 2,3 % en 2010. Les opérations avec la clientèle ont généré moins de commissions qu'en 2009 (- 6,1 %) : en raison de la fragilisation de la situation financière des agents économiques polynésiens, seules les commissions « sanctions » (découverts non autorisés, mouvements en suspens, chèques impayés) ont augmenté de manière significative, mais n'ont pas compensé la baisse des commissions directes (transactions monétiques, frais de dossiers). En outre, les commissions sur opérations de services financiers ont également observé une orientation baissière (- 0,4 %).

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés (en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Intérêts reçus	31 573	27 181	25 401	-6,5%
- sur crédits clientèle	27 371	24 786	23 771	-4,1%
- sur prêts interbancaires	4 202	2 395	1 630	-31,9%
Intérêts versés	14 834	10 375	8 032	-22,6%
- sur dépôts clientèle	9 989	5 892	3 826	-35,1%
- sur emprunts interbancaires	4 845	4 483	4 206	-6,2%
Marge sur intérêts	16 739	16 806	17 368	3,3%

Source : IEOM

S'agissant des opérations de trésorerie et interbancaire, le repli des intérêts perçus (- 31,9 %) a été plus marqué que celui des intérêts versés (- 6,2 %). Les ressources interbancaires des établissements de crédit polynésiens étant constituées pour une part significative de lignes de financement à moyen et long termes souscrites à taux fixe, les charges de refinancement ont connu un repli relativement modéré. En revanche, les placements des banques locales réalisés sur le marché interbancaire ont pleinement subi la baisse des taux.

3.2 LES SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE), marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, a progressé de 4,2 % en glissement annuel (10,2 milliards de F CFP en 2010 contre 9,8 en 2009). Cette performance résulte d'une hausse relativement maîtrisée des frais généraux (+ 2,3%) même si celle-ci excède celle du PNB (+ 1,7 %). L'augmentation des effectifs des établissements de crédit locaux (1 153 en décembre 2010, contre 1 121 en décembre 2009, soit + 2,9 %) a participé à la hausse des frais de personnel en 2010 (+ 2,6 %). Le recrutement du personnel des banques s'est orienté principalement vers le front office et la filière risque dans un contexte de sinistralité dégradée de leur portefeuille clients.

Le résultat d'exploitation, qui inclut le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables, s'est inscrit en hausse de 9,6 % en 2010. Le coût du risque, s'élevant à 6,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, s'est maintenu au même niveau qu'en 2009.

Les banques polynésiennes ont observé une croissance sensible de leur résultat net : s'établissant à 2,6 milliards de F CFP au terme de l'exercice 2010, il a doublé par rapport à 2009 (1,3 milliard de F CFP), en lien avec la forte baisse des charges nettes exceptionnelles relatives aux opérations de défiscalisation (707 millions de F CFP en 2010 contre 2,1 milliards en 2009).

Soldes intermédiaires de gestion agrégés des banques (en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Produit net bancaire	25 008	24 200	24 616	1,7%
Résultat brut d'exploitation	10 755	9 820	10 235	4,2%
Résultat d'exploitation	8 470	4 562	5 002	9,6%
Résultat courant avant impôt	8 223	4 691	5 182	10,5%
Résultat net	4 046	1 331	2 607	95,9%

Source : IEOM

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

La rentabilité d'exploitation s'est améliorée en 2010 en raison d'une relative maîtrise des frais généraux (+ 2,3 %). Ainsi, le coefficient net d'exploitation a reculé de 0,3 point, s'établissant à 58,5 %, niveau néanmoins supérieur à la moyenne de longue période.

Evolution des ratios de rentabilité

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Rentabilité d'exploitation				
Coefficient net d'exploitation (1)	56,50%	58,87%	58,53%	-0,3 pt
Rentabilité globale				
Coefficient de rendement (2)	0,69%	0,23%	0,43%	0,2 pt
Coefficient de rentabilité (3)	7,52%	2,53%	4,91%	2,4 pts
Taux de marge nette (4)	16,18%	5,50%	10,59%	5,1 pts

Source : IEOM

(1) Coûts de structure / PNB

(3) RN / fonds propres

(2) RN / total situation

(4) RN / PNB

Par ailleurs, les banques polynésiennes ont affiché une meilleure rentabilité globale au terme de l'année en 2010 : ainsi, le coefficient de rendement a progressé de 0,2 point, s'élevant à 0,43 %. Le taux de marge nette dégagée par les établissements de crédit locaux a de son côté gagné 5,1 points en un an, s'affichant désormais à 10,59 %.

Evolution des ratios de productivité (en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
PNB / agent	22 469	21 588	21 350	-1,1%
Crédits / agent	392 214	390 216	391 378	0,3%
Dépôts / agent	354 922	349 919	341 023	-2,5%

Source : IEOM

Les effectifs des banques polynésiennes ayant progressé plus rapidement que leur PNB et que l'encours des dépôts de leur clientèle en 2010, les ratios de productivité de ces établissements de crédit s'affichent en retrait par rapport à 2009.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

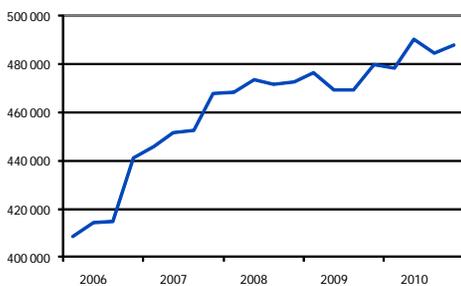
Particulièrement marquée en 2009, l'atonie de l'économie polynésienne a perduré en 2010, avec toutefois une moindre intensité. Dans ce contexte, l'activité des établissements de crédit de la place polynésienne a enregistré de timides performances tant au niveau de la collecte de dépôts que de l'octroi de crédits. Alors que la première s'est heurtée aux tensions de trésorerie et aux arbitrages des agents économiques en faveur d'une épargne plus rémunératrice (tels les produits d'assurance-vie), la production de crédits a connu une orientation plus favorable, principalement liée aux crédits à l'habitat. De leur côté, les crédits à la consommation des ménages et les crédits d'équipement ont une nouvelle fois pâti du défaut de confiance des agents économiques que les difficultés financières ont rendu plus vulnérables comme l'illustre la détérioration de la qualité du portefeuille des banques.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2010, l'ensemble des actifs financiers détenus par les agents économiques polynésiens s'élevait à 487,9 milliards de F CFP. L'exercice 2010 a été marqué par une évolution contrastée des dépôts collectés par les banques tout au long de l'année. Les actifs financiers ont progressé de 1,7 % sur un an, soit un rythme de croissance comparable à celui observé en 2009 (+ 1,5 % en glissement annuel). Cette faible évolution porte essentiellement sur des produits d'épargne à long terme, collectés pour une large part localement et orientés vers des placements financiers extérieurs.

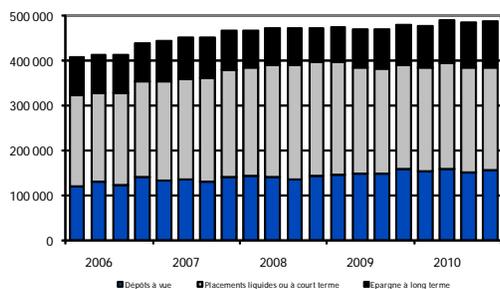
Encours (en millions de F. CFP)



source : IEOM

Total des actifs financiers

Variations sur un an



source : IEOM

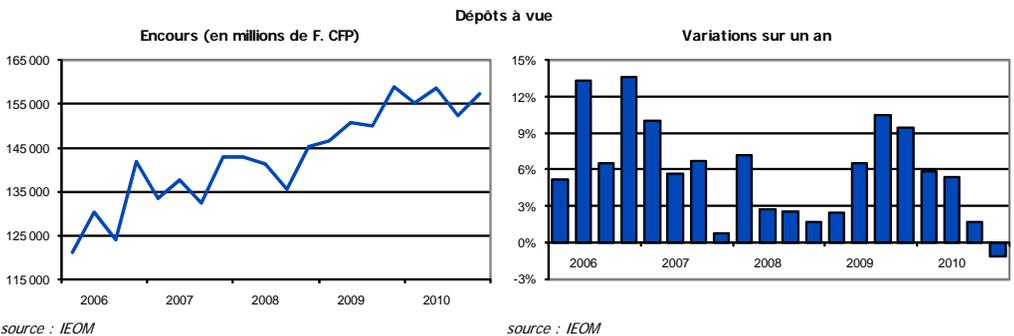
Les ménages, principaux détenteurs des actifs financiers avec deux tiers de l'encours total, ont sensiblement contribué à leur progression. Leur épargne a progressé de 3,2 % entre 2009 et 2010 exclusivement sous l'effet de placements à long terme (+ 17,4 %), constituée pour près des trois quarts de contrats d'assurance-vie. Les encours de leurs dépôts à vue (+ 0,1 %) et de leurs placements liquides ou à court terme (- 1,7 %) ont observé des évolutions plus contrastées.

Pour sa part, l'encours des dépôts des sociétés a enregistré une hausse de 5,4 % sur l'année, à la faveur d'une augmentation des dépôts à vue (+ 4,1 %) et des placements liquides ou à court terme (+ 7,6 %). En manque de visibilité sur l'évolution de leur activité, les sociétés ont privilégié des liquidités immédiatement disponibles au regard d'une épargne faiblement rémunérée.

Les dépôts des autres agents, notamment leurs avoirs liquides et à court terme, se sont quant à eux repliés de manière sensible sur l'année (- 14,2 %).

1.2 LES DEPOTS A VUE

Les dépôts à vue s'élevaient à 157,2 milliards de F CFP à fin décembre 2010 contre 159 milliards à fin 2009. Leur rythme de croissance s'est affiché pour la première fois en retrait, à - 1,1 % à fin 2010, contrastant avec plusieurs années de croissance (dont + 9,4 % en 2009).



Cette orientation globalement défavorable relève toutefois de situations différenciées selon le type d'agents considéré. La croissance des dépôts à vue des entreprises est demeurée dynamique en 2010 (+ 4,1 %) traduisant une absence de visibilité quant à l'orientation de leur courant d'affaires. L'encours des ménages est resté stable (+ 0,1 %), ces derniers ayant été confrontés à des tensions de trésorerie amplifiées par la dégradation du marché de l'emploi. Enfin, l'encours des autres agents s'est sensiblement replié (- 24,2 %) et a ainsi lourdement pesé sur l'orientation de l'encours global des dépôts à vue.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Avec un encours de 228,5 milliards de F CFP à fin 2010 (232,7 milliards de F CFP à fin 2009), le total de ces placements affiche un repli moins prononcé qu'en 2009 (- 1,8 % contre - 8,1 % précédemment).

Evolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques (en millions de F CFP)

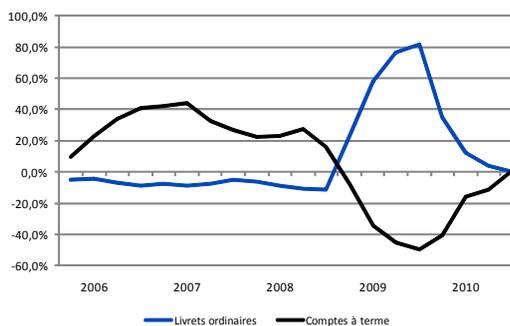
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Placements liquides ou à court terme	212 087	237 186	253 268	232 685	228 454	-1,8%	-8,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	71 668	67 715	60 962	109 962	109 942	0,0%	80,4%
Livrets ordinaires	71 423	67 508	60 756	109 742	109 713	0,0%	80,6%
Comptes d'épargne logement	245	207	206	220	230	4,2%	7,1%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	140 418	169 470	192 307	122 723	118 512	-3,4%	-36,2%
Dépôts à terme	115 116	143 963	169 696	108 024	109 472	1,3%	-36,3%
Bons de caisse	8 598	8 072	9 577	6 091	4 058	-33,4%	-36,4%
Titres de créances négociables	2 280	2 489	1 386	1 631	0	-100,0%	17,7%
OPCVM monétaires	14 424	14 947	11 647	6 976	4 981	-28,6%	-40,1%

Source : IEOM

Cette contraction résulte du désintérêt des agents économiques pour les placements indexés sur les taux du marché (- 3,4 %) et les comptes d'épargne à régime spécial, stables par rapport à 2009, en raison de leurs taux de rémunération peu attractifs.

Cette diminution des avoirs liquides et à court terme a concerné l'ensemble des agents économiques, à l'exception des entreprises dont l'encours progresse de 7,6 % en rythme annuel (contre - 18,6 % en 2009). Traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs, un redressement des taux du marché est intervenu au cours des deux derniers mois de l'année 2010. Les sociétés disposant d'une assise financière solide ont donc souhaité optimiser une partie de leurs avoirs en souscrivant des comptes à terme.

Taux de croissance annuel des comptes à terme et des comptes sur livrets des ménages



source : IEOM

1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

Evolution de l'épargne à long terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Epargne à long terme	86 704	87 460	73 957	88 139	102 254	16,0%	19,2%
Plans d'épargne logement	11 985	11 888	11 393	12 570	13 860	10,3%	10,3%
Portefeuille-titres	3 059	2 855	1 692	2 862	3 006	5,0%	69,2%
Obligations	1 332	481	1 232	2 756	3 055	10,9%	123,7%
OPCVM non monétaires	29 556	27 078	17 941	19 052	19 594	2,8%	6,2%
Contrats d'assurance-vie	40 772	45 158	41 700	50 899	62 739	23,3%	22,1%

Source : IEOM

Les placements à long terme détenus par les agents économiques polynésiens ont enregistré une augmentation continue de leurs encours (+ 16 % à fin 2010 contre + 19,2 % à fin 2009) pour désormais s'établir à 102,3 milliards de F CFP, après la chute enregistrée en 2008 sous l'effet de la crise financière internationale.

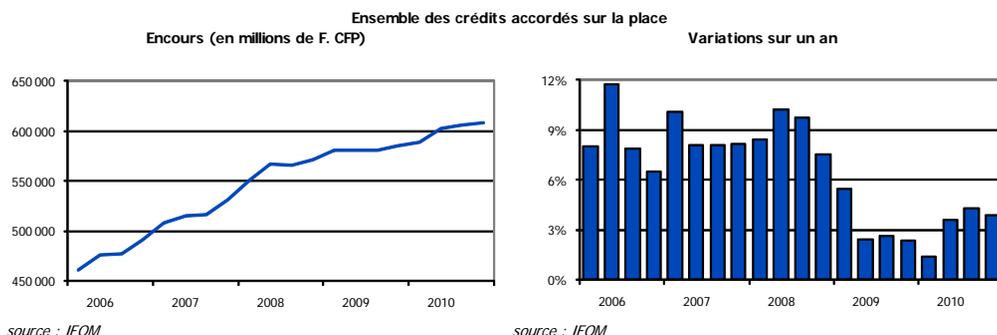
Après les turbulences financières de 2009, ayant conduit à une baisse généralisée des taux, les agents économiques ont opéré des arbitrages en faveur de produits d'épargne longue, jugés moins risqués et plus rémunérateurs. Ces derniers ont notamment privilégié les contrats d'assurance-vie¹, dont l'encours a augmenté de 23,3 % en 2010, et, dans une moindre mesure, les plans d'épargne logement (+ 10,3 %).

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE CONSENTIS

S'établissant à 607,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, l'encours brut des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) a poursuivi sa progression en 2010, avec + 3,9 % en l'espace d'un an (contre + 2,3 % en 2009), l'encours sain n'ayant augmenté que de 1,6 % sur la période sous revue.

L'endettement des agents économiques polynésiens demeure principalement constitué de crédits à l'habitat (33,6 % de l'encours sain), suivis de crédits à l'équipement (26,6 %) et de crédits de trésorerie (25,2 %).



L'encours des crédits aux ménages (48,6 % de l'encours sain global) s'est établi à 269 milliards de F CFP à fin 2010, en repli de 0,6 % par rapport à 2009. Cette tendance, qui n'avait pas été observée depuis 1998, s'explique par le double effet du ralentissement de la production de crédit en faveur de cette clientèle et par le déclasserement de créances impayées.

Les crédits à l'habitat des ménages (61,3 % de leur encours) ont poursuivi leur croissance, mais à un rythme moins soutenu (+ 2,5 % contre + 5,5 % en 2009), essentiellement sous l'effet d'un nouveau dispositif de soutien à l'investissement des particuliers mis en œuvre en septembre 2010². Cependant, face à une conjoncture économique dégradée

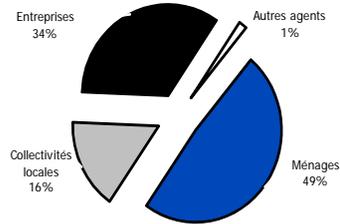
¹ En dépit d'un rendement en baisse en 2010, leur niveau de rémunération avoisinait les 3,6 % en moyenne, un niveau sensiblement plus élevé que celui des comptes sur livrets ou à terme.

² Ce dispositif est constitué du prêt d'accès à la propriété (PAP), de la prime à l'investissement des ménages (PIM) et du prêt incitatif au logement (PIL). Le Pays et les trois établissements de crédit de la place ont signé une convention pour la mise en place d'une enveloppe globale de 3 milliards de F CFP en septembre 2010, et d'une enveloppe complémentaire de 3 milliards de F CFP à fin décembre 2010.

et un marché de l'emploi en repli, les crédits à la consommation des ménages (36,5 % de l'encours) se sont inscrits en baisse de 4,9 % par rapport à 2009.

L'encours global des financements consentis aux entreprises s'est établi à 187,9 milliards de F CFP, en progression de 3,4 % en glissement annuel, dynamisé par la vigueur des crédits d'exploitation (+ 13,1 %). Cette tendance doit toutefois être nuancée, en raison d'une opération exceptionnelle¹ observée sur la période qui masque un moindre recours au financement de court terme en lien avec des carnets de commandes dégarnis. Par ailleurs, le manque de visibilité des chefs d'entreprises sur l'évolution de leur activité a réfréné leurs intentions d'investissement. Ainsi, les crédits à l'équipement ont fléchi de 6,2 % en l'espace d'un an.

Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés sur la place au 31 décembre 2010



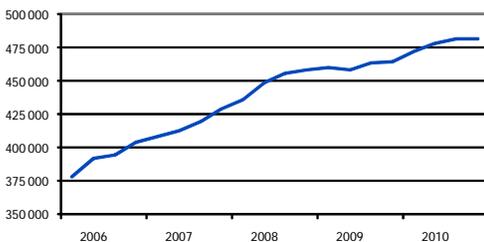
Source : IEOM

A fin décembre 2010, l'encours sain des collectivités locales, de l'ordre de 88,4 milliards de F CFP, a augmenté de 4,4 % en rythme annuel, soutenu par les crédits à l'équipement, qui représentent 96,2 % de leur encours. Cette augmentation est à rapprocher des besoins de financement complémentaire de la section investissement des budgets 2009 et 2010 compte tenu de la baisse des recettes fiscales.

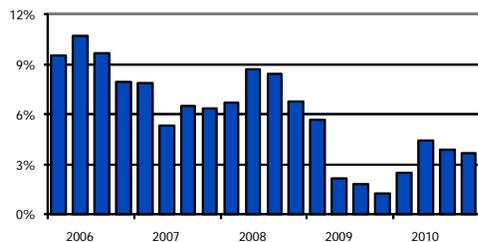
2.2 LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

L'encours global des concours consentis par les banques polynésiennes s'élevait à 481,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, soit près de 80 % de l'endettement bancaire total des agents économiques polynésiens. Si l'encours brut a augmenté de 3,7 % entre 2009 et 2010, la croissance de l'encours sain (428,2 milliards de F CFP) s'est quant à elle révélée plus ténue (+ 0,7 % sur la période sous revue).

Ensemble des crédits accordés par les établissements de crédits locaux
Encours (en millions de F. CFP) Variations sur un an



source : IEOM



source : IEOM

¹ Déduction faite du montant de cette opération importante, les crédits de trésorerie des entreprises s'inscrivent en retrait de l'ordre de 5 %.

Plus de la moitié de l'encours des crédits des banques locales était concentrée sur les ménages (54,9 %), dont l'endettement s'est replié de 1,7 % en glissement annuel, pour s'établir à 235,1 milliards de F CFP. L'encours sain de cette clientèle est principalement constitué de crédits à l'habitat (58,1 % du total) et de crédits à la consommation (39,4 %). L'encours des premiers a augmenté de 1,5 % alors que celui des seconds s'est contracté de 5,6 %.

Les concours bancaires aux entreprises se sont établis à 176,6 milliards de F CFP à fin décembre 2010, en hausse de 4,3 % en glissement annuel. Cette évolution résulte de la progression des crédits d'exploitation de 13,5 %, alors que les crédits d'investissement se sont affichés en baisse de 6,6 %.

Le fléchissement de l'encours sain des banques polynésiennes s'est accompagné d'une dégradation de la qualité du portefeuille des établissements de crédit. Les créances douteuses brutes ont progressé à un rythme soutenu sur l'année (+ 35,4 %), représentant désormais 11 % de l'encours brut total des établissements de crédit locaux (8,5 % en décembre 2009), son plus haut niveau historique.

3. La circulation fiduciaire

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer assure l'émission du franc CFP (Change Franc Pacifique), monnaie ayant cours légal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. L'Etat français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

L'IEOM met en circulation des billets et des pièces en francs CFP et veille au contrôle du volume et à la qualité des signes monétaires dans sa zone d'émission.

3.1 LES BILLETS

A fin décembre 2010, l'émission nette¹ de billets F CFP s'élevait à 7,5 millions de billets pour une valeur totale de 19 milliards de F CFP, toutes coupures confondues, soit des hausses respectives de 6,5 % et de 3,4 % sur un an. La coupure de 1 000 F CFP (53 % du nombre total de billets) demeure la plus utilisée en Polynésie française.

Billets en circulation en Polynésie française

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
En nombre	6 005 887	6 494 692	6 847 370	7 036 058	7 496 831	6,5%	2,8%
10 000 F CFP	1 000 054	1 058 947	1 104 268	1 117 837	1 139 992	2,0%	1,2%
5 000 F CFP	604 461	634 538	608 774	529 507	537 095	1,4%	-13,0%
1 000 F CFP	3 046 269	3 324 523	3 555 708	3 658 487	3 950 768	8,0%	2,9%
500 F CFP	1 355 103	1 476 684	1 578 620	1 730 227	1 868 976	8,0%	9,6%
En millions de F CFP	16 747	17 825	18 432	18 350	18 971	3,4%	-0,4%
10 000 F CFP	10 001	10 589	11 043	11 178	11 400	2,0%	1,2%
5 000 F CFP	3 022	3 173	3 044	2 648	2 685	1,4%	-13,0%
1 000 F CFP	3 046	3 325	3 556	3 658	3 951	8,0%	2,9%
500 F CFP	678	738	789	865	934	8,0%	9,6%

¹ L'émission nette correspond à la différence entre les émissions et les retraits de billets ou pièces effectués par l'Institut d'émission.

3.2 LES PIÈCES

Au 31 décembre 2010, l'émission nette de pièces affichait une progression de 2 % tant en nombre (178 millions de pièces) qu'en valeur (2 milliards de F CFP). Les plus petites valeurs faciales (1 F CFP, 2 F CFP et 5 F CFP) concentrent près des trois quarts du nombre de pièces en circulation.

Pièces en circulation en Polynésie française						Variations	
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	2010/2009	2009/2008
En nombre	155 982 284	162 455 023	168 914 253	174 048 908	177 837 676	2,2%	3,0%
100 F CFP	9 875 001	10 484 780	10 775 658	11 103 264	11 321 076	2,0%	3,0%
50 F CFP	4 158 044	4 414 800	4 561 059	4 682 686	4 754 696	1,5%	2,7%
20 F CFP	10 985 979	11 466 243	11 796 238	12 127 982	12 270 412	1,2%	2,8%
10 F CFP	15 298 496	16 016 957	16 630 874	17 114 445	17 411 073	1,7%	2,9%
5 F CFP	17 562 171	18 382 577	19 166 649	19 845 818	20 256 532	2,1%	3,5%
2 F CFP	41 090 333	43 019 410	44 734 868	46 070 868	47 068 069	2,2%	3,0%
1 F CFP	57 012 260	58 670 256	61 248 907	63 103 845	64 755 818	2,6%	3,0%
En millions de F CFP	1 795	1 895	1 954	2 013	2 050	1,8%	3,0%
100 F CFP	988	1 048	1 078	1 110	1 132	2,0%	3,0%
50 F CFP	208	221	228	234	238	1,5%	2,7%
20 F CFP	220	229	236	243	245	1,2%	2,8%
10 F CFP	153	160	166	171	174	1,7%	2,9%
5 F CFP	88	92	96	99	101	2,1%	3,5%
2 F CFP	82	86	89	92	94	2,2%	3,0%
1 F CFP	57	59	61	63	65	2,6%	3,0%

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2010, la masse monétaire (M3) s'élevait à 395,5 milliards de F CFP, en retrait pour la seconde année consécutive (- 0,9 % après - 0,5 % en 2009). La contraction des bons de caisse (- 2 milliards de F CFP) et des dépôts à vue (-1,8 milliard de F CFP) ainsi que l'apurement des titres de créances négociables (- 1,6 milliard de F CFP) ont été tempérées par l'augmentation des dépôts à terme (+ 1,4 milliard de F CFP). Pour sa part, la circulation fiduciaire a augmenté de 4,1 % sur l'année (+ 2,3 % en 2009).

Composantes de la masse monétaire (en millions de F CFP)						Variations	
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	2010/2009	2009/2008
Circulation fiduciaire	12 822	13 899	13 879	14 192	14 781	4,1%	2,3%
<i>Billets</i>	<i>11 026</i>	<i>12 003</i>	<i>11 925</i>	<i>12 179</i>	<i>12 731</i>	4,5%	2,1%
<i>Pièces</i>	<i>1 795</i>	<i>1 896</i>	<i>1 954</i>	<i>2 013</i>	<i>2 050</i>	1,8%	3,0%
Dépôts à vue	141 923	142 932	145 336	159 031	157 218	-1,1%	9,4%
TOTAL M1	154 744	156 831	159 215	173 222	171 998	-0,7%	8,8%
M2-M1	71 774	67 805	60 962	109 949	109 943	0,0%	80,4%
Comptes sur livrets	71 533	67 603	60 756	109 728	109 713	0,0%	80,6%
Comptes épargne logement	241	202	206	221	230	4,2%	7,1%
TOTAL M2	226 518	224 636	220 177	283 171	281 941	-0,4%	28,6%
M3-M2	125 994	154 523	180 659	115 747	113 531	-1,9%	-35,9%
Dépôts à terme	115 116	143 963	169 696	108 024	109 472	1,3%	-36,3%
Titres de créance négociables	2 280	2 489	1 386	1 631	0	-100,0%	17,7%
Bons de caisse	8 598	8 072	9 577	6 091	4 058	-33,4%	-36,4%
Total M3	352 512	379 159	400 837	398 918	395 472	-0,9%	-0,5%

Source : ICOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par une baisse des concours sur ressources monétaires de 5,7 %. La contraction de la masse monétaire (- 0,9 % en rythme annuel) s'est traduite par un besoin de ressources supplémentaires en vue de couvrir la croissance des concours bancaires. Celles-ci, non monétaires, ont pour l'essentiel été mobilisées hors zone d'émission (+ 27 %).

Contreparties de la masse monétaire (en millions de F CFP)

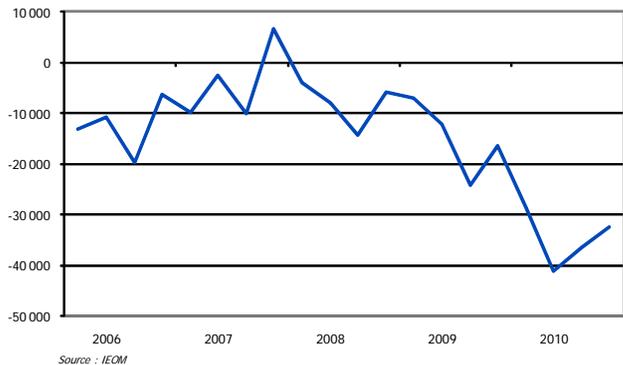
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Avoirs hors zone d'émission	109 092	117 888	133 711	132 224	146 344	10,7%	-1,1%
Institut d'émission	28 623	30 437	28 099	35 168	34 815	-1,0%	25,2%
Etablissements de crédit	80 469	87 452	105 612	97 056	111 529	14,9%	-8,1%
Créances du Trésor public	7 259	6 019	6 885	7 574	4 709	-37,8%	10,0%
Concours sur ressources monétaires	236 160	255 252	260 239	259 119	244 419	-5,7%	-0,4%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	403 704	429 326	458 429	464 330	481 336	3,7%	1,3%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	167 543	174 074	198 190	205 210	236 918	15,5%	3,5%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobili.</i>	<i>28 672</i>	<i>32 300</i>	<i>35 067</i>	<i>38 189</i>	<i>39 033</i>	<i>2,2%</i>	<i>8,9%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>14 751</i>	<i>14 782</i>	<i>16 761</i>	<i>22 175</i>	<i>26 070</i>	<i>17,6%</i>	<i>32,3%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>86 790</i>	<i>80 723</i>	<i>111 505</i>	<i>113 457</i>	<i>144 081</i>	<i>27,0%</i>	<i>1,8%</i>
<i>Épargne contractuelle</i>	<i>11 985</i>	<i>11 888</i>	<i>11 393</i>	<i>12 570</i>	<i>13 860</i>	<i>10,3%</i>	<i>10,3%</i>
<i>Divers</i>	<i>25 346</i>	<i>34 380</i>	<i>23 463</i>	<i>18 819</i>	<i>13 873</i>	<i>-26,3%</i>	<i>-19,8%</i>
Total M3	352 512	379 159	400 835	398 918	395 472	-0,9%	-0,5%
Position extérieure nette	-6 321	6 728	-5 893	-16 401	-32 552	98,5%	178,3%

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTERIEURE NETTE

Le différentiel de croissance entre l'épargne collectée et les crédits accordés par les banques polynésiennes s'est traduit par un besoin croissant de financements extérieurs. Peinant à mobiliser une épargne bilancielle¹, les établissements de crédit de la place ont été contraints de solliciter des ressources financières auprès de leur maison-mère. Dans ces conditions, tandis que les

Position extérieure nette (en millions de F CFP)



Source : IEOM

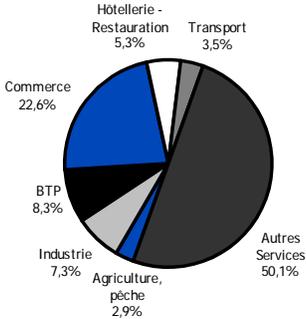
engagements hors zone du système bancaire ont crû de 27 % entre 2009 et 2010, leurs avoirs hors zone d'émission ont progressé de 14,9 %. Au final, le déséquilibre de la position extérieure nette du système bancaire local s'est creusé, passant de - 16,4 milliards de F CFP en 2009 à - 32,6 milliards en 2010.

¹ Ensemble des actifs financiers de clientèle hors valeurs mobilières de placements et assurance-vie.

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

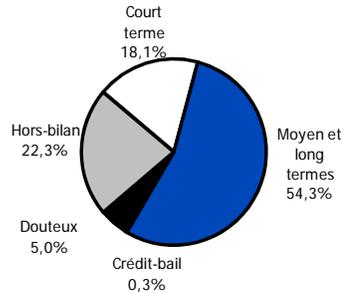
5.1 VUE D'ENSEMBLE

Répartition des engagements par secteur en décembre 2010



Source : Service central des risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2010



Source : Service central des risques

Le total des risques bancaires recensés par le Service central des risques (SCR) de l'IEOM sur les entreprises et les collectivités locales de Polynésie française s'est élevé à 377,8 milliards de F CFP en décembre 2010, soit une progression de 6,7 % par rapport à décembre 2009. Cette augmentation des risques, de l'ordre de 23 milliards de F CFP, résulte principalement de l'accroissement des crédits à court terme (+ 15,4 milliards) et dans une moindre mesure des créances douteuses (+ 5,7 milliards), traduisant les difficultés conjoncturelles de l'économie polynésienne. De leur côté, les crédits à terme (199 milliards de F CFP en 2009) ont progressé de 6 milliards de F CFP.

Les encours à moyen et long termes ont constitué plus de la moitié du total des risques bancaires (54 %), devant les engagements hors-bilan (22 %), les encours à court terme (18 %) et les encours de crédit-bail (0,3 %). Les créances douteuses représentaient 5 % des risques déclarés à cette date¹ (3,7 % en 2009).

Au sein de l'économie marchande, les secteurs des autres services² (46,8 %) et du commerce (29,2 %) sont prépondérants. Ils ont connu une progression de respectivement 2,2 % (soutenue par les concours à terme) et 8,5 % (en raison de l'accroissement des crédits à court terme qui ont quasiment doublé sur la période sous revue).

L'encours des risques sur le secteur du BTP³ s'est contracté de 4,7 % en un an, à la suite d'une réduction importante des engagements hors bilan (- 20 %), découlant de l'absence de nouveaux chantiers, conjuguée à une forte augmentation des créances douteuses (+ 71 %).

¹ Les créances douteuses brutes des entreprises représentaient 6,4 % du total des risques déduit des engagements de hors-bilan au 31 décembre 2010.

² Hors administration publique.

³ Le BTP comprend la promotion immobilière depuis la bascule de la NAF en 2008.

Alors que le secteur industriel a connu une hausse de l'ensemble de ses engagements (+ 8,6 %), ceux des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration ont progressé dans une moindre mesure (+ 2 %) en raison du recul des concours à terme.

Evolution des risques bancaires par secteur d'activités (en millions de F CFP)

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations 2010/2009
Agriculture, pêche	7 921	8 233	8 918	10 628	11 019	3,7%
Industrie	21 159	22 531	25 823	25 402	27 597	8,6%
BTP	32 947	33 612	33 684	32 762	31 234	-4,7%
Commerce	70 586	68 006	75 768	78 512	85 207	8,5%
Hôtellerie - Restauration	17 580	17 112	21 688	19 803	20 199	2,0%
Transport	23 384	15 697	13 560	13 637	13 352	-2,1%
Autres Services	132 977	160 841	158 199	173 327	189 192	9,2%
Encours global	306 554	326 032	337 641	354 070	377 801	6,7%

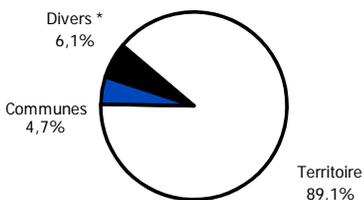
Source : Service Central des Risques

5.2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le montant des risques bancaire du secteur public polynésien s'élevait à 83,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2010. La hausse de 17,9 % enregistrée en rythme annuel, repose sur l'endettement à moyen et long termes (+ 11,7 %) qui constitue 77,4 % des engagements des administrations publiques.

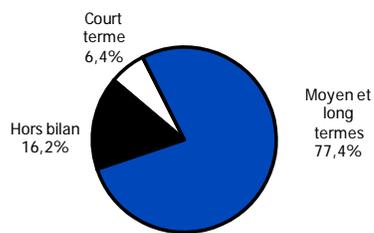
L'encours des crédits consentis à la Polynésie française constitue la grande majorité de l'endettement du secteur public, avec 76,2 milliards de F CFP (89,1 % du total). Celui-ci a progressé de 22,9 % en 2010, consécutivement aux besoins de financement complémentaire relatifs aux opérations d'investissement inscrites aux budgets 2009 et 2010. En revanche, les engagements des communes ont fortement diminué sur la même période (- 13,8 %), passant de 4,7 milliards de F CFP à 4,1 milliards entre 2009 et 2010.

Répartition des engagements par collectivités en décembre 2010



Source : Service Central des Risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2010



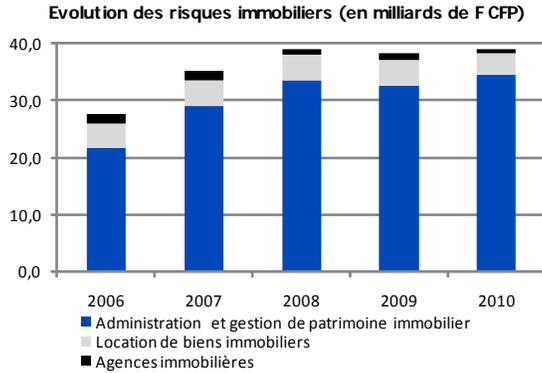
Source : Service Central des Risques

* Divers : tutelle des activités économiques, activités de soutien aux administrations, activité générale de sécurité sociale

5.3 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2010, les risques bancaires du secteur immobilier¹ se sont élevés à 39,2 milliards de F CFP, soit + 1,8 % sur l'année. Alors que les encours sains sont restés relativement stables, les créances douteuses ont augmenté de 2,4 milliards de F CFP.

Les sociétés d'administration et de gestion de patrimoine immobilier ont connu une progression de leurs encours de 1,7 milliard de F CFP (+ 5,3 %), alors que les agences immobilières et les sociétés de location de biens immobiliers ont enregistré des baisses respectives de 0,6 milliard (- 32,9 %) et 0,4 milliard (- 14,1 %).



Source : Service Central des Risques

¹ Depuis la bascule NAF en 2008, le secteur immobilier n'intègre plus la promotion immobilière qui représente 12,3 milliards de F CFP, en progression de 10,6 % par rapport à 2009.

Une conjoncture économique toujours mal orientée au début de l'année 2011...

Selon les premières tendances observées au cours du 1^{er} trimestre 2011 les contre performances de l'économie polynésienne se sont accentuées. Déjà inférieur à sa moyenne de longue période, l'indicateur de climat des affaires s'inscrit en net repli sur les trois premiers mois de l'année. Si la grande majorité des secteurs semble affectée par la baisse d'activité et par des tensions de trésorerie de plus en plus vives, le commerce paraît le plus exposé en raison de la baisse de la consommation des ménages, confrontés à un marché de l'emploi particulièrement morose. Seul le secteur du tourisme affiche des tendances favorablement orientées, avec notamment la confirmation du retour de la clientèle nord américaine.

... appelant la mise en œuvre de réformes urgentes.

Le retour à la croissance semble devoir, en premier lieu, passer par la mise en œuvre rapide de réformes de fond et par une redéfinition du modèle de développement initié après le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Des initiatives en ce sens ont d'ores et déjà été engagées ; elles consistent à :

- restaurer la stabilité politique : initié en février 2010, un nouveau texte de loi portant modification du régime électoral a été élaboré à cette fin ; sa publication devrait intervenir au cours du second semestre 2011.
- rétablir l'équilibre des finances publiques : les difficultés budgétaires et financières du Pays ont conduit Standard & Poor's à réviser par trois fois¹ depuis 2008 la note à long terme de la Polynésie française. Elles impliquent des réformes structurelles (réaménagement de la politique fiscale, rationalisation des choix budgétaires) permettant un retour à l'équilibre budgétaire.
- définir un plan prospectif : dans le prolongement des travaux menés dans le cadre des Etats Généraux de l'outre-mer en 2009, la société civile a récemment appelé de ses vœux² la mise en œuvre concertée d'un cadre de développement économique endogène et durable. Les propositions faites pourraient constituer une base de travail à la recherche de relais de croissance, dont certains pourraient notamment s'appuyer sur les financements institutionnels de l'économie tels le Contrat de Projets ou le X^{ème} FED, dont les taux d'engagement demeurent encore faibles.

¹ Après une mise sous surveillance avec implication négative en novembre 2009, la note BBB+ a été abaissée à BBB- avec perspective négative en avril 2010 puis à BB+ avec perspectives stables en mars 2011.

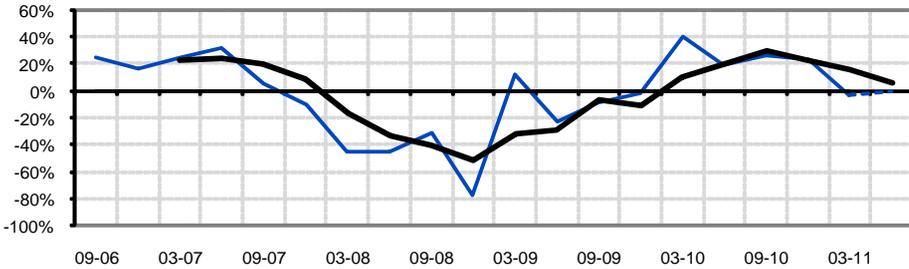
² Le 19 avril 2011, les organisations patronales et syndicales ont appelé à une manifestation devant les institutions politiques locales. L'objectif de cet « ultimatum social » était d'inciter les dirigeants politiques à prendre conscience de l'urgence à mettre en œuvre des politiques de long terme pour sortir la Polynésie française de la crise économique et restaurer l'emploi.

ANNEXES

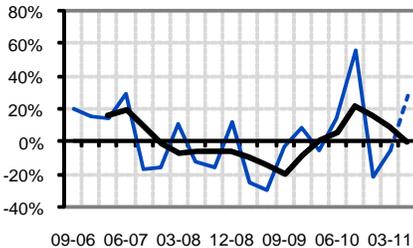
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture – Polynésie F. (données CVS)

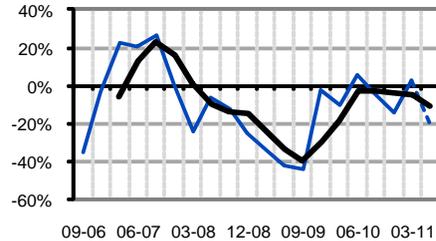
ACTIVITE- VUE D'ENSEMBLE



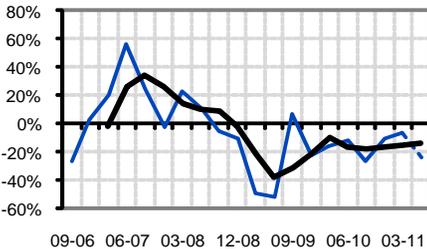
ACTIVITE- PRIMAIRE



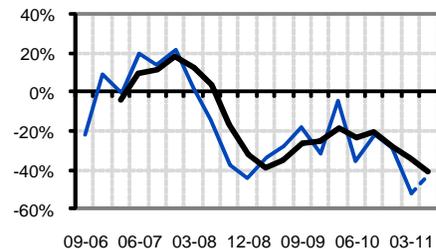
ACTIVITE- INDUSTRIE



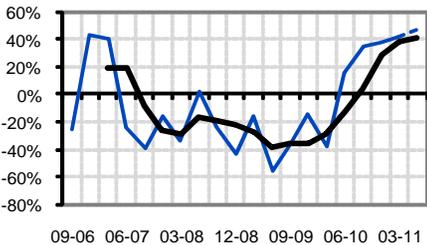
ACTIVITE- BTP



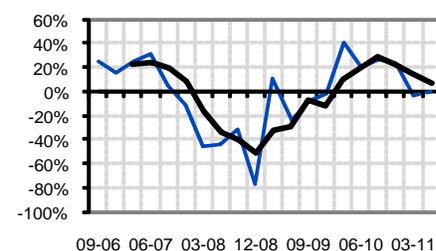
ACTIVITE- COMMERCE



ACTIVITE- HOTELLERIE



ACTIVITE- SERVICES MARCHANDS



données CVS ——— prévision

tendance (MM3) ———

Tableau 2 : Indicateur du climat des affaires

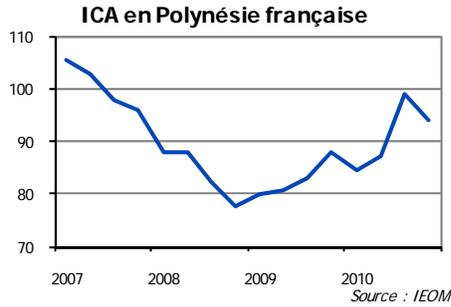


Tableau 3 : Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					Total	
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		Salaires des administrations et domestiques	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks		Exportations
				Ménages	Administrations publiques et ISBSM ⁽¹⁾					
Niveau annuel en milliards de F CFP courants et part dans le PIB en valeur										
2006	536,3 100%	157,531	693,9	370,609	34,6	133,344	91,159	-2,217	66,38	693,9
Taux de croissance annuels au prix courants, en %										
2006	2,3%	-4,7%	0,6%	-1,5%	7,0%	4,4%	2,0%	-303,2%	5,6%	-0,2%
2005	2,4%	14,5%	5,1%	10,4%	-16,5%	1,2%	0,7%	-13,1%	3,7%	6,0%
2004	2,7%	-13,9%	-1,5%	-3,2%	-3,7%	3,4%	-5,5%	-427,3%	3,6%	-2,6%
2003	3,9%	2,3%	3,5%	5,8%	-3,8%	2,2%	8,4%	110,2%	-7,8%	3,8%
2002	5,1%	16,2%	7,7%	8,8%	12,7%	7,3%	19,0%	-131,7%	-9,6%	7,8%
2001	2,4%	11,7%	4,4%	9,7%	1,1%	1,7%	6,3%	-1,0%	-10,7%	5,1%
2000	6,2%	11,6%	7,3%	9,1%	10,7%	6,6%	1,8%	-225,1%	4,7%	7,5%
1999	4,6%	3,6%	4,4%	1,8%	-3,3%	3,1%	20,5%	-120,6%	10,7%	4,7%
1998	4,8%	9,9%	5,9%	5,0%	0,7%	1,8%	12,9%	125,5%	11,0%	6,9%
1997	3,1%	5,1%	3,5%	3,8%	-9,9%	0,2%	10,2%	ns	9,4%	4,3%
1996	2,0%	3,5%	2,3%	7,3%	7,0%	-2,6%	-19,0%	-122,2%	11,5%	3,7%

Source : ISPF

Tableau 4 : Valeur ajoutée par branche d'activité

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I. A.	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés	TVA
Niveau annuel en milliards d'euros courants									
2006	4,5	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	2,4	1,1	0,3
Part dans la valeur ajoutée, en %									
2006	100	-6,9%	8,9%	-5,5%	-10,5%	-1,5%	3,1%	4,4%	2,0%
2005	100	-0,9%	-6,6%	-4,0%	-4,5%	4,2%	4,0%	1,2%	4,3%
2004	100	2,7%	-13,3%	-1,7%	17,3%	0,5%	3,1%	3,4%	2,7%
2003	100	-13,8%	-7,3%	7,6%	-10,6%	11,3%	6,2%	2,2%	4,6%
2002*	100	0,2%	17,8%	-0,4%	1,3%	-6,6%	1,3%	7,3%	45,4%
2001*	100	-13,8%	-0,8%	1,3%	3,7%	1,2%	2,2%	1,7%	24,7%
2000*	100	7,1%	5,2%	2,0%	2,8%	6,7%	2,9%	6,6%	78,7%
1999*	100	4,3%	17,2%	8,0%	-1,1%	2,9%	2,6%	3,1%	98,3%
1998	100	-4,8%	9,5%	3,5%	5,9%	5,6%	4,1%	1,8%	
1997	100	0,2%	2,4%	12,6%	-0,7%	21,6%	2,6%	0,2%	
1996	100	8,6%	5,1%	-5,7%	7,0%	2,0%	4,0%	-2,6%	

Source : ISPF

* Années de mise en place de la TVA

Tableau 5 : Indice des prix à la consommation

Années	Produits			
	Ensemble	Alimentation	manufacturés	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 :				
2010	1,7%	3,3%	0,7%	1,6%
2009	-0,8%	0,2%	-1,8%	-0,6%
2008	3,4%	4,3%	1,0%	5,0%
2007	1,9%	2,5%	-0,4%	3,3%
2006	2,4%	2,7%	2,2%	2,5%
Moyenne annuelle, indices base 100 :				
2010	1,3%	2,7%	0,7%	0,9%
2009	0,1%	1,8%	-2,3%	1,2%
2008	3,2%	4,2%	1,4%	3,9%
2007	2,0%	2,9%	0,2%	3,0%
2006	2,7%	3,8%	2,3%	2,6%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %				
Pondération	1000	255	341	397
2010	1,7%	0,8%	0,2%	0,6%
2009	-0,8%	0,1%	-0,6%	-0,2%
2008	3,4%	1,1%	0,3%	2,0%
2007	1,9%	0,6%	-0,1%	1,4%
2006	2,4%	0,7%	0,8%	1,0%

Source : ISPF

Tableau 6 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2007	11	12,8	11,7
2002	10,6	13,4	11,7
1996	11,5	15,2	12,8
1994	8,3	16,7	14,3

Source : ISPF

Tableau 7 : Emploi total par branche

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi total	
					Nombre	Variations annuelles
2010 ⁽¹⁾	2 097	5 205	5 045	52 179	64 526	-5,2%
2009	1 956	5 319	5 389	53 002	65 666	-5,8%
2008	2 262	5 557	5 761	54 511	68 091	-2,6%
2007	2 817	5 496	6 359	55 120	69 792	2,0%
2006	2 823	5 382	5 985	54 099	68 289	3,2%
2005	2 499	5 332	6 048	52 264	66 143	4,4%
2004	2 445	5 262	5 269	50 409	63 385	0,4%
2003	2 335	5 101	5 736	49 984	63 156	2,0%
2002	2 525	5 127	5 508	48 729	61 889	4,5%
2001	2 545	4 981	5 172	46 505	59 203	2,0%
2000	2 772	4 990	4 542	45 750	58 054	5,1%

Sources : CPS, ISPF

(1) Chiffres au 31 octobre 2010

Tableau 8 : Structure des importations par produits

Importations (en millions de F CFP)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010 (en %)
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	2 251,5	2 613,9	2 679,7	2 742,0	2 765,7	2 748,8	2 827,3	1,8%
B0 Produits des Industries agricoles et alimentaires.	23 053,0	28 639,5	28 203,0	30 984,8	32 887,5	32 209,0	34 088,8	21,9%
C1 Habillement, cuir.	3 417,8	4 141,7	3 970,0	4 396,3	4 269,6	3 703,1	3 908,7	2,5%
C2 Produits de fédération, imprimés ou reproduits.	1 849,5	2 258,9	2 200,1	2 080,8	1 980,7	1 400,3	1 640,6	1,1%
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	5 995,3	8 278,9	9 181,3	9 445,6	10 166,3	10 461,2	9 946,5	6,4%
C4 Industries des équipements du foyer.	9 778,7	10 365,3	10 253,4	10 462,5	11 061,7	9 353,6	9 541,9	6,1%
D0 Industrie automobile.	11 634,7	15 402,5	15 056,0	15 650,1	15 415,3	11 881,0	11 331,7	7,3%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	6 148,0	17 046,5	5 153,1	5 702,2	7 336,9	4 166,1	6 016,4	3,9%
E2 Industries des équipements mécaniques.	8 791,9	12 321,7	11 168,3	11 970,2	13 965,5	11 455,6	10 103,7	6,5%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	7 868,8	11 282,7	11 984,9	11 328,0	12 996,5	11 696,0	10 914,4	7,0%
F1 Industries des produits minéraux.	3 543,9	4 558,8	4 205,1	4 370,1	4 326,3	3 502,8	3 565,5	2,3%
F2 Industrie textile.	2 301,8	2 339,7	2 339,4	2 048,0	1 938,9	1 854,3	1 761,2	1,1%
F3 Industrie du bois et du papier.	5 795,5	6 345,2	6 554,3	6 240,0	5 781,1	4 858,6	5 234,8	3,4%
F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	8 190,1	9 200,6	9 507,8	9 888,8	9 990,9	9 455,6	9 936,8	6,4%
F5 Métallurgie et transformation des métaux.	6 447,7	8 681,3	8 069,3	9 278,4	9 451,9	7 038,3	7 612,3	4,9%
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	4 813,8	4 610,6	5 092,7	5 145,2	6 145,6	4 704,7	6 830,0	4,4%
G1 Production de combustibles et de carburants.	8 874,8	15 504,2	19 843,3	18 907,1	25 390,6	16 619,4	20 072,5	12,9%
G2 Eau, gaz, électricité.	0,1	-	0,0	-	0,1	-	0,0	0,0%

Source : ISPF

Tableau 9 : Structure des exportations par produits

Exportations (en en millions de F CFP)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010 (en %)
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	20620,8	12892,1	11703,5	11213,8	8963,1	8068,2	8093,4	58,4%
B0 Produits des Industries agricoles et alimentaires.	1486,1	2437,1	2171,1	1963,3	1649,5	1682,7	1820,9	13,1%
C1 Habillement, cuir.	30,3	57,8	65,5	69,4	119,4	56,0	42,6	0,3%
C2 Produits de fédération, imprimés ou reproduits.	30,9	25,1	24,2	32,5	27,3	25,8	39,3	0,3%
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	138,7	179,6	214,1	277,4	308,0	171,7	227,7	1,6%
C4 Industries des équipements du foyer.	1236,5	1550,5	1618,0	2022,5	2111,4	710,8	718,1	5,2%
D0 Industrie automobile.	62,5	110,7	81,9	58,5	86,8	98,2	93,6	0,7%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	1998,4	2493,0	2151,6	646,0	2354,5	1111,7	2165,5	15,6%
E2 Industries des équipements mécaniques.	60,8	59,8	117,1	112,6	62,1	112,2	92,3	0,7%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	99,2	131,1	250,2	132,7	207,6	262,4	227,8	1,6%
F1 Industries des produits minéraux.	31,6	4,8	13,9	22,1	16,4	21,6	6,5	0,0%
F2 Industrie textile.	11,5	15,4	15,9	7,7	10,3	12,4	7,5	0,1%
F3 Industrie du bois et du papier.	19,2	26,6	35,7	37,0	25,7	19,4	20,7	0,1%
F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	24,7	116,1	90,8	48,6	77,2	49,9	64,8	0,5%
F5 Métallurgie et transformation des métaux.	61,9	32,6	69,9	43,8	126,5	59,5	220,6	1,6%
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	36,3	31,3	23,7	23,0	33,0	41,5	21,9	0,2%
G1 Production de combustibles et de carburants.	0,4	1,7	4,4	8,7	11,0	7,2	5,3	0,0%

Source : ISPF

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers

(en millions de F CFP)

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Sociétés	95 590	103 520	99 581	105 485	111 143	5,4%	5,9%
Dépôts à vue	56 486	57 675	53 007	67 450	70 223	4,1%	27,2%
Placements liquides ou à court terme	38 138	44 727	46 113	37 528	40 362	7,6%	-18,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	2	2	0	0	0	1,6%	1,5%
Placements indexés sur les taux du marché	38 136	44 724	46 113	37 527	40 362	7,6%	-18,6%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>27 301</i>	<i>33 147</i>	<i>37 046</i>	<i>31 663</i>	<i>36 400</i>	<i>15,0%</i>	<i>-14,5%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>4 965</i>	<i>5 393</i>	<i>3 022</i>	<i>2 302</i>	<i>2 116</i>	<i>-8,0%</i>	<i>-23,8%</i>
<i>dont certificats de dépôts</i>	<i>2 280</i>	<i>2 489</i>	<i>1 386</i>	<i>1 631</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>	<i>17,7%</i>
Epargne à long terme	967	1 118	460	508	557	9,7%	10,5%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>841</i>	<i>983</i>	<i>330</i>	<i>341</i>	<i>280</i>	<i>-17,9%</i>	<i>3,3%</i>
Ménages	296 867	315 364	317 076	319 062	329 315	3,2%	0,6%
Dépôts à vue	70 252	69 902	72 848	72 274	72 368	0,1%	-0,8%
Placements liquides ou à court terme	154 748	171 888	182 135	171 366	168 429	-1,7%	-5,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	69 254	65 983	58 587	106 443	106 661	0,2%	81,7%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>69 012</i>	<i>65 781</i>	<i>58 381</i>	<i>106 222</i>	<i>106 431</i>	<i>0,2%</i>	<i>81,9%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>241</i>	<i>202</i>	<i>206</i>	<i>221</i>	<i>229</i>	<i>4,1%</i>	<i>7,1%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	85 495	105 906	123 548	64 923	61 768	-4,9%	-47,5%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>75 971</i>	<i>96 622</i>	<i>112 396</i>	<i>56 664</i>	<i>56 969</i>	<i>0,5%</i>	<i>-49,6%</i>
<i>dont bons de caisse</i>	<i>5 005</i>	<i>4 373</i>	<i>4 914</i>	<i>4 157</i>	<i>2 211</i>	<i>-46,8%</i>	<i>-15,4%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>4 518</i>	<i>4 910</i>	<i>6 237</i>	<i>4 101</i>	<i>2 589</i>	<i>-36,9%</i>	<i>-34,2%</i>
Epargne à long terme	71 867	73 573	62 094	75 422	88 518	17,4%	21,5%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>11 985</i>	<i>11 888</i>	<i>11 393</i>	<i>12 570</i>	<i>13 845</i>	<i>10,1%</i>	<i>10,3%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>4 170</i>	<i>3 111</i>	<i>2 750</i>	<i>5 335</i>	<i>5 711</i>	<i>7,0%</i>	<i>94,0%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>14 940</i>	<i>13 417</i>	<i>6 250</i>	<i>6 617</i>	<i>6 223</i>	<i>-6,0%</i>	<i>5,9%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>40 772</i>	<i>45 158</i>	<i>41 700</i>	<i>50 899</i>	<i>62 739</i>	<i>23,3%</i>	<i>22,1%</i>
Autres agents	48 361	48 784	55 905	55 295	47 468	-14,2%	-1,1%
Dépôts à vue	15 185	15 354	19 481	19 307	14 626	-24,2%	-0,9%
Placements liquides ou à court terme	19 306	20 660	25 020	23 778	19 663	-17,3%	-5,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 518	1 820	2 375	3 506	3 281	-6,4%	47,6%
Placements indexés sur les taux du marché	16 788	18 840	22 645	20 273	16 382	-19,2%	-10,5%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>11 844</i>	<i>14 194</i>	<i>20 254</i>	<i>19 697</i>	<i>16 103</i>	<i>-18,2%</i>	<i>-2,8%</i>
Epargne à long terme	13 870	12 770	11 404	12 210	13 178	7,9%	7,1%
TOTAL	440 819	467 668	472 562	479 842	487 925	1,7%	1,5%
Dépôts à vue	141 923	142 932	145 336	159 031	157 218	-1,1%	9,4%
Placements liquides ou à court terme	212 192	237 275	253 269	232 672	228 454	-1,8%	-8,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	71 774	67 805	60 962	109 949	109 943	0,0%	80,4%
Placements indexés sur les taux du marché	140 418	169 470	192 307	122 723	118 512	-3,4%	-36,2%
Epargne à long terme	86 704	87 461	73 957	88 140	102 254	16,0%	19,2%

Tableau 2 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions de F CFP)

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Entreprises	162 562	180 574	188 137	181 695	187 886	3,4%	-3,4%
Crédits d'exploitation	67 990	68 858	82 375	79 556	89 953	13,1%	-3,4%
<i>Créances commerciales</i>	4 132	4 669	4 175	3 780	2 934	-22,4%	-9,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	36 698	36 928	42 359	42 840	47 375	10,6%	1,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	8 125	4 863	4 695	4 055	3 889	-4,1%	-13,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	27 160	27 260	35 841	32 937	39 644	20,4%	-8,1%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	55 267	70 723	69 699	68 032	63 530	-6,6%	-2,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	53 136	66 875	67 655	66 166	62 081	-6,2%	-2,2%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 931	5 950	5 857	5 614	5 134	-8,5%	-4,2%
<i>Crédit-bail</i>	2 131	3 848	2 045	1 866	1 449	-22,4%	-8,7%
Crédits à l'habitat	14 151	16 198	20 388	19 876	19 351	-2,6%	-2,5%
Autres crédits	25 154	24 795	15 675	14 230	15 052	5,8%	-9,2%
Ménages	229 762	251 300	263 767	270 572	268 990	-0,6%	2,6%
Crédits à la consommation	90 705	98 906	104 460	103 171	98 073	-4,9%	-1,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	81 929	90 511	96 401	96 148	91 640	-4,7%	-0,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5 962	5 128	5 198	4 668	4 427	-5,2%	-10,2%
<i>Crédit-bail</i>	2 814	3 268	2 861	2 355	2 006	-14,8%	-17,7%
Crédits à l'habitat	130 911	143 799	152 433	160 832	164 834	2,5%	5,5%
Autres crédits	8 146	8 594	6 874	6 569	6 082	-7,4%	-4,4%
Collectivités locales	62 620	65 567	70 819	84 599	88 357	4,4%	19,5%
Crédits d'exploitation	2 587	2 589	1 238	993	625	-37,0%	-19,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	2 469	2 367	926	909	554	-39,1%	-1,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	118	222	312	84	72	-14,0%	-73,2%
Crédits d'investissement	56 893	60 053	66 718	81 179	85 024	4,7%	21,7%
<i>Crédits à l'équipement</i>	56 893	60 053	66 714	81 176	85 022	4,7%	21,7%
<i>Crédit-bail</i>	0	0	4	3	2	-38,5%	-21,2%
Crédits à l'habitat	1 778	1 815	1 824	1 760	2 069	17,5%	-3,5%
Autres crédits	1 362	1 110	1 039	666	639	-4,1%	-35,8%
Autres agents de CCB non ventilés	13 271	9 363	17 705	7 976	8 499	6,6%	-54,9%
Total encours sain	468 215	506 803	540 428	544 842	553 732	1,6%	0,8%
Créances douteuses brutes	23 108	24 714	31 124	40 117	54 081	34,8%	28,9%
<i>Créances douteuses nettes</i>	8 357	9 823	14 253	17 832	27 901	56,5%	25,1%
<i>dont entreprises</i>	3 732	4 964	9 058	12 078	22 377	85,3%	33,3%
<i>dont ménages</i>	4 443	4 849	5 162	5 728	5 490	-4,2%	11,0%
<i>Provisions</i>	14 751	14 892	16 871	22 285	26 180	17,5%	32,1%
Total encours brut	491 323	531 518	571 553	584 959	607 813	3,9%	2,3%
Taux de créances douteuses	4,7%	4,6%	5,4%	6,9%	8,9%	2 pt	1,4 pt
Taux de provisionnement	63,8%	60,3%	54,2%	55,6%	48,4%	-7,1 pt	1,3 pt

Tableau 3 : Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

(en millions de F CFP)

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Entreprises	158 161	168 650	173 547	169 223	176 582	4,3%	-2,5%
Crédits d'exploitation	67 990	68 588	81 846	79 122	89 830	13,5%	-3,3%
<i>Créances commerciales</i>	4 132	4 669	4 175	3 780	2 934	-22,4%	-9,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	36 698	36 928	42 359	42 791	47 375	10,7%	1,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	8 125	4 863	4 695	4 055	3 889	-4,1%	-13,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	27 160	26 990	35 312	32 551	39 521	21,4%	-7,8%
<i>Affacturation</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	51 578	59 631	56 026	56 230	52 541	-6,6%	0,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	49 447	57 881	54 324	54 660	51 386	-6,0%	0,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 931	5 940	5 843	5 590	5 102	-8,7%	-4,3%
<i>Crédit-bail</i>	2 131	1 750	1 702	1 570	1 156	-26,4%	-7,8%
Crédits à l'habitat	14 151	16 198	20 388	19 876	19 351	-2,6%	-2,5%
Autres crédits	24 442	24 234	15 287	13 995	14 859	6,2%	-8,5%
Ménages	204 308	222 731	233 367	239 060	235 055	-1,7%	2,4%
Crédits à la consommation	86 758	94 569	99 793	97 970	92 498	-5,6%	-1,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	77 982	86 174	91 734	90 947	86 064	-5,4%	-0,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5 962	5 128	5 198	4 668	4 427	-5,2%	-10,2%
<i>Crédit-bail</i>	2 814	3 268	2 861	2 355	2 006	-14,8%	-17,7%
Crédits à l'habitat	109 403	119 568	126 700	134 521	136 475	1,5%	6,2%
Autres crédits	8 146	8 594	6 874	6 569	6 082	-7,4%	-4,4%
Collectivités locales	5 211	5 590	4 520	8 901	8 449	-5,1%	96,9%
Crédits d'exploitation	2 587	2 454	1 126	993	625	-37,0%	-11,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	2 469	2 232	814	909	554	-39,1%	11,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	118	222	312	84	72	-14,0%	-73,2%
Crédits d'investissement	2 270	2 734	2 885	7 561	7 196	-4,8%	162,1%
<i>Crédits à l'équipement</i>	2 270	2 734	2 885	7 561	7 196	-4,8%	162,1%
<i>Crédit-bail</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits à l'habitat	0	74	69	70	379	438,9%	1,8%
Autres crédits	354	329	440	276	249	-10,0%	-37,2%
Autres agents de CCB non ventilés	13 271	8 361	16 501	7 813	8 088	3,5%	-52,7%
Total encours sain	380 951	405 333	427 935	424 996	428 174	0,7%	-0,7%
Créances douteuses brutes	22 736	23 993	30 494	39 268	53 177	35,4%	28,8%
<i>Créances douteuses nettes</i>	7 985	9 211	13 733	17 093	27 107	58,6%	24,5%
<i>dont entreprises</i>	3 729	4 576	8 812	11 671	21 859	87,3%	32,4%
<i>dont ménages</i>	4 074	4 626	4 888	5 396	5 214	-3,4%	10,4%
<i>Provisions</i>	14 751	14 782	16 761	22 175	26 070	17,6%	32,3%
Total encours brut	403 687	429 326	458 429	464 264	481 351	3,7%	1,3%
Taux de créances douteuses	5,6%	5,6%	6,7%	8,5%	11,0%	2,6 pt	1,8 pt
Taux de provisionnement	64,9%	61,6%	55,0%	56,5%	49,0%	-7,4 pt	1,5 pt

Tableau 4 : Le bilan agrégé

(en millions de F CFP)

BILAN	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variations	
				2010/2009	2009/2008
Opérations de trésorerie et interbancaires	130 735	125 466	134 154	6,9%	-4,0%
Opérations avec la clientèle	436 534	437 432	451 259	3,2%	0,2%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	137 933	134 745	137 044	1,7%	-2,3%
<i>dont crédits à l'équipement</i>	63 985	65 352	60 300	-7,7%	2,1%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	147 763	154 677	156 369	1,1%	4,7%
Opérations sur titres	7 369	9 227	9 357	1,4%	25,2%
Opérations diverses	4 350	4 451	3 119	-29,9%	2,3%
Valeurs immobilisées	9 010	8 014	7 553	-5,8%	-11,1%
Total ACTIF	587 998	584 589	605 441	3,6%	-0,6%
Opérations de trésorerie et interbancaires	129 213	130 288	149 984	15,1%	0,8%
Opérations avec la clientèle	395 029	392 259	393 200	0,2%	-0,7%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	132 888	147 219	148 701	1,0%	10,8%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	72 355	122 519	123 803	1,0%	69,3%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	170 432	108 024	109 472	1,3%	-36,6%
Opérations sur titres	161	208	286	37,7%	28,7%
Opérations diverses	9 834	9 292	8 863	-4,6%	-5,5%
Capitaux propres, provisions et assimilés	53 762	52 542	53 109	1,1%	-2,3%
<i>dont capital</i>	25 195	25 376	25 376	0,0%	0,7%
Total PASSIF	587 998	584 589	605 441	3,6%	-0,6%
SOLDES (Passif - Actif)					
Opérations avec la clientèle	-41 505	-45 172	-58 059	28,5%	8,8%
Opérations sur titres	-7 208	-9 019	-9 071	0,6%	25,1%
Opérations diverses	5 484	4 841	5 744	18,6%	-11,7%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	44 752	44 528	45 556	2,3%	-0,5%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	1 522	-4 822	-15 830	228,3%	-416,8%
RISQUES					
Créances douteuses nettes	13 722	17 083	27 077	58,5%	24,5%
Provisions	15 886	21 464	25 479	18,7%	35,1%
Créances douteuses brutes	29 608	38 547	52 556	36,3%	30,2%
Taux de créances douteuses	6,5%	8,4%	11,0%	2,6 pts	1,9 pt
Taux de provisionnement	53,7%	55,7%	48,5%	-7,2 pts	2 pts

Source : IEOM

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé

(en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	Variations	
				2010/2009	2009/2008
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-547	-2 105	-2 650	25,9%	284,7%
(+) Opérations avec la clientèle	20 417	21 769	22 636	4,0%	6,6%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	15	10	0	-97,9%	-34,9%
(+) Opérations sur titres	76	26	64	143,6%	-65,7%
(+) Opérations de financement à long terme	72	144	167	16,5%	100,3%
(+) Opérations de change	1 050	865	855	-1,1%	-17,7%
(+) Opérations de hors-bilan	399	-50	91	-281,9%	-112,5%
(+) Opérations de services financiers	3 292	3 220	3 206	-0,4%	-2,2%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	132	65	10	-84,5%	-50,5%
(+) Produits accessoires et divers nets	210	212	245	15,4%	0,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	93	-55	7	-112,4%	-158,6%
(=) Produit net bancaire	25 008	24 200	24 616	1,7%	-3,2%
(-) Frais généraux	12 833	13 012	13 306	2,3%	1,4%
<i>dont frais de personnel</i>	8 566	8 865	9 096	2,6%	3,5%
<i>dont services extérieurs</i>	3 610	3 499	3 563	1,8%	-3,1%
(-) Dotations aux amortissements	1 298	1 234	1 101	-10,8%	-4,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0	6	0	-100,0%	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	186	200	95	-52,6%	7,7%
(+) Charges refacturées	64	73	120	64,1%	14,5%
(=) Résultat brut d'exploitation	10 755	9 820	10 235	4,2%	-8,7%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	1 735	5 408	4 053	-25,0%	211,6%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	182	-415	-126	-69,7%	-328,6%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-88	168	1 044	521,1%	-292,1%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	789	556	706	27,0%	-29,6%
(+) Intérêts sur créances douteuses	333	457	444	-2,9%	37,2%
(=) Résultat d'exploitation	8 470	4 562	5 002	9,6%	-46,1%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	71	50	7	-86,1%	-30,1%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	8	0	117	-	-100,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	326	-79	-56	-29,2%	-124,4%
(=) Résultat courant avant impôt	8 223	5 299	5 182	-2,2%	-35,6%
(+) Produit net exceptionnel	-1 007	-2 118	-707	-66,6%	110,4%
(-) Dotations nettes au FRBG	400	-260	0	-100,0%	-165,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	8	39	25	-35,2%	363,1%
(-) Impôt sur les bénéfices	2 763	1 463	1 843	26,0%	-47,0%
(=) Résultat net	4 046	1 331	2 607	95,9%	-67,1%

Source : IEOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

Janvier

- Les locaux de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) sont inaugurés le 26 janvier en présence des autorités de l'Etat et du Pays. En deux mois d'activité en 2009, l'ADIE a octroyé 17 microcrédits pour un montant total de 4,3 millions de F CFP.
- Deux dépressions tropicales ont fait leur apparition dans le Pacifique Sud et atteint la Polynésie française en janvier. Si les effets de Nisha ont été relativement modérés, ceux d'Oli, requalifiée de cyclone tropical, ont été plus sensibles, en particulier aux Australes. Le montant des dégâts occasionnés s'élève à environ 6,8 milliards de F CFP.
- Le 17 janvier, la Polynésie française signe avec l'Etat un avenant à la convention du 4 avril 2007 relative à l'éducation qui dispose des dotations financières allouées par l'Etat au Pays en matière d'éducation. Le montant global de cette convention s'élève à 3,2 milliards de F CFP dédiés à la rénovation des collèges et des lycées polynésiens.
- L'Assemblée de Polynésie française adopte, le 22 janvier, une loi de Pays portant modification du code des impôts en faveur de l'activité de charter nautique grande plaisance. Elle permet ainsi aux propriétaires et armateurs de yachts de luxe étrangers de bénéficier d'une exonération fiscale générale pour la location de navires à des touristes.
- Inauguration de la Maison de la perle, Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) autour duquel s'articule la réforme de la filière perlicole.
- EGIS, filiale de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), reprend la gestion de la plateforme aéroportuaire.

Février

- La ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, effectue une visite d'une semaine en Polynésie française afin de concrétiser la réforme de la Dotation globale de développement économique (DGDE) et d'engager la concertation autour de la réforme du mode de scrutin relatif à l'élection des représentants de l'Assemblée de Polynésie.
- Le CEPF (Conseil des entreprises de Polynésie française) procède à l'élection de son nouveau président Luc TAPETA qui succède à Bruno BELLANGER.
- Le Conseil des ministres accorde deux nouvelles licences d'opérateur : la société Digicel dans le domaine de la téléphonie mobile et l'opérateur Viti, pour la fourniture d'accès à Internet.

Mars

- Le câble Honotua, dont la liaison finale entre Tahiti et Hawaii s'est achevée début mars, est mis en service. Le montant de l'investissement total avoisine les 9,5 milliards de F CFP.
- Le 10 mars, un collectif budgétaire de 910 millions de F CFP est voté pour financer la reconstruction suite au passage du cyclone Oli. M.L. PENCHARD, Ministre de l'Outre-mer annonce également la participation de l'Etat à hauteur de 1,2 milliard de FCFP, enveloppe destinée à la reconstruction d'environ 200 logements.

- Structure déficitaire à hauteur de 2 milliards de F CFP depuis 2005, l'hôtel Hilton Tahiti ferme ses portes entraînant le licenciement de 131 salariés.
- Le projet de loi portant mise en œuvre du chèque-service aux particuliers, visant à lutter contre le travail informel et de favoriser la reprise de l'emploi, est adopté à l'Assemblée de Polynésie française au titre de la Loi du Pays n° 2010-3 du 15 mars 2010.

Avril

- Le 9 avril, l'Assemblée de la Polynésie française procède à l'élection de son nouveau président, M. Oscar TEMARU qui succède à Philippe SCHYLE.
- Le Conseil des ministres décide de prolonger la prime à la casse, initiée en novembre 2009, au-delà du 30 avril 2010, avec un assouplissement des conditions d'éligibilité au dispositif (accès étendu aux personnes morales, cumul avec d'autres mesures de défiscalisation ...).
- L'agence de notation Standard & Poor's abaisse la note à long terme de la Polynésie française de BBB+ à BBB- avec perspective négative, compte tenu de la dégradation des comptes publics et de la situation de trésorerie du pays dans un contexte d'instabilité politique et de récession économique.

Mai

- Une convention unissant l'AFD et la SOFIDEP est signée afin de mettre en place un mécanisme de couverture des risques d'impayés sur les prêts participatifs octroyés par la SOFIDEP. L'AFD apporte à celle-ci 380 millions de F CFP qui lui permettront de créer un fonds de couverture interne servant de garantie à hauteur de 80% sur les prêts.
- L'association des pensions de famille de Polynésie française et la fédération Haere Mai qui défendent toutes deux les intérêts des pensions de famille, se regroupent afin de créer une nouvelle association sous l'appellation « Hôtels de famille de Tahiti et ses îles ».

Juin

- D'une durée de 4 jours, un mouvement de grève générale est initié le 10 juin 2010 par onze syndicats regroupés au sein du « collectif pour la paix ». Les revendications portent notamment sur l'arrêt des licenciements, la pérennisation des systèmes de protection sociale et de retraite et la lutte contre la vie chère.
- La commission des finances de l'Assemblée de Polynésie Française (APF) approuve le compte administratif 2009 ainsi que le collectif budgétaire n°2. Ce dernier prévoit notamment, 930 millions de F CFP de dépenses de fonctionnement, dont 850 millions destinés au soutien de l'emploi, par le biais des contrats CPIA (conventions pour l'insertion par l'activité).
- La Chambre de Commerce d'Industrie des Services et des Métiers de Polynésie Française (CCISM), qui fête ses 130 ans, inaugure son pôle « Entreprise » visant à faciliter les démarches administratives des porteurs de projets et des patentés. La CCISM inaugure également son école de commerce.
- Création du Conseil d'Orientation Stratégique du Tourisme (COST), visant à définir une stratégie touristique pérenne pour le Pays. Cet organe vise à piloter la stratégie de développement touristique à court, moyen et long terme.
- Après la Banque de Polynésie, la banque Socredo signe un accord de partenariat avec la Casden et propose désormais des services et produits spécifiquement adaptés aux besoins des fonctionnaires.

Juillet

- La loi du Pays portant instauration des communautés de communes est adoptée par l'Assemblée de Polynésie française le 6 juillet 2010. Ce texte permet à la Polynésie de confier aux communautés de communes les compétences en matière d'aménagement de l'espace (équipements collectifs, gestion de service publics...) et de développement économique.
- Sous l'égide du ministère de la Reconversion Economique, la création du Comité d'Actions pour le Redressement Economique (CARE) a pour objectif de définir des mesures s'articulant autour de trois axes : redonner de l'activité aux entreprises à court et moyen termes, pallier les dysfonctionnements administratifs qui pèsent sur l'économie et élaborer un projet de réforme de la fiscalité.
- L'éclipse du 11 juillet attire près de 5 500 touristes et génère un chiffre d'affaires de plus d'1,3 milliard de F CFP.
- Après un peu plus de deux mois de rotations entre Tahiti et les îles Sous le Vent, le navire « King Tamatoa » quitte définitivement la Polynésie. La desserte des îles Sous-le-Vent est assurée, à titre transitoire, par le Tahiti Nui.

Août

- Le gouvernement met en œuvre un dispositif de soutien à l'accès à la propriété des jeunes ménages, et au secteur du bâtiment : le PAP (Prêt d'Accès à la Propriété), le PIL (Prêt Incitatif au Logement) et la PIM (Prime à l'Investissement des Ménages), financés à hauteur de 3 milliards de F CFP. Devant l'engouement, ce dispositif sera reconduit le 8 novembre, avec l'affectation d'une enveloppe complémentaire de 3 milliards de F CFP.
- Deux conventions de financement pour un montant de près de 1,9 milliard de F CFP dédié à l'extension des travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete ont été signées le 1^{er} septembre 2010. Il s'agit de la plus importante opération communale entrant dans l'axe « Environnement » du contrat de projets 2008-2013.
- La Direction du Bora Bora Lagoon Resort annonce l'arrêt de l'activité de l'établissement qui emploie 106 salariés. Fermé pour réparation depuis le passage du cyclone Oli en février, les difficultés financières de l'hôtel conjuguées à une indemnisation partielle des dégâts par les assurances ne permettent pas d'assurer la remise en état de la structure.

Septembre

- Après avoir obtenu un avis réservé en commission des institutions, le projet de loi du gouvernement central relatif à la réforme de la Dotation globale de développement économique (DGDE) reçoit un avis défavorable de l'Assemblée de Polynésie française, le 16 septembre 2010. Les principaux griefs portent sur le montant de l'enveloppe et sa pérennité (la loi de finances étant revotée chaque année au Parlement) ainsi que sur le caractère jugé restrictif de l'utilisation des fonds destinés aux communes.
- Le fournisseur d'accès à Internet, Mana, propose désormais de nouvelles offres d'abonnement haut débit permises par la mise en œuvre du câble Honotua. A tarif équivalent, les abonnés disposent désormais d'un accès internet illimité et du haut débit.

Octobre

- Conformément au protocole signé le 22 mars 2010 entre l'Etat et la Polynésie française, la mission d'assistance de l'inspection générale des finances métropolitaine demandée par le gouvernement local, présente les conclusions du rapport « Bolliet » visant à déterminer les marges de manœuvre de la collectivité en vue d'un redressement des finances du Pays à l'horizon 2014.
- Lors de son conseil d'administration du 30 septembre 2010, l'Agence Française de Développement (AFD) octroie une enveloppe de 1,8 milliard de F CFP au titre du dispositif des Prêts Aidés à l'Investissement (PAI).
- M.L. Penchard dévoile le projet de réforme de la loi électorale initié par le Président de la République en début d'année afin de restaurer la stabilité politique en Polynésie française. Ce dernier prévoit notamment la restriction du recours à la motion de défiance contre le gouvernement et du renouvellement du bureau de l'Assemblée de Polynésie française, ainsi que le redécoupage des circonscriptions électorales et le mode de scrutin.
- Lancement des travaux de construction du nouveau bâtiment administratif du Haut-commissariat. Le coût de l'opération s'élève à plus d'un milliard de F CFP.
- Nomination de Patrick GALENON en tant que représentant de la Polynésie française au Conseil économique, social et environnemental. Il remplace Michel PAOLETTI.
- Clôture d'un chantier de près de dix ans, le nouvel hôpital de Tahiti est inauguré. La construction de l'édifice représente un investissement de l'ordre de 39 milliards de F CFP pour un coût de fonctionnement annuel estimé à 19 milliards de F CFP.

Novembre

- La direction d'Air Moorea annonce l'arrêt de ses dessertes à destination de l'île sœur de Tahiti à compter du 1^{er} novembre 2010.
- La Présidence présente à l'Assemblée de Polynésie française son projet de budget pour 2011, d'un montant total de 176,7 milliards de F CFP dont 48,4 milliards en section d'investissement et 128,3 milliards en fonctionnement. Fondé sur la rigueur, le projet de budget prévoit une baisse de 4 % des dépenses de fonctionnement et table sur une hausse des recettes fiscales à hauteur de 7 milliards de F CFP par la hausse de certains impôts (fonciers, immobiliers) et de l'amélioration du recouvrement.
- Le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT) en Polynésie française est effectif le 30 novembre 2010. Outre TNTV et Télé Polynésie, le premier bouquet de la TNT donne accès aux chaînes du service public national que sont France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, Arte et France 24.

Décembre

- La première communauté de communes insulaire dénommée « Communauté de communes des îles Marquises » voit le jour avec le regroupement de ses six îles (Fatu Hiva, Hiva Oa, Nuku Hiva, Tahuata, Ua Huka et Ua Pou).
- Conformément à la loi de Finances pour 2011, qui prévoit la cession gratuite de terrains appartenant à l'Etat dans le cadre du développement du logement social, le domaine Labbé (côte est de Tahiti) devrait accueillir un ensemble de 120 logements sociaux. Par le biais du Contrat de projets 2008-2013, l'Etat et la Polynésie française ont désigné l'Office polynésien de l'habitat (OPH) pour la réalisation de cet ensemble dont le coût total est estimé à 2,7 milliards de F CFP.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACDE	Aide à la création ou au développement d'entreprises
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFOMETH	Association de formation aux métiers de l'hôtellerie
ANFA	Agents non fonctionnaires de l'administration
AOC	Appellation d'origine contrôlée
BEI	Banque européenne d'investissement
BIT	Bureau international du travail
CAF	Coût - assurance – fret
CARE	Comité d'Actions pour le Redressement Economique
CCISM	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEP	Centre d'expérimentation du Pacifique
CED	Contrat pour l'emploi durable
CEPF	Conseil des entreprises de Polynésie française
CETAD	Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement
CHSP	Centre de l'hygiène et de salubrité publique
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CJA	Centre pour jeunes adolescents
CMNP	Centre des métiers de la nacre et de la perle
CMR	Coefficient moyen de remplissage
CPH	Conseil des professionnels de l'hôtellerie
COST	Conseil d'orientation stratégique du tourisme
CPIA	Contrat pour l'insertion par l'activité
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CSPC	Caisse de soutien des prix du coprah
CST	Contribution de solidarité territoriale
CTA	Centre technique aquacole
DARSE	Dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DFE	Droit fiscal d'entrée
DGDE	Dotation globale de développement économique
DGA	Dotation globale d'autonomie
DSPE	Droit spécifique sur les perles exportées
EAD	Etablissement public d'aménagement et de développement
EDT	Electricité de Tahiti
ELECTRA	Société de gestion des distributions publiques d'énergie électrique dans les archipels
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
EPT	Ecloserie polyvalente de Taravao
FED	Fonds européen de développement

FDA	Fonds de développement des archipels
FHP	Financière hôtelière polynésienne
FIM	Fonds d'investissement à la mer
FRED	Fonds pour les restructurations de défense
FREPF	Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIMT	Groupement interprofessionnel du Monoi de Tahiti
GOD	Groupement d'observation dispersé
ICRA	Insertion pour la création ou la reprise d'activité
IFED	Incitation fiscale pour l'emploi durable
IFEMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ISPF	Institut de la statistique de la Polynésie française
IRD	Institut de recherche sur le développement
MIT	Marché d'intérêt territorial
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OPH	Office polynésien de l'habitat
PAP	Port autonome de Papeete
PAB	Prêt à l'aménagement bonifié
PAP	Prêt d'accès à la propriété
PBL	Prêt bancaire au logement
PGC	produits de grande consommation (PGC)
PGRN	Programme général de recherche sur la nacre
PHB	Prêt à l'habitat bonifié
PIB	Produit intérieur brut
PIL	Prêt incitatif au logement
PIM	Prime à l'investissement des ménages
PPN	Produit de première nécessité
PSG	Protection sociale généralisée
RGS	Régime général des salariés
RNS	Régime des non-salariés
RPT	Redevance de promotion touristique
RSPF	Régime de solidarité de la Polynésie française
RTE	Répertoire territorial des entreprises
SAU	Surface agricole utile
SDIM	Service du développement de l'industrie et des métiers
SDR	Service du développement rural
SETIL	Société d'équipement de Tahiti et des îles
SEFI	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
SEM3P	Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete
SIPOF	Syndicat des industriels de la Polynésie française
SOFIDEP	Société de financement et de développement économique de la Polynésie française
SOCREDO	Société de crédit et de développement de l'Océanie (Banque)
SMA	Service militaire adapté
SMIG	Salair minimum interprofessionnel garanti
TDL	Taxe de développement local
TNPS	Taxe nouvelle de protection sociale
TSGTR	Taxe spéciale pour grands travaux et routes
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM

Les publications périodiques

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Rapport annuel du siège de l'IEOM

CEROM

L'économie polynésienne post-CEP – Une dépendance difficile à surmonter 1995-2003
(décembre 2007)

Tableau de bord économique trimestriel de la Polynésie française

Les Notes de l'Institut d'émission

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2009 (mars 2011)

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité (janvier 2011)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (Juillet 2008)

Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française (mars 2008)

Les industries agroalimentaires en Polynésie française (février 2007)

Le Bâtiment et les travaux publics en Polynésie française (janvier 2007)

Les ressources publiques en Polynésie française – La transition des années 1990 (décembre 2006)

Les Balances des paiements des C.O.M. du Pacifique au 1er semestre 2006 (décembre 2006)

L'évolution de la masse monétaire et des ses contreparties en Polynésie française de 2001 à 2005
(septembre 2006)

La Perle de Tahiti (janvier 2006)

Les Notes expresses

N° 34 Le PNB des banques polynésiennes en 2009 (avril 2011)

N° 33 L'économie polynésienne en 2010 : un bilan dans le prolongement de 2009 (mars 2011)

N° 28 Echanges régionaux de la NC et de la PF : facteur de freins et éléments de soutien
(janvier 2011)

N° 24 Balances des paiements 2009 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française
(septembre 2010)

N° 23 Panorama de la Polynésie française (septembre 2010)

N° 18 L'économie polynésienne en 2009 : des fondamentaux fragilisés (mars 2010)

N° 14 Balances des paiements 2008 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française (octobre 2009)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

M. REMBLIN

S. MARTIN

R. MATHIEU

S. MICHEL

E. LINE

D. HOANG-SACAULT

N. DUPONT-TEAHA

Directeur de la publication : N. de SEZE
Responsable de la rédaction : M. REMBLIN
Editeur : IEOM

Imprimé par STP MULTIPRESS
Achevé d'imprimer : juin 2011 - Dépôt légal : juin 2011
Prix : 2 500 F CFP - ISSN 1635-2262

